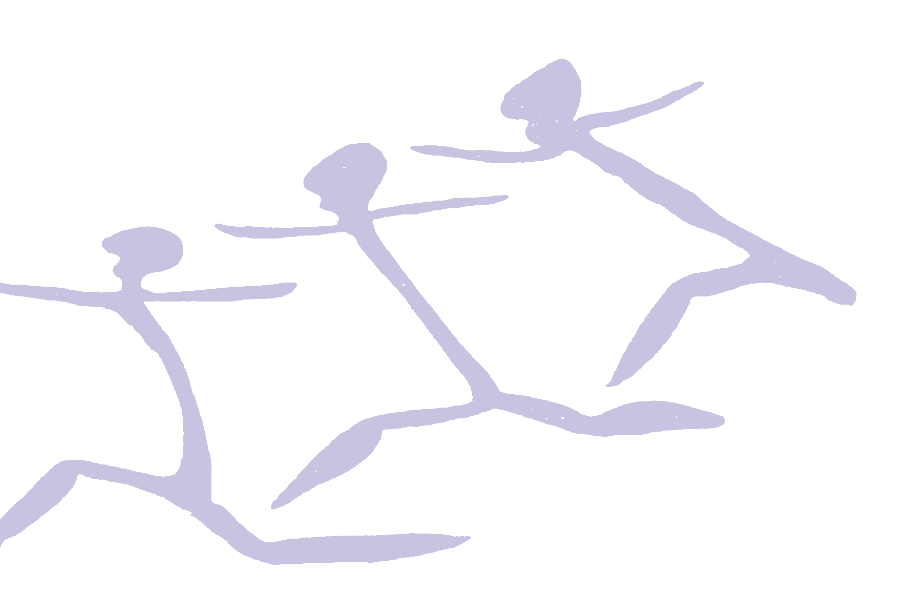
ISSN 1683-3473

Rapport annuel 2004

sur la politique de développement et l'aide extérieure de la Communauté européenne







COMMISSION EUROPÉENNE

Office de coopération EuropeAid
Rue de la Loi 41 – B-1049 Bruxelles
Fax (32-2) 299 64 07
E-mail: europeaid-info@cec.eu.int

DG Développement
Rue de Genève 12 – B-1140 Bruxelles
Fax (32-2) 299 25 25
E-mail: development@cec.eu.int

Internet:
http://europa.eu.int/comm/world
http://europa.eu.int/comm/europeaid
http://europa.eu.int/comm/development
http://europa.eu.int/comm/external_relations

Rapport annuel 2004

sur la politique de développement et l'aide extérieure de la Communauté européenne

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles
sur Internet via le serveur Europa (http://europa.eu.int).

Une fiche bibliographique figure à la fin de l'ouvrage.

Production: Mostra Communication, Bruxelles.

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes

ISBN 92-894-8160-9

Imprimé en Belgique, octobre 2004

IMPRIME SUR PAPIER BLANCHI SANS CHLORE

Avant-propos

Ce rapport annuel est le quatrième de la Commission européenne consacré à la politique de développement et à l'aide extérieure et le dernier de la Commission Prodi. Il rappelle les objectifs fixés pour 2003 et évalue les résultats obtenus.

L'Union européenne est un acteur économique et commercial majeur sur la scène internationale et le premier donateur d'aide au développement. Elle fournit environ 55 % de l'aide publique mondiale, soit 30 milliards d'euros par an. Plus d'un cinquième de ce montant est géré par la Commission. Cette aide est destinée à plus de 160 pays, territoires et organisations à travers le monde. Elle est l'expression concrète de l'adhésion de la Communauté aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) axés sur la lutte contre la pauvreté. Depuis 2000, la politique de développement de la Communauté a pour objectif fondamental de réduire et, à terme, d'éradiquer la pauvreté. À travers son aide extérieure, l'Union européenne s'efforce de promouvoir et de renforcer des valeurs universelles telles que la démocratie et les droits de l'homme.

En 2003, la Commission a entrepris de consolider le partenariat mondial, Nord-Sud notamment, en encourageant la mise en œuvre des engagements pris en 2002 à l'occasion de la Conférence des Nations unies sur le financement du développement à Monterrey et du Sommet mondial sur le développement durable à Johannesburg. Elle a agi dans le cadre de l'Accord de Cotonou ([1]) pour affirmer la solidarité de l'Europe avec l'Afrique. Elle a œuvré pour une répartition équitable des bénéfices de la mondialisation entre pays et à l'intérieur des pays, dans le respect de leur diversité culturelle et de leur environnement, et pour une distribution plus juste des ressources entre le Nord et le Sud.

L'année 2003 a également été importante en termes d'amélioration de la cohérence et de l'impact de l'aide extérieure de la CE. La Commission a poursuivi ses efforts pour une meilleure efficacité dans la définition des priorités, l'élaboration et la mise en œuvre des programmes. La vaste et ambitieuse réforme lancée en 2000 a commencé à porter ses fruits. Les engagements et les paiements ont atteint des niveaux records en 2003, tant en ce qui concerne le budget communautaire que le Fonds européen de développement. La déconcentration de la gestion quotidienne vers les délégations a rapproché les programmes d'aide de l'Union des réalités vécues par les pays partenaires. Les autres donateurs font également état d'une nette amélioration de la coordination. Ce processus de déconcentration sera en grande partie achevé d'ici la mi-2004. Enfin, la qualité des documents de stratégie qui servent à analyser la situation des pays partenaires et à identifier les secteurs de concentration de l'aide ne cesse de s'améliorer.

([1]) Accord multilatéral signé en 2000 couvrant le commerce, la coopération au développement et le dialogue politique entre l'UE et 78 pays de l'Afrique subsaharienne, des Caraïbes et du Pacifique.



L’UE a pris d’importantes mesures en 2003 pour réformer sa politique agricole commune et réduire les distorsions de concurrence qui perturbent les échanges sur les marchés mondiaux. La réforme de la PAC a également permis à l’UE de renforcer la cohérence par rapport à sa politique de développement et de centrer davantage son approche sur le respect de l’environnement, conformément aux objectifs du cycle de Doha sur le développement. D’autres réformes sont en préparation dans les secteurs notamment du coton, du tabac, de l'huile d'olive et du sucre.

En 2003, l’UE a donné un nouvel élan aux relations avec ses voisins proches qui ont été mieux définies. Le Conseil européen de décembre a arrêté les principes d'un nouveau cadre d'action offrant à ces pays un partenariat fort qui vise à tout partager hormis les institutions et à promouvoir la prospérité et la sécurité au-delà des nouvelles frontières de l'Union européenne. La politique européenne de voisinage permettra d’éviter qu’après l’élargissement de l’UE ne surgissent sur ce continent, qui a vu tant de guerres, de nouvelles lignes de démarcation entre nantis et «laissés pour compte».

L’année 2003 a également ouvert une nouvelle page dans la contribution de la Communauté en faveur de la paix en Afrique. La Commission versera 250 millions d’euros à une Facilité africaine pour la paix, basée sur trois grands principes: (i) l’appropriation, c’est-à-dire le renforcement de la capacité des pays d’Afrique à prendre en charge les conflits africains, (ii) la solidarité, illustrée par la contribution de tous les pays africains à cette Facilité et (iii) le développement, car sans paix et sans stabilité, il ne peut pas y avoir de développement en Afrique.

C. PATTEN

Membre de la Commission européenne chargé des relations extérieures, président du comité de direction de l'Office de coopération EuropeAid.

P. NIELSON

Membre de la Commission européenne chargé du développement, administrateur général de l'Office de coopération EuropeAid.

G. VERHEUGEN

Membre de la Commission européenne chargé de l'élargissement, membre du comité de direction de l'Office de coopération EuropeAid.

P. LAMY

Membre de la Commission européenne chargé du commerce, membre du comité de direction de l'Office de coopération EuropeAid.

J. ALMUNIA

Membre de la Commission européenne chargé de l'économie et des finances, membre du comité de direction de l'Office de coopération EuropeAid.













A. L'ENGAGEMENT DE LA CE EN FAVEUR DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

Le présent rapport fait le point sur les politiques et les programmes mis en œuvre par la Communauté européenne en 2003 dans le domaine de la coopération au développement et de l'aide extérieure. Il s'adresse à un large public: les institutions européennes, les citoyens qui en tant que contribuables permettent de concrétiser ces efforts, les administrations des États membres et les autres agences de développement et d'aide extérieure, les pays partenaires et les acteurs non étatiques en Europe.

La Communauté des donateurs et les pays en développement partenaires se sont fixé des objectifs ambitieux. Pour les atteindre, l'aide financière joue un rôle crucial. L'Union européenne dans son ensemble est le premier donateur mondial d'aide au développement, en fournissant plus de la moitié du total de l'aide publique au développement, soit plus de 30 milliards d'euros en 2003.

La Commission, gère actuellement plus d'un cinquième de l'aide pour le compte de la Communauté européenne. Ces fonds proviennent du budget communautaire et du Fonds européen de développement (FED).

La couverture géographique des programmes d'aide de la Communauté est également considérable. Elle s'étend à travers le monde, des voisins immédiats de l'UE aux petites îles du Pacifique. Le présent rapport fait le bilan des 7,8 milliards d'euros engagés et des 5,8 milliards effectivement décaissés au cours de l'année 2003.

L'objectif de la politique de coopération au développement de la Communauté européenne est de promouvoir un développement durable qui permette d'éradiquer la pauvreté dans les pays partenaires et de faciliter leur intégration dans l'économie mondiale. Ces buts ne peuvent être atteints qu'à travers des politiques qui renforcent la démocratie, l'État de droit, la bonne gouvernance et le respect des droits de l'homme.

La clé du succès réside dans la capacité des pays partenaires à s'approprier ces stratégies en renforçant la démocratisation de leurs systèmes politiques et la participation de leur société civile. La Communauté attache une grande importance à la qualité du dialogue qu'elle mène avec chacun de ses partenaires afin d'assurer la cohérence entre leurs politiques nationales et ses propres programmes d'aide.

Le présent rapport dresse un tableau des progrès accomplis sur la voie des objectifs stratégiques de la CE et des réalisations de l'année écoulée. Ces objectifs sont basés sur les objectifs définis par les chefs d'État du monde entier à l'occasion du Sommet du Millénaire pour le développement, en septembre 2000, et qui visent à réduire de moitié la pauvreté dans le monde d'ici 2015.

La CE contribue à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) en concentrant son aide sur six secteurs prioritaires où son expérience est particulièrement précieuse. Le rapport analyse les progrès réalisés dans ces six domaines clés qui sont: le lien entre le commerce et le développement, l'intégration et la coopération régionales, le soutien aux politiques macroéconomiques et l'accès équitable aux services sociaux, les transports, la sécurité alimentaire et le développement rural durable, ainsi que le renforcement des capacités institutionnelles, notamment au niveau de la bonne gouvernance et de l'État de droit. La promotion des droits de l'homme, l'égalité hommes-femmes, l'environnement durable et la prévention des conflits constituent, de leur côté, des questions «transversales» qui doivent être prises en compte à chaque étape et dans tous les programmes d'aide de la Communauté.

A.1. Lien entre commerce et développement

En novembre 2002, le Conseil des ministres a adopté des conclusions sur la communication (*) de la Commission relative au commerce et au développement, qui donnent le coup d'envoi à une série d'actions de la CE. L'objectif essentiel de la Commission, en l'occurrence, est d'assurer que le commerce contribue au développement des pays pauvres, à commencer par les plus démunis d'entre eux, et de les aider à profiter des opportunités offertes par l'ouverture des échanges mondiaux. Elle s'attache donc à renforcer la cohérence entre les nouvelles règles commerciales de l'OMC et les objectifs de la politique de développement. Des instruments spécifiques intitulés «évaluations d'impact du commerce» (EID) ont été utilisés en 2003 pour évaluer les impacts économiques, sociaux et environnementaux potentiels des accords commerciaux conclus aux niveaux multilatéral, régional ou bilatéral.

(*) «Commerce et développement – Aider les pays en développement à bénéficier du commerce» (COM (2002) 513).

A.2. Intégration et coopération régionales

L'Union européenne apporte un soutien considérable à l'intégration régionale des pays en développement qu'elle considère comme une première étape essentielle vers leur insertion dans l'économie mondiale. Le Mercosur, le Marché Commun d'Amérique centrale (MCAC) et la Communauté andine sont les trois principaux processus d'intégration régionale appuyés par l'UE en Amérique latine. L'UE a aussi encouragé l'intensification des efforts de coopération régionale en Asie du Sud-Est.

La CE s'est également employée en 2003 à stimuler les processus de coopération régionale dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) couverts par l'Accord de Cotonou. Les stratégies qu'elle a définies pour les six régions du groupe ACP, au milieu de l'année 2003, font toutes de l'intégration et du commerce régionaux un secteur clé. La nouvelle politique européenne de voisinage traduit, quant à elle, le nouvel élan donné par l'UE à son partenariat avec la Russie, les nouveaux États indépendants (NEI) occidentaux et dix pays méditerranéens. Dans ce contexte, la Commission a créé en 2003 les «programmes de voisinage», qui regroupent, de façon harmonisée, les financements internes et externes.

A.3. Soutien aux politiques macroéconomiques et accès équitable aux services sociaux

Le rapport annuel 2003 de la Commission décrit la nouvelle approche – orientée vers les résultats – destinée à soutenir, à travers une aide budgétaire directe, les stratégies de lutte contre la pauvreté. Des progrès considérables ont été enregistrés à ce niveau. L'appui budgétaire et l'aide macroéconomique jouent un rôle important au niveau de la lutte contre la pauvreté, du financement des dépenses publiques consacrées aux secteurs sociaux de base comme l'éducation et de la santé et de l'évaluation de leurs résultats concrets.

Au total, 770 millions d'euros ont été engagés et 390 millions décaissés, en 2003, au titre de l'assistance budgétaire en faveur de 19 pays ACP pour les aider à appliquer leur propre stratégie de réduction de la pauvreté, faire progresser les réformes de la gestion des finances publiques et encourager les gouvernements à se concentrer sur les résultats.

Dans le secteur de l'éducation, l'aide de la CE s'est conformée en 2003 à la stratégie définie en mars 2002 dans la communication intitulée «L'éducation et la formation dans le contexte de la réduction de la pauvreté dans les pays en développement». La Commission a participé activement à l'élaboration et au lancement du partenariat mondial en faveur de «L'école pour tous». Ce programme de financement accéléré vise à généraliser l'accès à l'enseignement primaire pour tous les enfants des pays en développement. Les crédits engagés en 2003 en faveur de projets et programmes d'éducation de divers pays s'élèvent à environ 250 millions d'euros dont près de 135 millions pour les pays ACP. Ils concernent aussi bien l'enseignement fondamental que la formation professionnelle et l'enseignement supérieur, chaque projet étant intégré dans le programme de développement du pays partenaire et suivi au moyen d'une série d'indicateurs convenus avec le gouvernement de ce pays.

La Commission européenne a également fait des objectifs de santé du Millénaire pour le développement une priorité importante de sa politique et de ses programmes d'aide extérieure. Ce secteur couvre, entre autres, la santé maternelle, la lutte contre la mortalité infantile et les maladies transmissibles. La CE s'est engagée, par ailleurs, à fournir 460 millions d'euros au Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et la malaria. La contribution de l'UE (CE plus États membres) représente jusqu'à présent plus de la moitié de toutes les ressources déjà versées à ce Fonds.

A.4. Transports

Les transports représentent un secteur essentiel pour l'accès aux soins de santé, à l'éducation, à l'eau et à la sécurité alimentaire. Ils constituent l'une des six priorités de la coopération au développement de la CE et font l'objet de 32 programmes ACP nationaux et de trois programmes ACP régionaux dans le cadre du 9e FED. En 2003, les engagements à ce titre ont totalisé quelque 500 millions d'euros, qui doivent servir, à la fois, à soutenir les réformes des politiques et des stratégies et à développer les réseaux de transports, principalement dans le secteur routier.

Les transports constituent également une des priorités du programme TACIS (**) et des programmes régionaux en Asie centrale et dans les Balkans occidentaux. Dans le cadre du programme TRACECA, la Commission appuie la création d'un corridor de transports entre l'Europe et l'Asie centrale: en 2003, onze projets ont

(**) Le programme TACIS fournit une assistance technique financée par des subventions à 12 pays de l'Europe de l'Est et de l'Asie centrale (Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizstan, Moldova, Russie, Tadjikistan, Turkménistan, Ukraine et Ouzbékistan).

été retenus, pour un budget total de 12 millions d'euros. L'étude régionale sur les infrastructures dans les Balkans (REBIS) et une évaluation des besoins en matière de sécurité aérienne et de contrôle du trafic aérien dans les cinq pays CARDS ont été achevées en 2003.

A.5. Sécurité alimentaire et développement rural durable

Les trois quarts de la population la plus pauvre du monde vivent dans les zones rurales des pays en développement. En 2003, la Commission a présidé un groupe de travail des États membres de l'UE chargé de réfléchir à une nouvelle politique foncière pour les pays en développement. Les travaux ont jeté les bases de politiques foncières durables, participatives, ciblées sur les plus pauvres et d'une gestion des terres respectueuse des droits des cultures et des sociétés locales.

La Commission a contribué en 2003 à la création d'un forum mondial des donateurs pour le développement rural («Global Donor Platform for rural development») avec la participation d'importants bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux. Elle a entrepris, en outre, de créer un partenariat stratégique avec certaines grandes agences des Nations unies telles que la FAO et le Programme alimentaire mondial.

La Commission a fourni 440,6 millions d'euros au titre de la ligne budgétaire spéciale pour la sécurité et l'aide alimentaires à 32 pays prioritaires, principalement situés en Afrique, ainsi qu'aux grandes organisations internationales.

A.6. Bonne gouvernance, capacités institutionnelles et État de droit

Aux yeux de la communauté internationale, notamment de l'Union européenne, la bonne gouvernance et la promotion de la démocratie sont deux facteurs essentiels pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. La politique de la CE concernant le développement des capacités institutionnelles, la bonne gouvernance et l'État de droit a fait l'objet d'une récente communication intitulée «La gouvernance et le développement». Il s'agit d'une approche pragmatique qui aborde successivement différents types de situations: partenariats difficiles, situations d'après-conflit et partenariats efficaces.

Tout en continuant en 2003 de se concentrer principalement sur les «bons élèves» afin d'accroître l'efficacité de son aide, la CE considère aussi que les populations des pays moins performants ne devraient pas payer pour le mauvais comportement de leurs dirigeants. Pour des raisons de solidarité, de sécurité et d'efficacité à long terme de l'aide fournie, la communication propose, plutôt qu'un retrait total des pays en question, de trouver des approches alternatives en matière de coopération.

A.7. Coopération scientifique et technologique à l'appui du développement

Le 6e programme-cadre de recherche et de développement technologique (2002-2006) inclut un volet «recherche pour le développement» entièrement basé sur la coopération avec les pays en développement.

A.8. Autres actions de coopération de la CE

L'année 2003 a été marquée par la contribution de la CE à plusieurs initiatives internationales et par les progrès réalisés par rapport à l'agenda de Doha et aux engagements pris à Monterrey et à Johannesburg pour un développement équitable et durable. Le récent élargissement de l'UE a eu comme double conséquence d'agrandir la communauté des donateurs et de donner de nouveaux voisins directs à l'UE. Son impact est exposé dans le chapitre 1 du présent document.

Les revues à mi-parcours des documents de stratégie ont été achevées en 2003 pour les pays méditerranéens, d'Asie, d'Amérique latine et des régions TACIS (Europe de l'Est et Asie centrale) et CARDS (Balkans occidentaux) et ont démarré la même année pour les pays ACP. L'objectif des revues à mi-parcours est d'assurer que la stratégie reste pertinente et de permettre de réagir plus rapidement à l'évolution de la situation sur le terrain.

B. EFFICACITÉ DE LA COOPÉRATION DE LA CE

La réforme de l'aide extérieure, qui avait démarré en 2000, s'est poursuivie en 2003. Le transfert des responsabilités de gestion aux délégations de la CE situées dans les pays bénéficiaires est en bonne voie. L'accent n'est plus mis sur les ressources fournies mais sur les résultats. La réforme s'est traduite par une simplification des procédures et par une plus grande concentration sur la planification stratégique et la programmation de l'aide. La capacité de gestion de l'Office de coopération EuropeAid a continué de se renforcer suivant deux mots d'ordre: l'amélioration de la qualité et le recours aux pratiques les plus performantes au niveau international.

La coordination avec les autres acteurs de développement, l'harmonisation des politiques, programmes, procédures et pratiques, ainsi qu'une efficacité optimale dans l'utilisation des ressources constituent autant de volets essentiels du processus de réforme. La Communauté encourage activement la mise en œuvre du concept des «trois C»: coordination, complémentarité et cohérence.

C. L'ACTION DE LA CE DANS LE MONDE: RÉSULTATS EN 2003, PAR RÉGION

L'aide de la Communauté européenne est répartie entre 140 pays dans six régions du monde: les Balkans occidentaux, l'Europe de l'Est et l'Asie centrale, les pays méditerranéens, les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et les pays et territoires d'outre-mer (PTOM), l'Asie et l'Amérique latine. Tous les détails, y compris les chiffres relatifs à l'exécution financière et aux engagements en 2003, se trouvent dans le chapitre 4.

Balkans occidentaux

L'objectif stratégique de l'action communautaire dans cette région demeure l'appui, par l'intermédiaire du programme CARDS, au processus de stabilisation et d'association (PSA). L'année 2003 a confirmé la réorientation de l'aide de la CE: le soutien à la reconstruction et à la stabilisation démocratique va progressivement diminuer au profit d'autres secteurs plus étroitement liés à l'agenda de réforme du PSA, à savoir le renforcement des capacités administratives et institutionnelles, le développement économique et social, la justice et les affaires intérieures ainsi que l'alignement sur l'acquis communautaire.

Au total, en 2003, les engagements en faveur des Balkans occidentaux se sont élevés à 620 millions d'euros et les décaissements à 425 millions.

Europe de l'Est et Asie centrale

Dans la perspective de l'élargissement, en mai 2004, le renforcement de la coopération entre l'UE et ses nouveaux voisins directs est devenu une priorité essentielle. Un nouveau document de stratégie et le programme TACIS de coopération transfrontalière pour la période 2004-2006 ont été adoptés en novembre 2003. Ils précisent la manière dont cette politique sera mise en œuvre des deux côtés des frontières orientales de l'UE élargie. Fin 2003, la Commission s'est attelée à la révision du règlement TACIS. Il s'agit, à la fois, de faire face aux conséquences sociales de la transition dans les nouveaux États indépendants (NEI), de répondre au besoin de sécurité accrue dans l'industrie nucléaire après la désintégration de l'URSS et de s'assurer que le programme TACIS est bien adapté aux priorités nouvelles de la politique de voisinage.

Au total, les engagements en faveur de l'Europe de l'Est et de l'Asie centrale ont atteint 504 millions d'euros en 2003, et les décaissements 420 millions.

Méditerranée, Proche et Moyen-Orient

Les actions dans cette région sont réalisées par l'intermédiaire du programme MEDA. Elles relèvent à la fois du processus de Barcelone et de la politique de voisinage de la CE.

En 2003, la Communauté a continué de soutenir les initiatives menées dans le cadre de l'Union du Maghreb arabe et du processus d'Agadir visant à renforcer l'intégration sous-régionale dans des domaines tels que le commerce, les réseaux d'infrastructure et la politique de migration. La promotion des investissements dans les pays du sud de la Méditerranée représente aussi un défi majeur: le Conseil ECOFIN de novembre 2003 a proposé à cet égard, un renforcement de la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP).

La conférence de Naples, en décembre 2003, a approuvé la création d'une fondation euro-méditerranéenne pour le dialogue entre les cultures. En matière d'éducation, l'extension du programme TEMPUS aux pays méditerranéens renforcera la coopération dans les secteurs de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle. Un programme de coopération a également été lancé dans le domaine de la justice et des affaires intérieures. Des projets précis concernant la formation, la coopération policière et judiciaire, la collecte et l'analyse d'informations sur les flux migratoires entre les deux rives de la Méditerranée, sont en cours de réalisation.

Au total, les engagements en faveur de la région «Méditerranée, Proche et Moyen-Orient» se sont élevés à 600 millions d'euros en 2003, et les décaissements à 498 millions.

Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et pays et territoires d'outre-mer

Le dialogue politique UE-ACP instauré par l'Accord de Cotonou reflète les préoccupations communes, concernant notamment les droits de l'homme et les principes démocratiques. La CE a contribué aux efforts de maintien de la paix de l'Union africaine et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Les principaux domaines d'intervention, dans les programmes de coopération bilatérale, ont concerné les transports, l'intégration régionale, le développement rural, l'appui macroéconomique et aux secteurs sociaux ainsi que d'autres secteurs cibles mentionnés dans le chapitre 1. La contribution de la CE aux initiatives mondiales comme celle en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) ou le Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme ont bénéficié tout particulièrement aux pays pauvres d'Afrique subsaharienne.

Au chapitre des échanges commerciaux, les négociations en vue d'accords de partenariat économique (APE) ont démarré en 2003 avec les groupes régionaux, à commencer par l'Afrique centrale et occidentale qui ont ouvert les discussions en octobre. L'objectif est d'instaurer un nouveau régime commercial avec les pays ACP à partir de 2008. Le lancement en 2003 de la Facilité ACP-UE pour l'eau, dotée de 500 millions d'euros, représente une autre initiative majeure. Elle vise à réduire le pourcentage de la population africaine (actuellement près de 40 %) qui n'a pas accès à l'eau potable ni à des conditions d'hygiène satisfaisantes.

Par ailleurs, l'année 2003 a été l'occasion de réfléchir à l'avenir du partenariat spécial entre la CE et les pays et territoires d'outre-mer (PTOM). Douze de ces pays et territoires ont obtenu une enveloppe individuelle pour la période allant jusqu'à 2007 et ont soumis leurs projets de documents de programmation.

Le Fonds européen de développement a fait preuve en 2003 d'un grand dynamisme, avec un bond des engagements primaires (3,7 milliards d'euros au total) et de nouveaux records pour les contrats signés (3 milliards d'euros) et les paiements effectués (2,5 milliards).

Asie

Conformément à sa stratégie de coopération avec l'Asie, l'UE a intensifié son aide dans les secteurs suivants: commerce et investissement, approches sectorielles de réduction de la pauvreté, bonne gouvernance, droits de l'homme, démocratie et gestion des conflits. Les relations économiques avec l'Asie ont été renforcées par un dialogue régulier au niveau régional et bilatéral, appuyé par des programmes de coopération couvrant l'ensemble du continent asiatique et par une assistance technique liée au commerce (ALC).

La CE a progressivement concentré son aide sur le renforcement des capacités institutionnelles, la réforme de la gestion des finances publiques et l'assistance au commerce, conformément à l'agenda pour le développement de Doha. En 2003, de bons exemples de coopération concrète ont été fournis par les cinq programmes couvrant l'ensemble du territoire asiatique. Les secteurs ciblés sont: les investissements et la facilitation du commerce, le développement urbain, l'enseignement supérieur et les bourses d'études, le recours accéléré aux technologies de l'information et de la communication, la promotion de technologies respectueuses de l'environnement.

Les engagements pour l'Asie se sont élevés en 2003 à 558 millions d'euros et les paiements effectifs ont atteint environ 470 millions.

Amérique latine

En 2003, la coopération de la CE avec l'Amérique latine s'est inscrite dans le droit fil du Sommet de Madrid de 2002. Trois grands domaines d'action ont été privilégiés: le renforcement des institutions et de la démocratie, la modernisation de l'État et les droits de l'homme; le progrès social et le développement des régions les plus pauvres; l'assistance liée au commerce et l'intégration régionale.

La Commission européenne a poursuivi ses négociations avec les pays du Mercosur, signé des accords sur le dialogue politique et la coopération avec les six pays d'Amérique centrale et la Communauté andine et mis en œuvre un accord de partenariat économique, de coordination politique et de coopération avec le Mexique ainsi qu'un accord d'association avec le Chili.

Au total, les engagements en faveur de l'Amérique latine en 2003 ont atteint 329 millions d'euros et les décaissements 280 millions d'euros.

D. SECTION SPÉCIALE: PRIORITÉ A LA PAIX

Le chapitre 5 du présent rapport consacre une attention particulière à une question qui suscite un intérêt croissant dans les milieux du développement, à savoir le lien entre la gouvernance, la paix et la sécurité, d'une part, et le développement, d'autre part. Il présente une analyse approfondie de cette relation d'interdépendance et décrit les mesures prises par la CE pour renforcer les normes en matière de bonne gouvernance et de sécurité et créer par là-même un cadre de paix et de stabilité propice au développement.

E. ANNEXES

Les annexes (chapitre 6) qui concluent le rapport analysent les progrès accomplis sur la voie des OMD ainsi qu'en matière d'harmonisation de la gestion et des procédures financières, Elles fournissent aussi une liste des communications consacrées en 2003 par la CE à la politique de développement et à l'aide extérieure.

Les tableaux du CAD, regroupés dans les annexes financières (chapitre 7), montrent la répartition des engagements et des paiements en 2003. Tous les engagements sont répertoriés par région, et suivant les lignes budgétaires géographiques et thématiques.

1 | Contexte et objectifs stratégiques



1 | 1

Introduction

1 | 2

Les objectifs stratégiques de la politique de développement de l'UE: les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)

1 | 3

La contribution de la CE à la réalisation des objectifs du Millénaire: les six secteurs prioritaires

1 | 4

L'approche de la CE

1 | 5

L'élargissement de l'UE et la coopération au développement

1 | 1 Introduction

La coopération au développement constitue l'un des trois volets des relations extérieures de la Communauté européenne, au même titre que le commerce et le dialogue politique. Comme le stipule le Traité sur l'Union européenne, l'UE doit veiller à «la cohérence des politiques et des différents instruments dont elle dispose dans le cadre de ses relations extérieures, de ses politiques en matière de sécurité, de coopération au développement, d'économie et de commerce» (Article 3).

Le Traité de la Communauté européenne déclare dans son article 177 que la politique d'aide au développement de la Communauté encouragera la campagne contre la pauvreté, un développement économique et social durable et l'intégration progressive et harmonieuse des pays en développement dans l'économie mondiale.

Le projet de Constitution européenne rappelle que la coopération au développement est une politique communautaire dont la compétence est partagée entre la CE et les États membres. Il confirme que la lutte contre la pauvreté est un objectif prioritaire de la Communauté qui s'applique à l'ensemble de ses politiques externes et des régions avec lesquelles elle entretient des relations.

La déclaration conjointe du Conseil et de la Commission de novembre 2000 fournit à la Communauté un cadre général pour orienter sa coopération et ses partenariats avec les pays en développement. Le principal objectif de la politique communautaire de coopération au développement est de réduire et, dans la mesure du possible, éradiquer la pauvreté en combattant les inégalités, en soutenant un développement économique, social et environnemental durable et en favorisant l'insertion progressive des pays en développement dans l'économie mondiale. Cette politique repose sur les principes fondamentaux du développement social et humain durable, équitable et participatif allant de pair avec la promotion des droits de l'homme, de la démocratie, de l'État de droit et la bonne gouvernance.

Dans le droit fil de ses déclarations politiques, la Commission européenne s'est engagée à aider les pays en développement à atteindre les objectifs du Millénaire des Nations unies pour le développement (OMD). Elle joue un rôle de premier plan en vue de la réalisation de ces objectifs (voir section ci-dessous).

Son champ d'activités est toutefois plus large. Les programmes d'assistance de la Communauté sont aussi adaptés aux défis spécifiques que rencontrent les différentes régions en développement. Ses objectifs et ses actions vont donc au-delà du cadre des OMD. C'est le cas pour la promotion de la paix et la sécurité, l'aide institutionnelle et l'assistance technique liée au commerce. Il va de soi que l'aide aux Balkans, par exemple, est conçue différemment de celle en faveur de pays d'Afrique. En 2003, la Communauté a poursuivi des programmes de coopération avec 160 pays et six régions.

Pour de nombreux pays en développement, la Communauté est le plus important partenaire commercial, le premier donateur mondial d'aide et une destination de plus en plus recherchée par leurs migrants. Le Traité de Maastricht insiste sur le besoin de cohérence entre les objectifs de la politique de coopération et ceux des autres politiques communautaires susceptibles d'avoir un impact sur les pays en développement.

La Communauté européenne et les pays en développement partenaires se sont fixé des objectifs ambitieux. L'aide financière joue à ce niveau un rôle crucial. L'UE et ses États membres fournissent plus de la moitié de l'aide publique mondiale au développement: plus de 28,7 milliards d'euros en 2002, dont 7,8 milliards en provenance de la CE. Mais l'Europe ne se satisfait pas d'être le numéro un mondial des donateurs. À la conférence sur le financement du développement organisée par les Nations unies, en mars 2002, à Monterrey, l'UE s'est engagée à faire davantage, en augmentant le volume de son aide. Chaque État membre a convenu de verser, d'ici à 2006, au moins 0,33 % de son produit national brut (PNB) à l'aide publique au développement (APD) de sorte que l'UE, dans son ensemble, atteigne une moyenne de 0,39 % (contre 0,33 % en 2001).

Un cinquième du budget d'aide de l'UE, soit 7,8 milliards d'euros en 2003, est géré par la Commission européenne au nom de la Communauté. Ces fonds proviennent du budget communautaire et du Fonds européen de développement (FED) qui aide les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique dans le cadre de l'Accord de Cotonou, et les pays et territoires d'outre-mer (PTOM) associés à la Communauté en vertu de la décision d'association d'outre-mer [2]. La couverture géographique des programmes d'aide de la Communauté est considérable et s'étend des voisins immédiats de l'UE aux petites îles du Pacifique.





[2] *Décision du Conseil 2001/822, 27.11.2001 JO L 314 du 30.11.2001.*





1 | 2 Les objectifs stratégiques de la politique de développement de l'UE: les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)

La Commission européenne s'est engagée à appuyer les efforts des pays en développement sur la voie des OMD. Pour évaluer les progrès accomplis, annuellement, dans chacun des 140 pays et des huit régions bénéficiant de l'aide communautaire, la Commission a identifié – en parfaite collaboration avec les États membres et des organisations internationales comme la Banque mondiale (BM), le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE – une base de dix indicateurs de performance clés, choisis sur la liste des 48 indicateurs des objectifs du Millénaire. Ces indicateurs sont les suivants:

1) Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour.
2) Prévalence des enfants de moins de cinq ans (insuffisance pondérale) souffrant de malnutrition.
3) Taux net de scolarisation dans l'éducation primaire.
4) Proportion d'enfants achevant leurs études primaires.
5) Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur.
6) Taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans.
7) Proportion des enfants de un an vaccinés contre la rougeole.
8) Proportion des accouchements assistés par du personnel de santé qualifié.
9) Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes de 15 à 24 ans.
10) Proportion de la population ayant un accès régulier à une source d'eau assainie.

Ces dix indicateurs ont été sélectionnés en raison de la disponibilité des données, de leur crédibilité et la fréquence avec laquelle les pays s'y réfèrent pour le suivi de leurs stratégies nationales de réduction de la pauvreté [3]. L'évolution de six d'entre eux (indicateurs 3, 4, 5, 7, 8 et 9) est mesurée annuellement; celle des quatre autres, l'est à mi-parcours du processus. Six indicateurs concernent directement le bien-être des enfants et trois autres intègrent les aspects liés à l'égalité des sexes. Le revenu intérieur brut par habitant et la croissance du PIB de chaque pays sont également pris en compte.

1.2.1. Évaluation des progrès accomplis vers les objectifs du Millénaire pour le développement

Dans son rapport annuel 2003, la Commission a recouru aux dix indicateurs de performance précités pour commencer à analyser les progrès accomplis vers les objectifs du Millénaire. Son analyse fait appel aux bases de données des principales organisations internationales. Toutefois, la qualité des données, y compris en matière de discrimination sexuelle, disponibles tant au niveau international qu'à celui des États, pose parfois problème avec des incidences sur la crédibilité des évaluations [4].

Les progrès, évalués sur base des statistiques les plus récentes pour les dix indicateurs [5], sont relatés dans l'annexe 6.1. en même temps que la liste des huit objectifs. La section 1.3. décrit la contribution de la Communauté européenne à l'effort collectif.

(3) Le but est de faire l'équilibre entre l'appropriation par les pays bénéficiaires et la nécessité de rassembler les données permettant à la CE d'assurer une comparaison par pays ainsi qu'une surveillance globale.

(4) www.un.org/milleniumgoals

(5) Taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans (à partir de 2002), proportion des enfants d'un an vaccinés contre la rougeole (à partir de 2002), proportion des accouchements assistés par du personnel de santé qualifié (à partir de 2002), taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes de 15 à 24 ans (à partir de 2001), rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur (à partir de 2000), taux net de scolarisation dans l'éducation primaire (à partir de 2000), proportion d'enfants achevant leurs études primaires (à partir de 2000), proportion de la population ayant un accès régulier à une source d'eau assainie (à partir de 2000).

1 | 3 La contribution de la CE à la réalisation des objectifs du Millénaire: les six secteurs prioritaires

Pour maximiser sa contribution au sein de la communauté des donateurs, la CE a décidé de concentrer son aide sur six secteurs prioritaires [6] où son expérience lui permet d'apporter une valeur ajoutée. Ces secteurs sont: le lien entre le commerce et le développement, l'intégration et la coopération régionales, l'aide aux politiques macroéconomiques et l'accès équitable aux service sociaux, les transports, la sécurité alimentaire et le développement rural durable, la capacité institutionnelle, en particulier la bonne gouvernance et l'État de droit. Tous les programmes d'aide communautaire intègrent, à chaque étape, les objectifs de promotion des droits de l'homme, d'égalité des sexes, de protection de l'environnement et de prévention des conflits.

Les questions relatives à la préservation de la diversité culturelle et au développement du dialogue interculturel sont couvertes par la politique de développement de la CE, tant sur le plan horizontal qu'à travers des programmes d'assistance sectoriels, en particulier dans les régions méditerranéennes et ACP.

Les sections ci-après tentent de mesurer le rapport – croissant – entre les six secteurs prioritaires à valeur ajoutée de la CE et les progrès accomplis par les pays partenaires sur la voie des OMD. Il n'est toutefois pas possible d'évaluer quantitativement l'impact direct ou la contribution des politiques et aides extérieures de la Commission sur les progrès accomplis par les pays partenaires sur la voie des OMD. Ces progrès sont globalement le résultat de nombreux facteurs et la Commission n'a pas d'influence directe sur la plupart d'entre eux. Certains de ces facteurs sont contrôlés par les pays eux-mêmes tandis qu'une grande partie de l'aide publique au développement destinée à appuyer les progrès vers les OMD provient d'autres partenaires extérieurs.

1.3.1. Commerce et développement

En novembre 2002, le Conseil a adopté une communication de la Commission sur le «Commerce et Développement» [7]. Suite aux recommandations du Conseil et à l'adoption d'un programme d'action, la Commission a pris, en 2003, un certain nombre d'initiatives. Le principal objectif est d'assurer que le commerce contribue au développement des pays pauvres et de les aider à profiter des opportunités offertes par l'ouverture des échanges mondiaux. C'est une base de la stratégie communautaire. Le commerce offre en effet de nombreuses possibilités de croissance et de développement mais les pays pauvres ont besoin d'aide pour pouvoir les exploiter. Une assistance leur est nécessaire pour participer aux négociations commerciales, intégrer le commerce dans leur stratégie de développement, produire des biens répondant aux normes internationales et développer leurs capacités d'exportation.

Au sein de l'OMC, la Commission s'est beaucoup impliquée pour que les nouvelles règles commerciales tiennent compte et respectent les objectifs du développement. En 2003, des instruments spécifiques intitulés «évaluations d'impact du commerce» (sustainability impact assessment – SIA) ont été utilisés dans le contexte des négociations commerciales. Les SIA [8] doivent permettre d'évaluer les impacts économiques, sociaux et environnementaux potentiels des accords commerciaux à venir. Ils impliquent des consultations approfondies avec tous les partenaires, y compris la société civile. La première phase du SIA, dans le cadre des négociations d'accords de partenariat économique (APE) entre la CE et les pays ACP, s'est achevée en décembre 2003. Vers la même époque, des SIA ont été lancés pour le Mercosur/Chili ainsi que pour le Conseil de coopération du Golfe. Des SIA sectoriels spécifiques ont aussi été utilisés dans le cadre du programme de développement de Doha – PDD). Ils dressent une analyse détaillée dans des domaines incluant la concurrence, l'environnement, l'accès aux marchés pour les textiles et l'habillement, les métaux non ferreux et les produits pharmaceutiques. La méthodologie du SIA sera affinée et adaptée pour faciliter la prise en compte effective de ses conclusions par les négociateurs.

La Commission européenne s'est aussi engagée à améliorer l'efficacité de son aide à travers une meilleure coordination et complémentarité, tant au niveau interne que dans ses relations avec les autres donateurs. Elle a également tenu à augmenter le niveau de son assistance au commerce dans les pays en développement.

Dans ce but, elle a créé un groupe de travail interservices et préparé des directives pratiques qui font l'objet de consultations avec les experts en commerce et développement des États membres. Une évaluation externe sur l'aide de la CE relative au commerce a été lancée fin 2003.

L'aide au commerce dans les pays en développement est un élément fondamental des négociations menées à l'OMC dans le cadre du programme de Doha pour le développement. Depuis la conférence ministérielle de novembre 2001, cette aide est en augmentation constante et a bénéficié pour la période 2001-2003, d'un montant global de deux milliards d'euros [9]. Conformément aux engagements pris en mars 2002 à la conférence de Monterrey, l'UE s'attache à renforcer les capacités des pays en développement à participer aux négociations et aux travaux de l'OMC. Elle les aide aussi, entre autres, à mieux répondre aux normes sanitaires et phytosanitaires.

L'UE est le principal pourvoyeur d'assistance au commerce. En 2003, la Commission a étroitement coordonné ses actions avec l'OCDE pour tenter d'harmoniser





[6] *Déclaration du Conseil et de la Commission sur la politique de développement de la Communauté européenne, référence 13458/00 du 16.11.2000.*

[7] *COM (2002) 513 final du 18.09.2002.*

[8] *www.sia.org*

[9] *Pour plus de détails chiffrés, voir le chapitre 7 de ce rapport.*



les formulations et les approches en la matière. Elle a joint ses efforts à ceux d'autres donateurs importants dans le cadre d'un réseau intégré qui regroupe la Banque mondiale, le FMI, l'OMC et d'autres agences, ainsi que du Programme intégré conjoint d'assistance technique, sous la houlette de la CNUCED.

L'assistance commerciale aux États et régions ACP est aussi un élément essentiel des négociations UE-ACP consacrées à la conclusion d'accords de partenariat économique (APE). De surcroît, plusieurs programmes spécifiques ont pour but d'éviter la marginalisation des ACP dans le commerce mondial, en renforçant les capacités locales de formulation et mise en œuvre des politiques commerciales. Dans le cadre des programmes intra-ACP, qui aident tous ou un grand nombre d'États ACP dans un secteur prioritaire, la Communauté a accordé 50 millions d'euros, en juillet 2003, au programme d'assistance commerciale «Trade.Com».

Les flux d'investissement et d'échanges commerciaux entre l'Europe et l'Asie, bien qu'en augmentation, n'ont pas atteint tout leur potentiel. Une fois réalisé, l'agenda du développement de Doha devrait créer d'énormes opportunités. De nombreux pays asiatiques restent toutefois confrontés à des contraintes institutionnelles de nature réglementaire et administrative ainsi qu'à des faiblesses structurelles liées à leur trop grande dépendance économique envers des secteurs fragiles pour l'emploi et les exportations.

La coopération euro-méditerranéenne s'attache à promouvoir la création, vers 2010, d'une vaste zone de libre échange Euromed. C'est l'objectif clé de la coopération économique entre les pays du bassin méditerranéen et dans cette perspective, l'accent est mis sur les programmes de réformes sectorielles destinées à améliorer la compétitivité des pays partenaires.

L'aide de la Commission au commerce en tant que vecteur du développement, vise à renforcer le processus d'intégration régionale du Mercosur, de l'Amérique centrale et de la Communauté andine. Des négociations sont en cours pour un accord de libre échange entre l'UE et le Mercosur et les discussions ont démarré avec la Communauté andine en vue d'un accord d'association incluant une zone de libre échange. En Amérique centrale, un projet d'union douanière devrait bientôt voir le jour. Ces exemples illustrent les objectifs de la politique commerciale de l'UE dans la région. Dans le cas du Mexique et du Chili, outre la promotion du commerce avec l'Europe, l'UE cherche à aider ces pays à assumer leurs engagements et à favoriser la mise en œuvre harmonieuse et efficace des accords conclus.

Pour de plus amples informations sur les initiatives de la CE en matière de commerce, voir les sections régionales du chapitre 4.

1.3.2. La coopération régionale et le développement

La CE accorde une grande priorité à la promotion de la coopération et de l'intégration régionales. Les documents de stratégie régionale (DSR) et les programmes indicatifs régionaux (PIR) indiquent les initiatives prévues par secteurs cibles, le calendrier et les prévisions d'engagements et de dépenses.

En ce qui concerne les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), l'ensemble des six documents de stratégie régionale et des programmes indicatifs régionaux ont été signés au milieu de l'année 2003. Dans tous les PIR, l'intégration régionale apparaît comme un secteur prioritaire à l'intérieur duquel le commerce occupe une place importante. Elle constitue une étape vers l'insertion des États ACP dans l'économie mondiale, conformément aux objectifs de l'Accord de partenariat UE-ACP de Cotonou et des APE. Une section du chapitre 4 apporte des informations supplémentaires concernant les programmes régionaux ACP.

Le Mercosur (Mercado del Sur), le Marché Commun d'Amérique centrale et la Communauté andine sont les trois principaux processus d'intégration régionale appuyés par l'UE en Amérique latine. Dans la Communauté andine, la CE va augmenter le montant de son aide relative au commerce pour encourager l'intégration économique et la lutte contre la drogue au niveau régional.

En Asie centrale, le programme régional financé par TACIS intervient dans des domaines tels que l'environnement, le commerce, les transports ainsi que la justice et des questions de politique intérieure où la coopération transfrontalière joue un rôle très important. En 2003, le document de stratégie régionale (DSR) pour l'Asie centrale – adopté en novembre 2002 – a fait l'objet d'une première revue à mi-parcours (RMP). Il ne nécessite pas de modification à ce stade. En revanche, les programmes de coopération régionale et de coopération transfrontalière ont été révisés.

L'Asie du Sud-Est a fait des efforts substantiels en matière de coopération régionale depuis la création, en 1967, de l'ANASE (Association des Nations d'Asie du Sud-Est). Le 9 juillet 2003, la Commission européenne a adopté une communication sur un nouveau partenariat avec l'Asie du Sud-Est, destiné à revitaliser les relations entre l'UE, l'ANASE et les pays du Sud-Est asiatique.

1.3.3. Politiques macroéconomiques et accès équitable aux services sociaux, y compris la santé et l'éducation

1.3.3.1. Appui budgétaire aux politiques macroéconomiques et à la lutte contre la pauvreté

Le rapport annuel 2003 de la Commission décrit la nouvelle approche – orientée vers les résultats – destinée à soutenir, à travers une aide budgétaire directe, les stratégies de lutte contre la pauvreté. Des progrès considérables ont été enregistrés à ce niveau. L'approche a été élargie et inclut des tranches d'aide «variables» dont l'importance est déterminée en fonction des résultats obtenus par les pays en développement, notamment dans les secteurs de la santé et de l'éducation. D'une manière générale, l'appui aux documents de stratégies de réduction de la pauvreté (DSRP) a été renforcé.

Le système d'aide budgétaire par tranches «variables» agit comme un élément incitatif pour encourager les efforts des pays ACP dans les secteurs de l'éducation et de la santé. L'expérience de 2003 a confirmé le bienfondé de cette approche. En Zambie et en Éthiopie, les indicateurs de performance en matière d'égalité des sexes et de lutte contre le VIH/SIDA ont été inclus dans le système des tranches «variables». En 2003, 389,59 millions d'euros ont été déboursés en aide budgétaire en faveur de 19 pays ACP. Il s'agit d'un financement flexible, essentiel pour assumer les frais de mise en œuvre des stratégies de lutte contre la pauvreté, soutenir les programmes de réformes de la gestion des finances publiques et encourager les gouvernements à se concentrer sur les résultats tout en informant leurs citoyens de la façon dont les ressources sont utilisées.

En 2003, la Commission a travaillé en étroite collaboration avec la Banque mondiale et d'autres donateurs, y compris deux États membres (le Royaume-Uni et la France), dans le cadre du Programme d'examen des dépenses publiques et de responsabilité financière du CAD. Ce travail a permis d'élaborer des méthodologies standard d'évaluation et de contrôle de la gestion des finances publiques dans les pays en développement. Une méthode fiable d'évaluation du risque fiduciaire devrait améliorer l'efficacité de l'aide budgétaire en renforçant la contribution du budget national à la lutte contre la pauvreté. Elle doit permettre de dégager des ressources additionnelles, faire de la Commission un partenaire au niveau du budget, favoriser le dialogue et un soutien plus efficace pour améliorer la gestion financière.

Cette approche ne se limite pas à l'assistance au budget général ni aux seuls pays ACP. Le programme de soutien de la politique sectorielle (SPSP) pour l'éducation au Nicaragua, par exemple, recourt également aux tranches «variables». Celles-ci sont déterminées en fonction d'indicateurs de performance définis dans le document de stratégie nationale de réduction de la pauvreté (DSRP). La Commission contribue aussi, lorsque les circonstances le permettent, à regrouper les donateurs d'aide budgétaire au sein de plates-formes pour examiner, ensemble, les indicateurs de résultats, réaliser les revues annuelles et conduire des missions mixtes. Il en résulte une réduction des coûts de transaction encourus par les gouvernements bénéficiaires en raison de la multitude des procédures suivies par les bailleurs de fonds. Les gouvernements ne doivent plus traiter qu'avec un seul groupe de donateurs au lieu d'avoir à répondre à une multitude de demandes. Au Mozambique, une plate-forme de ce genre regroupe actuellement 15 donateurs. La Commission y joue un rôle clé au niveau de la coordination et en est le deuxième plus important donateur. En 2003, l'aide au budget général de six pays en développement a été attribuée par le biais de groupes semblables.

Il n'est pas possible de mesurer l'impact de l'aide budgétaire de la Commission, en particulier, car elle contribue aux mêmes résultats que les aides budgétaires et à la balance des paiements des autres donateurs. La Commission a toutefois joué un rôle directeur au niveau du groupe d'évaluation conjointe de l'appui budgétaire, mis en place par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE. Les résultats des évaluations devraient être disponibles à la fin de l'année 2004.

L'assistance budgétaire vise à soutenir la stabilité macroéconomique, essentielle pour lutter contre la pauvreté et à encourager les dépenses publiques en faveur des services sociaux de base comme l'éducation et la santé.







1.3.3.2. Éducation

En mars 2003, la Commission a adopté une communication sur «L'éducation et la formation dans le contexte de la réduction de la pauvreté dans les pays en développement» [10]. Sa stratégie s'intègre dans le cadre des OMD pour l'éducation et de l'objectif plus large de l'éducation pour tous (EPT), adopté par la communauté internationale, en avril 2000, à Dakar.

La Commission s'est aussi impliquée, au niveau international, en faveur de l'Initiative de financement accéléré pour l'éducation (Fast-Track Initiative – FTI) qui soutient plus particulièrement la généralisation de l'enseignement primaire pour les garçons et les filles dans les pays en développement. Elle a participé aux réunions entre bailleurs de fonds et pays bénéficiaires en mars 2003, à Paris, et en novembre 2003, à Oslo, ainsi qu'à la réunion, sous la houlette de l'UNESCO, du groupe directeur à haut niveau pour l'EPT, à New Delhi, en novembre 2003.

En vue d'assurer le suivi de l'Initiative «Éducation pour tous», la Commission européenne a lancé un projet d'amélioration des systèmes statistiques dans les pays en développement. Le projet est exécuté par l'Institut

[10] *COM (2002) 116 final du 06.03.2002.*



de statistiques de l'Unesco (ISU). Il vise à renforcer les capacités de collecte des données relatives à l'éducation, de leur contrôle et leur évaluation régulière dans 11 pays bénéficiant du FTI: le Bangladesh, l'Éthiopie, le Ghana, la Guinée, la Mauritanie, le Honduras, le Niger, le Pakistan, la Tanzanie, l'Ouganda et le Vietnam. Le projet bénéficie d'une enveloppe de 3,5 millions d'euros qui seront déboursés entre 2003 et 2006, sur base de la ligne budgétaire B-7-6313 (de l'année 2002).

Selon une première évaluation, les engagements en faveur des programmes et projets nationaux dans le domaine de l'éducation se chiffrent, pour 2003, à 258 millions d'euros dont 70 millions d'euros destinés aux pays ACP. Ces programmes et projets concernent l'éducation de base (primaire) et l'enseignement professionnel et supérieur. Ils sont tous intégrés dans les programmes nationaux des pays partenaires et contrôlés à travers un ensemble d'indicateurs de performance agréés, en commun accord avec le gouvernement concerné.

En matière d'aides sectorielles au développement, la Commission cherche, de plus en plus, à mettre ses ressources en commun avec celles d'autres donateurs. Au Bangladesh, une coordination étroite entre la CE et trois États membres (Pays-Bas, Suède et Royaume-Uni) a permis en 2003 de financer, à hauteur de 50 %, un programme d'appui externe à l'éducation primaire d'un montant de 500 millions d'euros.

Vu le rôle important de l'éducation dans la lutte contre la pauvreté, la Commission a aussi augmenté le montant des aides indirectes à ce secteur par le biais de programmes de réduction de la pauvreté et d'aides macroéconomiques (voir la section sur les politiques macroéconomiques). Un système de tranches d'aides «variables» et de mécanismes axés sur les résultats a été incorporé, en 2003, dans des programmes de lutte contre la pauvreté en subordonnant l'appui financier de la Commission à la performance du pays partenaire en matière d'éducation.

1.3.3.3. Santé, lutte contre le SIDA et démographie

La Commission européenne a fait des objectifs de santé du Millénaire pour le développement une priorité de sa politique et de ses programmes d'aide au développement. Trois OMD sont directement liés au secteur de la santé: la mortalité infantile, la santé maternelle et les maladies transmissibles. La politique de la CE est définie dans sa communication sur la «Santé et lutte contre la pauvreté» ([11]) et ses documents spécifiques concernant les secteurs prioritaires de la lutte contre les maladies transmissibles «Communication, Programme d'action contre le VIH/SIDA, la malaria et la tuberculose» ([12]), «Rapport sur les progrès de mise en œuvre adopté en 2003» ([13]), et «Règlement» ([14]) et de la santé reproductive «Engagements à l'ICPD – International Conference on Population and Development, Règlement de la ligne budgétaire thématique concernée» ([15]).

Avec la nouvelle génération de documents de stratégie par pays, la Communauté européenne a programmé un soutien important en faveur des OMD relatifs à la santé. Elle apporte une aide annuelle d'environ 400 millions d'euros, en moyenne, au secteur de la santé. La santé bénéficie aussi de l'assistance au budget général dès lors que celui-ci contribue à réduire la pauvreté en développant les secteurs sociaux. La Communauté a également poursuivi son soutien aux initiatives interrégionales en matière de santé. C'est le cas, en particulier, dans les pays ACP où elle a dégagé, en 2003, 60 millions d'euros (moyenne annuelle) destinés principalement aux secteurs de la santé reproductive et de la lutte contre les maladies transmissibles. Les nouveaux règlements concernant les lignes budgétaires thématiques, dans ces deux domaines, prévoient des aides aux initiatives innovantes, avec la possibilité de mobiliser jusqu'à 400 millions d'euros sur quatre ans.

En Europe de l'Est et en Asie centrale, la Communauté soutient des programmes de lutte contre la propagation des maladies transmissibles, en particulier le VIH/SIDA et la tuberculose. Elle appuie la réforme du système de santé dans un certain nombre de NEI (nouveaux États indépendants). En 2003, la Géorgie a bénéficié d'un important programme d'investissement dans le secteur de la santé primaire. L'initiative est soutenue par une coordination de donateurs impliquant également la Banque mondiale et le gouvernement britannique.

La Communauté européenne a continué à cofinancer les programmes de santé mis en œuvre par les ONG, en particulier dans les zones où il n'y a aucun autre moyen de venir en aide aux populations.

Enfin, en 2003, 100 millions d'euros ont été alloués aux besoins de santé par le biais de programmes d'aide humanitaire d'urgence dans le cadre de catastrophes naturelles ou causées par l'homme. La Communauté européenne a aussi augmenté son aide au secteur de la recherche lié à la santé et au développement.

([11]) *COM (2002) 129 final du 22.03.2002.*

([12]) *COM (2001) 96 final du 21.02.2001.*

([13]) *COM (2003) 93 final du 26.02.2003.*

([14]) *Règlement (CE) 1568/2003 du Parlement européen et du Conseil du 15 juillet 2003 à propos de l'aide pour lutter contre les pandémies liées à la pauvreté (VIH/SIDA, tuberculose et malaria) dans les pays en développement.*

([15]) *Règlement (CE) 1567/2003 du Parlement européen et du Conseil du 15 juillet 2003 à propos de l'aide aux politiques et actions en faveur de la santé reproductive dans les pays en développement.*

1.3.4. Transports

Les transports représentent un enjeu vital pour l'accès aux soins de santé, à l'éducation, à l'eau et à la sécurité alimentaire. Ce secteur regroupe les infrastructures – routes, chemins de fer, ports, etc. – et les services de transports. Il contribue, directement, à la réalisation des objectifs du Millénaire en facilitant l'accès des populations pauvres à la santé et à l'éducation et, indirectement, en favorisant la croissance économique qui augmente les opportunités d'emplois et de revenus, réduit le coût des transports et des denrées alimentaires et augmente la sécurité alimentaire. Bien que les transports ne soient pas mentionnés dans la liste des huit OMD, ils sont essentiels au fonctionnement de l'économie et du commerce, tant interne qu'entre pays.

Les transports constituent l'une des six priorités de la politique européenne de coopération. Dans 32 pays ACP et trois programmes régionaux, ils représentent le secteur le plus important financé par le 9e FED. La CE veille constamment à ce que ses initiatives dans ce domaine contribuent au mieux à l'objectif de réduction de la pauvreté. Elle travaille en partenariat avec les pays bénéficiaires, avec d'autres donateurs et le Programme de politique de transports de l'Afrique subsaharienne (SSATP). L'aide communautaire est principalement concentrée sur les routes, avec un financement accru en faveur des programmes de maintenance et de construction de routes rurales.

En 2003, les engagements du FED en faveur des transports dans les pays et régions ACP ont totalisé 500 millions d'euros. Les programmes sont conformes à l'approche par secteur définie par la Commission dans sa communication 422 (2000) de juillet 2000 et approuvée par la Résolution du Conseil 9985/01, en juin 2001. Il y est spécifié que des systèmes de transports efficaces sont essentiels pour le commerce et la lutte contre la pauvreté. La CE appuie notamment les réformes destinées à améliorer les performances, à renforcer les capacités institutionnelles et de gestion du secteur, à assurer la maintenance et la réhabilitation des routes. Ces programmes font l'objet d'un dialogue actif entre les délégations de la CE sur le terrain et les gouvernements bénéficiaires.

La coordination entre la CE et les États membres a permis de partager des expériences utiles concernant l'incidence de l'amélioration des transports sur la réduction de la pauvreté. Elle devrait déboucher sur de nouvelles propositions visant à accroître la part de l'appui budgétaire sectoriel dans de nombreux pays.

En 2003, la Commission a continué à jouer un rôle actif au sein du groupe consultatif informel constitué avec la Banque africaine de développement, la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (UNECA) et la Banque mondiale, pour appuyer le plan d'action à court terme du NEPAD (Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique) dans le domaine des infrastructures. Les communautés économiques régionales sont les agences d'exécution de ce plan et le NEPAD a désigné le Programme de politique des transports en Afrique subsaharienne (SSATP) comme le principal instrument de promotion d'un transport durable. La CE, plusieurs États membres, l'UNECA, la Banque mondiale et 38 pays africains travaillent ensemble dans le cadre du SSATP. La Commission est le premier donateur du SSATP dont elle s'est engagée à soutenir, à hauteur de 8 millions d'euros, le Plan de développement à long terme (2004-2007 – 25 millions d'euros) qui repose sur deux principes: la contribution des transports à la réduction de la pauvreté et à l'intégration régionale.

Les transports constituent une priorité des programmes régionaux financés par TACIS en Asie centrale. Avec le programme TRACECA, la Commission appuie la création d'un corridor de transports reliant l'Europe à l'Asie centrale. Depuis 1993, la Commission a financé 53 projets d'investissement et d'assistance technique à hauteur de 110 millions d'euros. En 2003, 11 projets supplémentaires ont été identifiés et ont reçu un financement de 12 millions d'euros.





Dans les Balkans occidentaux, la Commission préside le groupe de pilotage qui regroupe, entre autres, la BERD (Banque européenne pour la reconstruction et le développement), la BEI (Banque européenne d'investissement) et la Banque mondiale. En 2003, le groupe a achevé le Programme d'étude sur les infrastructures dans la région des Balkans. La phase de préparation du Projet de transports (Transport Project Preparation Facility) a démarré en septembre 2003, avec une échéance fixée à décembre 2004. En novembre 2003, une évaluation des besoins en matière de sécurité aérienne et contrôle du trafic aérien a été achevée dans les cinq pays de la région qui bénéficient du programme CARDS (Programme communautaire d'assistance à la reconstruction, au développement et à la stabilisation des pays d'Europe du Sud-Est) et sept projets ont été sélectionnés.

1.3.5. Développement rural et sécurité alimentaire

Les trois quarts de la population la plus pauvre du monde vivent dans les zones rurales des pays en développement. En adoptant, en janvier 2003, la communication de la Commission «Lutter contre la pauvreté rurale» ([16]), le Conseil a souligné l'importance d'un développement rural durable et de la sécurité alimentaire comme facteurs de lutte contre la pauvreté. Il a invité la CE et les États membres à continuer à œuvrer ensemble sur ces questions.





La communication de 2002 souligne que l'accès des populations aux terres arables joue un rôle essentiel dans la lutte contre la pauvreté et une gestion durable des ressources naturelles. En 2003, la Commission a présidé un groupe de travail composé des États membres, chargé d'élaborer les lignes directrices d'une politique foncière et de proposer des instruments d'appui aux programmes nationaux des pays en développement. Ces propositions seront soumises au Conseil au début de l'année 2004. Prenant quelques distances avec l'ancienne approche basée sur le principe de privatisation des terres, la Commission propose que la CE appuie prioritairement des politiques foncières durables, participatives, ciblées sur les pauvres et des systèmes administratifs respectueux des droits des cultures et des sociétés locales.

En 2003, la Commission a contribué à la création d'une Plate-forme globale des donateurs pour le développement agricole et rural, avec la participation de bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux. La plate-forme doit permettre d'échanger des expériences, identifier les pratiques les plus performantes, renforcer la coordination entre donateurs et accroître l'aide aux travailleurs ruraux.

En 2003, l'Afrique a connu de graves crises alimentaires, en particulier en Afrique australe et dans la Corne de l'Afrique. La Commission s'est attachée à renforcer la coordination avec les États membres pour évaluer en commun les situations, répondre aux besoins à court terme et chercher des solutions à long terme face aux urgences alimentaires et, plus structurellement, à l'insécurité alimentaire chronique.

Une enveloppe de 440,6 millions d'euros, au titre de la ligne budgétaire thématique «Sécurité alimentaire et aide alimentaire», en faveur de 32 pays prioritaires ([17]) principalement africains et des organisations internationales concernées a contribué à combattre la famine, conformément au premier objectif du Millénaire pour le développement.

Dans les forums internationaux, la Commission a continué à réclamer plus d'efforts en faveur de la sécurité alimentaire et à prôner la prudence dans l'utilisation de l'aide alimentaire. La Communauté a activement soutenu les efforts visant à délier l'aide alimentaire dans le but d'en améliorer l'efficacité en termes de développement. Elle est intervenue au sein du CAD de l'OCDE et souhaite faire inscrire cette question à l'agenda de la Convention d'Aide alimentaire. La Convention a été prolongée jusqu'à juin 2005 et la Communauté a pris l'initiative de demander sa renégociation qui doit démarrer en juin 2004.

La Commission souhaite renforcer sa coopération avec les organisations adéquates des Nations unies. Elle a entamé les actions en vue d'établir un partenariat stratégique avec la FAO (Organisation des NU pour l'alimentation et l'agriculture) et le PAM (Programme alimentaire mondial).

Suite au règlement du Conseil CE 1292/96 concernant la gestion de l'aide alimentaire et les opérations spécifiques d'appui à la sécurité alimentaire ([18]), la Commission a lancé une évaluation de sa politique dans ces domaines qui devrait être achevée en juin 2004.

1.3.6. Les capacités institutionnelles, la bonne gouvernance et l'État de droit

Aux yeux de la communauté internationale, y compris l'Union européenne, la bonne gouvernance, la promotion de la démocratie, la transparence des systèmes financiers, monétaires et commerciaux sont essentiels pour atteindre les objectifs de développement et d'élimination de la pauvreté fixés par les OMD.

La déclaration finale de la conférence de Monterrey stipule que la bonne gouvernance à tous les niveaux est essentielle pour un développement durable, une croissance économique soutenue et la réduction de la pauvreté. Elle contient aussi des engagements qui ne sont pas clairement reflétés dans les OMD, comme la paix et la sécurité intérieure et entre pays, le respect des règlements juridiques nationaux et internationaux, la conformité avec les décisions de la justice internationale…

La politique de la CE concernant le développement des capacités institutionnelles, la bonne gouvernance et l'État de droit a fait l'objet d'une récente communication sur «La gouvernance et le développement» ([19]). Il s'agit d'une approche pragmatique basée sur le dialogue avec les pays partenaires, qu'il s'agisse de partenariats difficiles, de situations d'après-conflit ou de partenariats efficaces. La communication conseille les politiques à suivre, non seulement avec les pays respectueux des droits de l'homme, de l'État de droit et des institutions démocratiques mais aussi avec ceux qui ne le sont pas.

Dans leurs conclusions du Conseil des 17 et 18 novembre 2003, (Conseil Affaires générales et des Relations extérieures – CAG), les ministres des Affaires étrangères de l'UE ont salué l'efficience et le pragmatisme de cette nouvelle approche. Les dispositions et

([16]) *COM (2002) 429 final du 25/07/2002.*

([17]) *Voir détails dans le chapitre 7 «Tableaux financiers».*

([18]) *COM (2001) 473 final du 05.09.2001.*

([19]) *COM (2003) 615 du 20/10/2003.*

mécanismes créés par l'Accord de partenariat UE-ACP de Cotonou, dans les domaines de la bonne gouvernance, des droits de l'homme, des principes démocratiques et de l'État de droit, peuvent servir d'outils de référence pour les autres accords négociés entre l'UE et des pays tiers.

Comme l'a souligné le Conseil, les partenariats difficiles représentent un défi pour l'UE et doivent faire l'objet d'une attention particulière. Ils nécessitent des stratégies efficaces dotées d'une panoplie d'instruments appropriés pour permettre à la CE et aux États membres de rester engagés, même dans les pays qui font l'objet de sanctions et où la coopération officielle a été partiellement ou totalement suspendue. Un partenariat difficile se caractérise par un manque d'engagement politique du gouvernement envers les objectifs de développement et de bonne gouvernance. Nombre de pays concernés se trouvent aussi dans des situations de crise ou d'après-conflit.

Si la CE a continué, en 2003, à concentrer son aide sur les pays performants, elle estime que les populations des pays à partenariat difficile ne devraient pas payer pour la mauvaise conduite de leurs dirigeants. Le fait d'isoler ces pays risque de favoriser l'extrémisme et le terrorisme, avec d'éventuelles répercussions régionales. Laisser un pays s'effondrer ne rendra que plus difficile et coûteuse la relance du processus à long terme. Par souci de solidarité, de sécurité, et d'efficacité, la CE, au lieu de se retirer totalement de ces pays, s'est donc efforcée de trouver des alternatives à la coopération officielle et d'agir au cœur des problèmes qui trouvent souvent leur origine dans la mauvaise gouvernance.

En octobre 2002, la CE, de concert avec le CAD de l'OCDE, la Banque mondiale et le PNUD, a parrainé un groupe de travail des donateurs consacré aux partenariats difficiles. En juin 2003, un cadre de réflexion et de consultations sur les partenariats difficiles (LAP – Learning and Advisory Process on Difficult Partnerships) a été créé au sein de l'OCDE/CAD. Il agit comme interface entre le réseau du CAD sur la gouvernance (GOVNET) et celui consacré aux questions de conflits, paix et coopération au développement (CPDC). La CE participe activement à ce processus et aux deux sous-groupes, créés en 2003, sur la coordination des donateurs et l'allocation des aides aux partenariats difficiles. La Commission transposera les principes politiques de sa communication sur la Gouvernance et le développement en lignes directrices et rédigera un manuel pour aider ses délégations à gérer de manière cohérente les programmes de coopération dans ce domaine. En 2004, des experts de la Commission et des États membres devraient définir une stratégie commune en matière d'appui à la bonne gouvernance.

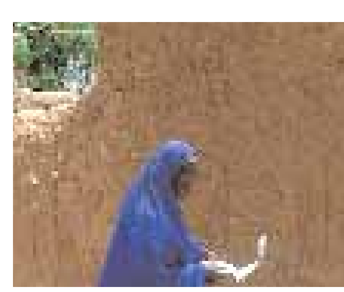
En 2003, la Commission a entamé le processus pour établir un partenariat stratégique et un dialogue politique avec le PNUD à propos de la gouvernance et de la reconstruction post-conflictuelle. Un accent particulier est mis sur les liens entre la gouvernance, la paix et le développement et sur les méthodologies destinées à évaluer les performances des institutions dans ce domaine.

Dans les Balkans occidentaux, le développement des capacités institutionnelles représente un secteur clé de l'appui de la Communauté. Au fur et à mesure qu'un pays progresse dans cette voie, l'assistance se concentre sur l'aide aux réformes et l'exécution des obligations fixées dans les accords de stabilisation et d'association. Les partenaires ont conscience que des institutions adéquates sont indispensables pour relever les défis posés par ces accords. Malgré l'aide substantielle fournie par la CE depuis 2001, dans le cadre du programme CARDS, nombre d'institutions étatiques dans les pays des Balkans manquent de l'expérience nécessaire pour exécuter les projets dans les délais fixés. Une assistance supplémentaire s'avère donc nécessaire. Plus d'information dans les sections régionales (chapitre 4) de ce rapport.

En Europe de l'Est et en Asie centrale, l'appui aux réformes institutionnelles, juridiques et administratives est une priorité de la Communauté. Depuis 2000, la CE aide ses partenaires à remplir leurs obligations découlant des accords de partenariat et de coopération actuellement opérationnels dans 10 des 12 pays de la région. Dans ce but, un important réseau de centres et d'organismes a été mis en place à travers toute la région. Le renforcement des capacités institutionnelles prendra une importance accrue car l'UE tient à voir s'accélérer les réformes dans ces pays, en particulier dans le contexte de sa politique de voisinage.

En Asie, l'UE a encouragé la création de groupes de travail conjoints des donateurs dans les domaines de l'aide à la démocratisation et la prévention des conflits. Des progrès en matière d'approche coordonnée sont visibles au Vietnam et au Laos. La bonne gouvernance a favorisé le développement d'ONG fortes et indépendantes et leur implication dans les politiques gouvernementales à l'échelon central et local.

Les États d'Amérique latine continuent à moderniser leurs institutions. En 2003, la Commission y a appuyé des initiatives pour la mise en place d'une administration judiciaire efficace et transparente (Renforcement et Modernisation institutionnelle au niveau judiciaire au Panamá) et d'autorités fiscales compétentes, capables d'améliorer la solvabilité financière (Uruguay). La CE appuie aussi le renforcement des capacités institutionnelles à travers le développement de Programmes d'appui aux politiques sectorielles (PAPS), qui contribuent à renforcer la société civile (Nicaragua – Programme d'appui institutionnel aux politiques de développement).



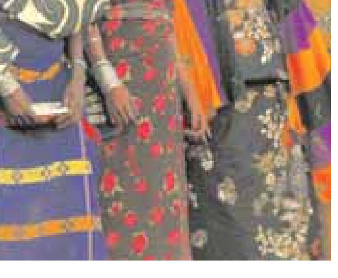


1 | 4 L'approche de la CE

Le cadre général défini par les Traités s'applique à tous les pays en développement avec lesquels la CE entretient des relations. Au niveau des différents programmes d'aide, la CE prône une approche à la carte en fonction des spécificités de chaque pays et région.

1.4.1. Programme d'action 2003-2004







Pour traduire les objectifs et principes de la politique de développement en mesures concrètes, la Commission élabore, depuis 2001, des programmes d'action qui servent à la fois de documents de référence pour les revues annuelles et d'outils d'information sur les initiatives de la Commission.

Dans son programme pour 2003 et 2004, la Commission propose de se concentrer sur trois domaines d'actions.

1. Concrétiser les engagements déjà pris au niveau international

Alors que de nouvelles conférences internationales sont en préparation – CNUCED XI à Sao Paulo en juin 2004, Sommet mondial sur la société de l'information (WSIS) –, la principale priorité de la CE est de concrétiser les engagements déjà pris, à savoir:

- Poursuivre sa contribution aux objectifs du Millénaire pour le développement (lutte contre la pauvreté, éducation, santé, égalité des sexes, environnement).
- Concrétiser les engagements pris à la Conférence de Monterrey (augmentation de l'aide financière au développement, promotion des investissements, de la bonne gouvernance, du commerce équitable et allégement de la dette).
- Concrétiser les engagements pris au Sommet de Johannesburg (Initiative dans le domaine de l'énergie, Initiative pour l'eau, actions prioritaires pour l'éradication de la pauvreté, gestion des ressources naturelles et biodiversité).
- Contribuer au programme de Doha pour le développement (libéralisation commerciale, investissements, appui au développement des capacités, assistance technique, cohérence des politiques, politique commerciale, gouvernance mondiale).

2. Conjuguer des politiques appropriées au niveau national et régional

Les revues à mi-parcours (RMP) des documents de stratégie par pays et par région ont démarré à la fin de l'année 2002, se sont poursuivies en 2003 et devraient être achevées en 2004. Elles ont donné l'occasion à la Commission de réexaminer les questions de politique générale et les moyens d'améliorer la combinaison des différentes politiques, à savoir:

- les priorités politiques de l'UE adaptées aux différents pays/régions, conformément aux accords et programmes existants (Cotonou, MEDA, ALA, TACIS, etc.);
- les priorités générales de la politique de développement ainsi que les questions transversales définies dans la déclaration de novembre 2000 et précisées dans des communications par secteur et des conclusions du Conseil;
- l'engagement de l'UE à promouvoir un développement durable dans les pays en développement, conformément aux différentes communications et conclusions du Conseil relatives au Sommet de Johannesburg et à l'agenda de développement de Doha;
- la connexion avec les opérations d'ECHO, à travers les programmes qui assurent le lien entre l'aide humanitaire d'urgence, la réhabilitation et le développement (LRRD);
- les incidences, sur les pays en développement, des autres politiques de l'UE (commerce, énergie, politique agricole, pêche, politique d'immigration, politiques environnementales, règlements en matière de sécurité alimentaire, recherche, technologies de l'information et de la communication, blanchiment d'argent sale, lutte contre le trafic de drogues, trafic d'être humains, terrorisme international);

3. Renforcer l'exécution et la coordination des programmes de coopération au développement de la CE

Le programme d'action 2003-2004 indique que la mise en œuvre de ces engagements est une condition *sine qua non* pour améliorer les performances de la CE. Il mentionne les éléments suivants:

- délivrer une aide efficace sur base des programmes de développement (avec un accent particulier sur la réforme de la RELEX, la comitologie, les règlements financiers, le déliement de l'aide);
- renforcer la coordination opérationnelle et la complémentarité avec les États membres, les autres donateurs et les agences de l'ONU;
- accroître la coopération avec les nouveaux États membres, au niveau des prises de décisions politiques, de la fourniture d'aide et des méthodes de travail.

1.4.2. Stratégie politique annuelle pour 2003

Les Stratégies politiques annuelles (SPA) de la Commission désignent les priorités et les orientations budgétaires pour l'année à venir. Dans sa stratégie pour 2003, la Commission a placé la coopération au développement dans sa troisième priorité, à savoir l'économie durable. Le SPA stipule que «nous allons travailler à améliorer le partenariat global entre le Nord et le Sud en réalisant les engagements pris à Monterrey et à Johannesburg et en utilisant le cadre de l'Accord de Cotonou pour affirmer la solidarité de l'Europe avec l'Afrique».

L'objectif de la SPA 2003 était «d'assurer que les bénéfices de la globalisation sont partagés à l'intérieur et entre les différents pays en vue d'une répartition plus équitable des ressources entre le Nord et le Sud, dans le respect de leur diversité culturelle et de leur héritage environnemental».

Le lien entre le commerce et le développement a été particulièrement souligné. La SPA recommande que le cycle de négociations de Doha et les négociations commerciales bilatérales avec le Mercosur, les ACP, la Russie et les pays méditerranéens prennent en compte la politique de développement de la CE «d'une manière qui assure l'équilibre entre nos intérêts commerciaux et les objectifs prioritaires en matière de développement et d'environnement». La SPA a également inclus «une coopération renforcée avec les pays tiers en matière d'immigration» au titre de la deuxième priorité qui porte sur la stabilité et la sécurité.

Dans le cadre de la SPA 2003, 70 millions d'euros dont 35 millions en provenance du FED et 35 millions alloués par le budget, ont été accordés au Fonds global pour la santé. C'est un ajout important par rapport aux sommes évoquées lors des discussions sur le nouveau règlement concernant les maladies transmissibles. La SPA 2004 l'a confirmé et a accordé une allocation supplémentaire au Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et la malaria (GFATM) (montant total pour 2003-2006: 351 millions d'euros) et en faveur de la santé reproductive (montant total pour 2003-2006: 74,5 millions d'euros).

1.4.3. Les initiatives globales

Un partenariat global pour un développement durable correspond à l'OMD numéro huit. Voici un aperçu des contributions apportées par la CE en 2003.

1.4.3.1. Le Sommet mondial pour le développement durable et la stratégie de l'UE pour le développement durable

Le Sommet mondial pour le développement durable s'est déroulé à Johannesburg en septembre 2002. Un large éventail d'engagements a été entériné dans «le plan d'application de Johannesburg» dont les objectifs prioritaires sont d'éradiquer la pauvreté, créer des systèmes durables de production et de consommation et protéger les ressources naturelles sur lesquelles se bâtira le développement économique et social des futures générations ([20]). Dans sa communication «Un an après le Sommet mondial sur le développement durable: mise en œuvre de nos engagements», la Commission fait le point sur les progrès réalisés pour traduire les engagements en actes et décrit les actions entreprises par l'UE ([21]).

La stratégie de l'UE pour le développement durable, adoptée en juin 2001, et actualisée après le Sommet mondial de 2002, est le principal cadre politique pour la mise en œuvre des engagements pris à Johannesburg. Le Conseil européen de mars 2003 lui a donné un nouvel élan en appelant les États membres à progresser, au niveau national, vers les objectifs fixés en matière d'énergie, de gestion des ressources naturelles, de technologies chimiques et environnementales. À l'occasion de la revue de la stratégie, prévue pour la fin de l'année, un nouveau débat aura lieu au niveau européen. Il inclura les pays candidats tenus de réaliser, avec l'aide de l'UE, les objectifs de Johannesburg dans des secteurs aussi variés que la politique sociale, l'environnement, le développement et de nombreux autres.

Certains éléments du plan d'action de Johannesburg sont présentés dans d'autres chapitres de ce rapport. C'est le cas pour l'Initiative de financement accéléré ou l'amélioration de la gouvernance dans les PVD. L'UE veut aussi promouvoir, en Europe, le concept de RSE (responsabilité sociale des entreprises) au service du développement durable. La RSE consiste, pour les entreprises, à intégrer sur une base volontaire des préoccupations sociales et environnementales dans leurs activités commerciales et les relations avec leurs actionnaires. La Commission a dirigé une table ronde sur le développement, dans le cadre du Forum Europe sur la RSE, en présence de représentants des différentes parties concernées (organisations d'employeurs, employés, syndicats, société civile). Cette table ronde s'est réunie deux fois en 2003 pour discuter des meilleures pratiques à suivre dans les domaines de la prévention et du traitement du VIH/SIDA, la promotion de codes de travail standard, l'abolition du travail des enfants, l'accès







([20]) Comme indiqué dans le Rapport de synthèse 2003 de la Commission au Conseil européen.

([21]) COM (2003) 829 final du 23.12.2003.

des populations rurales pauvres à une énergie renouvelable, la gouvernance, la campagne «Publiez ce que vous payez», l'agriculture durable et la production des matières premières. Des conclusions seront adoptées lors de la réunion finale de la Table ronde, en mars 2004. En juin-juillet, le Forum RSE remettra à la Commission un ensemble de recommandations qui intégrera un chapitre sur l'évolution de la RSE.

Des progrès considérables ont été accomplis en 2003 au niveau de trois Initiatives majeures lancées par l'UE à Johannesburg.

I. L'Initiative européenne pour l'eau





L'Initiative européenne pour l'eau et le partenariat stratégique UE/Afrique dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, contribuent à la réalisation des OMD et des objectifs fixés par le Sommet de Johannesburg (SMDD).

Pour rendre son Initiative pour l'eau opérationnelle, la Commission propose la création d'un Fonds ([22]) européen d'un milliard d'euros qui mobilisera des contributions financières provenant d'un large éventail de sources. Le Fonds agira dans les pays ACP de concert avec la BEI, des acteurs publics/privés, des organisations de la société civile dans l'UE, la Banque africaine de développement et la Banque mondiale.

Il jouera un rôle de catalyseur (en promouvant des initiatives dans les pays qui poursuivent une politique nationale saine en matière d'eau, en fournissant des informations et faisant office d'organisme centralisateur) d'une part, et de «prêteur en dernier ressort», d'autre part. Nombreux sont les plans et les projets qui s'intéressent aux questions d'approvisionnement en eau et d'équipements sanitaires mais la plupart d'entre eux ne peuvent être réalisés en raison du manque de flexibilité des instruments existants. Le Fonds proposé doit être à même de fournir des réponses souples à des situations variées, apportant le dernier maillon manquant au financement de projets et d'activités viables.

Les aspects spécifiques de ce Fonds doivent encore être définis. Les pays ACP devraient pouvoir faire des propositions de cofinancement avec un partenaire européen. La Facilité pour l'eau encouragera aussi le recours à divers instruments financiers qui facilitent l'intervention d'opérateurs et le déblocage de fonds: subventions, prêts, garanties, assurances de risques, microcrédits, etc.

En parallèle, le partenariat stratégique UE/Afrique pour l'eau met l'accent sur l'Afrique étant donné les besoins énormes de ce continent. Deux groupes de travail ont été mis en place. Le premier, présidé par le Danemark, s'occupe des priorités liées à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement, le second, conduit par la France, s'occupe des questions relatives à la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) au niveau national et transfrontalier. Le premier groupe a identifié dix pays (deux par sous-région) avec lesquels un dialogue sera engagé comme première étape d'une politique de l'eau améliorée. Quatre bassins fluviaux africains ont été choisis pour commencer la mise en œuvre de la GIRE. Dans ce contexte, la France a déjà accordé 10 millions d'euros pour le bassin du Niger.

II. L'Initiative de l'UE «Énergie pour l'éradication de la pauvreté et le développement durable»

La réalisation des objectifs de développement du Millénaire passe par de meilleurs services d'approvisionnement en énergie pour les populations démunies. L'Initiative de l'UE vise à améliorer l'accès à des services énergétiques adéquats, abordables et viables. Elle démontre l'engagement politique de la Commission et des États membres à renforcer leurs actions dans ce secteur ([23]). Un groupe consultatif est chargé d'en coordonner la mise en œuvre et de dégager des positions communes de l'UE lors des interventions sur le terrain. Ce groupe dispose d'un secrétariat qui comprenait, en 2003, trois personnes.

L'Initiative pour l'énergie implique l'ensemble des acteurs concernés. Certains États membres peuvent jouer un rôle important pour faciliter le dialogue avec les pays et régions bénéficiaires.

L'Initiative a démarré dans les Caraïbes et le Pacifique. La Commission et le Danemark ont contribué ensemble à renforcer les capacités des Îles du Pacifique à formuler des stratégies et des politiques énergétiques. Le FED a financé des projets visant à étendre l'utilisation de sources d'énergie renouvelable dans cinq pays de la région. Dans les Caraïbes, le dialogue s'est concentré, avec l'aide de l'Allemagne, sur les stratégies énergétiques régionales.

En Afrique subsaharienne, le dialogue avec les partenaires et les parties concernées s'est poursuivi tout au long de l'année. Il a culminé avec la conférence «Énergie pour l'Afrique» qui s'est tenue à Nairobi, en novembre 2003. La conférence a confirmé la volonté des pays africains à joindre leurs efforts dans ce secteur et à identifier les champs d'intervention prioritaires de la coopération européenne. Ces champs englobent l'énergie à usage domestique, la biomasse, l'électrification rurale, l'énergie intelligente (programme COOPENER), l'appui à l'élaboration de politiques énergétiques appropriées et d'institutions suffisamment solides.

([22]) COM (2003) 211 du 23.04.2003.

([23]) Outre l'Inititiative de l'Union européenne dans le domaine de l'Énergie (EUEI), la Commission a adopté une attitude proactive en encourageant la Coalition de Johannesburg pour l'énergie renouvelable (JREC). Cette Coalition, présentée par des dirigeants politiques, regroupe aujourd'hui 82 pays qui se sont mis d'accord pour fixer des objectifs quantifiables et des délais afin d'augmenter la part des énergies renouvelables dans leur programme énergétique général et aller ainsi au-delà du large engagement sur l'énergie renouvelable pris dans le cadre du plan d'action de Johannesburg.

L'Afrique est indubitablement la région où le manque de services énergétiques adéquats, abordables et viables est le plus criant, au point de menacer la réalisation des OMD. L'Initiative a déjà identifié d'éventuelles actions dans l'ensemble des sous-régions et un certain nombre de pays où l'Allemagne, la France et le Danemark ainsi que l'Autriche et la Suède jouent un rôle de «facilitateurs». La Commission est également en train d'examiner la façon d'intégrer l'Initiative dans le cadre de la prochaine revue à mi-parcours du 9e FED.

Un dialogue a également démarré dans d'autres régions telles que l'Amérique centrale, où la Finlande a facilité le processus.

III. L'Initiative de l'UE pour l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (FLEGT)

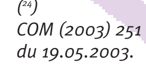
L'Initiative européenne dans le domaine des forêts est principalement destinée à lutter contre l'exploitation illégale des forêts qui menace sérieusement la biodiversité et les ressources naturelles des pays en développement.

En mai 2003, la Commission a publié un plan d'action communautaire sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (FLEGT) ([24]) qui fait suite aux engagements pris dans le plan d'action de Johannesburg. Ce plan propose une approche novatrice en matière de lutte contre l'abattage et le commerce illicites de bois qui sont responsables de dégâts écologiques considérables dans les pays en développement et de l'appauvrissement des communautés rurales tributaires des produits forestiers pour leur survie. Par ailleurs, ils impliquent un manque à gagner estimé à 10-15 milliards d'euros par an pour les gouvernements de ces pays.

Le plan d'action vise à soutenir les réformes entreprises par les pays producteurs de bois en matière de gouvernance et de lutte contre la corruption, par le truchement d'un régime d'autorisation devant garantir l'origine légale du bois importé par l'UE.







([24])
COM (2003) 251 du 19.05.2003.







1.4.3.2. Les Fonds globaux et les Initiatives pour la santé et l'éducation

Les demandes de financement ont considérablement augmenté depuis le lancement officiel en 2002 par les Nations unies du Fonds mondial de lutte contre le VIH/SIDA, la tuberculose et la malaria (GFATM). En 2003, la Commission européenne a triplé son soutien au Fonds, en passant de 120 à 460 millions d'euros. Elle versera une nouvelle contribution de 170 millions d'euros prélevés sur le FED, en 2004.

La CE est un membre actif du Conseil d'administration du Fonds et préside – ou y est activement représentée – plusieurs de ses comités. Elle s'est impliquée dans l'élaboration des politiques et stratégies de mobilisation des ressources et des règles en matière de gouvernance et de partenariat. Elle a présidé le comité d'acquisition et de gestion des fonds, durant les six premiers mois de 2003 et le comité pour la gouvernance et le partenariat, durant le semestre suivant. En octobre, la CE est devenue membre du Comité d'évaluation des performances. Un processus a été lancé sous la conduite de la CE pour réexaminer et réajuster les sièges au sein du Conseil d'administration. Il devrait aboutir vers la fin de janvier 2004. Les États membres ont également augmenté leur participation au financement du GFATM. La réunion du G8 à Evian, en juin 2003, puis le Conseil européen de Thessalonique, ont été l'occasion pour la Commission et les dirigeants européens d'attirer à nouveau l'attention sur les besoins financiers du Fonds mondial.

En 2003, le Fonds a lancé deux appels à propositions et accordé au total 2,1 milliards de dollars sur deux ans pour soutenir 224 programmes de lutte contre les trois pandémies dans 120 pays. En juillet 2003, à l'occasion d'une conférence internationale à Paris consacrée au financement du Fonds mondial, le président Prodi, le président Jacques Chirac et le premier ministre Tony Blair ont appelé l'Union européenne à prendre l'initiative au niveau international, en apportant une contribution annuelle d'un milliard d'euros (CE et États membres) au GFATM. À ce stade, les engagements de la Communauté et des États membres (2,76 milliards de dollars) ont atteint 55 % de toutes les ressources promises au Fonds (4,87 milliards de dollars).

L'Initiative de financement accéléré (Fast-Track Initiative – FTI) en faveur de l'éducation pour tous (EPT) aide les pays à bas revenus qui ont de bonnes politiques mais manquent de ressources à atteindre l'objectif du Millénaire visant à assurer, d'ici à 2015, l'accès de tous les enfants à l'enseignement primaire. Les partenaires, au sein du FTI, sont liés par un ensemble d'obligations réciproques. Les pays bénéficiaires s'engagent à élaborer et exécuter des plans sectoriels d'éducation, solides et durables, que les donateurs sont tenus de soutenir en augmentant leurs contributions financières et en harmonisant leurs politiques et procédures.

La Commission considère le FTI comme un instrument essentiel pour mobiliser soutiens et ressources supplémentaires en faveur de l'EPT. Cette méthode de travail novatrice rendra plus efficace l'interaction entre bénéficiaires et donateurs, sur base des principes fondamentaux de l'appropriation locale et du partenariat, définis dans le consensus de Monterrey. La Commission est un contributeur important du FTI. Elle y joue un rôle central de coordination au niveau des États membres de l'UE et examine les possibilités d'appui financier, dans le cadre de l'actuelle et de la prochaine programmation de l'aide européenne.

La CE a participé, ces dernières années, aux efforts de la communauté internationale pour éradiquer la polio, par le biais de divers instruments: des aides budgétaires et sectorielles, des projets régionaux tels que le programme ARIVA (Appui au Renforcement de l'Indépendance Vaccinale) en Afrique de l'Ouest et des programmes spécifiques visant à développer une politique d'immunisation systématique, comme le programme PRIME, au Nigeria. En 2003, la CE a réagi aux problèmes financiers rencontrés par l'Initiative mondiale d'éradication de la polio suite, notamment, à l'augmentation des cas au Nigeria et en Inde. La CE a consacré 37,9 millions d'euros à des programmes spécifiques d'éradication de cette maladie dans les pays les plus touchés en 2002 dont 25 millions d'euros pour l'Inde (10 millions d'euros en 2003) et le Nigeria (12,9 millions d'euros en 2003).

1.4.3.3. L'Agenda du développement de Doha

En novembre 2001, la conférence ministérielle de l'OMC, à Doha, a approuvé un agenda ambitieux de négociations, axé sur le thème du développement. L'Agenda de Doha a reconnu que pour progresser, le système commercial multilatéral a besoin d'une réelle implication des pays en développement. De leur côté, les pays industrialisés ont accepté d'aider les pays en développement à tirer profit de la libéralisation du commerce mondial. En tant que première puissance commerciale du monde, l'UE est l'une des principales parties prenantes à l'Agenda du développement de Doha.

Suite à l'échec de la réunion ministérielle de Cancún, en septembre 2003, la Commission a préparé une communication sur la relance du cycle de négociations de Doha, soulignant, une fois de plus, l'implication de l'UE en faveur du développement. La Commission recommande de concentrer l'aide sur les membres les plus fragiles de l'OMC: les pays les moins avancés (PMA), les États pauvres enclavés et autres pays aux économies particulièrement vulnérables ou souffrant d'infrastructures peu développées. Les pays en développement émergents devraient, dans le même temps, prendre des engagements en faveur des plus faibles.

La Commission a accru sa participation au «Cadre intégré» en faveur des PMA. Cette entreprise conjointe, lancée en 1996, regroupe six organisations internationales, dont l'OMC, la Banque mondiale et le FMI. Son

objectif est d'aider les PMA à intégrer le commerce dans leurs stratégies de développement. En 2003, la Commission a renforcé sa participation au conseil d'administration et joué un rôle de facilitateur dans un certain nombre de pays. Elle a aussi contribué à une meilleure intégration des questions liées au commerce dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté et dans sa propre programmation (documents de stratégies régionales et par pays).

La Stratégie de développement durable vise à renforcer les synergies et à concilier le commerce, le développement et la protection de l'environnement. Elle doit veiller à ce que les questions de développement durable soient prises en compte tout au long des négociations de l'OMC. Cette stratégie a permis, entre autres, le lancement de Centres de commerce durable et d'innovation (CDDI). Les CCDI sont conçus pour aider les producteurs des pays en développement à profiter des opportunités du marché et pour les encourager à exporter des produits respectueux du développement durable, conformes aux principes d'éthique sociale et de protection de l'environnement.

1.4.3.4. Le financement du développement

Le consensus de Monterrey, adopté à la Conférence sur le financement du développement en mars 2002, contient un certain nombre d'engagements cruciaux «pour faire face aux défis du financement du développement à travers le monde». L'UE a défini sa contribution au financement du développement lors du Conseil européen de Barcelone, le 14 mars 2002, et s'est engagée à augmenter son APD de manière à atteindre d'ici à 2006 l'objectif des Nations unies de 0,39 %, chaque État membre devant, à cette date, y consacrer au moins 0,33 % de son PNB ([25]).

La Commission est chargée, d'une part, de publier un rapport annuel expliquant dans quelle mesure les États membres et elle-même ont mis en œuvre les engagements de Barcelone et contribuent au processus du financement du développement ([26]) et, d'autre part, de proposer des mesures correctrices au cas où les progrès ne seraient pas suffisants. Cet exercice de suivi est une bonne occasion de procéder à une comparaison des résultats et garantit la transparence des actions entreprises par l'Union. Le premier rapport de ce genre a été approuvé par le Conseil «Affaires générales et Relations extérieures» (CAGRE) de mai 2003 et a prouvé que l'UE et ses États membres ont pris un bon départ en vue de respecter les engagements de Barcelone, notamment en ce qui concerne l'augmentation de l'APD de l'UE ([27]). En 2004, la Commission actualisera son analyse et fera des recommandations pour l'avenir. Pour la première fois, le rapport comprendra les contributions des nouveaux États membres qui adhéreront à l'UE le 1er mai 2004.

La Commission est même allée au-delà des engagements de Barcelone, en présentant une communication relative au déliement de l'aide. Suite aux conclusions positives du Conseil «Affaires générales et Relations extérieures» de mai 2003, la Commission a rédigé des propositions visant à modifier les instruments de base de la coopération au développement, au niveau du budget et du FED. Elle les présentera au Conseil et au Parlement au début de l'année 2004.

1.4.4. Répondre à la diversité des besoins régionaux et nationaux

Concernant l'Europe du Sud-Est, la priorité de l'UE est d'étendre à cette région la paix, la stabilité, la prospérité et la liberté dont elle-même et ses États membres bénéficient depuis cinquante ans. Il s'agit de favoriser l'instauration d'un contexte qui rendrait impossible tout conflit armé. Dans les **Balkans occidentaux**, l'UE est de loin le plus important donateur. L'objectif stratégique de son aide est la réalisation du Processus de stabilisation et d'association. Au fur et à mesure qu'un pays de la région progresse dans cette voie, l'UE renforce son soutien ciblé aux réformes et au développement des capacités institutionnelles, en tenant compte de l'expérience acquise lors du processus d'élargissement.

Après l'élargissement, l'UE partagera une longue frontière commune avec un vaste ensemble régional englobant **l'Europe de l'Est, le Caucase et l'Asie centrale (EECAC)**. L'UE constitue le principal partenaire commercial et économique de l'EECAC qui, de son côté, est un important fournisseur de gaz naturel et de pétrole. L'augmentation de l'aide communautaire se justifie d'autant plus que les différences de niveaux de vie se sont aggravées entre l'Europe élargie et l'EECAC. La Politique européenne de voisinage a pour but de diminuer ce fossé et de développer une coopération étroite avec cette région.

L'objectif du programme TACIS – le principal instrument de coopération avec l'Europe orientale, le Caucase et l'Asie centrale – est de promouvoir la transition de ces pays vers l'économie de marché et d'y renforcer la démocratie et l'État de droit. Le programme se base sur les accords de partenariat et de coopération (APC) opérationnels entre l'UE et 9 des 12 États de la région. Les priorités de la coopération portent sur les institutions, la réforme judiciaire et administrative, le développement économique et du secteur privé, les conséquences sociales de la transition, les réseaux d'infrastructure, la protection de l'environnement, la gestion des ressources naturelles et le développement de l'économie rurale. Les programmes régionaux incluent la coopération régionale au niveau des réseaux d'infrastructures, de l'environnement, de la justice et des affaires intérieures ainsi que des programmes de coopération transfrontalière et de sécurité nucléaire.







([25]) Les autres engagements visent à améliorer l'efficacité de l'aide par le biais d'une coordination et d'une harmonisation plus étroites, le déliement de l'aide aux pays les moins avancés (PMA), l'augmentation de l'assistance au commerce. L'UE s'est aussi engagée à encourager la détermination des biens publics mondiaux concernés (BPM), favoriser certaines réformes des systèmes financiers internationaux, permettre aux pays en développement d'avoir davantage voix au chapitre dans le processus de décision dans le domaine de l'économie internationale et tendre vers le rétablissement d'un niveau d'endettement gérable dans le contexte de l'Initiative PPTE.

([26]) Conclusions du Conseil «Affaires générales et Relations extérieures» de novembre 2002 et du 20 mai 2003.

([27]) SEC (2003) 569 du 15.05.2003; Conclusions n° 9379/03 du Conseil CAGRE du 20 mai 2003.



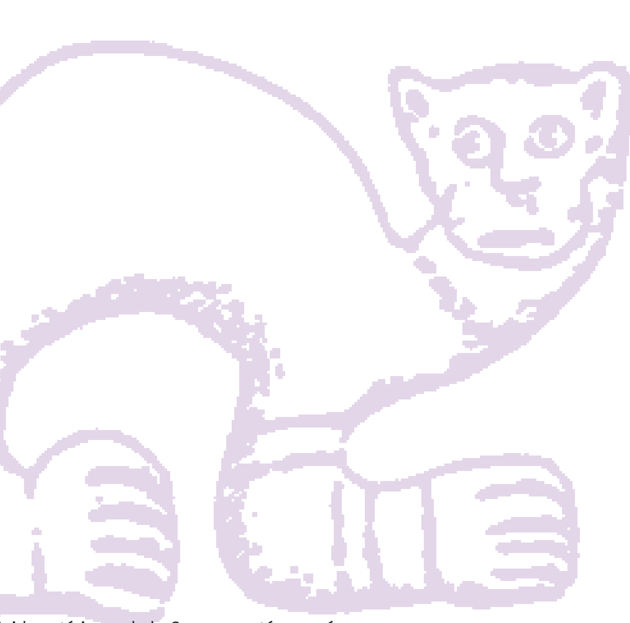

La VI[e] Conférence des ministres des Affaires étrangères de la zone euro-méditerranéenne, qui s'est tenue les 2 et 3 décembre 2003 à Naples, a renforcé le partenariat entre les pays de la région, malgré la tension, l'instabilité et les problèmes d'insécurité auxquels elle est confrontée. Dans la **région méditerranéenne**, la nouvelle politique de voisinage de l'Europe ([28]) doit contribuer à la réussite du Processus de Barcelone, renforcer le soutien aux réformes, au cadre législatif et réglementaire, dans le respect du marché intérieur. Le dialogue sur les questions politiques et de sécurité a évolué dans le cadre d'une stratégie globale et d'une attention accrue aux nouveaux et graves enjeux sécuritaires de cette région. À la Conférence de Naples, les ministres, tout en réaffirmant la complémentarité entre le processus de paix au Moyen-Orient et le partenariat euro-méditerranéen, comme le souligne la Déclaration de Barcelone, ont reconnu qu'il ne pouvait toutefois pas y avoir de lien direct entre les deux. Ils ont aussi confirmé l'engagement de l'UE à jouer un rôle important dans la reconstruction de l'Irak.

Les relations entre l'UE et l'**Amérique latine** ont démarré en 1960, en se basant sur les liens bilatéraux existant de longue date entre cette région et des États européens. Important partenaire politique, l'UE est aussi le principal donateur, le premier investisseur étranger et le second partenaire commercial de l'Amérique latine. Elle consacre, à travers une série d'accords ambitieux, des ressources humaines et financières considérables au dialogue politique et au développement de la coopération avec cette région. En 2003, deux nouveaux accords ont été signés, l'un avec la Communauté andine et l'autre avec les six pays d'Amérique centrale. L'UE poursuit également des négociations en vue d'un accord d'association avec le Mercosur.

La coopération européenne vise à promouvoir la stabilité politique et sociale et le développement économique de l'Amérique latine. L'aide financière et technique y appuie des projets destinés à améliorer l'accès aux soins de santé, renforcer l'État de droit et la démocratie, protéger l'environnement. Plusieurs programmes décentralisés d'assistance économique encouragent aussi l'intégration régionale, la compétitivité des entreprises latino-américaines sur les marchés mondiaux et le développement de leur savoir-faire.

Les partenariats de la Commission avec l'**Asie** se basent sur six priorités stratégiques ([29]), soulignées dans deux documents politiques majeurs consacrés à l'Asie du Sud-Est ([30]) et à la Chine ([31]). Ils visent notamment à promouvoir le développement des pays les moins avancés de la région en s'attaquant aux racines de la pauvreté. La CE finance des programmes de coopération à travers toute l'Asie. En 2003, ces programmes ont mis l'accent sur une approche systématique par secteur, ciblée sur la bonne gouvernance et les réformes sectorielles dans les domaines de la santé, de l'éducation, du développement rural. Une attention particulière a été portée aux «Pays à faibles revenus et sous pression» (LICUS) et en situation d'après-conflit. Les questions de paix et de sécurité occupent, plus que jamais, une place prioritaire, en particulier en Afghanistan et dans les pays du Sud-Est asiatique mais aussi dans la péninsule coréenne. Les relations économiques avec l'Asie vont de pair avec un dialogue politique régulier aux niveaux régionaux et bilatéraux.

Le partenariat entre l'Union européenne et les **pays** d'**Afrique**, **des Caraïbes et du Pacifique (ACP)** est consacré dans l'Accord de partenariat UE-ACP, dit Accord de Cotonou. Signé en juin 2000 après un intense débat public consacré à l'avenir des relations UE-ACP, le nouvel Accord se base sur les conventions précédentes (Yaoundé I et II, Lomé I, II, III et IV) et durera 20 ans, avec la possibilité de révisions tous les cinq ans. En 2003, l'ensemble des États ACP et des États membres de l'UE ont ratifié l'Accord. Les objectifs principaux de l'Accord de Cotonou sont l'éradication de la pauvreté, le développement durable et l'intégration progressive des pays ACP dans l'économie mondiale. Le nouveau partenariat établit des liens clairs entre la dimension politique, le commerce et le développement. En avril 2003, l'Accord de partenariat UE-ACP est entré entièrement en vigueur, suite à l'achèvement du processus de ratification. Le groupe ACP se compose de 79 pays dont 78 sont membres de l'Accord de Cotonou ([32]).



([28]) Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen (COM/2003/104 final).

([29]) Communication COM (2001) 469 du 4.9.01 «L'Europe et l'Asie: Un cadre stratégique pour des partenariats renforcés».

([30]) Communication COM (2003) 399 du 9.7.03 «Un nouveau partenariat avec l'Asie du Sud-Est».

([31]) Communication COM (2003) 533 du 10.9.03 «Un partenariat qui progresse – intérêts et enjeux partagés des relations UE-Chine».

([32]) L'Afrique du Sud, Cuba et Timor-Oriental sont les derniers pays à avoir rejoint le Groupe ACP. La coopération entre l'UE et l'Afrique du Sud se base sur un accord bilatéral et son financement provient non du FED mais du budget communautaire. Timor-Oriental a été accueilli comme membre du groupe à l'occasion du Conseil des ministres conjoint de mai 2003 mais certaines formalités (les procédures de ratification) restent à remplir. Cuba a posé en 2000 sa candidature d'adhésion au groupe ACP mais a décidé de ne pas accepter les conditions contenues dans l'Accord UE-ACP. Sa candidature a été acceptée par le groupe ACP mais Cuba n'est pas signataire de l'Accord de Cotonou.

1 | 5 L'ÉLARGISSEMENT DE L'UE ET LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

1.5.1. Élargissement de l'UE: agrandir la communauté des donateurs

Dans le contexte de l'élargissement, les questions de développement restent une des priorités de la Commission. Le programme de travail lancé en 2003 avec les États membres et les pays candidats s'est concentré sur trois aspects: i) les incidences prévisibles de l'élargissement sur les politiques et programmes de développement de la Communauté (aux niveaux du processus de décision, de la définition des priorités, des canaux d'exécution et des questions financières); ii) les aides adéquates pour préparer les pays candidats à assumer la politique de coopération communautaire et leur rôle de donateurs; iii) les incidences sur les pays en développement partenaires de la Communauté. À partir du 1er mai 2004, les organisations non gouvernementales des 10 États adhérents devraient progressivement augmenter leurs capacités et leur engagement envers le processus de développement global.

Diverses études et missions d'information ainsi qu'une première série d'exercices de sensibilisation et de développement des capacités, ont été lancées en 2003. Elles ont servi à définir les actions futures, y compris une «feuille de route». Ce travail se poursuivra et s'étendra en 2004-2005.

L'évaluation de l'impact de l'élargissement sert à clarifier, présenter et contrôler la mise en œuvre de «l'acquis communautaire», y compris l'examen du cadre institutionnel, des engagements financiers et de l'état de préparation des nouveaux États membres en termes de capacités et de participation aux actions communes et coordonnées de la CE et des États membres.

Un groupe de travail, mis en place en mai 2003, facilitera l'intégration efficace et cohérente des activités d'aide au développement des 10 nouveaux États membres. Sa priorité était au départ d'adopter et de lancer des mesures pour développer leurs capacités, avant et après mai 2004. Le groupe de travail a réalisé un rapport d'évaluation des besoins et coordonné des initiatives de formation.

1.5.2. La politique européenne de voisinage

La communication de la Commission au Conseil et au Parlement (33) sur l'«Europe élargie», présente la nouvelle politique de l'Union européenne élargie envers ses «nouveaux voisins», en particulier la Russie, les nouveaux États indépendants (NEI) occidentaux et les dix pays méditerranéens. Elle prévoit une coopération accrue entre l'Union et ces pays pour relever ensemble les défis communs à travers des instruments (en particulier, TACIS et MEDA) suffisamment souples pour répondre à tout l'éventail des besoins.

Dans sa communication «Préparer le terrain pour un nouvel instrument de voisinage» (34), la Commission traite des ressources financières qui seront affectées à la coopération transfrontalière entre l'Europe élargie et ses nouveaux voisins et avec les pays des Balkans occidentaux. La communication prévoit une approche en deux phases: pour la période 2004-2006, divers programmes spécifiques de voisinage permettront de renforcer la coordination entre les instruments de financements déjà existants, en particulier Interreg, CARDS, MEDA, PHARE (CBC-coopération transfrontalière) et TACIS (CBC). Dans un deuxième temps, un instrument unique de nouveau voisinage sera créé et commencera à être opérationnel à partir de 2007.

Suite à la communication, des ressources spécifiques ont été identifiées, à l'intérieur des enveloppes existantes, pour soutenir les programmes de voisinage. Pour la période 2004-2006, au niveau des instruments d'aide extérieure, 75 millions d'euros ont été prévus pour TACIS, 90 millions d'euros pour PHARE et 15 millions d'euros pour CARDS. Environ 800 millions d'euros seront affectés à des projets concernant les frontières intérieures, au titre du programme Interreg. Le travail préparatoire a démarré en 2003, sur un certain nombre de projets aux frontières extérieures.

En octobre 2003, le Conseil a adopté le second plan d'action sur la «dimension nordique». La «dimension nordique» de l'Union européenne couvre les régions de la mer Baltique, de l'Arctique et du Nord-Ouest de la Russie. Elle doit les aider à répondre à de nouveaux défis et renforcer la coopération entre les États membres de l'UE, les pays adhérents et la Russie. La «dimension nordique» s'intègre dans le cadre des Accords européens avec les États baltes, de l'Accord de partenariat et de coopération avec la Russie et des règlements de l'EEE (Espace économique européen). Les secteurs concernés sont l'environnement, la sécurité nucléaire, la coopération énergétique, Kaliningrad, les infrastructures, la coopération interentreprises, la justice et les affaires intérieures, le développement social, etc. La «dimension nordique» recourt aux instruments financiers de PHARE, TACIS et Interreg.







(33) COM (2003) 104 du 11.03.2003.

(34) COM (2003) 393 du 01.07.2003.

Le plan d'action «dimension nordique», basé sur la proposition de la Commission [35], a été approuvé par le Conseil «Affaires générales» du 29 septembre 2003. Il couvre la période 2004-2006 et prévoit des activités se rattachant à cinq secteurs prioritaires: l'économie et les infrastructures, les secteurs sociaux (incluant l'éducation, la formation et la santé publique), l'environnement, la sécurité nucléaire et les ressources naturelles, la justice, les affaires intérieures et la coopération transfrontalière). Le plan d'action accorde une attention spéciale aux régions confrontées à des problèmes de développement particuliers comme les zones arctique, subarctique et Kaliningrad.

[35] Document de travail de la Commission COM (2003) 343 du 10.06.2003.



2 | Efficience et efficacité de la coopération européenne

2 | 1

La réforme de la gestion de l'aide extérieure

2 | 2

Déconcentration

2 | 3

L'amélioration de la qualité et les initiatives du groupe d'appui à la qualité

2 | 4

Les «trois C»: la voie à suivre pour l'avenir

2 | 5

La coopération avec les autres partenaires

2 | 6

Activités horizontales

2 | 1 La réforme de la gestion de l'aide extérieure

Le processus de réforme, commencé en 2000, s'est poursuivi en 2003. La déconcentration de la gestion de l'aide extérieure vers les délégations de la CE en est un élément clé. À ce stade, la Commission peut raisonnablement espérer pouvoir commencer à en mesurer les effets.

La réforme de l'aide extérieure s'est traduite par une plus grande concentration sur la planification stratégique et la programmation. Les programmes clés de la Commission ont été simplifiés, facilitant la prise de décision, tant au niveau de la programmation que de la mise en oeuvre. Ils ont aussi gagné en qualité, grâce aux mécanismes internes d'appui à la qualité et à l'adoption des pratiques les plus performantes au niveau international. Le recours à des documents clairs de stratégie nationale favorise la coordination avec les autres acteurs, améliore l'efficacité et répond aux besoins de la programmation des lignes budgétaires horizontales.

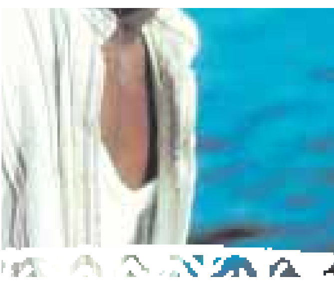
En 2003, le processus de revues à mi-parcours a été achevé pour tous les documents de stratégie (excepté ceux des pays ACP). L'objectif était de renforcer la pertinence et la qualité des programmes, de les adapter à l'évolution sur le terrain et, surtout, de faire en sorte qu'ils soient exécutés dans les délais prévus. Pour en améliorer la cohérence et la complémentarité, la Commission a commencé, à la demande des États membres, à préparer des fiches de données par pays, également utiles pour améliorer la coordination entre donateurs.

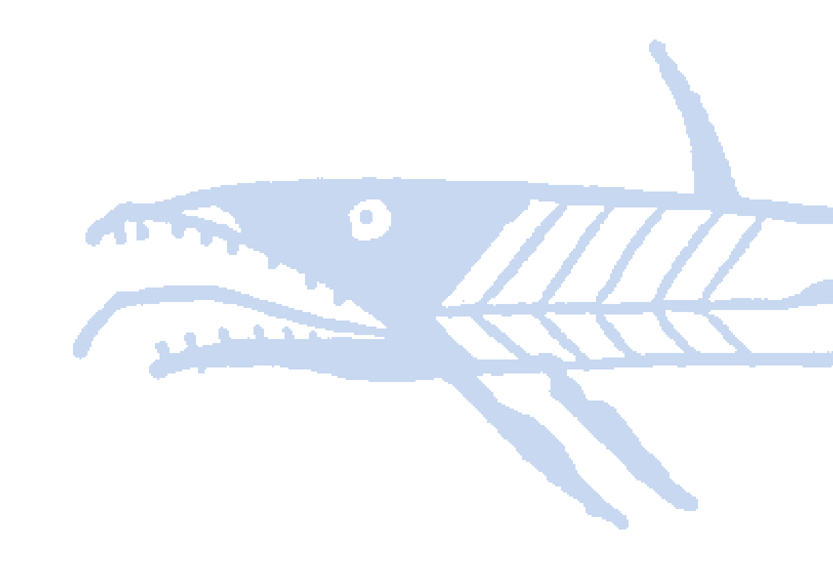
Depuis le lancement de son ambitieux programme de réforme, la Commission a constaté une nette amélioration au niveau de l'exécution du budget.

Pour 2003, les chiffres indiquent des niveaux d'engagements et de décaissements jamais atteints, que ce soit au titre du budget communautaire ou à celui du Fonds européen de développement (FED). Le montant des engagements effectués sur le budget s'est élevé, en 2003, à 3,919 milliards d'euros, soit une augmentation de 42 millions d'euros par rapport à l'exercice 2002, et celui des décaissements est demeuré stable à 3,271 milliards d'euros, par rapport aux 3,327 milliards d'euros enregistrés en 2002. Au titre du FED, suite à la ratification de l'Accord de Cotonou, les engagements ont atteint en 2003 un niveau record de 3,7 milliards d'euros (contre 2,114 millions d'euros en 2002, soit une progression de 76 %) et les décaissements ont été portés à 2,4 milliards d'euros (soit une croissance de 24 % par rapport aux 1,902 milliard d'euros de 2002). Le volume des engagements «ouverts», exprimé en années de paiement, demeure stable, au niveau de quatre ans. Parallèlement, l'Office de Coopération EuropeAid a accéléré la mise en place de procédures contractuelles simplifiées et harmonisées. La publication de manuels et guides pratiques applicables aux différents programmes d'assistance extérieure a été très appréciée par les contractants et soumissionnaires. Ces mesures ont permis de réduire considérablement le temps nécessaire pour les procédures d'appel d'offres. Toutes ces actions s'intègrent dans le cadre des Nouveaux règlements financiers (Budget et FED) entrés en vigueur en 2003.

La capacité de gestion de l'Office de Coopération EuropeAid a continué à s'améliorer grâce à la mise sur pied d'un système unique et harmonisé d'information (CRIS – Common Relex Information System). Depuis janvier 2003, la gestion de tous les programmes et projets s'appuie sur ce système commun. CRIS contient, outre des données financières, une montagne d'informations intéressant la mise en œuvre des actions extérieures. Il relie par voie électronique le siège et les délégations qui disposent ainsi des moyens de surveiller l'évolution des programmes et d'y apporter, si besoin est, des corrections.







2 | 2 Déconcentration





La déconcentration, qui transfère aux délégations de la Commission une partie importante de la gestion des projets, est un élément clé de la réforme de l'aide extérieure. Le principe est que tout ce qui peut être mieux géré et décidé sur place, dans le pays concerné, ne devrait pas l'être à Bruxelles. La déconcentration était, à la fin de l'année 2003, opérationnelle dans 61 délégations. Le travail n'est pas entièrement achevé pour les délégations situées dans les pays ACP mais les négociations en cours avec les pays ACP devraient permettre d'assurer le financement des délégations et le recrutement de personnel supplémentaire, d'ici à 2006. À terme, la conclusion du débat sur la budgétisation du FED devrait permettre de dégager une solution définitive.

La déconcentration ne s'est appliquée, dans un premier temps, qu'aux programmes géographiques, y compris, dans la mesure du possible, les programmes régionaux. Elle s'est étendue, à partir du début de l'année 2003, aux lignes thématiques horizontales et s'est poursuivie avec la déconcentration, vers les délégations, des microréalisations au niveau de la sécurité alimentaire et des droits de l'homme. La déconcentration des lignes budgétaires thématiques restantes doit commencer en avril 2004.

C'est au niveau des délégations que les effets de la déconcentration ont été le plus visibles. Mais ils ne sont pas moins importants au niveau du siège de la Commission. Une modification en profondeur de la culture et des méthodes de travail a été nécessaire pour apporter une assistance de qualité et l'indispensable expertise sectorielle et thématique au personnel sur le terrain.

Grâce à un très important travail de préparation au niveau, notamment, de la logistique et du personnel, la déconcentration est devenue réalité. À la fin de l'année 2004, le personnel des délégations se sera accru de 1 600 nouveaux postes. Presque toutes les délégations auront déménagé dans des locaux mieux adaptés ou disposeront d'espaces supplémentaires. L'installation de systèmes de télécommunications et de connexions sécurisés permettra aux délégations sur le terrain de travailler dans les mêmes conditions qu'à Bruxelles.

Aujourd'hui, la vaste et ambitieuse réforme lancée en 2000 commence à porter ses fruits. L'impact sera plus visible à moyen terme mais d'ores et déjà, des bénéfices encourageants sont enregistrés, en particulier dans les pays où les déconcentrations sont effectives depuis plus de deux ans.

En 2003, des études indépendantes ont analysé l'incidence de la déconcentration sur l'amélioration de la gestion de l'aide extérieure de la Communauté. Étant donné la complexité de l'exercice, EuropeAid a mis au point des indicateurs de résultats, tant au niveau de la déconcentration que de la réforme en général.

Vers le milieu de l'année 2003, une évaluation interne de la Commission a indiqué que l'UE est désormais en mesure de fournir, dans des délais bien plus courts et avec une efficacité nettement accrue, l'aide au développement destinée aux populations démunies. La déconcentration permet aussi de mieux adapter la mise en œuvre des programmes à la situation des pays partenaires, ce qui améliore la qualité des interventions et accroît l'impact de l'aide. Le rôle du siège de la Commission a évolué vers une mission de coordination, de contrôle de la qualité, de supervision de la gestion, d'appui technique et d'amélioration des méthodes de travail.

Malgré les adaptations importantes qu'a nécessité le transfert vers les délégations, en un laps de temps réduit, de la gestion de plus de sept milliards d'euros, le niveau des paiements n'a pas été affecté même dans le court terme. En réalité, les paiements ont augmenté de 58 % entre 1997 et 2003, et 79 % des factures ont été acquittées en 2003 dans un délai de 60 jours, par rapport à seulement 49 % d'entre elles en 1999. Les ressources humaines et matérielles des délégations ont été améliorées et la Commission a augmenté son personnel chargé de la gestion de l'aide, même s'il reste inférieur en nombre à celui de nombreux autres donateurs qui continuent généralement à recourir à une gestion centralisée. Les risques éventuels liés à la déconcentration ont été bien identifiés et les mesures adéquates ont été prises pour les minimiser.

Le Service d'audit interne de la Commission a également réalisé une évaluation. La Cour des Comptes fera de son côté un rapport complet sur la déconcentration dans le courant de l'année 2004.

2 | 3 L'amélioration de la qualité et les initiatives du Groupe d'appui à la qualité

2.3.1. Au niveau de la programmation

Le Groupe interservices d'appui à la qualité (GIAQ) a poursuivi sa mission en 2003. Il a pour tâche principale d'évaluer les versions provisoires des documents de stratégie nationale et régionale et des programmes indicatifs et de proposer les modifications nécessaires pour garantir un niveau de qualité élevé et constant. En 2003, il a travaillé sur 11 documents de programmation.

La revue à mi-parcours (RMP) est une étape importante permettant d'améliorer le processus mis en œuvre dans le cadre du document stratégique national. Chaque Règlement et Accord de coopération entre la CE et les différentes régions partenaires (ACP, ALA, CARDS, MEDA, TACIS) prévoit une approche différente par rapport à la RMP. Conformément aux propositions contenues dans le Rapport de progrès sur la mise en œuvre du cadre commun pour les DSN ([36]), la Commission s'est attachée à élaborer une approche commune pour l'ensemble des régions bénéficiant de la coopération extérieure de la CE.

En mars 2003, le Conseil a adopté quatre principes de base applicables aux DSN de toutes les régions et le GIAQ a instauré une méthodologie d'évaluation de la cohérence et de la qualité des documents de programmation, après leur révision à mi-parcours.

Les quatre principes consistent à:

- Examiner si la stratégie est adaptée aux changements et à l'évolution de la situation sur le terrain, dans les pays concernés.
- Mesurer le degré de prise en compte des nouvelles initiatives et engagements politiques de la CE/UE susceptibles d'avoir un impact sur les pays tiers et, plus généralement, au niveau international.
- Évaluer dans quelle mesure les résultats et performances ont été pris en compte et des leçons ont été tirées du passé.
- Évaluer le niveau d'amélioration qualitative des documents de stratégie nationale, par rapport notamment aux problèmes qui n'avaient pas été résolus dans la «première génération» des DSN.

Pour faciliter l'intégration des nouvelles initiatives, le GIAQ a dressé une liste des engagements politiques les plus importants susceptibles de s'appliquer aux documents de stratégie nationale et aux revues à mi-parcours. La Commission a développé un module complet de formation aux RMP à l'attention des responsables géographiques et des délégations dans les pays ACP. Le GIAQ a organisé, fin 2003, des séminaires de formation à la programmation qui ont été suivis par 130 participants et chefs de délégations.

Adoption d'un cadre de programmation pour les lignes horizontales budgétaires

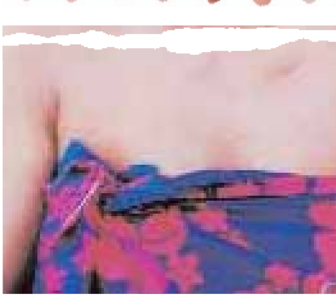
En plus des programmes destinés à des régions particulières, la coopération au développement de la CE est mise en œuvre à travers des lignes budgétaires thématiques (promotion des droits de l'homme et de la démocratie, réhabilitation, cofinancement d'opérations mises en œuvre par des ONG,...).

La Commission a développé un cadre commun pour la programmation de ces lignes budgétaires horizontales, comparable à celui des documents de stratégie nationale.

Pour surveiller le suivi de ses recommandations, le secrétariat du GIAQ a mis au point une «fiche contradictoire» énumérant les recommandations et les modifications qu'elles ont entraînées ou les raisons pour lesquelles elles n'ont pas été appliquées.

Il a aussi réalisé un «rapport de suivi» dans 12 pays pour évaluer l'impact des recommandations du Groupe d'appui à la qualité et l'usage de la «fiche contradictoire». L'étude a révélé qu'en moyenne 63 % des recommandations du GIAQ ont été prises en compte dans la version finale des documents de stratégie par pays/régions. La plupart de ces recommandations concernent des aspects formels (compléter les analyses par des données factuelles, améliorer la présentation de la matrice du donateur) plutôt que des questions de substance (réduction du nombre d'interventions, amélioration des indicateurs, amélioration des tendances ou des aspects liés à l'égalité des sexes et à l'environnement).







([36]) *Document de travail de la Commission SEC 2002(1279), 26 novembre 2002.*

2.3.2. Au niveau de la mise en oeuvre

Au niveau de la mise en oeuvre, d'importantes initiatives ont été prises en 2003. Les mesures d'appui à la qualité, introduites par EuropeAid en 2002, ont porté leurs premiers fruits en 2003. Deux nouveaux secteurs thématiques (égalité homme/femme et environnement) ont été instaurés, ce qui a porté à 13, fin 2003, leur nombre total. Ces initiatives ont contribué à améliorer les pratiques et à développer des programmes de formation. Quatre nouveaux manuels pratiques ont été finalisés en 2003 (commerce, développement du secteur privé, promotion de la bonne gouvernance et approches par secteur).

Depuis octobre 2002, le bureau du Groupe d'appui à la qualité a examiné plus de 200 interventions, à la fin de la phase d'approbation et avant leur présentation devant les comités de gestion. Ce chiffre représente environ un tiers de toutes les interventions réalisées en 2003.



2 | 4 Les «trois C»: la voie à suivre pour l'avenir

La Coordination, la Complémentarité et la Cohérence sont des concepts à la fois théoriques et pratiques. Une coordination améliorée peut conduire à une meilleure complémentarité et cohérence. Les «trois C» sont des éléments essentiels dans la coopération au développement de la CE. La coordination entre deux, ou davantage, de partenaires permet d'harmoniser les politiques, programmes et pratiques et de maximiser l'efficience des ressources de l'aide au développement. Elle est nécessaire pour éviter les doubles emplois ou l'incohérence entre ceux qui visent les mêmes objectifs.

L'élan international né à la réunion des donateurs à haut niveau, en 2003 à Rome, devrait déboucher sur une plus grande coordination. Le processus de coordination doit être pragmatique et axé sur un échange systématique des informations afin de mettre en évidence les possibilités de complémentarité entre les différents donateurs. La complémentarité implique que ces derniers concentrent leur aide sur les secteurs où ils peuvent apporter une plus-value et doit assurer une meilleure articulation entre les interventions des différents bailleurs de fonds. L'UE a l'obligation de renforcer la cohérence entre les objectifs de sa politique de développement et de ses autres politiques communautaires pour éviter tout risque de contradiction.

Les fiches d'information par pays sont un nouvel instrument destiné à renforcer la coordination et à améliorer la complémentarité et la cohérence des actions extérieures de l'Union européenne. Les fiches d'information-pays constituent une réponse à une demande spécifique des ministres des Affaires étrangères au sein du CAGRE, qui a discuté puis arrêté ses modalités de présentation en décembre 2002. Elles comprennent des indicateurs socio-économiques de base, ainsi que des données concernant les actions communautaires et celles des États membres. Elles offrent, de surcroît, des évaluations politiques et économiques succinctes du pays concerné, un aperçu des éventuels litiges existant entre le pays et l'Union européenne, un résumé de la stratégie de coopération au développement de la Communauté, ainsi que des informations sur tous les accords passés avec l'UE/la CE et sur les aspects essentiels de la politique communautaire. Elles comprennent aussi les coordonnées de la délégation de la Commission et des ambassades des États membres. Elles mettent, enfin, l'accent sur les pays en développement, où la cohérence entre activités de coopération au développement et autres politiques de l'Union revêt une grande importance. La CE assure la coordination au niveau de la préparation de la fiche qui relève de la responsabilité conjointe des États membres et de la Commission.

En 2003, des fiches-pays ont été réalisées pour l'Amérique latine, l'Asie, les pays méditerranéens, les

Balkans occidentaux et les pays concernés par le programme TACIS. Elles seront finalisées au début de l'année 2004 pour les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Les fiches déjà prêtes ont été distribuées à tous les États membres qui devraient collaborer, chaque année, à leur actualisation.

2.4.1. La cohérence entre la politique de développement et les autres politiques communautaires

La Communauté européenne a conclu des accords d'association et de coopération variés avec des pays à faibles et moyens revenus, en Afrique, Asie, Amérique latine, dans la zone méditerranéenne, les Balkans, en Europe de l'Est et en Asie centrale. Les secteurs spécifiques d'interaction entre l'UE et les pays en développement dépendent d'un certain nombre de facteurs relatifs à ce pays: le revenu national, l'incidence de la pauvreté, les structures d'exportation et d'importation, la proximité géographique par rapport à l'Union européenne, les capacités en matière de recherche, etc.

L'enjeu pour l'UE est d'instaurer un cadre cohérent pour ses relations avec les pays tiers, englobant l'aide au développement et d'autres politiques de la Communauté (policy mix). À partir de ses divers accords d'association et de coopération et de ses différentes politiques, l'Union peut recourir, pour chaque circonstance, à une panoplie efficace d'instruments. En matière de coopération au développement, l'instrument est fourni par le document stratégique national (DSN).

Les documents stratégiques par pays ont été introduits en 2000 comme un élément clé de la réforme de la gestion de l'aide extérieure de la CE. Ils fournissent le cadre stratégique des priorités de l'Union, sur base d'une programmation pluriannuelle. Ils contribuent aussi à améliorer la complémentarité entre la Communauté et les États membres en matière de coopération au développement et à renforcer la cohérence des politiques communautaires.

Compte tenu des différentes politiques de l'Union et du fait qu'elles ne sont pas toujours coordonnées, il existe un risque de conflit d'intérêts. Les progrès accomplis en 2003 pour améliorer la cohérence entre la politique de développement et les autres politiques communautaires dans un certain nombre de secteurs clés sont relatés ci-après. En ce qui concerne le commerce, ils ont été mentionnés dans le paragraphe 1.3.1.

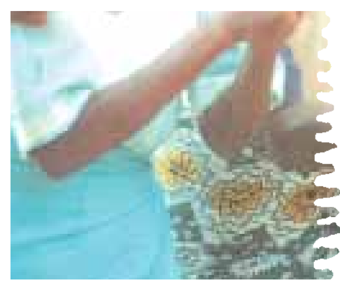
2.4.1.1. Migrations et développement

Le Sommet européen de Tampere a souligné l'importance d'adopter une politique d'immigration concertée au niveau européen et de l'intégrer dans les opérations extérieures de l'UE. La politique de développement contribue à l'efficacité de la politique d'immigration de l'UE et à son objectif de gérer les flux migratoires. Elle peut attaquer les causes profondes de ces flux et contribuer à réduire ou prévenir les migrations forcées Sud-Nord ou Sud-Sud, dans le cadre de ses efforts de lutte contre la pauvreté.

Le Sommet européen de Séville de juin 2002 a entériné cette approche en confirmant qu'une «approche intégrée, globale et équilibrée pour s'attaquer aux causes de l'immigration clandestine doit rester l'objectif constant, à long terme, de l'Union européenne». Dans ce contexte, le Sommet a décrété qu'«une coopération économique plus étroite, l'expansion du commerce, l'aide au développement et la prévention des conflits sont autant d'instruments pour promouvoir la prospérité économique dans les pays concernés et réduire les causes des flux migratoires».

Dans ses conclusions de mai 2003, le Conseil a évoqué les perspectives d'une plus grande synergie entre les politiques de migrations et de développement. Les objectifs sont de développer les capacités de lutte contre le trafic d'êtres humains, d'améliorer la législation, de gérer l'immigration légale et la politique d'asile, d'encourager le retour des migrants par le biais de programmes d'aides au retour et au développement du pays d'origine. Le Conseil a également invité la Commission a exploiter, là où elles existent, les synergies entre politiques d'immigration et de développement pour faciliter la circulation des «cerveaux», appuyer les efforts des «transnationaux» qui contribuent au développement de leur pays d'origine, réduire les coûts des virements envoyés par les migrants à leur pays d'origine et employer davantage de personnel local dans les programmes de coopération au développement de l'Union européenne.



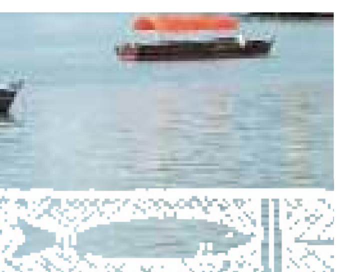


En 2003, la Commission a concrétisé ces engagements. Le dialogue avec les pays tiers en matière d'immigration a été intensifié et une clause sur la gestion conjointe des flux migratoires a été incluse dans chaque accord d'association et de coopération négocié cette année-là. En outre, la révision à mi-parcours des documents de stratégie nationale a été l'occasion d'identifier les questions relatives à l'immigration comme un secteur prioritaire et pourrait, dans certains cas, déboucher sur une réorientation des programmes pour mieux en tenir compte.

Au niveau horizontal, enfin, plusieurs initiatives spécifiques ont été lancées au titre de la ligne budgétaire B7-667 (Coopération avec les pays tiers dans le domaine des migrations). En juin 2003, la Commission a proposé un nouvel instrument de suivi pour la coopération avec les pays tiers dans les domaines de l'immigration et de l'asile ([37]). Cette nouvelle ligne budgétaire prévoit un financement supplémentaire de 250 millions d'euros pour la période 2004-2008. Elle a été approuvée par le Parlement européen et le Conseil en décembre 2003 et entrera en fonction au début de l'année 2004 (un financement de 30 millions d'euros est prévu pour 2004).

([37]) *COM (2003) 355 du 11.06.2003.*





2.4.1.2. Les politiques agricole et de la pêche et le développement

La Politique agricole commune (PAC) est un des secteurs où la cohérence avec la politique de développement peut parfois poser problème. Conformément aux orientations proposées par la Commission en 2002, la PAC a été profondément réformée le 26 juin 2003 ([38]). Cette réforme devrait avoir un bon impact au niveau du commerce international car l'UE a réorganisé en grande partie ses soutiens à l'agriculture de manière à réduire les distorsions massives de concurrence qui perturbent les échanges sur les marchés. En découplant la plupart des subventions par rapport à la production, en diminuant les restitutions à l'exportation et les prix garantis, l'UE a réduit l'impact négatif de la PAC sur les pays tiers. La réforme concerne un grand nombre de produits comme les céréales, le riz, les oléagineux, les produits laitiers, les légumineuses, les viandes bovine, ovine et caprine. Elle sera mise en œuvre par chaque État membre entre 2005 et 2007.

La réforme de la PAC a permis à l'UE de renforcer la cohérence par rapport à sa politique de développement et à la Commission de montrer qu'elle tient compte des intérêts des pays en développement dans le cadre des négociations commerciales de Doha sur les produits agricoles.

Au chapitre des dépenses, le Conseil a décidé, en octobre 2002, de geler les dépenses agricoles jusqu'en 2013, tout en les étendant à l'Europe élargie. La réforme de juin 2003 implique donc un mécanisme de discipline financière pour contrôler les dépenses de la PAC. Cette stabilisation du niveau des subventions européennes rend la compétition sur les marchés plus équitable pour les agriculteurs des pays en développement. Malgré tout, la possibilité qu'ont les États membres d'accompagner les mesures de la PAC par des aides agricoles nationales, sans devoir demander une autorisation préalable de la Commission, pourrait ouvrir la voie à une hausse des subsides aux agriculteurs de l'UE.

Les régimes concernant des produits comme le coton, le tabac et le sucre, des matières premières vitales pour bon nombre de pays en développement, ont fait l'objet de propositions de réformes séparées – propositions de règlement formel pour le coton et le tabac ([39]), document à options pour le sucre ([40]) – qui ont été présentées plus tard dans l'année. Il s'agit d'un processus important en vue de renforcer la cohérence des politiques et qui tient compte des préoccupations de toutes les parties, y compris des pays en développement.

En dépit de tous ces efforts, des progrès restent à faire en termes d'amélioration de la cohérence entre la PAC et la politique de développement de l'UE, y compris sa politique d'aide alimentaire. L'impact réel de la réforme de juin 2003 devra être évalué après sa mise en œuvre.

Dans le cadre de ses propositions de réforme de la Politique commune de la pêche (PCP), la Commission a publié, en décembre 2002, une communication relative à un «Cadre intégré applicable aux accords de partenariats dans le domaine de la pêche conclus avec des pays tiers» ([41]). La nouvelle approche fait état de la nécessité pour l'Union européenne d'établir avec les pays tiers de véritables accords de partenariat avantageux pour toutes les parties, en encourageant la mise en oeuvre de mesures permettant d'assurer une pêche durable dans les eaux du pays concerné. Elle propose que ces accords, basés sur le versement d'une contribution financière de l'UE en échange du droit de pêche, soient réorientés de manière à soutenir une exploitation responsable des ressources halieutiques, dans l'intérêt de toutes les parties. La Commission contribuera ainsi à améliorer la cohérence entre la PCP et les autres politiques extérieures de la CE, en particulier sa politique de développement.

La mise en oeuvre du cadre intégré a pris, en 2003, une place importante dans les activités de la Commission dans ce secteur. La nouvelle approche reconnaît la nécessité de mieux connaître les impacts financiers, économiques, environnementaux et sociaux des accords de pêche sur le pays partenaire, avant d'ouvrir des négociations. Dans ce but, la Commission a entrepris de réaliser un certain nombre d'évaluations, analyses d'impact et missions de contrôle. La CE a également commencé à élaborer un Plan d'action destiné à améliorer les connaissances scientifiques et techniques sur la pêche en dehors des eaux territoriales communautaires. Le plan fournira à la Communauté et aux pays partenaires de meilleures informations à propos de l'état des stocks de poissons et encouragera une exploitation durable des ressources.

Les nouveaux protocoles de pêche conclus avec des pays comme Madagascar et l'Île Maurice prévoient, entre autres, une clause d'exclusivité interdisant les licences privées ou autres arrangements pour les navires communautaires afin d'éviter un abaissement des normes, une clause sociale en faveur des pêcheurs locaux embarqués à bord de ces navires et le renforcement des capacités du pays partenaire à contrôler et surveiller les activités de pêche dans ses eaux territoriales. En 2003, la Commission a demandé au Conseil d'autoriser l'ouverture de négociations avec la Libye et de l'investir d'un mandat en vue de conclure un accord s'inspirant des principes d'une pêche responsable et durable.

([38]) Conseil reg. 1782/2003 du 29.09.2003.

([39]) COM (2003) 698 final du 18.11.2003.

([40]) COM (2003) 554 du 23.09.2003.

([41]) COM (2002) 637 final du 23.12.2003.

2.4.1.3. La recherche

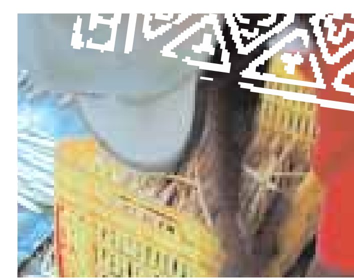
Depuis le début des années 80, la Communauté européenne a soutenu la coopération dans le secteur de la recherche scientifique et technique (S&T) entre des institutions des États membres et leurs homologues des pays en développement d'Asie, d'Afrique, d'Amérique latine et du bassin méditerranéen. Les activités liées à la recherche contribuent de plus en plus à la formulation des politiques communautaires dans des secteurs comme la santé et l'environnement. Le 6e programme-cadre de recherche, qui est devenu entièrement opérationnel en 2003, accorde une priorité spéciale à la politique de recherche. Une part importante de son budget est allouée à des activités de recherche intéressant directement les pays en développement. En outre, tout le programme-cadre est intégré dans un programme de dimension internationale, incluant des actions spécifiques soutenues par le système Marie Curie et ouvert aux instituts de recherche des pays tiers. Des fonds spéciaux sont destinés à encourager la mobilité des chercheurs.

Dans le secteur de la santé, les activités de recherche sur les trois grandes pandémies – VIH/SIDA, malaria et tuberculose – ont souffert du manque de ressources financières mais aussi d'un manque de coordination. Dans le 6e programme-cadre, l'UE a destiné 400 millions d'euros à la lutte contre ces trois maladies liées à la pauvreté. Des financements ont aussi été alloués, en 2003, à des projets intégrés de recherche, y compris des aides à de nombreux instituts de recherche en Afrique.

Outre le développement de la recherche fondamentale et préclinique, un programme spécial a été lancé en 2003, avec la création d'un nouveau partenariat entre pays européens et pays en développement en matière d'essais cliniques (EDCPT). Son objectif est d'accélérer les essais cliniques de nouveaux vaccins, médicaments et autres instruments préventifs et thérapeutiques de lutte contre les fléaux du VIH/SIDA, de la malaria et la tuberculose dans les pays en développement, notamment en Afrique. Son budget est évalué à 600 millions d'euros. Un tiers sera apporté par la Communauté, 200 autres millions d'euros proviendront des États membres et de la Norvège, les 200 millions restants devant venir du secteur privé (industrie R&D, fondations, organismes caritatifs) et des fonds européens pour le développement (FED et lignes budgétaires spéciales). Le programme EDCTP contribuera à promouvoir la formation et le renforcement des capacités dans les pays en développement et à intensifier le transfert de technologies vers le Sud. Il sera opérationnel dans le second semestre de 2003. Conformément au programme de Doha, les pays en développement auront accès aux produits élaborés dans le cadre de l'EDCPT.

La Commission vise également à promouvoir la recherche et la mise au point de nouvelles technologies pour combattre les vecteurs infectieux et les maladies transmissibles «négligées» comme la bilharziose, la fialariase et la maladie de Chagas. En 2003, elle a lancé un appel à propositions en vue d'une collaboration en matière de recherche, de services de santé, de gestion et de politique de lutte contre ces maladies.

Dans le domaine de l'environnement, de nombreuses activités ont eu lieu en 2003. Elles étaient liées, en particulier, au secteur de l'eau, suite à la participation de l'UE au 3e Forum mondial qui s'est tenu à Kyoto, en mars 2003, dans le cadre de l'Initiative mondiale pour l'eau [42]. Les activités de recherche dans le secteur de l'eau se sont renforcées en Afrique, en Asie et dans les pays méditerranéens.





La recherche agricole pour le développement (RAD)

La CE dispose de divers instruments en matière de recherche agricole au service du développement. Dans le cadre d'INCO, le 6e programme-cadre aide les pays en développement à améliorer les moyens de subsistance des populations qui souffrent d'insécurité alimentaire. Sa priorité thématique n° 5 concerne les aspects liés à la qualité et à sûreté des aliments.

La CE reste l'un des principaux donateurs mondiaux, par le biais de sa contribution au CGIAR (Groupe consultatif sur la recherche agricole) qui regroupe un ensemble d'organisations internationales et régionales. Elle exerce un rôle important au niveau des organes dirigeants de ce consortium ainsi qu'à travers l'Initiative européenne en faveur de la recherche agricole pour le développement.

La CE dirige aussi l'élaboration et la mise en œuvre d'un réseau de recherche agricole en Afrique, de concert avec l'Organisation subrégionale africaine pour la RAD, le Forum pour la recherche agricole en Afrique (FARA) et le Forum global (GFAR).

La Commission est le premier (mais pas le seul) «cosponsor» du Programme Challenge sur les ressources génétiques «Cultiver la diversité des plantes» qui vise à impliquer un maximum de partenaires concernés par l'avenir de la recherche agricole pour le développement.

[42] http://europa.eu.int/comm/research/water-initiative





2.4.1.4. Les transports

Les transports sont essentiels au développement économique et contribuent à l'expansion et à l'intégration des marchés mondiaux. Il existe, par exemple, un lien direct entre le développement économique et l'augmentation du trafic aérien. L'émergence d'un tourisme de masse dans les régions plus riches de la planète a contribué au développement de nombreuses économies locales qui, autrement, seraient restées sous-développées. Le transport par voie aérienne de produits à valeur élevée ou périssables a également contribué au développement industriel à travers le monde. Il est donc normal que la coopération de la CE avec les pays tiers comprenne des aides au secteur de l'aviation.

Dans sa communication sur la contribution de la CE au renforcement de la sécurité aérienne ([43]), la Commission a reconnu le caractère unique et indispensable des activités d'assistance technique de l'Organisation internationale de l'aviation civile (OIAC). La Communauté a soutenu financièrement, depuis 2000, quatre projets de développement relatifs à la sécurité et à la navigation aériennes (projets COSCAP). Trois d'entre eux – les projets concernant l'Asie du Sud et du Sud-Est gérés par l'OIAC et un projet concernant l'Amérique centrale – se sont achevés en 2003. Le projet COSCAP pour l'Asie septentrionale, qui a démarré en 2002, se poursuit et devrait se terminer en 2005. Deux projets COSCAP supplémentaires ont été lancés en 2003. Ils concernent deux régions du continent africain où des besoins spécifiques ont été identifiés et dont les ressources locales ont été jugées suffisantes pour permettre la réalisation de tels projets: la SADC (Communauté de développement d'Afrique australe) et l'UEMOA (Union économique et monétaire d'Afrique de l'Ouest).

Améliorer la sécurité maritime et protéger l'environnement, sur base de normes internationalement reconnues, sont deux objectifs qui s'inscrivent dans le cadre de l'Organisation maritime internationale (OMI) et de l'Organisation internationale du travail (OIT). Des projets spécifiques ont été lancés en faveur de la protection durable des eaux méditerranéennes contre le risque d'accidents maritimes et la pollution, de l'amélioration des conditions de vie des gens de mer et la réduction de l'écart existant entre les réglementations internationales et la législation de l'UE. Ceci devrait faciliter la mise en place de règles internationales cohérentes, efficaces et uniques en matière de sécurité maritime et prévenir les risques de pollution par les navires, dans les eaux méditerranéennes et européennes.

Les pays développés et en développement bénéficieront tous, directement ou indirectement, des initiatives suivantes:

- La création, en juin 2002, au lendemain de la catastrophe de l'Erika, de l'Agence européenne de sécurité maritime (AESM) qui a pour mission de prévenir les risques d'accidents maritimes et de pollution par les navires.
- Un meilleur contrôle des diplômes et certificats fournis par les principaux pays pourvoyeurs d'équipages (Philippines, Inde, Chine,…). La pratique ordinaire consistant à faire immatriculer des navires européens dans des pays tiers et sous des pavillons de complaisance met en danger le personnel et la sécurité des bâtiments, dans la mesure où le niveau de formation des matelots dans les pays tiers ne répond pas toujours aux normes minima.
- La promotion de la profession, le recrutement, par les armateurs de l'UE, de marins communautaires ainsi que le maintien de standards très élevés et d'une formation de haut niveau dans l'Union.
- L'élaboration d'une législation sociale dans le secteur maritime afin d'assurer des garanties minimales d'emploi pour les gens de mer et prévenir les pratiques abusives dans tous les pays, y compris en développement.
- Une coordination, sur toutes ces questions, avec l'OIT (Organisation internationale du travail) pour mettre au point une nouvelle convention internationale du travail maritime.

2.4.1.5. La politique extérieure et de sécurité commune (PESC) et les autres aspects relatifs à la sécurité

Il existe une interaction étroite entre la politique extérieure et de sécurité de l'UE et le développement international. Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, il est essentiel que l'Union utilise les moyens politiques, militaires et économiques dont elle dispose pour contribuer à la paix, à la sécurité et au progrès dans certains des pays les plus démunis de la planète.

La politique de développement et les autres programmes de coopération de la CE offrent des instruments permettant d'attaquer les causes profondes des conflits, comme l'indique la proposition de l'UE pour une stratégie de sécurité, adoptée par le Conseil «Affaires générales et Relations extérieures» de décembre 2003. La prévention des conflits nécessite une approche proactive. La bonne gouvernance, l'éradication de la pauvreté et la lutte contre la dégradation de l'environnement, le SIDA, le terrorisme et le crime transnational organisé sont au centre des problèmes de sécurité et de développement. Il faut éviter de créer une «hiérarchie des politiques» qui subordonnerait la coopération au développement, le commerce ou d'autres politiques à la PESC. La solution consiste à trouver le juste équilibre entre les réponses à court terme qu'exigent certaines situations et les stratégies à long terme.

([43]) COM (2001) 390 final du 16/7/2001.

La gestion des crises recourt à des instruments à la fois politiques et de développement pour obtenir des résultats qui respectent les intérêts des pays concernés et de l'UE, sur base de règles de coopération préétablies. En tant qu'acteur du développement, la Communauté est présente avant, pendant et après la crise. L'enjeu est d'arriver à ce que les instruments dont dispose l'UE contribuent à la résolution du conflit et à une normalisation de la situation.

Le chapitre 5 du rapport aborde plus en détail le thème de la paix, de la gouvernance et de la sécurité comme facteurs de développement.

Le Conseil «Affaires générales et Relations extérieures» du 22 juillet 2002 a insisté sur la nécessité pour l'UE d'aider les pays tiers à mettre en œuvre leurs obligations au titre de la résolution 1373 des Nations unies. La résolution 1373 indique clairement les actions nécessaires en vue d'améliorer la capacité des pays partenaires à combattre et éradiquer le terrorisme. En réponse aux conclusions du Conseil de juillet 2002, la Commission a réévalué son assistance technique et commencé à développer une aide plus ciblée à la lutte antiterroriste.

Le Comité d'aide au développement de l'OCDE partage l'approche de la Commission, avec un accent particulier sur trois objectifs où l'aide au développement a un rôle à jouer:

- Renforcer la stabilité structurelle à long terme dans les pays tiers.
- Dissuader les groupes de populations mécontentes de se tourner vers le terrorisme ou d'autres formes de conflit violent.
- Empêcher des groupes ou des individus de recourir au terrorisme pour renforcer leur régime.

La Commission a identifié un grand nombre de projets et programmes d'assistance technique existants qui contribuent à renforcer les capacités de lutte antiterroriste.

La priorité est d'assurer que tous les États possèdent la capacité institutionnelle de combattre le terrorisme. Dans trois pays pilotes (Philippines, Pakistan et Indonésie) et en Asie du Sud-Est, la Commission a utilisé le mécanisme de réaction rapide (MRR) pour mener des actions contre le blanchiment d'argent sale et le financement du terrorisme. En Asie centrale, la Commission mène la première phase d'un programme d'assistance à la gestion des frontières, qui comporte une importante dimension antiterroriste. Dans tous ces cas, elle a veillé à préserver la cohérence globale avec les programmes d'assistance à long terme.

La Commission a également proposé, à la demande de ses partenaires africains, la création d'une Facilité pour la paix en Afrique, dotée d'un financement initial de 250 millions d'euros. La Facilité appuiera les efforts de l'Union africaine en faveur du maintien de la paix et de la prévention des conflits à travers le continent africain.





Suite à la chute de l'Union soviétique, la sécurité mondiale s'est trouvée confrontée au risque d'une «fuite des cerveaux» de la part des scientifiques spécialisés dans les armes de destruction massive (ADM), et d'un transfert de technologies militaires vers des États «voyous» et des organisations terroristes ou criminelles désireuses d'acquérir ce type d'expertise.

La communauté internationale a réagi à ce problème en créant deux centres scientifiques et technologiques (CIST), à Moscou et en Ukraine, qui travaillent sur des programmes de non-prolifération des ADM et de leurs vecteurs. La Commission a activement participé au lancement de ces centres dont l'objectif principal est d'offrir aux scientifiques et ingénieurs de Russie et des NEI (nouveaux États indépendants), spécialistes des armes de destruction massive, l'opportunité de réorienter leurs compétences vers la recherche à des fins pacifiques.



2.4.1.6. Les liens entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement (LRRD) / la préparation et la prévention des catastrophes (PPD)

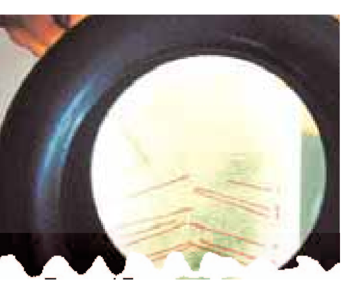
La déclaration conjointe du Conseil et de la Commission de novembre 2000 sur la politique de développement souligne l'importance des liens entre l'aide humanitaire et la coopération au développement. Ces liens sont essentiels pour l'efficacité de l'aide et déterminent la capacité de l'Union à adapter sa coopération aux besoins de pays confrontés à des conflits et/ou des catastrophes naturelles. La cohérence et la coordination entre la phase finale des activités de l'Office d'aide humanitaire ECHO et le début de la mise en œuvre des programmes de développement sont des préconditions à une transition efficace.





Un groupe interservices, composé de représentants de la DG Relations extérieures et de la DG Développement, de l'Office de coopération EuropeAid et de l'Office d'aide humanitaire ECHO, a été mis sur pied en 2003. Sa mission est de faire le suivi de la Communication de 2001, relative au LRRD ([44]) et d'identifier les difficultés rencontrées ainsi que les moyens les plus adéquats d'assurer une transition harmonieuse entre l'aide d'urgence et la coopération au développement à long terme. Le groupe est également chargé de la préparation aux catastrophes et de la prévention (PPD) qui est une composante du LRRD. Il a fait une analyse complète de la situation dans un ensemble de pays/régions où les interventions d'ECHO sont sur le point de se terminer et a évalué si l'approche LRRD a été correctement intégrée dans les documents de stratégie nationale et adaptée à la phase opérationnelle.

([44]) COM (2001) 153 du 23.04.2001.





Le groupe interservices a suggéré des étapes pratiques pour assurer la transition entre l'aide d'urgence et la coopération à long terme dans huit pays et deux régions (Angola, Sierra Leone, Éthiopie, Soudan, Burundi, Cambodge, Afghanistan, Tadjikistan, Afrique de l'Ouest et Amérique centrale). La revue 2004 à mi-parcours fournira l'occasion d'en surveiller les progrès.

Concernant les mines antipersonnel, 22 nouveaux projets ont été lancés en 2003, dont neuf en Afrique (avec une contribution de la CE de 8,9 millions d'euros), six en Asie (8,1 millions), un en Amérique latine (Nicaragua, 1,3 million), deux dans les Balkans (3,6 millions d'euros) et quatre (2,8 millions d'euros) dans diverses autres régions. Ils couvrent un éventail d'activités allant de la recherche et de la récolte d'informations sur les champs de mines aux méthodes modernes de déminage. Une initiative particulièrement réussie – «La détection des mines antipersonnel par des rongeurs» – fait appel à une ressource naturelle en dressant des rongeurs à détecter les mines. Cette initiative a reçu, en Tanzanie, un financement communautaire de 1,2 million d'euros.

Le premier appel à propositions (4,6 millions d'euros) dans ce secteur a été publié en novembre 2003 avec une échéance fixée au 19 février 2004. Il concerne l'Asie (Sri Lanka et Laos) et l'Afrique (République démocratique du Congo et Guinée-Bissau).

2.4.1.7. Drogues

La production de drogues peut constituer un obstacle important au développement. Comme les années précédentes, les efforts de lutte contre la drogue se sont concentrés, en 2003, sur la Colombie et l'Afghanistan, principaux pays producteurs mondiaux de cocaïne et d'héroïne et dont les perspectives de développement politique, économique et social sont sérieusement menacées par la culture, la production et le trafic de drogues.

En Colombie, un projet de grande envergure intitulé «Laboratoire de la paix» dans la région de Magdalena Medio a été lancé en 2002. Un second «laboratoire de la paix» va couvrir les régions de Norte Santander, Oriente Antioqueño et Macizo Colombiano. L'objectif général est de réduire et, si possible, mettre un terme à la dépendance des agriculteurs vis-à-vis de la production de cocaïne.

En Bolivie et au Pérou, la mise en œuvre de plusieurs projets alternatifs de développement se poursuit et un Centre de surveillance des drogues a été créé au Venezuela. Dans l'ensemble de la région andine, un programme pilote de surveillance est en cours et une initiative est prévue en 2004 pour s'attaquer aux problèmes causés par les nouvelles drogues.

Le plan d'action pour la Barbade s'est achevé il y a quelques années. En attendant le lancement par les États des Caraïbes d'une stratégie régionale de lutte contre la drogue, la CE continue à y soutenir un large nombre de petites initiatives locales. Certaines de ces pratiques, innovantes et efficaces, peuvent être transférées en Amérique latine et en Asie. Un important projet de lutte contre le blanchiment d'argent sale est également en cours dans les Caraïbes.

En Afghanistan, des projets alternatifs ont été lancés en 2003 pour offrir d'autres moyens de subsistance aux producteurs vivant dans les zones de culture du pavot, à l'ouest du pays. Comme en 2002, la plupart des fonds alloués à la reconstruction rurale ont été destinés à ces zones. Ils doivent contribuer à mettre à disposition des agriculteurs des ressources viables de substitution à la culture du pavot. Pour accompagner les efforts du gouvernement dans la lutte contre la culture d'opium et le trafic d'héroïne, un projet cofinancé par l'Autriche et exécuté par l'Office des Nations unies contre les drogues et le crime (ONUDC) a été lancé en 2003; il vise à renforcer le contrôle aux frontières entre l'Afghanistan et l'Iran. La Commission a aussi fourni un financement important au *Law and Order Trust Fund*, un Fonds qui aide le gouvernement à renforcer la loi et l'ordre, en payant les salaires et la formation de la police afghane.

Tout au long de la «route de l'héroïne» qui part d'Afghanistan, de nouvelles initiatives ont été lancées dans le cadre du Programme d'action contre les drogues en Asie centrale (CADAP), du Programme anti-drogues dans le Caucase du Sud (SCAD) et du Programme anti-drogues pour le Belarus, l'Ukraine et la Moldavie (BUMAD). Une coopération substantielle existe aussi avec la Russie en vue de renforcer les institutions et réduire la demande de drogues.

Au Myanmar, la Communauté participe à un projet innovant et très important de réduction des risques réalisé par l'Office des Nations unies contre les drogues et le crime (ONUDC) et plusieurs ONG européennes, dans le cadre d'un programme d'assistance humanitaire contre le VIH/SIDA. Au Pakistan, le lancement en 2003-2004 d'une nouvelle phase du vaste projet *Reach Out* de lutte contre la pauvreté contribue aux efforts pour améliorer la santé et les moyens d'existence des «drogués des rues», dans quatre grandes villes du pays.

Dans les pays de la zone SAARC (Association d'Asie du Sud pour la coopération régionale/South Asian Association for Regional Co-operation), le Programme de contrôle des drogues des Nations unies (UNDCP) a terminé une série d'interventions en 2003. Dans le cadre de l'ASEM (qui regroupe les États membres de l'UE, la Commission et dix États asiatiques) un projet contre le blanchiment d'argent, mis en œuvre par le Département du développement international du Royaume-Uni, se poursuivra en 2004.

En Afrique australe, le FED continue de soutenir les efforts de lutte contre la drogue entrepris au niveau de la SADC et de nouvelles aides sont envisagées pour les années à venir. La plupart des efforts bilatéraux et régionaux dans la région méditerranéenne et les Balkans portent sur les moyens de renforcer la législation en matière de drogues. Le programme MEDA pour la justice et les affaires intérieures comporte cinq secteurs prioritaires dont l'un concerne la lutte anti-drogue. Un projet de prévention contre le trafic de drogues en Croatie est également à l'étude.

2.4.2. Coordination et la complémentarité

En 2003, la Commission a joué un rôle moteur dans le débat sur l'harmonisation et l'efficacité de l'aide internationale. Elle a notamment participé au Forum international de haut niveau sur l'harmonisation organisé par la Banque mondiale et l'UE à Rome, en février 2003, et au suivi du processus au sein du CAD de l'OCDE. La Commission souscrit pleinement à l'objectif selon lequel la communauté des bailleurs de fonds peut et se doit de mettre en œuvre la déclaration de Rome et faire un saut qualitatif vers l'institutionnalisation et la systématisation des initiatives de coordination. La Commission a aussi présenté un rapport au Conseil «Affaires générales» de mai 2003 sur la mise en œuvre des engagements de Barcelone et le suivi, par l'UE, de la conférence de Monterrey sur le financement du développement.

Au niveau de l'Union européenne, une coordination plus étroite des politiques et des interventions entre la Commission et les États membres est expérimentée depuis plusieurs années. Elle s'est considérablement améliorée, grâce, en particulier, aux rencontres informelles régulières entre directeurs généraux du développement de l'UE, aux discussions relatives aux documents de coopération par pays ([45]) et la mise en œuvre de la première vague de déconcentration sur le terrain. Des projets pilotes ont été lancés, en 2002, au Vietnam, au Nicaragua, au Mozambique et au Maroc. Ce processus collectif a commencé à porter ses fruits dans les quatre pays et la Commission a continué, en 2003, à soutenir ces initiatives.

Dans le cadre de ces efforts globaux de coordination, des progrès importants ont été accomplis au niveau du développement humain et social:

- Dans le domaine de l'éducation, les États membres et la Commission se sont accordés sur des indicateurs d'harmonisation de l'aide. Ces outils fourniront la base d'une évolution «pas à pas» vers l'objectif d'harmonisation et permettront d'évaluer les progrès accomplis. Ils seront testés en 2004 dans un certain nombre de pays et seront utilisés par l'UE dans le cadre de son soutien à l'Initiative de financement accéléré en faveur de l'Éducation pour tous.
- Dans le domaine de la santé, les experts des États membres et de la Commission se sont mis d'accord sur un plan d'action pour l'harmonisation des aides au niveau du pays partenaire. Il inclut des stratégies communes par pays, des évaluations conjointes par secteur par le biais d'indicateurs communs, une assistance technique regroupée et des mécanismes conjoints de financement. Le plan d'action sera également lancé en 2004 dans plusieurs pays.

La coordination doit permettre de parvenir à une meilleure complémentarité entre bailleurs de fonds. Tous les États mènent une politique de concentration géographique et/ou sectorielle. Il s'agit donc d'éviter une trop grande affluence dans des pays ou secteurs attirant de nombreux donateurs et un sous-investissement dans d'autres régions plus difficiles. Le débat sur la complémentarité des aides ne s'est pas poursuivi dans le seul contexte du suivi de la conférence de Monterrey. En 2003, la Commission a lancé une étude pratique sur la présence et les activités de la CE et des États membres dans les pays en développement. Il existe un grand potentiel de complémentarité au sein de l'UE et les résultats de l'étude permettront d'examiner plus avant les possibilités de «division du travail».

Les discussions se sont poursuivies avec les agences de coopération française (AFD – agence française de développement) et allemande (KfW) en vue de développer des formules de cofinancement y compris la délégation de certaines responsabilités de gestion de la Commission, en accord avec les Nouveaux règlements financiers relatifs au budget et au 9e FED







([45]) L'élaboration des documents de programmation a fourni l'opportunité concrète de mettre en œuvre les lignes de conduite du Conseil et de la Commission adoptées durant le débat d'orientation de 2001 (Conseil «Affaires générales» des 22-23 janvier 2001) en vue d'une meilleure coordination opérationnelle entre la CE et les États membres dans tous les pays récipiendaires de l'aide extérieure de l'Union.





Les efforts de l'UE pour améliorer sa coordination dans les forums internationaux se sont traduits par des progrès substantiels ces dernières années. Cette évolution a renforcé le poids de l'Union lors des débats aux Nations unies. Grâce aux efforts des présidences successives du Conseil et de la Commission, l'UE est capable de parvenir à des positions communes et coordonnées dans la plupart des enceintes politiques onusiennes telles que l'Assemblée générale (position commune de l'UE sur 95 % des résolutions), l'ECOSOC, les commissions régionales et la plupart des agences spécialisées. L'Union européenne s'est imposée comme un acteur clef des Nations unies. Toutefois, des efforts restent à faire dans certaines enceintes multilatérales qui jouent un rôle crucial au niveau des programmes de développement durables. C'est le cas des conseils d'administration des fonds et programmes de l'ONU où le manque de volonté de coordination entre les États membres réduit sensiblement la capacité de l'Union à influencer les débats. Une situation similaire se retrouve au sein du CAD de l'OCDE bien que certains progrès aient été enregistrés en 2003.

L'élargissement de l'UE à dix nouveaux États membres représente à la fois un défi – il faudra veiller à éviter toute dispersion supplémentaire lors des votes – et une opportunité de renforcer le poids de l'UE au sein de la famille onusienne. Avec sa récente communication «L'Union européenne et les Nations unies: le choix du multilatéralisme» ([46]), la Commission s'est efforcée d'assurer le maintien et le renforcement du rôle de l'UE dans les enceintes internationales. En 2003, des fonctionnaires de la Commission se sont rendus en Slovénie, Slovaquie, Hongrie, République tchèque, et Pologne pour informer les administrations nationales, les opérateurs privés, la société civile et les ONG sur la politique et les activités de la CE en matière de coopération. Des visites sont prévues en 2004 dans les autres nouveaux États membres.

2 | 5 La coopération avec les autres partenaires

2.5.1. Les partenariats avec les organes des Nations unies

Dans le cadre de sa communication «Édifier un partenariat efficace avec les Nations unies dans les domaines du développement et de l'aide humanitaire» ([47]), la Commission a entrepris en 2003 de sélectionner les agences, fonds et programmes de l'ONU avec lesquels il conviendrait que l'UE renforce sa coopération. La coopération avec d'autres organes de l'ONU continuera sur une base *ad hoc*.

En février 2003, dix partenaires potentiels avaient été sélectionnés: le PNUD (Programme des Nations unies pour le développement), l'OMS (Organisation mondiale de la santé), l'OIT (Organisation internationale du travail), l'UNWRA (Office de secours des Nations unies pour les réfugiés palestiniens), le HCR (Haut-Commissariat pour les réfugiés), la CNUCED, l'UNICEF, le PAM (Programme alimentaire mondial), la FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture) et l'ONUDI (Organisation des Nations unies pour le développement industriel). La Commission a aussi défini les modalités d'élaboration et de mise en œuvre de ces partenariats stratégiques.

D'importants efforts ont été consentis pour préparer ces partenariats, à la fois au niveau de l'UE et des organes concernés des Nations unies. La Commission ne sera pas en mesure de les démarrer tous en même temps mais elle a défini une approche par étapes. Les premiers accords de partenariat – avec l'OIT et l'OMS – seront formalisés au printemps 2004. Ils définiront l'étendue, les objectifs, les modalités et le cadre financier préliminaire de chaque partenariat.

Un nouvel accord-cadre financier et administratif a été signé le 23 avril 2003 entre la Commission et le secrétariat général de l'ONU. Il autorise les services opérationnels des deux parties à conclure des arrangements spécifiques concernant le financement/cofinancement de projets et programmes. L'accord-cadre a également été signé avec l'OIT (le 8 juillet), la FAO (le 17 juillet), l'ONUDI (le 23 octobre) et l'OMS (le 11 décembre). La signature de l'UNESCO est prévue pour février 2004.

Le dialogue et les contacts avec l'ONU ont été progressivement renforcés. La Commission a reçu de nombreuses visites de hauts responsables d'organisations des Nations unies. Elles se poursuivront en 2004, à commencer par la visite, en janvier, du secrétaire général Kofi Annan.

([46]) COM (2003) 526 du 10.09.2003.

([47]) CCOM (2001) 231 du 02.05.2001

2.5.2. Renforcement de la collaboration avec les institutions financières internationales

La collaboration entre la Communauté européenne, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international a gagné en importance en 2003. Cette évolution s'est traduite par un nombre croissant de missions dans des régions de plus en plus nombreuses du monde. Elle a également donné lieu à une communication conjointe du vice-président pour l'Afrique de la BM et du directeur général du Développement de la Commission aux personnels des deux organisations, concernant le travail en commun pour adapter l'aide budgétaire aux processus nationaux des documents stratégiques de réduction de la pauvreté (DSRP). Elle a aussi entraîné une forte hausse des contributions de la CE aux fonds fiduciaires de la Banque mondiale.

Une collaboration étroite avec le Fonds monétaire international est essentielle dans la mesure où l'aide budgétaire de la Communauté est généralement conditionnée au respect des programmes de réformes macroéconomiques du FMI. En janvier 2003, une réunion avec la Direction Afrique du FMI a permis de comparer les priorités politiques et les enjeux nationaux spécifiques dans les différents pays d'Afrique. Elle a permis l'organisation d'échanges réguliers des prévisions et de cours de formation aux méthodes du FMI par l'Institut de formation du Fonds. Les premiers cours, destinés aux fonctionnaires de la Commission, se sont déroulés en septembre 2003 à Bruxelles. L'exercice se répétera chaque année.

En avril 2003, des consultations de haut niveau, relatives aux documents de stratégie de réduction de la pauvreté, se sont tenues à Bruxelles avec la Banque mondiale et le FMI. Un atelier de travail a été organisé durant deux jours, au printemps 2003, à Limelette près de Bruxelles, à l'attention d'experts et d'équipes de la BM et de la Commission travaillant dans cinq pays africains. L'objectif était d'identifier les goulets d'étranglement qui ralentissent la collaboration entre les deux organisations et d'améliorer les efforts conjoints d'appui aux DSRP nationaux. L'atelier a débouché sur un ambitieux plan d'action et des lignes directrices communes pour les personnels de la Banque mondiale et de la CE.

La collaboration au niveau thématique s'est poursuivie, en particulier dans le contexte du Partenariat stratégique pour l'Afrique (PSA) où la Commission copréside le groupe de travail sur l'appui budgétaire et participe activement au groupe de travail sur les programmes sectoriels.

Au niveau financier, l'accord-cadre CE-Banque mondiale sur l'usage des fonds fiduciaires signé en novembre 2001, a entraîné une forte augmentation, de 11 millions d'euros en 2000 à 240 millions en 2003, des contributions de la CE aux fonds fiduciaires gérés par la BM, sans compter la hausse de la contribution promise au Fonds fiduciaire en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) qui devrait atteindre au total 934 millions d'euros. Les consultations de haut niveau annuelles, prévues dans le contexte de cet accord-cadre, se sont tenues en novembre 2003 à Washington.

2.5.3. Les acteurs non étatiques du développement

En 2003, la Commission a présenté et a eu un débat avec les autres institutions de l'UE, à propos de sa communication de novembre 2002 sur «La participation des acteurs non étatiques à la politique de développement de la CE» ([48]). La Commission associe de plus en plus les acteurs non étatiques à sa politique de développement, dans le cadre de divers programmes de coopération et des dialogues politiques avec les pays partenaires. Cette approche est fortement encouragée par le Conseil, le Parlement européen et le Comité économique et social.







Les acteurs non étatiques, notamment les ONG, disposent d'une grande expérience et ont mis en place des partenariats forts avec les pays en développement. Ils sont en mesure de contribuer efficacement aux objectifs stratégiques de la CE. La Commission a poursuivi un dialogue régulier avec les partenaires économiques et sociaux européens, avec les organisations non gouvernementales et les autres acteurs de la société civile. La Confédération des ONG européennes d'urgence et de développement (CONCORD), créée le 30 janvier 2003, est l'un des principaux partenaires non étatiques de l'UE.

S'appuyant sur l'avis favorable des États membres pour la mise en place d'un mécanisme d'échanges, la Commission a approfondi le dialogue avec tous les partenaires concernés par la ligne budgétaire «cofinancement d'actions avec les ONG», à savoir la CE, les ONG de développement représentées par CONCORD et les États membres. Il s'en est suivi, en 2003, des sessions informelles de travail, des réunions d'experts sur des thèmes spécifiques et des rencontres enrichissantes organisées par la présidence de l'UE avec la participation de la Commission, des États membres et de représentants de la société civile.

En juin 2003, le commissaire Nielson a étendu le dialogue aux membres des commissions budgétaire et du développement du Parlement européen.

([48]) *COM (2002) 598 final du 07.11.2002.*





Les 27 et 28 octobre 2003, la présidence italienne, de concert avec la plate-forme nationale des ONG italiennes, a accueilli à Palerme un séminaire sur «L'avenir du cofinancement avec les ONG». La réunion a représenté une étape importante dans le processus inauguré en 2002. Son objectif était de redéfinir une stratégie de partenariat entre la Commission et les ONG européennes de développement. Elle a examiné la pertinence et l'efficacité de l'instrument de cofinancement des actions avec les ONG pour répondre aux besoins et droits des populations pauvres marginalisées des pays en développement. Plusieurs groupes de travail ont été chargés de formuler des réponses communes et des solutions aux problèmes que rencontre le cofinancement avec les ONG, tout en sensibilisant l'opinion publique européenne aux questions de développement.

La Conférence d'Athènes, organisée les 5 et 6 mai 2003 par la présidence grecque, a été l'occasion d'un débat en profondeur sur les rôles respectifs et les capacités de l'UE et de la société civile à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Les acteurs non étatiques du Nord et du Sud ont publié une déclaration commune très pertinente et adressé des recommandations au Conseil «Affaires générales et Relations extérieures» ainsi qu'à la société civile elle-même. Les recommandations se sont concentrées sur les méthodes et mécanismes de concertation, la cohérence, la politique, les procédures et le financement ainsi que sur le renforcement des partenariats entre les organisations de la société civile du Nord et du Sud.

Les consultations avec les acteurs non étatiques des pays partenaires sont en train de se développer dans la mesure où les gouvernements sont devenus davantage conscients de la nécessité d'impliquer la société civile. Les documents de stratégie par pays (DSP) prévoient des fonds substantiels pour le développement des capacités des acteurs non étatiques, en particulier dans les pays ACP. Le processus en est encore à ses débuts. Les revues à mi-parcours, en 2004, des DSP pour les pays ACP fourniront l'occasion de renforcer le dialogue avec la société civile ou de le lancer, là où il n'a pas encore démarré.

Le Conseil «Affaires générales et Relations extérieures» des 19-20 mai 2003 a encouragé la Commission à adopter un cadre de principes et pratiques relatif aux consultations avec la société civile.

La Commission a préparé, à l'intention de toutes ses délégations dans les pays en développement, un ensemble de lignes directrices sur la participation de la société civile au dialogue sur le développement. Le document témoigne d'une approche pragmatique et tient compte des suggestions exprimées par les États membres lors de la réunion, en novembre 2003, du Comité de cofinancement avec les ONG. Il reconnaît la nécessité d'élaborer une approche flexible et différenciée, selon les pays et régions, pour renforcer la participation des acteurs non étatiques au processus de développement et en surveiller la qualité.

Tout en reconnaissant la nécessité d'efforts supplémentaires, le Conseil «Affaires étrangères et Relations extérieures» de mai 2003 a mis en évidence la qualité de l'approche participative dans la programmation et la mise en œuvre de la politique de développement de la CE dans les pays ACP. La Commission a continué à œuvrer pour traduire en actes les dispositions de l'Accord de Cotonou relatives aux acteurs non étatiques. Elle a fait parvenir à ses délégations dans les pays ACP des indications sur la manière de soutenir les acteurs non étatiques par le biais d'instruments adéquats prévus dans les réglementations et procédures du FED. Ces lignes directrices seront adaptées et améliorées en fonction de l'expérience sur le terrain.

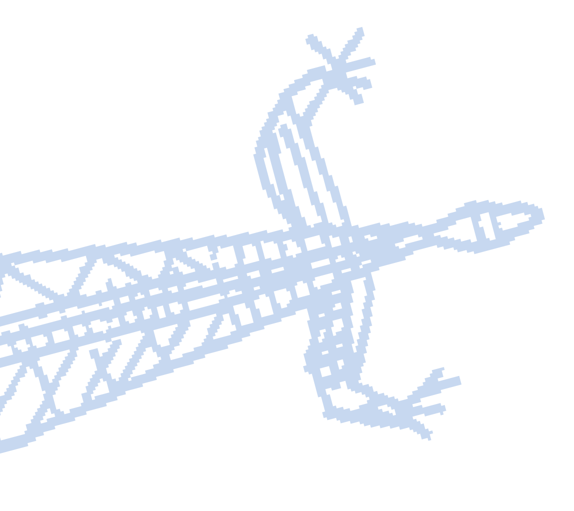
2.5.4. Les processus participatifs: stratégies de réduction de la pauvreté et programmes sectoriels

Les documents stratégiques de réduction de la pauvreté (les DSRP) préconisent d'établir une nouvelle relation entre les bailleurs de fonds et les pays, visant à responsabiliser ces derniers, tant pour la définition des politiques que pour leur mise en oeuvre. Les conditionnalités sont «internalisées» puisque les pays sont censés définir eux-mêmes une stratégie de politique économique qui doit être validée ensuite par la Banque mondiale et le FMI.

La plupart des pays à faibles revenus ont préparé un DSRP au début de 2003 ou en ont produit un durant l'année. D'autres sont encore engagés dans le processus. Dans plus de 20 pays, le DSRP est en œuvre depuis plus d'un an. En Afrique, le Partenariat stratégique avec l'Afrique a chargé un groupe de travail, coprésidé par la Commission et le Royaume-Uni, d'évaluer les progrès accomplis, au niveau des pays, en termes de processus et de contenu des DSRP. Cet exercice a mis en lumière des problèmes importants, entre autres au niveau des partenariats.

Il a souligné le besoin de réduire le fardeau qui pèse sur les gouvernements dans la mesure où le calendrier des donateurs ne coïncide pas avec la planification et le cycle budgétaire du pays bénéficiaire. Les gouvernements ont besoin d'avoir une idée claire des ressources qui seront mises à leur disposition lorsqu'ils préparent leur budget pour l'année à venir. Les donateurs, de leur côté, conditionnent leur aide financière aux progrès concrets réalisés pour réduire la pauvreté. Ces progrès sont généralement décrits dans le rapport d'étape annuel du DSRP. En vue d'utiliser au mieux les capacités du pays, les résultats des rapports de progrès des programmes sectoriels et les conclusions sur l'évolution de la politique sectorielle devraient être insérés dans le rapport annuel global du DSRP. Le processus devrait être géré par le gouvernement bénéficiaire et les donateurs devraient instaurer des mécanismes pour fournir les informations nécessaires à la planification et les ressources appropriées, dans le cadre du calendrier national. L'expérience en matière de processus conjoint d'appui au budget général est décrite plus haut, au paragraphe 1.3.3.1.

On relève jusqu'ici peu de progrès concernant l'intégration des cycles des processus sectoriels dans le cycle du DSRP. La Commission œuvre pour qu'ils soient mieux intégrés dans les DSRP de toutes les régions, en s'appuyant sur les leçons tirées du Partenariat stratégique avec l'Afrique. Au Nicaragua, par exemple, une opération d'appui au budget du secteur de l'éducation a été approuvée en 2003. Elle recourt aux indicateurs de résultats des DSRP et cherche à mettre en oeuvre des instruments permettant d'intégrer le processus sectoriel dans le cycle du DSRP.



2 | 6 Activités horizontales

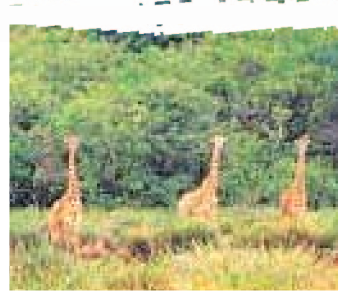
La déclaration sur la politique de développement indique la nécessité d'intégrer dans la coopération au développement de la CE un certain nombre de questions transversales telles que la promotion des droits de l'homme et le renforcement de la démocratie, l'égalité entre les hommes et les femmes, les droits de l'enfant, la prévention des conflits et la gestion des crises, l'environnement, la bonne gouvernance et le développement des capacités institutionnelles. Intégrer ces questions implique qu'elles fassent partie intégrante de la planification stratégique et de la mise en œuvre de l'aide extérieure de la CE.



2.6.1. L'environnement et les forêts tropicales

En mai 2003, la Commission a accueilli à Bruxelles la 4e réunion du Partenariat sur la pauvreté et l'environnement. En parallèle, elle a organisé deux ateliers sur l'état des lieux de la pauvreté et les indicateurs de pauvreté et d'environnement. Ce partenariat avait déjà abouti précédemment à la rédaction de deux documents concrets, intitulés «Le rapport entre la réduction de la pauvreté et la gestion de l'environnement» et «La pauvreté et les changements climatiques». En 2003, il a débouché sur de nouvelles publications consacrées à l'environnement et la santé et à la réforme fiscale environnementale.





Ces documents conjoints servent à mettre en lumière les liens entre la pauvreté et diverses questions environnementales. Ils visent à démontrer qu'une gestion saine et équitable de l'environnement est essentielle à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier l'éradication de l'extrême pauvreté et de la faim, la réduction de la mortalité infantile, la lutte contre les principales pandémies et l'assurance d'un développement durable. Les documents indiquent aussi les mesures pouvant être prises aux niveaux national et international pour réduire la pauvreté et améliorer la qualité de l'environnement. Le message a été diffusé de diverses façons, notamment par une participation active aux négociations internationales et l'organisation de consultations et réunions de coordination. Il a été introduit dans le projet de législation communautaire ayant un impact sur l'environnement dans les pays en développement.

Dans le contexte de la mise en oeuvre de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification, la Commission a participé à la 5e Conférence qui s'est tenue en septembre 2003. Elle avait au préalable organisé une réunion du groupe d'experts de la CE pour mettre au point la position communautaire. Un document conjoint sur la mise en œuvre de la Convention, adopté en mai 2003 par le Conseil des ministres CE-ACP, a servi de base à une déclaration conjointe à l'occasion de la 5e Conférence.

En mars 2003, la Commission a adopté une communication sur «Les changements climatiques dans le contexte de la coopération au développement» ([49]) incluant une stratégie et un plan d'action pour intégrer les changements climatiques dans la politique de développement. Elle propose les mesures à prendre par la Commission, les États membres, les pays partenaires et les autres parties prenantes pour renforcer la résistance des pays partenaires aux changements climatiques. Le Conseil a approuvé cette stratégie mais a demandé que le plan d'action soit développé ([50]).







Par ailleurs, la CE va compléter, en 2004, son rapport de stratégie concernant la diversité biologique.

Une évaluation de la ligne budgétaire pour l'Environnement dans les pays en développement et les forêts tropicales a démarré en 2003 et devrait être finalisée en octobre 2004. En attendant, la Commission a prolongé les lignes directrices des financements réalisés en 2002 et 2003.

Dans son Programme de travail annuel pour 2003, la Commission prévoit des crédits d'un montant de 40,7 millions d'euros pour la ligne budgétaire Environnement et Forêts. Ils serviront à financer des projets retenus dans le cadre d'appels à propositions (30,8 millions d'euros), des projets ciblés (7,9 millions d'euros) et un contrat de services pour l'intégration des questions relatives à l'environnement dans la politique de coopération au développement (2 millions d'euros). Un appel à propositions a été lancé au titre de cette ligne budgétaire en novembre 2003; les projets seront sélectionnés dans le premier semestre de 2004.

En 2003, 41 nouveaux projets ont été lancés, correspondant à une contribution communautaire de 48,6 millions d'euros. seize projets sont situés dans les pays ACP (32,4 % des fonds communautaires), neuf en Asie (16,18 %), huit en Amérique latine (30 %) et huit dans diverses autres régions (18 %).

([49]) *COM (2003) 0085 du 11/03/2003.*

([50]) *Conclusions du Conseil adoptées le 05/12/2003.*

2.6.2. Égalité entre les hommes et les femmes

Les femmes représentent la grande majorité des populations pauvres dans le monde. La promotion de l'égalité des sexes, l'amélioration de la condition des femmes, leur émancipation, se révèlent donc essentielles pour contribuer à la réduction de la pauvreté dans les pays en voie de développement. En 2003, plusieurs initiatives de la société civile et des États membres ont souligné la complexité de la mise en oeuvre des projets visant à promouvoir l'égalité des sexes et se sont efforcées de traduire les bonnes intentions en actes. Des évaluations et séminaires ont démontré que – malgré des politiques saines, des exemples positifs et les meilleures pratiques – les approches restent diverses et pas toujours cohérentes par rapport aux documents de stratégie par pays et région (DSP/DSR).

La Commission, au plus haut niveau, a donc soutenu une série d'initiatives destinées à améliorer la situation. Elles incluent l'usage systématique des données relatives à la discrimination sexuelle, la prise en compte de la dimension de l'égalité hommes/femmes dans la formulation des politiques/programmes, des mécanismes de contrôle et des structures de coordination au niveau des relations extérieures. Une brochure consacrée à la politique de la Commission en matière d'égalité des sexes, décrit les initiatives en cours, cite des exemples et les pratiques les plus performantes.

En juillet 2003, la Commission a adressé au Parlement européen et au Conseil une nouvelle proposition de règlement – avec un budget de 9 millions d'euros – relatif à la promotion de l'égalité des sexes dans la coopération au développement (2004-2006). Le débat au Conseil et au Parlement n'était pas achevé en 2003. La proposition de règlement vise à intensifier, clarifier et apporter une assistance financière à la promotion de l'égalité des sexes dans le cadre de la politique de développement. Elle prévoit l'intégration de la dimension de genre dans l'ensemble des politiques fondamentales en matière de coopération au développement. S'y associera l'adoption de mesures spécifiques destinées à favoriser l'émancipation des femmes et leur rôle dans les domaines économique, social et environnemental. La proposition de règlement prévoit également un soutien des capacités internes aux pays en développement, qui se révèlent en mesure de promouvoir l'égalité des sexes. Elle établit un lien étroit entre les objectifs politiques du plan d'action de la Conférence mondiale sur les femmes de Pékin et la déclaration du Millénaire pour le développement, qui prône l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

De nouvelles initiatives ont été prises pour améliorer la coordination entre experts des États membres, y compris dans le cadre des revues à mi-parcours des DSP pour 2004. Elles faciliteront le partage des expériences et des informations au niveau des ambassades et des

délégations de la Commission et la préparation du 10e anniversaire de la Conférence de Pékin, en 2005.

Dans son programme de travail pour 2003, la Commission consacre 2,5 millions d'euros à la ligne budgétaire «Égalité hommes/femmes». Ces crédits doivent financer des projets visant à réduire les inégalités hommes/femmes dans les secteurs de l'éducation et de la prise de décision politique. Des subventions seront accordées dans le cadre d'appels à propositions publiés en décembre 2003.

En décembre 2003, la Commission est devenue le principal bailleur de fonds du projet intitulé «Rapport politique sur l'égalité hommes/femmes et le développement: une contribution de l'UNRISD au projet Pékin + 10». Sa contribution s'élève à 0,95 million d'euros. L'Institut de recherche des Nations unies pour le développement social (UNRISD) mène un programme de recherche sur la dimension «égalité des sexes» dans le développement. Ce projet vise à renforcer l'analyse de la problématique hommes/femmes dans les politiques de développement. Il devrait aussi apporter des éléments nouveaux au débat politique qui traite de l'égalité des sexes ainsi qu'une contribution aux discussions sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme d'action de Pékin.

En décembre 2003, la Commission a signé un contrat avec le Centre international de formation de l'Organisation mondiale du Travail, à Turin, pour la réalisation d'un manuel et d'un vaste programme de formation consacré à l'intégration de la problématique hommes/femmes dans la coopération au développement. En plus des méthodes habituelles, des cours seront diffusés par Internet pour répondre aux besoins de formation permanente, en particulier du personnel des délégations de la Commission.

La récente évaluation de la ligne budgétaire «Égalité hommes/femmes» constate que l'Union dispose d'un cadre légal solide et d'instruments performants conformes aux engagements internationaux. Elle ajoute aussi une série de recommandations parmi lesquelles celles de:

- formuler et mettre mieux en lumière les objectifs relatifs à l'égalité des sexes;
- renforcer la place de l'intégration hommes/femmes dans les procédures courantes;
- renforcer la sensibilisation à cette question par des activités de formation et des instruments appropriés;
- améliorer le suivi et le contrôle.

En complément de cette évaluation thématique, une évaluation séparée a porté sur les initiatives prises dans le cadre de la ligne budgétaire «Égalité des sexes». Elle a abouti à la conclusion que ces initiatives étaient compatibles avec les objectifs généraux de la ligne budgétaire. L'évaluation a également recommandé une diffusion plus large des enseignements acquis.

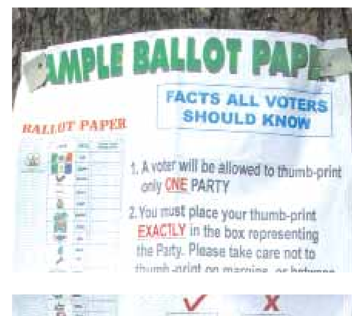
2.6.3. Les droits de l'homme et les principes démocratiques

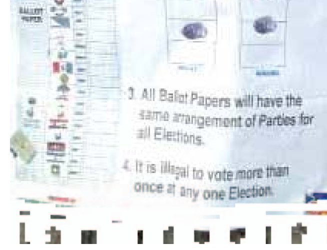
Les efforts de promotion des droits de l'homme et de la démocratie, dans le cadre de la politique et des financements de l'UE, se sont intensifiés en 2003. Des développements importants sont à noter au niveau du dialogue politique avec les pays tiers, de la formation des fonctionnaires de la Commission et des échanges avec d'autres institutions de l'UE, avec les États membres, les organisations internationales et la société civile. Plus de 100 nouveaux projets relatifs aux droits de l'homme, avec une enveloppe d'environ 100 millions d'euros, ont été sélectionnés et approuvés au titre de l'Initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH).

La communication de la Commission intitulée «Revitaliser les actions de l'UE en matière de droits de l'homme et de démocratisation avec les partenaires méditerranéens» ([51]) constitue une contribution majeure aux efforts de promotion des droits de l'homme et la première application de la politique globale de l'UE dans ce secteur à un contexte régional. La communication fait dix recommandations concrètes pour développer les connaissances et l'expertise, améliorer le dialogue entre l'UE et ses partenaires méditerranéens, renforcer la coopération sur les questions des droits de l'homme et de la démocratie, y compris par le biais des plans d'action nationaux MEDA, avec les partenaires prêts à s'engager dans cette voie. La communication a reçu un excellent accueil de la part du Conseil qui a adopté des conclusions spécifiques au début de décembre 2003. Le Maroc a accepté de mettre sur pied un sous-comité pour les questions de droits de l'homme et de démocratisation, dans le cadre de l'Accord d'association avec l'UE. Les autres partenaires sont en train d'étudier cette possibilité.

L'Initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH)

Au cours de ces dernières années, des avancées importantes ont été réalisées dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques relatives aux droits de l'homme et à la démocratie. L'approche est désormais beaucoup plus ciblée et orientée vers les résultats. En mai 2001, la Commission a adopté la communication sur le «Rôle de l'UE dans la promotion des droits de l'homme et de la démocratisation dans les pays tiers» ([52]) qui constitue un jalon essentiel dans les efforts menés pour améliorer l'impact et l'efficacité de l'IEDDH. Sur la base de cette communication, la Commission a recensé les priorités thématiques et géographiques de l'IEDDH pour la période 2002-2004. Dans une mise à jour de la programmation pour 2003, la Commission indique les priorités pour chacun des 31 pays cibles ([53]) (compte tenu de l'ajout de l'Angola et de la Chine). Elle propose aussi un cadre de programmation distinct pour les activités d'observation électorales.





([51]) *COM (2003) 294 du 21/05/2003.*

([52]) *Communication de la Commission COM (2001) 252 final 08.05.2001.*

([53]) *Algérie, Angola, Bosnie-Herzégovine, Burundi, Cambodge, Chine, Colombie, République démocratique du Congo, Érythrée, Éthiopie, République fédérale de Yougoslavie, Fidji, Géorgie, Guatemala, Haïti, Indonésie, Israël et Cisjordanie/Gaza, Côte d'Ivoire, Mexique, Mozambique, Népal, Nigeria, Pakistan, Russie, Rwanda, Sierra Leone, Soudan, Tunisie, Turquie, Ukraine, Zimbabwe.*

Un dialogue renforcé avec les pays tiers sur les droits de l'homme et la démocratie

Les questions relatives aux droits de l'homme ont pris de plus en plus d'importance dans les relations avec les pays tiers. La Commission a considérablement développé son dialogue sur ces questions avec la Chine et l'Iran. Elle a aussi instauré un sous-comité conjoint sur la gouvernance et les droits de l'homme, dans le cadre de l'Accord de coopération avec le Bangladesh. C'est la première fois qu'un tel mécanisme est introduit dans ce genre d'accord. Le sous-comité offre l'occasion d'échanges en profondeur entre officiels de l'UE et du Bangladesh sur les questions des droits de l'homme. La première réunion s'est tenue à Dhaka et a porté sur la peine de mort, le système judiciaire, l'appui au processus électoral et la création d'une commission des droits de l'homme. Elle a examiné la possibilité de mieux appuyer des projets en faveur des droits de l'homme. Les deux parties ont reconnu l'utilité de ce dialogue et accepté de le poursuivre sur une base régulière. Un exercice similaire pourrait être lancé avec d'autres pays tiers. Un accord de principe a déjà été conclu avec le Vietnam et le Maroc.





Échanges avec les institutions de l'UE et la société civile

Les fonctionnaires de la Commission ont régulièrement participé aux réunions du Parlement européen sur les problèmes liés aux droits de l'homme. Ils ont fourni des réponses détaillées, orales et écrites, aux questions portant sur des sujets comme la torture, les droits de l'enfant, les processus électoraux et la peine de mort ainsi que dans le cadre du Rapport annuel du Parlement sur les droits de l'homme dans le monde.

Le Comité pour les droits de l'homme et la démocratie, présidé par la Commission avec la participation des États membres, a été mieux utilisé. Outre l'examen régulier de la programmation et des plans d'action de l'IEDDH, le comité a eu des échanges de vues sur l'approche de l'IEDDH par rapport aux priorités an matière des droits de l'homme de l'UE. Il a examiné par exemple la répartition des financements accordés à la prévention de la torture et à la réhabilitation des victimes, l'efficacité des actions de promotion des droits de l'enfant et la coopération stratégique avec le Bureau du haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'homme (OHCHR).

En juillet 2003, un séminaire spécial a permis de fournir des informations aux ONG sur l'avenir de la programmation de l'IEDDH. Le commissaire Patten y a participé et fait une déclaration importante sur les orientations actuelles et futures de l'agenda des droits de l'homme. Le séminaire a été suivi d'une série de rencontres, à plus petite échelle, concernant la programmation de l'IEDDH pour la période 2005-2006. Des conférences régionales se sont tenues à Dakar, Guatemala City, Almaty et au Cap, dans le but de communiquer les priorités de l'IEDDH aux ONG locales, au personnel des délégations de la Commission et d'autres organisations comme les Nations unies. La Commission a aussi participé au groupe de contact sur les droits de l'homme convoqué à plusieurs occasions par les principales ONG et au Forum annuel de l'UE sur les droits de l'homme qui s'est réuni à Rome, les 10-11 décembre 2003, pour examiner la question de la protection de l'enfance dans la législation internationale.

Formation des fonctionnaires de la CE pour la promotion des droits de l'homme et de la démocratie

La formation des fonctionnaires de la CE est essentielle à une promotion efficace des droits de l'homme. En 2003, trois niveaux distincts de formation ont été offerts: deux sessions de formation de base consacrées aux droits de l'homme, trois sessions de formation avancée pour le personnel des délégations et les responsables géographiques et trois sessions de formation spécialisée, dans des instituts externes, à l'intention du personnel ayant besoin d'une expertise spécifique dans des secteurs particuliers. Deux cours consacrés à l'observation électorale ont également été organisés, à Bruxelles, à l'intention de membres des différentes directions générales concernées par les relations extérieures.

Les activités de l'IEDDH en 2003

Suite à l'appel à propositions: «Appui à la démocratisation; la bonne gouvernance et l'État de droit», publié en 2002, 58 projets d'une valeur de près de 40 millions d'euros ont été sélectionnés et financés, en 2003, dans les pays cibles de l'IEDDH. Cinq autres projets, retenus dans le cadre de l'appel à propositions lancé en 2002 «Lutte contre l'impunité et promotion d'une justice internationale», d'un montant de 4 297 954 euros ont été mis en œuvre avec le budget 2003. Un projet d'une valeur de 623 000 euros a été sélectionné à partir de l'appel restreint à propositions «Promouvoir les droits des femmes au Maghreb (Maroc, Algérie et Tunisie) par la prise de conscience et le renforcement des organisations des femmes et les réformes légales et politiques». Un autre appel pour le financement de centres de réhabilitation de victimes de la torture dans l'UE a été lancé en août.

Les microprojets

Les microprojets représentent une composante essentielle de la stratégie de l'IEDDH, dans la mesure où ils constituent un instrument efficace d'appui aux organisations sur le terrain et permettent de renforcer la société civile locale émergente. Le programme microprojets pour 2003 a été décidé le 19 novembre 2003 et dispose d'un budget global de 14,6 millions d'euros pour 30 pays de l'IEDDH.

Les projets ciblés

Les projets ciblés sont généralement utilisés pour les programmes élaborés avec les organisations internationales et régionales comprenant les agences spécialisées des Nations unies, le Conseil de l'Europe et l'OSCE-ODHIR. La décision de cofinancer des projets répond à des considérations de besoins, de rapport coût-efficacité (efficience) et de viabilité, identiques à celles qui s'appliquent aux autres projets de l'IEDDH. En 2003, 39 projets (incluant des projets d'assistance et d'observation électorale) ont été sélectionnés, pour une contribution globale de l'UE de 38 846 110 euros.

Soutien aux processus électoraux

La Commission a continué à financer des missions d'observation électorale de l'UE. En 2003, elle a organisé cinq missions au Mozambique, au Rwanda (trois élections), au Guatemala, au Niger (trois élections) et au Cambodge. Ces missions ont coûté, au total, près de 9 millions d'euros et elles ont permis de déployer 401 observateurs. En 2004, un projet de 2 millions d'euros a permis l'envoi d'une mission d'observation électorale de l'UE en Indonésie. Grâce au projet NEEDS, la Commission a également continué à appuyer la formation d'observateurs électoraux de l'UE et de groupes d'observateurs locaux, par le biais de séminaires régionaux (à Zagreb pour l'Europe et à Nairobi pour l'Afrique). En Géorgie, l'UE a financé, à hauteur de 350 000 euros, un projet d'éducation civique destiné aux électeurs. La Commission a aussi adopté en 2003 un projet visant, entre autres, à renforcer la capacité institutionnelle de l'Union africaine en matière d'observation électorale.

Participation à des forums internationaux

La Commission a participé activement et apporté sa contribution aux positions européennes lors de la réunion de la commission des Nations unies sur les droits de l'homme en mars-avril 2003 et de la 3e commission de l'Assemblée générale des Nations unies en octobre-novembre. Au cours de ces deux forums, la Commission a rédigé et présenté plusieurs déclarations au nom de la Communauté européenne.

2.6.4. Prévention des conflits et réponse rapide aux crises

Tous les programmes d'aide extérieure doivent intégrer une approche axée sur la prévention des conflits. Parallèlement, un soutien spécial est nécessaire pour des activités plus spécifiques dans ce secteur.

Le mécanisme de réaction rapide (MRR), instauré en 2001 ([54]), permet à la Communauté européenne de répondre en temps utile aux besoins des pays confrontés à des situations de crises (dues à l'homme ou à des catastrophes naturelles). Son objectif principal est d'appuyer les mesures civiles à court terme (durée maximale de six mois), destinées à protéger ou à rétablir les conditions devant permettre aux pays partenaires de la CE de poursuivre leurs objectifs de développement à plus long terme.

En 2003, dans le cadre du MRR, de nouvelles actions ont été lancées dans 17 pays. Dans trois autres pays, les actions se trouvaient à un stade avancé de planification à la fin de l'année. Le total des fonds gérés s'élevait à 68,2 millions d'euros ([55]). Au titre du budget 2003, 23,82 millions d'euros étaient engagés et les décaissements atteignaient 13,59 millions d'euros.

Les activités du MRR couvrent aussi la consultation politique et la médiation. Des programmes d'appui à la stabilisation politique ont été lancés en Géorgie, en Irak, dans la République démocratique du Congo, au Congo Brazzaville, en Asie centrale, au Sri Lanka et au Burundi. La CE a été en mesure de réagir immédiatement à l'appel du nouveau représentant spécial du secrétaire général des Nations unies pour l'Irak. Avec une contribution de 8 millions d'euros, décidée le 23 décembre, la CE a été le premier donateur à intervenir en faveur du Fonds international pour la reconstruction de l'Irak géré par l'ONU et la Banque mondiale. En Géorgie, elle a accordé une aide de 2 millions d'euros en appui au programme d'assistance électorale du PNUD, en coordination avec l'OSCE, pour renforcer la transparence, la crédibilité et la légalité des élections présidentielles géorgiennes du 4 janvier et les élections parlementaires qui ont suivi.

La CE finance aussi des actions de soutien aux négociations de paix au Burundi, au Liberia et en Côte d'Ivoire, aux mesures de stabilisation en Bosnie (la Commission Mostar) et dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine – ARYM (envoi de conseillers auprès du vice-premier ministre pour superviser la mise en place de l'accord d'Ohrid) ainsi qu'une assistance à la lutte antiterroriste en Indonésie et aux Philippines.

Pour mesurer la capacité de la Communauté à répondre aux situations de crises en 2003, le MRR a financé une mission conjointe CE-États membres qui doit évaluer les activités en matière de lutte antiterroriste en Asie, il a lancé une évaluation de la prévention des conflits en Bolivie et dans les régions habitées par les Montagnards, au Vietnam, ainsi qu'une étude de faisabilité sur le développement d'un réseau de volontaires professionnels de la CE ayant le profil adéquat pour des opérations de gestion de crises.

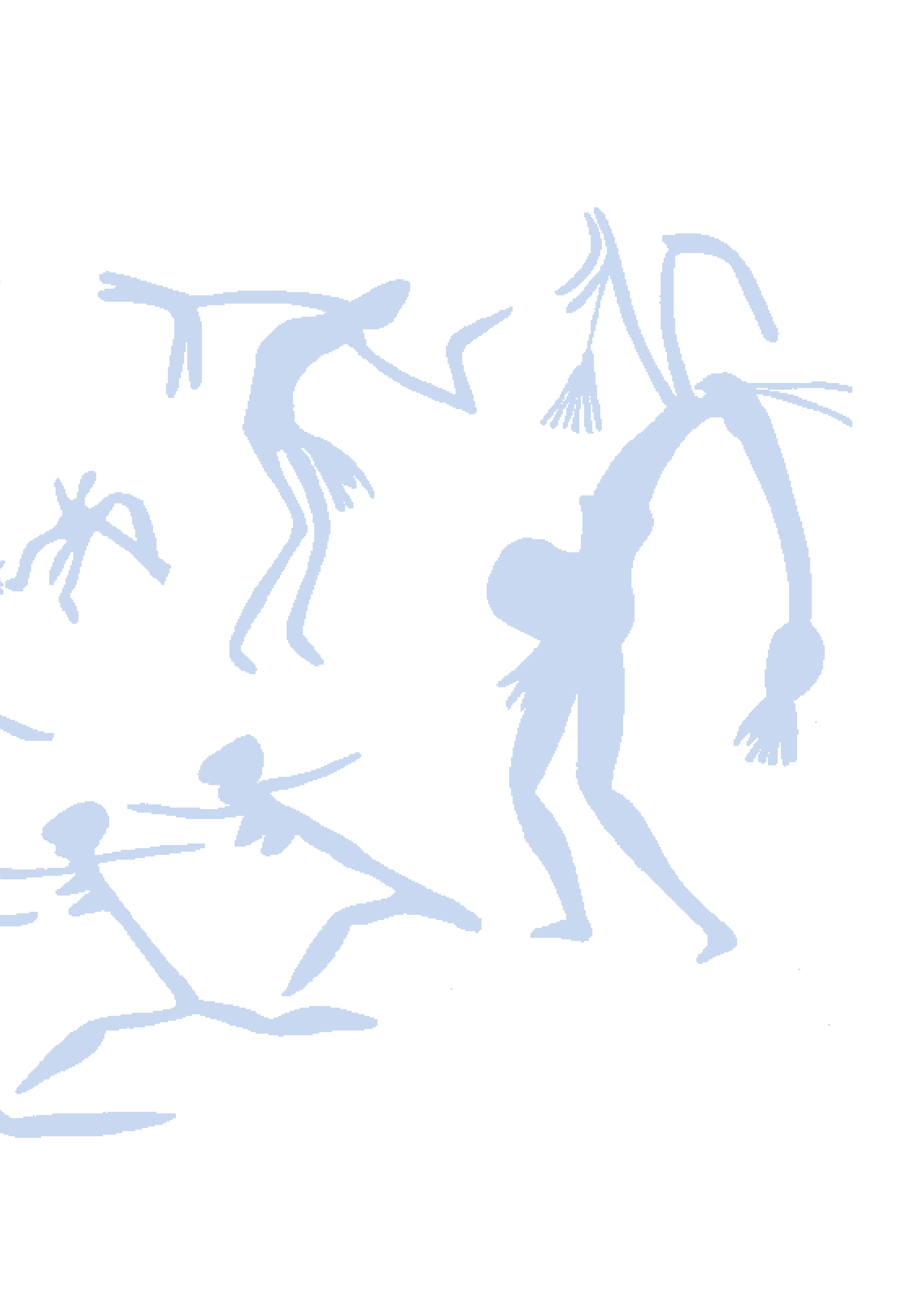






([54]) *Règlement CE 381/2001 du 26.02.2001.*

([55]) *Ce chiffre inclut les crédits d'engagement pour 2004 et les engagements ouverts des années précédentes.*



3 | Evaluation et suivi



3 | 1

Évaluation: Rapport du programme de travail pour 2003

3 | 2

Aperçu du programme d'évaluation pour 2004

3 | 3

Résultats des projets: suivi orienté vers les résultats

3 | 1 Évaluation: Rapport du programme de travail pour 2003

3.1.1. Évaluation

Le programme de travail de l'unité «Évaluation» de l'Office de coopération EuropeAid répond aux exigences des directions générales en charge du développement et des relations extérieures ainsi que de l'Office lui-même. Le programme élabore des évaluations thématiques, géographiques et sectorielles ainsi que des évaluations des règlements et instruments. Les évaluations des simples projets, qui relèvent de la responsabilité des délégations de la Commission ou des services opérationnels d'EuropeAid, ne sont pas comprises dans le programme de travail de l'unité «Évaluation» et n'apparaissent pas dans ce chapitre.

À la fin de l'année 2002, l'unité «Évaluation» a entrepris un important travail méthodologique, prévu pour durer trois ans, en vue d'améliorer les évaluations des programmes et secteurs.

3.1.2. Principaux résultats des évaluations

Les résultats des études réalisées en 2003 confirment les problèmes déjà identifiés les années précédentes, à savoir la nécessité de disposer d'objectifs réalistes et bien définis et d'une stratégie cohérente, tout en étant capable de s'adapter aux circonstances extérieures. Toutes les options doivent être prises en compte, y compris des approches alternatives, la possibilité de choisir les meilleurs instruments d'intervention et le recours, de préférence, à des procédures de mise en œuvre administratives rapides et simples.

3.1.2.1. Évaluations des stratégies nationales

Maroc: l'évaluation confirme le haut degré de pertinence de la stratégie mise en place depuis 2000. L'impact a été positif, même s'il est plus limité que ce qui était escompté, et la Commission a joué un rôle efficace de coordination au niveau des donateurs. Il faudrait accorder une plus grande priorité aux objectifs de la stratégie en cours afin de mieux coordonner les différents instruments utilisés par la Commission et d'accroître la complémentarité avec les initiatives prises par les États membres et les autres bailleurs de fonds.

Ukraine: l'évaluation note un certain impact dans les secteurs de la justice et des affaires intérieures ainsi qu'en matière de coopération transfrontalière mais il s'agit d'exceptions étant donné l'engagement très limité des autorités ukrainiennes et une nette détérioration au niveau de la gouvernance. Le rapport recommande d'orienter davantage l'assistance vers les ONG et le secteur privé et d'essayer d'améliorer le dialogue entre l'UE et l'Ukraine.

Malawi: si de nombreuses initiatives ont été lancées, l'impact escompté ne s'est pas matérialisé dans la mesure où les politiques et les engagements du gouvernement ne sont pas mis en œuvre ou restent ignorés. Il n'est pas conseillé de poursuivre la coopération sur la base de l'actuelle stratégie. La bonne gouvernance devrait être le thème prioritaire, par excellence, du document de stratégie nationale.

Bangladesh: même si la stratégie actuelle représente une nette amélioration par rapport au passé, elle comporte encore des lacunes. Les relations entre la CE et le gouvernement du Bangladesh ne sont pas satisfaisantes, la situation en matière de démocratie, de droits de l'homme et de corruption reste préoccupante et la stratégie actuelle a échoué à y apporter les réponses appropriées. Dans leur grande majorité, les interventions dans les secteurs clefs de la santé, de l'éducation, de la sécurité alimentaire et du développement rural sont bien ciblées mais n'ont qu'un faible impact sur la population. Il est recommandé de revoir la stratégie de la CE et les moyens d'améliorer la gestion des projets.

3.1.2.2. Évaluations sectorielles

Intégration de la problématique de l'égalité des sexes: l'évaluation montre que, malgré quelques bons exemples de prise en compte de l'égalité entre les hommes et les femmes, les approches demeurent éparpillées et ne sont pas toujours cohérentes avec la politique de la coopération au développement dans ce secteur. L'insuffisance du personnel qui traite des questions relatives à la problématique hommes/femmes et des ressources financières limite considérablement l'efficience, l'efficacité et la viabilité des initiatives.





Coopération économique avec les pays méditerranéens: elle témoigne d'un degré élevé de pertinence et, d'une manière générale, d'un bon niveau d'efficacité bien qu'entravée par l'absence de politiques nationales capables de s'attaquer aux principaux problèmes économiques. Les faiblesses des gestions précédentes avaient entraîné le retard ou l'interruption de certains projets. Des progrès ont été réalisés à ce niveau et permettent d'assurer une meilleure viabilité. Le rapport recommande à la Commission d'aider les pays partenaires à identifier leurs points forts et leurs faiblesses en matière de développement économique et social. Plusieurs recommandations ont été adoptées, par exemple, en matière de déconcentration pour améliorer la mise en place de nouveaux instruments d'investissement.

Réhabilitation: l'absence de stratégie détaillée, en matière de conflits et de catastrophes, a réduit la complémentarité de ce secteur par rapport aux autres instruments de développement. De bons projets ont été mis en place au niveau local mais il y a un manque évident d'expertise pour traiter avec les pays en crise. L'évaluation a montré une concentration excessive sur la viabilité financière, au détriment de l'impact sur le terrain.





3.1.3. Enseignements

3.1.3.1. Évaluations des stratégies nationales – expérience générale

En règle générale, les évaluations indiquent que l'adoption d'un cadre standard pour les documents de stratégie nationale et les programmations structurées qui en ont découlé, ont amélioré la pertinence des stratégies et des programmes de la CE. Le dialogue avec le pays partenaire, y compris avec la société civile, a été amélioré et la concertation encouragée. Des programmes sectoriels remplacent progressivement l'approche par projets. De nombreux exemples positifs peuvent être cités dans les pays partenaires qui pratiquent une bonne gouvernance ou sont en train de l'améliorer. Toutefois, la Commission rencontre encore des difficultés pour analyser les incidences d'une mauvaise gouvernance sur l'élaboration et la mise en œuvre des programmes et projets.

Les conclusions sont en fait mitigées. Les résultats et les impacts visés dans les documents de programmation ont été souvent trop ambitieux car basés sur une évaluation trop optimiste de la capacité et de la volonté du pays partenaire à mettre en œuvre les projets et programmes. La mise en oeuvre est aussi ralentie par la lourdeur des procédures administratives et la gestion est entravée par l'insuffisance de rapports, de systèmes permettant de contrôler l'adéquation des intrants et des activités d'évaluation.

En ce qui concerne la coordination et la complémentarité avec les États membres et les autres donateurs, elles ont été améliorées depuis l'adoption des documents de stratégie nationale et la mise en œuvre de la déconcentration.

Il est recommandé de poursuivre des stratégies claires et ciblées, qui identifient un thème prioritaire dans un nombre (limité) de pays. Il importe aussi de mieux analyser la situation sur le terrain pour pouvoir avancer des hypothèses réalistes, en particulier dans la définition des objectifs. La mise en œuvre doit tirer pleinement profit de la déconcentration, grâce à des procédures plus légères et une meilleure gestion de l'information.

3.1.3.2. Évaluations sectorielles

Intégration de la problématique de l'égalité des sexes: si le cadre réglementaire des questions relatives à l'égalité hommes/femmes se base sur des standards internationaux de haut niveau, les services de la Commission relèvent toutefois des lacunes dans la compréhension et la connaissance du sujet, à tous les niveaux de la politique et de la stratégie. Ils notent aussi l'absence de support institutionnel au niveau adéquat et de ressources financières suffisantes. Par conséquent, la contribution de la Commission pour améliorer l'égalité entre les hommes et les femmes ne s'est pas encore traduite en résultats durables.

Coopération économique avec les pays méditerranéens: les petites et moyennes entreprises ont eu accès à des financements extérieurs, à travers une grande variété d'initiatives. L'aide au commerce et à la compétitivité a été le secteur d'intervention prioritaire des projets régionaux.

Réhabilitation: il est nécessaire de définir une réelle politique communautaire en matière de réduction des risques naturels et politiques. Les instruments de réhabilitation doivent être renforcés pour tenter de réduire la vulnérabilité des pays partenaires et d'améliorer la rapidité et l'efficacité des réponses aux situations de crises.

3.1.3.3. Les évaluations conjointes

Suite au séminaire tenu à Bruxelles, en février 2003, l'évaluation des 3 C (coordination, complémentarité et cohérence) a été redéfinie. L'idée directrice est de 1) distinguer la coordination et la complémentarité d'une part, et la cohérence, de l'autre, 2) d'entreprendre une étude d'évaluation à partir de laquelle une série d'études pilotes seront lancées, concernant chacune des options avancées au cours du séminaire.

Une évaluation de l'assistance au budget général a été lancée, sous les auspices du CAD de l'OCDE. Elle est conçue comme un effort conjoint des agences et des pays partenaires. Son objectif est d'analyser le rôle, le processus et les résultats de l'aide budgétaire en termes globaux plutôt que les résultats spécifiques à une agence ou à un pays particulier. L'évaluation doit permettre de tirer des orientations pour l'avenir.

3.1.4. Autres activités

3.1.4.1. Méthodologie

En 2003, l'unité «Évaluation» s'est spécialement concentrée sur l'amélioration des méthodes d'évaluation des documents de stratégies par pays. L'approche méthodologique s'articule autour de cinq éléments: la structuration de l'évaluation, la récolte d'informations, l'analyse, la diffusion et les réactions en retour.

L'évaluation de la stratégie et des programmes de coopération se base sur un éventail de questions clefs. Un diagramme logique, servant à structurer la stratégie et les objectifs de la programmation, aide à déterminer les secteurs où les programmes de la CE sont susceptibles d'avoir un impact et de vérifier l'adéquation entre les intrants, les activités et l'impact.

En règle générale, les questions sur lesquelles portent les évaluations se réfèrent aux secteurs suivants:

- la conception et la pertinence de la stratégie/programme;
- la réalisation des principaux objectifs dans des secteurs cibles;

- les questions transversales: par exemple l'égalité des sexes, l'environnement, les droits de l'homme, les 3 C (coordination, complémentarité, cohérence);
- la mise en oeuvre de l'aide, le choix des instruments et les mécanismes de distribution.

Outre des jugements spécifiques sur ces questions, les évaluateurs dressent une estimation globale des programmes et stratégies de la coopération de la CE dans le pays concerné.

Durant la période qui se situe entre la fin de chaque évaluation de stratégie nationale/régionale et la publication du rapport, un séminaire est organisé dans le pays en question. Ce séminaire donne l'occasion de présenter les résultats et les recommandations de l'évaluation aux différentes parties concernées. Les avantages de ce type de réunion sont multiples: opportunité de vérifier les données factuelles, réactions «en retour» des participants aux conclusions et recommandations, renforcement du sentiment d'«appropriation» de l'évaluation.

3.1.4.2. Diffusion et réactions

L'unité «Évaluation» a dressé des lignes directrices pour garantir une approche commune et renforcer la bonne diffusion des résultats ainsi que les réactions en retour ([56]). Ces lignes directrices énumèrent les pratiques courantes; elles répondent au besoin d'instaurer des mécanismes de retour adéquats et d'assurer que les résultats des évaluations sont transmis à toutes les personnes responsables au niveau de la prise de décision. Ces lignes directrices sont à usage interne mais disponibles sur Internet.

3.1.4.3. Priorités aux actions mises en évidence par les évaluations de 2003

Les études ont identifié les progrès réalisés grâce à de meilleures programmations. Elles proposent de nouvelles améliorations dans les secteurs suivants:

- un meilleur ciblage des stratégies et la formulation d'un nombre limité d'objectifs clairs et réalistes;
- dans le cadre de la planification à long terme, une réponse adaptée et rapide à l'évolution de la situation dans le pays partenaire et d'autres paramètres importants;
- une meilleure analyse des implications d'une gouvernance faible, ou en voie de détérioration, sur l'élaboration et la mise en œuvre des programmes et projets;
- un meilleur usage du processus de déconcentration, au niveau de la mise en œuvre, pour alléger les procédures et harmoniser la gestion de l'information.

3 | 2 Aperçu du programme d'évaluation pour 2004

15 évaluations étaient en cours à la fin de 2003. Elles seront finalisées en 2004:

Quatre évaluations de stratégie nationale, au Honduras, en Éthiopie, au Lesotho et en Égypte.

Cinq évaluations de questions régionales, concernant le Mercosur, CARDS (Balkans occidentaux), l'Agence européenne pour la reconstruction, les Caraïbes et TACIS (pays de l'ex-URSS).

Six évaluations sectorielles:
- transports;
- assistance liée au commerce;
- aide alimentaire et sécurité alimentaire;
- environnement et forêts tropicales;
- développement du secteur privé;
- évaluation des programmes relatifs à la démographie et au développement dans la coopération extérieure de la CE.

En plus du travail en cours sur la méthodologie, 13 nouvelles évaluations seront lancées:

Cinq évaluations de stratégies nationales:
- trois pays de la zone ACP: Ghana, Tanzanie et Bénin;
- deux pays des régions RELEX: Arménie et Timor-Oriental (Timor-Oriental est devenu entre-temps, en mai 2003, membre du Groupe ACP).

Quatre évaluations de stratégies régionales:
- deux dans la zone ACP: Afrique centrale et Région Pacifique;
- la région MEDA au titre de l'article 15 §5 du Règlement (CE) 2698/2000 (MEDA II);
- la région Amérique latine.

Quatre évaluations thématiques/sectorielles:
Sur base du programme d'évaluation pluriannuelle pour 2002-2006 (modifié par les programmes annuels 2002 et 2003), et compte tenu des priorités actuelles, les évaluations suivantes seront entreprises:
- secteur de l'eau (lancement prévu pour la fin 2003 puis reporté);
- microprojets;
- consolidation institutionnelle, bonne gouvernance et État de droit;
- document de synthèse analysant les aspects liés au commerce à partir d'évaluations récentes ou en cours.





([56]) http://europa.eu.int/comm/europeaid/evaluation/methods/guidelines_feedback.pdf

3 | 3 Résultats des projets: suivi orienté vers les résultats

La Commission surveille les progrès de son aide extérieure à tous les niveaux:

- INTRANTS: une mise à jour continue des flux financiers (engagements et paiements) sert de base au contrôle des intrants.
- ACTIVITÉS: la réalisation du projet/programme est surveillée de façon constante par les partenaires et les délégations de la Commission dans les pays tiers. Ces dernières font un rapport destiné à la base centrale du CRIS, au moins tous les quatre mois, sur les activités et les principales étapes du projet.
- PROGRÈS ET RÉSULTATS: le système de **suivi orienté vers les résultats** ([57]) permet d'apprécier rapidement les performances d'un projet ou d'un programme ainsi que ses implications plus larges et donne à la Commission un avis indépendant sur son réservoir de projets.
- IMPACT: les progrès réalisés sur la voie des OMD sont évalués conjointement, par les partenaires et les donateurs, à l'aide des indicateurs agréés. En outre, la Commission s'est accordée avec d'autres bailleurs de fonds pour le contrôle de certains objectifs et indicateurs sectoriels, afin d'avoir une vision plus précise et actualisée des progrès accomplis.

Le processus de contrôle est complété par une évaluation régulière des projets, programmes, secteurs et stratégies ainsi que par les autres mécanismes de surveillance habituels.

3.3.1. Résultats de 2003

En 2003, le système de **suivi orienté vers les résultats** a fonctionné pour la deuxième année consécutive de la phase de consolidation 2002-2004. Il a couvert des opérations dans 104 pays ([58]), dans toutes les régions concernées par les activités d'aide extérieure de la Commission. Au total, 903 projets et programmes ont été contrôlés sur place et 1 156 rapports de suivi ([59]) ont été réalisés durant cette période.

Globalement, **les résultats des projets menés à bien par la Commission sont satisfaisants**. Une majorité significative de projets a enregistré un bon niveau d'efficacité quant aux avantages réellement perçus par les bénéficiaires et à leur impact prometteur.

Les performances des projets et programmes étaient généralement bonnes et les projets évalués évoluaient **«selon les plans», voire mieux**.

On a également observé une légère amélioration de la performance globale des opérations, avec un score passant de 2,62 en 2002 à plus de 2,67 en 2003. Toutefois, les échantillons de projets restent assez dissemblables. Il n'a pas été possible de «recontrôler» de façon systématique tous les projets: en moyenne, 39,5 % de toutes les opérations évaluées en 2002 ont fait l'objet d'un nouveau suivi en 2003.

Un aperçu quantitatif est présenté dans le tableau 1 ci-dessous.

Voir les chapitres régionaux pour de plus amples informations.

([57]) *Des informations techniques plus détaillées sont disponibles dans les deux rapports annuels précédents.*

([58]) *Comprenant neuf pays de l'UE, où sont situés les sièges de projets régionaux.*

([59]) *Le suivi des programmes et projets régionaux implique la visite de plusieurs intervenants ce qui explique qu'il y ait plus d'un rapport par programme ou projet.*

([60]) *Les chiffres entre parenthèses sont en sus et concernent l'ancien système de suivi de TACIS ainsi que les rapports spéciaux dans les régions TACIS/CARDS.*



Tableau 1



Aperçu par région en 2003	TACIS	CARDS	MED	ACP	Asie	Amérique latine	TOTAL
Nombre de pays visités	13	3	13	44	18	13	**104**
Nombre de projets contrôlés	189 (55) ([60])	61	143	293	74	143	**903**
Nombre de rapports réalisés	342 (183)	86	150	325	110	143	**1,156**
Montants concernés (en millions d'euros)	402,5 (106,3)	120,3	1 402,5	3 011	1 268,9	850,9	**7 056,1**

3.3.2. Aperçu de la seconde année de la phase de consolidation

Une grande majorité des opérations enregistrent de bons résultats en termes d'**efficacité**, à savoir de bénéfices pour les populations concernées. Même si les résultats sont à examiner avec précaution, **l'impact et la viabilité** ont le plus progressé. Quant à l'**efficience**, elle reste le point faible. Il était prévu que la déconcentration contribue à accélérer la mise en œuvre et à améliorer la gestion. En moyenne, les opérations évaluées ont évolué «selon les plans», voire même au-delà des prévisions.

3.3.2.1. Analyse par critères de suivi

Les cinq principaux critères de suivi sont la pertinence, l'efficience, l'efficacité, l'impact et la viabilité. Les classements moyens ([61]) pour les principaux critères par région sont repris au tableau 2, ci-dessous.

Chacun des cinq principaux critères est soigneusement défini et ventilé en plusieurs composantes (sous-critères) que le suivi doit dûment prendre en compte avant de donner une note ([64]). Les explications textuelles contenues dans le rapport sont utilisées à des fins d'analyse qualitative. Bien qu'elle augmente chaque année, la taille limitée de l'échantillonnage empêche de tirer des conclusions statistiques. Les résultats doivent donc être examinés avec précaution et ne pas être sortis du contexte.

Les projets sont jugés **pertinents** par rapport aux besoins des populations concernées. Leur conception initiale est généralement bonne mais elle a été parfois considérée comme le point le plus faible sous l'angle de ce critère: des retards dans la mise en œuvre peuvent nuire à la pertinence d'un projet. La conception initiale est parfois trop ambitieuse en termes d'objectifs à atteindre. Une mise à jour régulière et la capacité d'adaptation du projet aux changements constituent des facteurs essentiels à sa réussite.

L'efficience: l'évaluation de l'efficience vise à déterminer, d'une manière générale, si les objectifs ont été atteints à un coût «raisonnable», c'est-à-dire si les ressources mobilisées sont proportionnées aux résultats. Bien qu'«en bonne voie» (la note 2,5 signifie «conformément aux plans»), l'efficience enregistre les moins bonnes performances. La fourniture tardive des intrants est le plus souvent mise en cause. Des délais plus réalistes devraient faciliter le démarrage du projet.

L'efficacité: à savoir les avantages réellement perçus par les bénéficiaires, est la mieux classée dans toutes les régions. C'est notamment – mais pas seulement – le cas en Asie et dans les pays ACP. Ces résultats montrent que les projets contribuent effectivement à améliorer les conditions de vie des populations. Il est prouvé que de nombreux projets entraînent, par ailleurs, des avantages additionnels. Certaines initiatives peuvent jouer un important rôle de catalyseur et avoir des effets positifs plus larges que prévus. En Amérique latine, par exemple, le haut niveau d'implication et de participation de la population locale a contribué à renforcer la valeur des résultats.

([61]) *Pour calculer les moyennes et les comparer, les notes ont reçu des valeurs chiffrées: a correspond à 4 points, b: 3 points, c: 2 points et d: 1 point. La ligne médiane hypothétique (une valeur numérique de 2,5) a été choisie pour indiquer que le projet est «en bonne voie». Par conséquent, un projet se situant à la médiane statistique suit le déroulement prévu et se comporte bien.*

([62]) *Uniquement suivi orienté vers les résultats.*

([63]) *La moyenne des différentes régions est pondérée par le nombre de projets et composantes des programmes régionaux, pour chaque critère de base. Arrondir les chiffres dans les régions et les secteurs prioritaires pourrait entraîner une légère différence dans les totaux globaux (à l'intérieur d'une marge de 1 %).*

([64]) *Les notes sont a: très bon, b: bon, c: quelques problèmes et d: problèmes importants.*

Tableau 2

Scores moyens	TACIS([62]) pour 2003	CARDS	MED	ACP	Asie	Amérique latine	Moyenne ([63])
Pertinence	2,63	2,61	2,85	2,59	2,68	2,94	**2,68**
Efficience	2,60	2,60	2,69	2,47	2,55	2,62	**2,56**
Efficacité	2,75	2,60	2,85	2,61	2,71	2,91	**2,72**
Impact	2,78	2,49	2,82	2,57	2,59	2,90	**2,70**
Viabilité	2,83	2,46	2,87	2,52	2,60	2,92	**2,70**
Moyenne	**2,72**	**2,55**	**2,82**	**2,55**	**2,63**	**2,86**	**2,67**







L'impact: en règle générale, les projets et programmes ont un bon impact, à l'exception des Balkans. Les rapports font également état d'effets positifs non prévus. Dans les pays TACIS, l'impact des projets semble dépendre de la qualité des partenaires. L'absence de bons partenaires paraît également affecter l'impact et la viabilité des projets dans les Balkans. Les résultats finaux et leurs effets plus larges restent toutefois difficiles à évaluer.

La viabilité: les aspects financiers constituent l'élément le plus faible, avec des notes égales ou inférieures à 2,5. Une viabilité financière faible signifie que lorsque le programme s'achève, les financements locaux ne pourront pas prendre la relève de façon adéquate. Les bénéfices engendrés ne seront pas forcément perdus mais leur dynamique ne pourra pas continuer à se développer au même niveau. Globalement, les adéquations environnementale, socioculturelle et technologique obtiennent de bonnes notes.

3.3.3. Résultats par secteur

La Commission a défini six secteurs d'activités.

Tableau 3

Commerce et développement: des disparités sont visibles dans les deux régions qui bénéficient d'un grand nombre de projets et financements dans ce secteur. Les performances dans les pays ACP sont relativement faibles avec une note de 2,43. Les pays de la zone TACIS font mieux, avec une moyenne de 2,77. Les projets dans la région ACP sont pertinents (2,61) et efficaces (2,52) mais leurs résultats sont moins bons pour les autres critères. Les interventions dans ce secteur et ces régions sont importantes mais elles ne produiront de résultats significatifs qu'à long terme. Des facteurs extérieurs ont inévitablement un impact sur le développement du commerce et les conclusions tirées des données doivent donc être utilisées avec prudence. Dans la région MED, malgré l'importance de l'enveloppe financière, l'échantillonnage (trois projets) est trop limité et hétérogène pour tirer des conclusions générales.

Intégration régionale: pratiquement tous les projets ayant fait l'objet d'un suivi étaient situés dans les régions MED (2,84) et ACP (2,45). Dans la première, la majorité des programmes régionaux concernent la totalité des pays MED et certains pays de l'UE ; les performances sont positives et équilibrées. Dans les pays ACP, les performances sont de niveau égal pour tous les critères et les différentes composantes du secteur. Elles sont particulièrement bonnes au niveau des bénéfices secondaires non prévus.

Politiques macroéconomiques et secteurs sociaux: dans les pays ACP, ce secteur se situe (2,62) nettement au-dessus de la moyenne de la région pour presque tous les critères, excepté la viabilité (2,42) et, plus particulièrement, le sous-critère aspects financiers (2,27). Dans la région MED, ce secteur enregistre, de façon constante, d'excellentes performances avec une moyenne de 2,83; seuls les aspects financiers de la viabilité sont, là aussi, nettement plus faibles (2,58). La situation est similaire en Amérique latine (score global de 2,79 contre 2,64 pour les aspects financiers) et en Asie (score global: 2,78 / score viabilité: 2,61). Ces résultats témoignent des difficultés à trouver des financements locaux pour prendre la relève des financements de l'UE, lorsque les programmes arrivent à leur terme.

Transports: près de 60 % des projets ont été mis en œuvre dans la région ACP. D'une manière générale, la performance dans ce secteur est très bonne (2,70 en moyenne). Pour les ACP, elle se situe au-dessus de la moyenne de leur région; leur performance est la plus faible en termes d'efficience et de viabilité, mais bonne et très bonne au niveau de l'efficacité et l'impact. Les rapports d'évaluation dans les régions ACP relèvent souvent des faiblesses dues à des problèmes contractuels et au manque de maintenance.

Sécurité alimentaire et développement rural durable: bien que la performance globale de ce secteur soit au-dessus de la moyenne de 2,5, elle est la plus faible au niveau de l'ensemble des opérations. La région MED fait exception avec un excellent score de 2,86. Ces projets se sont adaptés rapidement aux changements

(65) *En principe, les programmes régionaux sont inclus dans le secteur prioritaire «Intégration régionale» sauf s'il s'avère plus adéquat, en fonction de leur nature spécifique, de les situer dans un autre secteur.*

Tableau 3

2003 par secteur prioritaire	Commerce et développement	Intégration régionale (65)	Appui macroéconomique et secteurs sociaux	Transports	Sécurité alimentaire	Capacité institutionnelle/ bonne gouvernance	Autres	Total / Moyenne
Nbre de projets contrôlés	109	123	156	34	225	238	18	**903**
Nbre de rapports produits	148	167	181	47	270	322	21	**1 156**
Millions d'euros	811,19	898,15	1 678,49	795,58	1 892,98	918,86	60,85	**7 056,10**
Pertinence	2,70	2,72	2,81	2,70	2,59	2,60	2,48	**2,68**
Efficience	2,57	2,60	2,65	2,64	2,44	2,49	2,62	**2,56**
Efficacité	2,73	2,71	2,80	2,81	2,62	2,65	2,90	**2,72**
Impact	2,75	2,73	2,81	2,77	2,54	2,67	2,86	**2,70**
Viabilité	2,76	2,70	2,72	2,60	2,65	2,62	2,86	**2,70**
Moyenne	**2,70**	**2,69**	**2,75**	**2,70**	**2,57**	**2,61**	**2,74**	**2,67**



(plusieurs sous-critères vont de 2,89 à 3,25), ils ont eu d'importants effets secondaires positifs (3,25) et étaient bien adaptés aux réalités socioculturelles. La note la plus faible concerne le sous-critère «aspects financiers» de la viabilité.

Les scores globaux en matière d'efficience (2,44) et d'impact (2,52) laissent supposer que des retards, même limités, dans la mise en œuvre, peuvent compromettre les résultats. En outre, ce secteur est très dépendant des conditions climatiques (sécheresses, inondations) et de la volatilité des marchés etc., ce qui impose une évaluation correcte des risques potentiels.

Les résultats en matière de **capacité institutionnelle** et de **bonne gouvernance** sont relativement faibles pour ce qui est de l'efficience mais élevés en termes d'impact. C'est le cas pour les ACP (2,31 contre 2,60), TACIS (2,45 contre 2,71) et l'Amérique latine (2,62 contre 3,05). L'Asie et la région MED ont des scores équivalents pour les deux critères (respectivement 2,65 – 2,7) et seuls les Balkans font légèrement mieux en termes d'efficience (2,60 contre 2,52).

«Autres»: cette catégorie regroupe essentiellement les microprojets et les projets multisectoriels. Elle enregistre les scores les plus bas en matière de pertinence mais de bons scores pour tous les autres critères, en particulier, l'efficacité et l'impact. La nature très diversifiée des microprojets fait que leur conception – un élément important de la pertinence – représente un vrai défi mais la taille réduite des budgets facilite une mise en œuvre efficace.

3.3.4. Conclusions

En règle générale, l'analyse des rapports réalisés dans le cadre du suivi orienté vers les résultats, donne des résultats positifs et des indications utiles ouvrant la voie à de nouvelles améliorations. La Commission poursuivra ses efforts en vue de développer les mesures suivantes:

- Durant la préparation du projet ou programme, définir des objectifs clairs et cohérents, bien intégrés dans la stratégie globale, et permettant une approche flexible, capable de s'adapter aux changements.
- Le processus de déconcentration doit favoriser la mise en place de mécanismes administratifs souples, simples et rapides, de nature à renforcer l'efficience et l'efficacité.
- Encourager l'usage systématique des outils de gestion et d'une programmation pluriannuelle des activités, en vue d'une mise à jour régulière au niveau de la conception et d'une approche flexible.
- Une bonne intégration, en particulier au niveau des aspects financiers, de la conception à la préparation et à la réalisation du projet.







4 | Les activités



4 | 1 Introduction

Le lecteur trouvera dans ce chapitre un résumé des activités de coopération de la CE dans six régions: les Balkans occidentaux, l'Europe orientale et l'Asie centrale, la Méditerranée, les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et les pays et territoires d'outre-mer (PTOM), l'Asie et l'Amérique latine.

Chaque région est traitée dans une section spécifique dont la structure est identique, à savoir une introduction générale suivie des activités de programmation et des développements, dans la région, en 2003. Les activités de coopération sont décrites en fonction des priorités actuelles pour chaque région, avec les résultats obtenus par les principaux programmes et projets, ce qui permet une vision claire de la situation malgré la diversité et l'étendue des types d'activités décrits. La coopération avec les autres donateurs, y compris les États membres, constitue un élément important. La variabilité des informations, en fonction des régions, reflète les différents niveaux de collaboration entre la CE, ses États membres et les organisations internationales ainsi que les variations dans les données dont disposent les États membres à propos de chaque pays.

Quelques indications chiffrées illustrent le contenu du chapitre. Le lecteur trouvera une information financière complète dans le chapitre 7 «Tableaux financiers» dont les tableaux généraux incluent les décaissements pour 2003, selon les catégories du CAD. Les tableaux concernant les actions régionales comprennent tous les engagements réalisés durant la période couverte au titre des lignes budgétaires géographiques, thématiques ou horizontales.

4 | 2 Les Balkans

4.2.1. Introduction

La transition économique progresse. Les Balkans occidentaux – Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, ancienne République yougoslave de Macédoine (ARYM), Serbie et Monténégro et Kosovo (RFY) – ont de nouveau enregistré de bons résultats économiques en 2003, puisqu'ils affichent une croissance d'environ 4 % selon les estimations, pour la quatrième année consécutive. L'inflation a continué à diminuer en 2003, et l'on estime qu'elle se situait sous le seuil de 5 %, pour la première fois depuis la disparition de l'ex-Yougoslavie au début des années 1990, alors qu'elle était de 29 % en 2001 et 7 % en 2002. Les finances publiques se sont légèrement redressées en 2003, confirmant ainsi la tendance à l'assainissement budgétaire observée depuis 2000. Le déficit public moyen de la région est estimé à environ 4 % du PIB.

Toutefois, tous les pays des Balkans occidentaux continuent d'afficher des déséquilibres extérieurs substantiels. Le déficit de la balance des opérations courantes est estimé à environ 8 % en moyenne pour l'ensemble de la région, tandis que le déficit commercial semble avoir atteint 28 % du PIB. Bien que les pays de la région aient réalisé des progrès dans la transition vers une économie de marché et qu'ils se soient rapprochés des normes de l'UE, il reste du chemin à parcourir.

Ces pays se situent à différents stades de développement et enregistrent des niveaux de vie très divers, mais **la Croatie** se situe nettement au-dessus de la moyenne des quatre autres. La Croatie a récemment adhéré au Plan d'action pour l'adhésion (MAP) de l'OTAN. Elle est en train de mettre en oeuvre l'accord de stabilisation et d'association (ASA) signé avec l'UE l'an dernier, même si elle ne l'avait pas encore ratifié à la fin de 2003. Suite aux élections du 23 novembre 2003, le parti de centre droit HDZ dirige le nouveau gouvernement croate. La complexité des structures gouvernementales de la **Bosnie-Herzégovine** – qu'on ne retrouve pas dans les autres États des Balkans – pose un défi particulier à l'assistance communautaire, notamment en ce qui concerne l'aide à la consolidation des institutions. Le 12 mars 2003, Dr Zoran Djindjic, premier ministre de **Serbie** était assassiné à Belgrade. Des élections parlementaires se sont déroulées le 28 décembre 2003. La Serbie a connu d'importants problèmes constitutionnels et politiques jusqu'à la formation du nouveau gouvernement.





4.2.2. Évolution de la coopération de l'UE

Les relations entre les pays des Balkans occidentaux et l'UE évoluent dans le cadre du processus de stabilisation et d'association (PSA). L'assistance accordée par la CE au titre du programme CARDS (assistance communautaire pour la reconstruction, le développement et la stabilisation) permet de soutenir le PSA, notamment par la mise en place d'institutions et la convergence vers l'acquis communautaire. La CE devrait y consacrer environ 5 milliards d'euros au cours de la période 2000-2006. Le Conseil européen de Salonique a confirmé que le processus de stabilisation et d'association constitue le cadre général dans lequel s'inscrit le parcours européen des pays des Balkans occidentaux jusqu'à leur adhésion à l'Union.







Les étapes suivantes ont été franchies en 2003:

- Le 20 février 2003, le président Stjepan Mesić et le premier ministre Ivica Račan ont présenté la **candidature d'adhésion de la Croatie à l'Union européenne**. Le 14 avril 2003, le Conseil des Affaires générales et des Relations extérieures a chargé la Commission de préparer un avis sur la demande de la Croatie.
- La Commission a adopté et publié, le 26 mars 2003, son second **«Rapport sur le processus de stabilisation et d'association»** qui évalue la situation politique et économique dans les cinq pays des Balkans occidentaux.
- La publication, le 25 mai 2003, de la communication de la Commission **«Les Balkans occidentaux et l'intégration européenne»** a beaucoup contribué au débat politique sur les orientations futures majeures de l'action communautaire dans la région et la synergie avec les autres politiques communautaires.
- L'«**Agenda de Salonique** pour les Balkans occidentaux», adopté par le Conseil, le 16 juin, et approuvé par le Conseil européen, invite la Commission à présenter et mettre en œuvre un ensemble d'initiatives prévues dans le PSA renforcé. Les services de la Commission ont immédiatement lancé le travail préparatoire et les actions de suivi étaient déjà bien engagées à la fin de 2003.

L'initiative la plus importante concerne les Partenariats européens. Inspirés des Partenariats pour l'adhésion, ils identifieront les actions prioritaires devant appuyer les efforts de convergence des pays de la région pour se rapprocher des normes communautaires. Ils serviront aussi à vérifier et à mesurer les progrès accomplis. La Commission a adopté une proposition de règlement-cadre dans ce sens, le 13 novembre 2003.

En ce qui concerne l'appui au renforcement institutionnel, le travail est également bien engagé et s'inspire des pratiques utilisées dans le cadre du processus d'élargissement. Le 9 décembre 2003, l'instrument de pré-adhésion TAIEX (bureau d'échange d'informations en matière d'assistance technique) a été étendu aux Balkans occidentaux.

Dans le secteur de la Justice et des Affaires intérieures, la première réunion ministérielle JAI du Forum UE-Balkans occidentaux s'est tenue le 28 novembre. Le débat sur les questions JAI s'est approfondi ces dernières années et la réunion a permis de souligner les progrès accomplis dans un certain nombre de domaines, en particulier, dans la lutte contre le crime organisé.

Un Protocole d'accord sur le marché régional de l'énergie a été conclu et signé par les pays des Balkans occidentaux – la Communauté y est partie prenante – le 8 décembre 2003. La Commission a également lancé, au cours de cette année, une étude pour évaluer l'efficacité des mesures commerciales de la Communauté (ATM) et prévoir des initiatives visant à améliorer le potentiel d'exportations et la compétitivité des pays des Balkans occidentaux. Les résultats seront présentés à la fin de l'année et fourniront des orientations sur les mesures à prendre.

4.2.3. Programmation

À la fin de 2001, après l'approbation des documents stratégiques nationaux et des programmes indicatifs pluriannuels, le programme CARDS (assistance communautaire à la reconstruction, au développement et à la stabilisation) a été structuré selon les secteurs prioritaires suivants: (a) stabilisation démocratique; (b) renforcement des capacités administratives; (c) développement économique et social; (d) infrastructures; (e) environnement et ressources naturelles; (f) justice et affaires intérieures.

On note, en 2003, une réorientation de la tendance: le soutien à la reconstruction et à la stabilisation démocratique va progressivement diminuer au profit d'autres secteurs plus étroitement liés à l'agenda de réforme du PSA, à savoir le renforcement des capacités administratives et institutionnelles, le développement économique et social, la justice et les affaires intérieures.

Une évaluation, réalisée en 2003, indique que les documents de stratégie nationale (DSP) sont restés pertinents pour les cinq pays de la région et ne nécessitent donc pas de modification. Le processus de stabilisation et d'association et ses secteurs de concentration, tels que cités dans les DSP, restent la force motrice de la stratégie communautaire dans cette région.

La communication insiste aussi sur l'engagement conjoint de l'UE et de ses voisins face aux défis communs. Elle indique que les instruments de la coopération doivent être suffisamment flexibles pour répondre à toute l'étendue des besoins.

Sur la base des conclusions de Salonique, et suite à une proposition de la Commission à l'autorité budgétaire, des crédits additionnels de 71 millions d'euros ont été alloués aux pays du PSA dans le cadre du programme CARDS pour 2004.

Le 29 décembre 2003, la Commission a adopté une décision visant à octroyer au Kosovo une aide additionnelle de 16 millions d'euros, qui sera mise en œuvre par l'Agence européenne pour la reconstruction à Pristina. Ces fonds supplémentaires constitueront un soutien additionnel de l'Union européenne à la mission des Nations unies au Kosovo (MINUK) et aux institutions provisoires d'autonomie politique du Kosovo (IPAP), en vue de la mise en œuvre de «plans d'action relatifs à l'élévation des niveaux» du Kosovo.

4.2.4. Mise en œuvre

La mise en oeuvre des projets en **Croatie**, **Bosnie-Herzégovine** et **Albanie** est exécutée par les délégations de la Commission dans ces pays tandis qu'en **Serbie**, au **Monténegro**, au **Kosovo** et dans l'**ancienne République yougoslave de Macédoine (ARYM**), l'assistance communautaire est mise en œuvre par l'Agence européenne pour la reconstruction (AER).

Au niveau budgétaire, les engagements [66] dans les Balkans occidentaux totalisaient, en 2003, 620 millions d'euros et les décaissements effectifs atteignaient 425 millions d'euros. En comparaison de 2002, les engagements ont légèrement baissé (-5,2 %) tandis que les paiements ont diminué sensiblement (-31,1 %). Ce dernier chiffre s'explique principalement par des arriérés dans les programmes pour la **Croatie** et l'**Albanie**, ainsi que pour les programmes régionaux. Ces montants incluent la contribution de l'UE à l'Office du haut-représentant en **Bosnie-Herzégovine** et à la MINUK, ainsi que les dépenses courantes de l'Agence européenne pour la reconstruction.

4.2.4.1. L'appui au renforcement des capacités administratives et institutionnelles

2003 a vu un changement d'orientation de l'assistance communautaire. L'aide à la reconstruction et à la stabilisation démocratique a diminué au profit du renforcement des capacités administratives et institutionnelles, au développement économique et social ainsi qu'à la justice et aux affaires intérieures. La concentration sur les institutions et le développement des capacités est particulièrement visible en **Croatie**, où la Commission a fait des efforts substantiels pour appuyer le processus d'intégration à l'UE, suite à la candidature d'adhésion de ce pays. La CE fournit aussi une assistance technique importante à l'**ARYM** pour rapprocher la législation nationale de l'«acquis communautaire». L'appui de la CE – de plus en plus centré sur la réforme de l'administration publique – est également très important en **Bosnie-Herzégovine**, en **Serbie** et au **Monténégro**.

La réforme des services de transfusion sanguine, la création de l'Agence Nationale des médicaments et l'appui au ministère de la Santé pour la mise en œuvre d'une aide d'urgence en faveur de 21 institutions de santé, dans le cadre d'un prêt de la BEI, représentent les initiatives les plus importantes.

Ce programme global de 68 millions d'euros vise au développement d'un système de santé bien équipé, restructuré et rentable.

Au **Kosovo**, le soutien communautaire inclut la formation, l'envoi de conseillers et les équipements nécessaires pour améliorer les prestations d'institutions importantes comme les services du premier ministre, l'Assemblée et l'Office des statistiques. Les municipalités continuent de bénéficier de fonds de soutien aux petits projets d'infrastructures et à la décentralisation, dans le cadre d'un transfert de responsabilités aux pouvoirs locaux. 2003 a aussi été l'année du lancement de l'Institut supérieur d'audit auquel la CE a contribué, à hauteur de 2,2 millions d'euros, pour la formation de la première génération d'auditeurs. Avec le soutien de l'Agence, les tribunaux du Kosovo sont en train de mettre en place un mécanisme d'enquêtes informatique, dans le cadre d'un programme communautaire plus vaste d'appui au secteur judiciaire et à l'État de droit. La plupart des activités de rénovation des bâtiments des cours et tribunaux et des prisons, financées par la CE, étaient achevées en 2003.

4.2.4.2. L'aide au renforcement de la Justice et des affaires intérieures

Les projets financés par l'UE dans ce secteur ont encouragé, entre autres, la restructuration et la réforme de la justice, la formation en matière de gestion des frontières, d'immigration et d'asile et le développement des forces de police, notamment en **Bosnie-Herzégovine**.

Au **Monténégro**, le programme de formation en matière de contrôle des frontières a démarré dès la signature par les ministres de l'Intérieur de Serbie et du Monténégro, d'un Protocole d'Accord assurant la coopération/coordination des activités. L'informatisation des services du ministre de l'Intérieur a démarré en 2003, de même que la deuxième phase d'informatisation des cours et tribunaux. Les projets en matière d'immigration et d'asile incluent une initiative conjointe avec l'Organisation internationale des migrations (OIM). L'objectif est de rendre le personnel aux frontières plus professionnel et plus apte à lutter contre les trafics illicites. Le Centre de formation judiciaire a également commencé ses activités grâce à une subvention de la CE.

Dans l'**ancienne République yougoslave de Macédoine**, l'assistance technique offerte par l'Agence européenne pour la reconstruction a contribué à l'élaboration du plan d'action national en matière d'immigration et d'asile. Le plan doit étudier le cadre légal et les moyens pratiques pour une gestion globale et mieux coordonnée





[66] Le budget CARDS représentait, en 2003, 17 % du budget de l'aide extérieure de la CE.









en matière d'immigration et d'asile. La stratégie prévoit la création d'une nouvelle police des frontières, dotée d'équipements modernes destinés à faciliter la lutte contre la contrebande, les trafics d'armes et de drogue. Des progrès sont également constatés au niveau de l'informatisation du ministère de la Justice et de la réduction des arriérés concernant les 500 000 cas judiciaires non résolus.

4.2.4.3. L'appui au développement économique et social

Les secteurs clés d'intervention dans ce secteur comprennent la promotion d'un développement économique durable – y compris l'aide aux minorités ethniques par le biais de subventions, conseils, formations et prêts aux microentreprises – ainsi que l'appui aux entreprises pour la création d'emplois. En **Serbie**, par exemple, l'aide communautaire a injecté quelque 25 millions d'euros depuis 2001 pour des prêts aux petites et moyennes entreprises, permettant la création de 2 000 emplois. Les principales initiatives, en 2003, incluent un programme pilote pour maintenir sur place la population de la région de Šumadija gravement frappée par le chômage – qui pourrait éventuellement déboucher sur un projet de formation professionnelle au niveau national – et un soutien à l'agence de promotion des exportations de Serbie. La CE a aussi créé 5 000 emplois temporaires dans les quatre municipalités peu développées de Serbie méridionale, dans le cadre du Programme de travail à court terme de l'Agence européenne pour la reconstruction, lancé en 2001 et achevé en juin 2003.

Dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine, un projet a été lancé en octobre 2003, pour soutenir le département PME du ministère de l'Économie et créer une Agence pour la promotion des entreprises. La première moitié d'un financement communautaire de 5,6 millions d'euros a été injectée dans le Fonds pour les PME géré par la Banque macédonienne pour l'investissement et le développement. La Banque avancera ces fonds à une demi-douzaine d'autres institutions bancaires qui, à leur tour, commenceront à prêter l'argent.

Relancer l'économie et promouvoir le secteur privé

La guerre en Bosnie-Herzégovine a amené la dévastation à l'intérieur d'une société divisée et d'une économie structurellement faible. Dans un pays où l'agriculture prédomine, l'économie reposait essentiellement sur de petites unités aux ressources financières limitées. La croissance atteignait à peine 2,3 % et le chômage 40 % (chiffres de 2002). Pour lutter contre cette situation endémique, l'Union européenne s'est lancée en 2001 dans un projet original et de grande portée visant à générer des flux de capitaux et encourager la privatisation. Désigné sous l'appellation de Fonds européen, il fournit un soutien financier, technique et logistique aux banques locales, aux agences de crédit et aux organismes de microcrédits. Le Fonds favorise deux instruments financiers: un programme de prêts pour appartements et des prêts aux PME (entreprises de moins de 50 salariés) dans les zones rurales comptant une population de moins de 10 000 habitants. Le Fonds a, depuis son lancement, été inondé de demandes de prêts et sept des neuf banques qui collaborent au projet sont devenues les plus importantes du pays.

Au **Monténégro**, outre les projets de réhabilitation des infrastructures, en particulier dans les secteurs des transports et de l'énergie, et des projets pour l'efficacité énergétique, différents programmes ont été lancés pour protéger l'environnement, tant côtier que terrestre. C'est le cas du plan stratégique national pour l'élimination des déchets solides et des plans cadres pour le traitement des eaux usées dans les régions côtière, centre et nord du Monténégro. Ces plans visent à attirer des investissements substantiels de la part des IFI (Institutions financières internationales). L'aménagement de services publics pour les eaux côtières a pris du retard mais des initiatives encourageantes, amorcées en septembre 2003, continuent de faire leur chemin. Un programme est en cours pour mettre en place un système de traitement des eaux usées dans la région – classée parc national – du lac Skadar, le plus grand lac de la péninsule balkanique.

On note, enfin, un intérêt croissant vis-à-vis des projets qui aident les pays à remplir leurs obligations et à aligner leurs normes dans le cadre du processus de stabilisation et d'association, des accords de libre-échange et en vue de leur accession à l'OMC. Dans la plupart des cas, la marche vers l'intégration européenne exige non seulement un rapprochement au niveau législatif, mais également les réformes institutionnelles correspondantes. Dans l'**ancienne République yougoslave de Macédoine**, par exemple, il est indispensable de désigner une autorité unique en charge de sujets spécifiques comme la sécurité/santé alimentaire: les responsabilités sont actuellement souvent éparpillées entre différents organismes gouvernementaux, ce qui complique l'identification de l'instance supérieure responsable.

4.2.4.4. La gestion de la période post-conflit

Cet instrument permet de fournir rapidement une assistance aux populations ayant souffert des conflits ainsi que des conseils stratégiques aux responsables politiques en vue de consolider le processus de réconciliation et de stabilisation. Dans l'**ancienne République yougoslave de Macédoine**, en appui à la stratégie mise en place par l'UE pour désamorcer la crise politique de 2001, la Commission a adopté deux décisions de financement dans le cadre du mécanisme de réaction rapide. Elle a également accéléré le transfert des ressources du programme CARDS à la réforme institutionnelle et accordé des fonds additionnels au «programme d'aide d'urgence» de CARDS. Les deux actions lancées par le MRR visent, entre autres, à reconstruire les logements ravagés lors des combats à Tetovo, Skopska, Crna Gora et d'autres régions, à réhabiliter l'électricité dans les villages de Tetovo, Aracinovo et les zones nord de Skopje, à sécuriser, par des activités de déminage, l'accès aux habitations et aux bâtiments publics et à restaurer l'État de droit.

4.2.5. Coopération avec les États membres et les autres donateurs

La coopération avec les États membres a considérablement varié d'un pays à l'autre. En **Bosnie-Herzégovine**, la coordination a été importante. Des rencontres régulières ont eu lieu avec les États membres, au siège de la délégation de la Commission qui copréside les réunions avec le pays bénéficiaire et avec, depuis mai 2003, une implication plus étroite des autorités. En **Croatie**, la coordination s'est caractérisée par un échange intense d'informations mais s'est limitée aux projets qui ne sont pas considérés comme «sensibles» par les États membres du point de vue des potentialités de développement de leurs relations d'affaires avec ce pays. En **Albanie**, la coopération s'est limitée à des rencontres plus ou moins trimestrielles entre la délégation et les États membres. Des consultations ont lieu avec les autres donateurs mais elles ont besoin d'un sérieux coup de fouet et il existe heureusement un consensus général à ce sujet au sein de la majorité des donateurs.

En **Croatie**, la BERD a été associée à 65 projets: la coopération avec le programme CARDS a pris la forme d'une Facilité pour aider à la préparation des projets. La délégation de la CE coopère également avec la BEI, dans le cadre du programme CARDS 2001 d'assistance à la préparation de projets par les municipalités. En novembre, un accord a pu être trouvé pour assortir les conditions de la prochaine série de prêts pour les programmes d'ajustement de la Banque mondiale avec les exigences de l'intégration européenne; un message clair a été envoyé au gouvernement croate sur la nécessité d'adopter des réformes d'accompagnement.

Au niveau des finances publiques, la Banque mondiale et la délégation de la CE ont considérablement amélioré leur coordination et leur coopération dans trois secteurs: la gestion de la dette publique, les douanes et le contrôle interne/audit. À l'invitation de la Banque mondiale, le gestionnaire «société civile» de la délégation est devenu membre du comité d'évaluation chargé de superviser les microcrédits à destination de la société civile.





Dans les secteurs de l'environnement et de la protection de la nature, des contacts réguliers ont eu lieu pour assurer la complémentarité entre les projets CARDS et les projets financés par la Banque mondiale/GEF (Global Environment Facility), en particulier au niveau de la protection des ressources naturelles et de la gestion côtière intégrée.

Au niveau du développement régional, la coopération avec la Banque mondiale progresse substantiellement. Après une phase initiale marquée par des différences d'approche concernant la «réhabiliation des zones ravagées par la guerre», la coordination entre la Banque et la délégation de la CE s'est intensifiée: les divergences de vues ont disparu et les programmes des deux donateurs sont désormais de plus en plus intégrés.

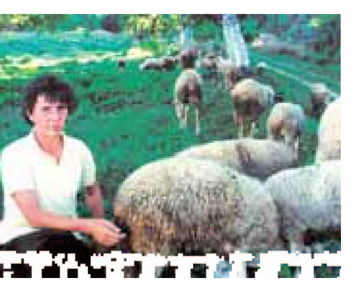
Dans les pays concernés, les centres opérationnels de l'Agence européenne pour la reconstruction ont organisé des rencontres régulières avec les représentants des États membres. La coordination fonctionne correctement au niveau des activités sectorielles. À Belgrade, les réunions de coordination s'occupent, à la fois, de l'examen du programme annuel 2003 et du travail préliminaire d'élaboration des programmes 2004 pour la **Serbie et Monténégro**, au niveau fédéral et des républiques fédérées. Une réunion spécifiquement consacrée au programme de privatisation de la Serbie, a examiné les progrès réalisés à ce stade, les enjeux et le rôle d'assistance de la CE/AER et des autres donateurs.





Au **Kosovo**, le secteur de l'énergie était régulièrement abordé lors des rencontres entre donateurs. Dans l'**ancienne République yougoslave de Macédoine**, les rencontres de l'Agence avec les États membres se sont concentrées sur la réalisation des projets PHARE en cours et une première planification du programme CARDS 2004. L'Agence a poursuivi ses discussions avec la BERD en vue d'éventuels cofinancements sur certains aspects du Programme 2004, ciblés sur le développement des entreprises et l'autonomie locale.

La Banque européenne d'investissement (BEI) est active depuis plusieurs années en Europe du Sud-Est et elle est progressivement en train d'accroître ses prêts à long terme à cette région. Le total des prêts s'est élevé, en 2003, à 372 millions d'euros. À l'intérieur de cette enveloppe, 170 millions d'euros étaient destinés à la **Croatie**, principalement au secteur de l'énergie et des infrastructures urbaines et 50 millions d'euros sont allés à des projets sanitaires en **Serbie et Monténégro**.



4.2.6. Suivi orienté vers les résultats

En 2003, 86 visites d'évaluation ont été réalisées, concernant 61 projets et des programmes régionaux dans trois pays.

Tableau 4

Les projets suivis représentent une couverture complète au niveau des services et des subventions. Les projets d'un montant inférieur à 1 million d'euros et identifiés comme problématiques ou politiquement sensibles et/ ou d'importance stratégique complètent l'échantillon.

Tableau 5

Les opérations CARDS, avec une notation de 2,55, se situent bien au-dessus de l'objectif «projet qui se déroule selon les plans» de 2,5. On relève certaines difficultés à trouver des partenaires suffisamment expérimentés pour mettre en œuvre les projets, de façon stable et continue, au niveau local. La performance est nettement meilleure que l'année précédente.

4.2.7. Conclusions et perspectives

Il est clair que, malgré un passé turbulent, la région évolue vers un avenir stable et prospère. Cet avenir repose sur une intégration plus étroite avec l'Europe. Il implique l'émergence d'un environnement où les conditions de paix, de stabilité, prospérité et liberté, qui règnent depuis cinquante ans dans l'Union européenne, soient étendues aux populations d'Europe du Sud-Est. Ces populations n'ont jamais douté de leur identité européenne, basée sur une communauté de principes et de valeurs ainsi que sur de profonds liens culturels et historiques. L'Union européenne s'est engagée dans un processus d'investissement à long terme en faveur de la paix, de la stabilité et la croissance, et soutient les efforts constants des pays de la région pour affronter les défis politiques, économiques et sociaux auxquels ils sont aujourd'hui confrontés.



(67) *L'évaluation des programmes régionaux nécessite la visite de plusieurs intervenants, ce qui aboutit à la rédaction de plus d'un rapport par programme régional.*

(68) *Dans les programmes régionaux de la région CARDS, l'intégration régionale n'est pas un objectif. Par conséquent, les composantes sont incorporées dans le secteur prioritaire approprié.*

TABLEAU 4 | PROJETS PAR SECTEUR DE COOPÉRATION

2003	Secteur prioritaire	Nombre de rapports (67)	Nombre de projets & programmes	Budget total (millions d'euros)	Moyenne (millions d'euros)
1	Commerce et développement	7	5	20,8	4,16
2	Intégration régionale	-	-	-	-
3	Appui macroéco. & secteurs sociaux	4	3	8,5	2,83
4	Transports	6	4	4,4	1,10
5	Sécurité alim. & dév. rural	8	6	12,2	2,03
6	Capacité inst. / bonne gouvernance	61	43	74,4	1,73
7	Autres	-	-	-	-
	TOTAL	**86**	**61**	**120,3**	**1,97**

TABLEAU 5 | SCORES MOYENS PAR SECTEUR PRIORITAIRE

2003	Commerce & développement	Intégration régionale (68)	Appui macroéco. & secteurs sociaux	Transports	Sécurité alimentaire & dév. rural	Capacité inst. / bonne gouvernance	Autres	Moyenne CARDS par critère
Pertinence	2,86	-	2,50	2,50	2,38	2,63	-	2,61
Efficience	2,43	-	3,25	2,67	2,38	2,60	-	2,60
Efficacité	2,57	-	2,75	3,00	2,38	2,58	-	2,60
Impact	2,14	-	3,00	2,67	2,25	2,52	-	2,49
Viabilité	2,43	-	2,75	2,83	2,25	2,43	-	2,46
Moyenne par secteur prioritaire	**2,49**	**-**	**2,85**	**2,73**	**2,33**	**2,55**	**-**	**2,55**

4 | 3 Europe orientale et Asie centrale

4.3.1. Introduction

La publication, en mars 2003, de la communication de la Commission sur l'«Europe élargie», suivie, en juillet 2003, de celle intitulée «Jeter les bases d'un nouvel instrument de voisinage» ([69]) marque une étape importante dans les relations avec les **NEI occidentaux**. La Commission y décrit un ensemble de mesures visant à améliorer les interventions de l'Union européenne à ses frontières extérieures après l'élargissement. En **Russie**, les élections de la Douma, en décembre 2003, ont renforcé la majorité parlementaire du parti «Russie Unie». En **Biélorussie**, la situation a continué à se détériorer en matière de démocratie, de liberté d'expression et de presse et de respect des droits de l'homme. En **Moldavie**, l'UE a intensifié son dialogue avec les autorités pour promouvoir, dans le cadre de la politique de voisinage, un règlement pacifique du conflit en Transnistrie.

Dans le **Caucase du Sud**, des élections importantes se sont déroulées en **Azerbaïdjan** et en **Géorgie**, avec des résultats contrastés. En Azerbaïdjan, les élections organisées quelques mois seulement avant le décès du président Aliyev, en décembre, ont permis un transfert du pouvoir à son fils. En dépit des commentaires critiques de l'OSCE/ODIHR et des observateurs du Conseil de l'Europe sur le déroulement des scrutins en Azerbaïdjan et en **Arménie**, la tenue de ces élections a donné l'opportunité aux deux parties de progresser vers une résolution du conflit du Nagorny Karabakh. En **Géorgie**, l'opposition a contesté le résultat des élections d'octobre. Le mouvement de protestation a débouché, en novembre 2003, sur la «Révolution des roses» et un changement de gouvernement pour la première fois depuis 1995. La mise en place du nouveau gouvernement géorgien a éveillé de nouveaux espoirs de règlement des conflits d'Ossétie du Sud et d'Abkhazie, avec la perspective d'une augmentation des activités propres aux périodes d'après-conflit.

En **Asie centrale**, la situation est restée en grande partie inchangée. Les élections de juin, au **Kazakhstan**, ont entraîné un remaniement ministériel. Des progrès ont été enregistrés au **Tadjikistan** avec la mise en place, en décembre 2003, de l'Accord de partenariat et de coopération avec l'Union européenne. Les relations de l'UE avec le **Turkménistan** sont restées problématiques. La répression qui a suivi les événements de novembre 2002 a contribué à rendre ces relations très difficiles, au début de 2003. Le changement d'attitude affiché par les autorités turkmènes depuis l'automne a néanmoins permis de préparer la réunion du 5e comité conjoint CE-Turkménistan, prévue pour janvier 2004 après un intervalle de cinq ans.

4.3.2. Évolution de la coopération UE-NEI

En 2003, la coopération UE-NEI a connu un certain nombre d'avancées significatives, à savoir le règlement, en mai, du conflit avec la **Russie** concernant le Programme multilatéral environnemental dans le domaine nucléaire en Fédération de Russie (MNEPR), les communications sur l'«Europe élargie» et sur le «Nouvel instrument de voisinage», le second plan d'action «dimension nordique» pour la période 2004-2006 et le rapport de progrès 2003 sur la mise en œuvre du premier plan d'action «dimension nordique».

Dans le cadre de l'élargissement, la coopération entre l'UE et ses nouveaux voisins directs est devenue une priorité essentielle. Une nouvelle stratégie et le programme TACIS de coopération transfrontalière pour la période 2004-2006 ont été adoptés en novembre 2003. Ils précisent la manière dont cette politique sera mise en œuvre, des deux côtés des frontières orientales de l'UE élargie.

Pour le reste, les relations avec les pays de la région ont bien progressé. La restructuration des mécanismes de coopération et du dialogue politique avec la **Russie** a fait l'objet de discussions intenses. Elle a débouché, à l'occasion du Sommet UE-Russie à Saint-Pétersbourg en mai 2003, sur un renforcement du Conseil de coopération existant et sa transformation en Conseil de partenariat permanent qui devrait se réunir plus fréquemment et dans différentes formations. L'UE a développé des plans d'action avec l'**Ukraine** et la **Moldavie**, dans le cadre de sa politique de voisinage. La Commission s'est beaucoup impliquée en faveur d'un règlement du statut de la Transnistrie en Moldavie, et elle a contribué aux efforts en vue d'améliorer les relations avec la **Biélorussie**, sur base d'une approche «pas à pas».

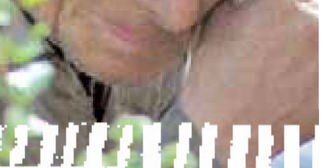
Dans la nouvelle configuration née de l'élargissement, les limites géographiques de l'UE vont se déplacer de 500 km à l'Est. L'Union aura une nouvelle frontière avec l'**Ukraine** et la **Biélorussie** et une frontière considérablement plus longue avec la **Russie**. L'UE est le principal partenaire économique et commercial de la région «Europe orientale, Caucase, Asie centrale» qui, de son côté, est un important fournisseur énergétique. Les pays de cette région présentent un niveau de développement économique faible. L'UE va y renforcer son assistance pour accroître les chances de ses nouveaux voisins de bénéficier pleinement des opportunités offertes par l'élargissement et éviter le risque qu'un nouveau «rideau de fer» soit érigé entre pays riches et pauvres.

La mise en place d'une nouvelle stratégie régionale pour l'Asie centrale a bien avancé. Un Accord de partenariat et de coopération (APC) a été lancé avec le **Tadjikistan**. On note une nette intensification des activités avec le **Turkménistan**, y compris au niveau du dialogue sur les droits de l'homme. La CE a dû entièrement réviser sa





([69]) *COM (2003) 104 final du 11.03.2003.*

stratégie envers la **Géorgie** à cause d'une détérioration de la situation dans ce pays mais le changement de direction, intervenu à la fin de 2003, lui a permis de relancer sa coopération avec Tbilissi. La Commission a également apporté son soutien au représentant spécial de l'UE pour le Caucase du Sud.

Le second plan d'action «dimension nordique», basé sur une proposition de la Commission ([70]), a été adopté par le Conseil des Affaires générales du 29 septembre 2003 et approuvé par le Conseil européen d'octobre. Il couvre la période 2004-3006 et identifie cinq priorités: économie et infrastructures, questions sociales (y compris l'éducation, la formation et la santé publique), l'environnement, la sûreté nucléaire et les ressources naturelles, la justice et les affaires intérieures, la coopération transfrontalière. Le plan d'action accorde aussi une attention spéciale aux régions confrontées à des problèmes de développement particuliers, comme les zones arctique, subarctique et l'enclave de Kaliningrad.

La conférence ministérielle «Environnement pour l'Europe» qui s'est tenue à Kiev, en mai 2003, a adopté la composante régionale «Europe, Caucase, Asie centrale» de l'Initiative européenne pour l'eau. Suite à cette réunion, la Commission a alloué, dans le cadre du document de stratégie régionale pour la période 2004-2006 ([71]), un montant indicatif de 35 millions d'euros à des projets liés à l'eau et à l'assainissement.

4.3.3. Programmation

Dans une majorité de NEI, ce sont les documents de stratégie par pays, couvrant en général la période 2002-2006, qui fournissent le cadre de la programmation. La **Géorgie** a été le seul pays où la Commission a jugé nécessaire de redéfinir sa stratégie, à la lumière des événements politiques décrits plus haut. En outre, la Commission a présenté, durant le premier semestre de l'année, une nouvelle mouture du document de stratégie régionale pour 2004-2006. De nouveaux programmes indicatifs ont été adoptés pour l'**Arménie**, l'**Azerbaïdjan**, la **Géorgie**, la **Russie** et l'**Ukraine** ainsi que pour la coopération transfrontalière, les programmes régionaux et les questions relatives à la sûreté nucléaire.

Il convient aussi de souligner l'accent mis sur la politique européenne de voisinage dans les programmes indicatifs de l'Ukraine et de la coopération transfrontalière pour la période 2004-2006. L'UE prêtera une grande attention au développement des capacités de ses nouveaux voisins dans des secteurs prioritaires comme la justice et les affaires intérieures y inclus l'immigration, la gestion des frontières, la lutte contre la drogue, contre le crime organisé et les trafics illicites.

4.3.3.1. Coopération transfrontalière et régionale

Avec sa communication «Jeter les bases d'un nouvel instrument de voisinage», la CE souligne l'importance qu'elle accorde au développement des régions limitrophes de l'«Europe élargie» et elle définit quatre grands objectifs de coopération transfrontalière: 1) promouvoir le développement économique et social dans les régions frontalières; 2) coopérer pour relever un ensemble de défis communs dans des domaines tels que l'environnement, la santé publique et la lutte contre la criminalité organisée; 3) assurer des frontières sûres et efficaces; 4) promouvoir des actions locales «intercommunautés».

En 2003, la Commission a développé le concept de «programmes de voisinage». Il s'agit en l'occurrence d'une étape majeure sur la voie d'une meilleure mise en oeuvre des projets communs menés de part et d'autre des frontières extérieures de l'Union européenne. La Commission prévoit une approche en deux temps. Dans une première étape, couvrant la période 2004-2006, de nouveaux programmes seront mis en place en continuant à s'appuyer sur la législation actuelle; les instruments existants bénéficieront d'une meilleure coordination. Au total, 75 millions d'euros seront dépensés au titre de la coopération transfrontalière. Pour la période au-delà de 2006, la Commission avance un certain nombre de pistes, et notamment la création d'un nouvel instrument unique de voisinage, dans le cadre des prochaines perspectives financières.

4.3.4. Mise en œuvre

En termes budgétaires, un total de 504 millions d'euros, représentant plus de 99 % des crédits disponibles, a été engagé en 2003, essentiellement durant le second semestre. Les décaissements se sont élevés à 304 millions d'euros. Ce chiffre est en baisse par rapport aux années précédentes. Ceci s'explique pour deux raisons: 1) la déconcentration qui a débuté dans trois des quatre délégations (Moscou, Kiev, Tbilissi, Alma Ata) de la CE dans la zone des NEI et 2) les difficultés rencontrées du côté de certains pays partenaires, telles que des retards dans la signature d'accords de financements et des problèmes relatifs à l'exemption fiscale des actions d'assistance de l'UE. Le financement de certains projets a été différé durant l'année. C'était notamment le cas pour le sarcophage de Tchernobyl (25 millions d'euros) et le programme de lutte contre le manque de combustibles en Ukraine (20 millions d'euros). En fin de compte, plus de 420 millions d'euros ont été décaissés, permettant entre autres de réduire les arriérés dans le secteur nucléaire de 10 millions d'euros.

([70]) *Document de travail de la Commission COM (2003) 343 du 10.06.2003.*

([71]) *http://europa.eu.int/comm/external_relations/ceeca/rsp/index.htm*

4.3.4.1. Réformes institutionnelles, légales et administratives

L'appui aux réformes institutionnelles, juridiques et administratives est un secteur clé du programme TACIS. Depuis 2000, TACIS a aidé les pays partenaires à remplir leurs obligations dans le cadre des accords de partenariat et de coopération qui sont actuellement opérationnels dans 10 des 12 pays de la région ([72]). Il a favorisé, dans ce but, le développement d'un vaste réseau d'organismes et de centres. En 2003, une étude d'évaluation a mis à jour les résultats obtenus. Il s'agit d'une étape importante au moment où le règlement TACIS est en train d'être révisé et où les NEI occidentaux prêtent une grande attention au partenariat dans le contexte de la politique européenne de voisinage. L'étude souligne que le renforcement des capacités est d'une importance capitale mais que pour être efficace, tant au niveau législatif qu'institutionnel, il doit aussi bénéficier d'une assistance technique à des projets sectoriels spécifiques (comme la politique de concurrence ou la standardisation). La consolidation des capacités englobe la réforme de la fonction publique, le développement du secteur privé et l'élaboration d'une politique visant à atténuer les conséquences sociales de la transition.

L'UE va donc renforcer son aide au développement des capacités des NEI en vue d'accélérer le rythme des réformes. Par ailleurs, les autorités publiques des NEI occidentaux participeront aux structures décisionnelles chargées de gérer les programmes de voisinage.

Le programme TACIS accorde une importance accrue au secteur de la justice et des affaires intérieures. La Commission a défini des plans d'actions spécifiques avec la **Russie** et l'**Ukraine** et encourage l'élaboration de législations et de plans d'action nationaux efficaces. Elle a soutenu, par exemple, les efforts des NEI en matière de lutte contre la drogue, contre le blanchiment d'argent et le trafic d'êtres humains et fourni des ressources considérables pour renforcer leurs capacités de gestion intégrée des frontières. L'aide communautaire comprend également des investissements au niveau des infrastructures, y compris la rénovation des postes frontières, l'amélioration des routes d'accès et la fourniture d'équipements de transports et de communications appropriés. Elle inclut des actions de formation des gardes frontières et des services de douane.

Le programme TACIS est également très impliqué dans les rapports avec la société civile. L'appui à ce secteur rencontre certaines difficultés dans la mesure où l'aide communautaire repose sur des accords de financements signés avec chaque gouvernement partenaire. La Commission a exprimé ses préoccupations aux autorités concernées, suite à l'introduction dans certaines législations nationales de procédures d'enregistrement additionnelles, particulièrement gênantes pour les petits projets caractéristiques de l'aide à la société civile. En 2003, 63 projets, d'une valeur totale de 12,5 millions d'euros, ont été mis en œuvre par le truchement de la composante «société civile» du Programme de partenariat pour la création d'institutions (IBPP – TACIS Institution Building Partnership Programme – 2000-2006) qui cofinance des projets de coopération et de transfert de savoir-faire entre des organisations à but non lucratif des NEI et de l'Union européenne. En décembre 2003, 11 millions d'euros ont été attribués à 62 projets supplémentaires.

4.3.4.2. Secteur privé et développement économique

La CE appuie le processus de transition devant passer d'une gestion centralisée de l'économie à une gestion plus transparente, efficace et participative. Un tiers environ des ressources de TACIS vont au secteur privé et au développement économique. Deux thèmes prédominent: la restructuration des entreprises et l'appui au développement des PME d'une part, et la réforme des réglementations en matière économique, d'autre part. En ce qui concerne le premier thème, TACIS travaille en étroite coordination avec les institutions financières internationales (IFI) et, en particulier, avec la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD). Dans le Caucase, TACIS participe au programme de redressement des entreprises: TAM-BAS (Turnaround Management and Business Advisory Services) de la BERD.

Transfert de savoir-faire aux entreprises russes

Ce que l'industrie russe comptait encore d'entreprises après la dissolution de l'URSS, a dû relever un défi considérable pour s'adapter aux rigueurs de l'économie de marché. Si les grandes compagnies ont réussi à asseoir leur prédominance sur le marché, il a fallu aux concurrents de sérieux efforts pour assimiler les règles de planification stratégique et d'investissements, de gestion financière et de production, de contrôle de la qualité ainsi que les techniques de commercialisation qu'ils ignoraient jadis. Consciente du potentiel de l'économie russe, la CE a lancé en 1998 la Facilité TACIS pour la restructuration des entreprises (TACIS Enterprise Restructuring Facility – TERF). Cet instrument a, depuis, fourni une assistance à plus de 50 compagnies, dans la plupart des secteurs d'activités: textiles, cuir, ameublement, alimentation, produits chimiques et peintures, métallurgie, machinerie, électronique et transports. Dans le même temps, il a investi 16.4 millions d'euros pour mobiliser des spécialistes ayant une expérience pratique dans ces domaines. Ce commentaire d'un bénéficiaire: «TERF a jeté les fondations pour nous permettre de devenir une des entreprises clés sur le marché russe de la chaussure» illustre le succès de l'opération. TERF est reconnu comme le meilleur programme de restructuration des entreprises en Russie, financé par un bailleur de fonds.





([72]) *Les exceptions étant la Biélorussie et le Turkménistan.*









La seconde priorité concerne l'appui à l'harmonisation des législations en matière économique. Ce volet est très important dans le contexte des accords de partenariat et de coopération. La CE travaille avec le gouvernement de l'Azerbaïdjan dans le domaine de la législation fiscale et avec les autorités russes, aux niveaux fédéral et local, sur des questions de transparence financière.

Il faut aussi souligner le lancement, en 2003, de la phase préparatoire d'un projet environnemental essentiel, à savoir la construction de la station d'épuration du sud-ouest de la ville de Saint-Pétersbourg. Ce projet permettra d'améliorer le traitement des eaux usées pour plus de 720 000 habitants de la ville et contribuera à l'amélioration de la qualité de l'eau de la mer Baltique, revêtant également, de ce fait, une grande importance pour l'ensemble des pays riverains. Il bénéficie d'une contribution communautaire directe de 24 millions d'euros. Les subventions de la Commission, des donateurs bilatéraux et du Partenariat pour l'environnement dans le cadre de la «dimension nordique» ont eu un effet de levier. L'initiative est également soutenue par des prêts de la Banque nordique d'investissement (NIB), de la BERD et de la BEI.



4.3.4.3. Prendre en compte les conséquences sociales de la transition

Depuis la dissolution de l'Union soviétique, il y a douze ans, le niveau de vie d'un nombre croissant d'habitants des NEI est tombé en dessous du seuil de pauvreté et des disparités alarmantes se sont creusées entre une minorité de riches et une grande majorité de pauvres. Le programme TACIS devrait renforcer ses actions en matière de lutte contre la pauvreté. Dans ce contexte, la mise en œuvre de documents stratégiques de réduction de la pauvreté (DSRP) par l'**Arménie**, l'**Azerbaïdjan**, la **Géorgie**, le **Kirghizistan** et le **Tadjikistan** [73] est d'une importance majeure car elle fournit un cadre à la formulation des stratégies par pays, aux programmes indicatifs et plans d'action. Jusqu'ici, l'apport de TACIS s'est particulièrement concentré sur les secteurs de la santé et de l'éducation.

TACIS contribue à la lutte contre le trafic de drogues et contre la propagation des maladies transmissibles, en particulier le VIH/SIDA et la tuberculose et appuie la réforme du système de santé dans un certain nombre de NEI. En 2003, la **Géorgie** a lancé un important projet d'investissement au niveau de la santé primaire, dans le cadre d'un programme d'appui des donateurs au secteur de la santé, impliquant notamment la Banque mondiale et le gouvernement britannique.

La coopération est aussi de plus en plus importante dans les domaines de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur et technique. Des observatoires nationaux ont été créés, dans presque tous les NEI, pour analyser l'évolution des réformes dans ces secteurs. Avec le soutien, en particulier, de la Fondation européenne pour la formation, TACIS a aidé les gouvernements à élaborer des politiques d'enseignement et de formation professionnels et à réformer les institutions responsables. Par ailleurs, dans le cadre du programme TEMPUS, TACIS a continué en 2003 à fournir une aide considérable au secteur tertiaire.

4.3.4.4. Sûreté nucléaire

La sûreté nucléaire est un secteur prioritaire qui englobe 15 à 20 % du budget TACIS. L'année 2003 a vu un nombre significatif de changements et d'améliorations dans ce secteur, à la fois au niveau de la gestion et du lancement de projets importants. Le niveau de sécurité des centrales nucléaires de conception soviétique a suscité de sérieuses inquiétudes depuis qu'une mission de l'Agence internationale de l'énergie atomique en Europe centrale et orientale, au début des années 1990, a révélé de graves lacunes. La Commission européenne s'est beaucoup investie pour améliorer la culture de la sécurité et l'assistance sur site, en priorité en **Ukraine** et en **Russie** mais aussi au **Kazakhstan** et en **Arménie**. Toutefois, de nombreuses difficultés ont été rencontrées au niveau de la mise en œuvre, dues au nombre de participants impliqués et aux faibles capacités des bénéficiaires pour préparer les projets. En 2003, une analyse en profondeur a été lancée en vue de déterminer les causes des retards de mise en oeuvre. Elle a conduit à une nouvelle approche où les bénéficiaires seront beaucoup plus réactifs et impliqués à tous les stades de la réalisation.

Deux projets importants ont également été lancés dans le secteur des déchets nucléaires. Après une longue phase préparatoire, le programme pour l'environnement de la «dimension nordique» est entré en action, avec un budget substantiel auquel la Commission s'est engagée à contribuer à hauteur de 40 millions d'euros, dans le secteur nucléaire. Avant le lancement des projets, les donateurs et la Fédération de Russie ont pu se mettre d'accord sur les aspects relatifs aux garanties de sécurité et à la taxation. Le fonds spécial géré par la BERD peut donc devenir opérationnel. Le plan d'action pour le déclassement des réacteurs de Tchernobyl est en cours. Ces fermetures impliquent la construction d'un complexe industriel pour le traitement des déchets radioactifs solides (valeur 55 millions d'euros) dont le commissaire Patten a posé la première pierre et qui commencera à fonctionner en 2005-2006. L'amélioration des pratiques d'exploitation a également eu des conséquences positives au niveau de l'assistance sur site. Après des années de préparation, le premier projet de mise aux normes de centrales nucléaires (Balakovo et Novovoronezh, première centrale de Russie à être équipée avec des réacteurs de type VVER) était prêt à démarrer.

(73) La Moldavie a adopté un DSRP intérimaire en 2002.

4.3.5. La coopération avec les États membres et d'autres donateurs

La collaboration entre la Commission européenne et les États membres et les autres donateurs a été intense dans la région des NEI, en 2003.

La Commission européenne a eu des consultations systématiques avec les États membres. Ses quatre délégations dans la région ont organisé des rencontres régulières de coordination entre donateurs et ont maintenu un dialogue régulier avec les ambassades des États membres à propos, notamment, de la préparation de ses programmes d'action. Ces consultations ont été bien accueillies dans le cadre des efforts pour assurer la complémentarité entre les programmes de la CE et les programmes bilatéraux des États membres.

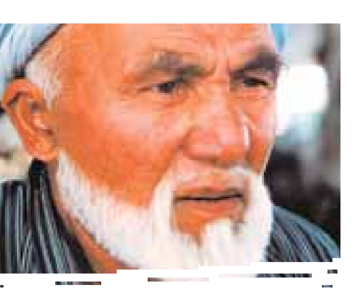
La Commission a également développé sa collaboration avec les autres donateurs, en particulier avec les institutions financières internationales (notamment la Banque mondiale et la Banque européenne pour la reconstruction – BERD). Ces contacts créent des synergies et des échanges concrets d'information sur les activités en cours ou à venir, et facilitent les discussions sur des projets complémentaires et conjoints. Elle a poursuivi sa relation étroite avec la BERD, dont elle a soutenu par exemple le programme de redressement des entreprises TAM-BAS (Turnaround Management and Business Advisory Services) dans le Caucase. Des difficultés ont parfois surgi pour coordonner le calendrier de l'assistance technique de la CE et les prêts anticipés de la BERD. L'aide prévue en faveur des municipalités en **Ukraine**, a du être annulée suite à l'incapacité des responsables municipaux à s'entendre avec la BERD à propos d'un prêt, dans les délais convenus. La CE a continué de collaborer étroitement avec la Banque mondiale, tant au niveau des échanges d'idées durant la phase de conception que de la coopération pratique sur des projets conjoints. Citons, à titre d'exemple, la coopération avec la Banque mondiale et le gouvernement britannique dans le cadre du programme de santé primaire en **Géorgie**. La Commission collabore également avec un certain nombre d'organes des Nations unies dans des domaines spécifiques comme la justice et les affaires intérieures, et l'environnement.

En novembre 2003, le Conseil a étendu le mandat de la BEI à la **Russie** et aux **NEI occidentaux** et accordé une garantie communautaire pour couvrir les opérations de prêt de la BEI dans ces pays, lesquelles pourraient atteindre les 500 millions d'euros. Les activités de la BEI en Russie n'ont sérieusement démarré que l'an dernier après la signature d'un accord-cadre en décembre 2002. Celui-ci a dressé les bases de la coopération en traitant de questions relatives au statut de la banque en Russie, aux projets susceptibles de profiter des financements de la BEI, ainsi qu'à la convertibilité et aux transferts. La signature de cet accord a permis à la BEI de procéder à des projets d'investissements spécifiques en Russie. Leur mise en œuvre, en coopération avec d'autres institutions financières internationales, des bailleurs de fonds bilatéraux ainsi qu'avec la Commission européenne, contribue à améliorer l'environnement de la mer Baltique.









4.3.6. Aperçu du suivi orienté vers les résultats

En 2003, 189 projets ont fait l'objet de 342 visites d'évaluation dans 13 pays.

Tableau 6

Tous les projets et programmes d'un montant supérieur à un million d'euros sont couverts. L'échantillon est complété par des projets inférieurs à un million d'euros, identifiés comme problématiques ou politiquement sensibles et/ou d'importance stratégique.

Tableau 7

Il faut tenir compte du fait que l'harmonisation de l'ancien modèle d'évaluation TACIS avec le nouveau **système de suivi orienté vers les résultats**, ne s'est achevée qu'en juillet 2003. Alors qu'en 2002, 17 opérations d'évaluations avaient été réalisées, donnant lieu à 22 rapports, on compte, en 2003, 189 opérations et 342 rapports. Malgré tout, le nombre relativement élevé d'opérations en 2003 permet de tirer certaines conclusions concernant les performances des projets en 2003. Les interventions dans le secteur prioritaire du **renforcement des capacités institutionnelles et de la bonne gouvernance** ont enregistré d'importants succès en 2003. Les notations sont en nette amélioration pour l'ensemble des critères. Néanmoins, et malgré des progrès, le score reste bien en dessous des objectifs visés en ce qui concerne l'«opportunité des inputs», soulignant des problèmes dans le démarrage de certaines activités.

4.3.7. Conclusions et perspectives

Deux éléments sont à prendre en compte pour l'avenir de TACIS. Premièrement, à la fin de 2003, la Commission a démarré une révision du règlement TACIS. Le règlement actuel n'expire que le 31 décembre 2006, mais suite au lancement, en mars 2003, de la politique européenne de voisinage et à l'élargissement de l'Union européenne, en mai 2004, le programme TACIS a besoin d'être réformé le plus vite possible. La Commission prévoit de publier ses propositions de révision du règlement dans le courant de 2004. Elles incluront probablement une proposition visant à élargir l'éventail des instruments d'aide dont dispose le programme TACIS.

Deuxièmement, il faudra s'assurer que TACIS est bien adapté aux nouvelles priorités issues de la politique européenne de voisinage.



TABLEAU 6 | PROJETS PAR SECTEUR DE COOPÉRATION

2003	Secteur prioritaire	Nombre de rapports (74)	Nombre de projets & programmes	Budget total (millions d'€))	Moyenne (millions d'€))
1	Commerce & développement	108	71	147,2	2,07
2	Intégration régionale	7	2	4,0	2,00
3	Appui macroéco. & secteurs sociaux	42	26	56,2	2,16
4	Transports	19	8	13,1	1,64
5	Sécurité alim. & dév. rural	61	24	50,7	2,11
6	Capacité inst. / bonne gouvernance	100	56	123,3	2,20
7	Autres	5	2	8,0	4,00
	TOTAL	**342**	**189**	**402,5**	**2,13**

(74) *L'évaluation des programmes régionaux implique la visite de différentes personnes, ce qui explique qu'il y ait plus d'un rapport par programme.*

(75) *Les programmes régionaux qui n'ont pas pour objectif prioritaire l'intégration sont classés dans les secteurs concernés.*

TABLEAU 7 | SCORES MOYENS PAR SECTEUR PRIORITAIRE

2003	Commerce & développement	Intégration régionale (75)	Appui macroéco. & secteurs sociaux	Transports	Sécurité alimentaire & dév. rural	Capacité inst. / bonne gouvernance	Autres	Moyenne TACIS par critère
Pertinence	2,72	3,00	2,76	2,84	2,49	2,49	2,60	2,60
Efficience	2,66	2,86	2,71	2,89	2,54	2,45	2,80	2,60
Efficacité	2,78	2,71	2,88	2,95	2,75	2,62	3,00	2,75
Impact	2,85	2,71	2,88	2,84	2,70	2,71	3,00	2,78
Viabilité	2,86	3,00	2,98	2,74	2,77	2,77	3,00	2,83
Moyenne par secteur prioritaire	**2,77**	**2,86**	**2,84**	**2,85**	**2,65**	**2,61**	**2,88**	**2,72**

4 | 4 Méditerranée et Moyen-Orient

4.4.1. Introduction

Le processus de Barcelone et la nouvelle politique de voisinage offrent les cadres stratégiques du partenariat euro-méditerranéen renforcé. En 2003, ce partenariat s'inscrit dans le contexte du conflit persistant au Proche-Orient et des retombées internationales du conflit irakien. Pour rappel, le modèle de partenariat initié en 1995 à Barcelone par les 12 pays méditerranéens partenaires et l'Union européenne dépasse largement le cadre économique. Son ambition est de créer les conditions d'une stabilité régionale durable, préalable indispensable à la création d'une zone de prospérité commune sur les deux rives de la Méditerranée.

Sur le plan économique, les pays de la Méditerranée du sud restent, en 2003, marqués par un taux de chômage élevé et la stagnation du revenu moyen par habitant, qui reste près de dix fois inférieur à la moyenne européenne. La croissance demeure un objectif économique et politique vital pour l'ensemble de ces pays. Mais la région ne peut espérer relever le défi du développement durable sans accélération radicale de la transition économique. Pour atteindre ce but, les pays méditerranéens doivent encourager le dynamisme du secteur privé en adoptant un cadre réglementaire et administratif moins contraignant, en réformant leur système fiscal et en restructurant radicalement leur secteur financier et leurs entreprises publiques.

4.4.2. Évolution de la coopération UE-Méditerranée

En 2003, le partenariat euro-méditerranéen a continué à se développer selon les trois axes suivants:

- Partenariat politique et de sécurité
- Partenariat économique et financier
- Partenariat social, culturel et humain

Les actions bilatérales menées dans le cadre du programme MEDA ont concerné l'ajustement structurel, le développement social, la coopération économique, l'environnement et le développement rural. Les actions régionales ont, dans le même temps, porté sur le renforcement du partenariat politique, l'identification, dans le cadre de forums régionaux, des réformes économiques et financières prioritaires (coopération industrielle, environnement, eau, énergie, transport et société de l'information) ainsi que la coopération dans les domaines de la culture, de l'audiovisuel, de la jeunesse et dans les secteurs judiciaire et des affaires intérieures.

La VIe Conférence des ministres des Affaires étrangères euro-méditerranéens qui s'est tenue à Naples, les 2 et 3 décembre 2003, a permis de renforcer le partenariat euro-méditerranéen dans le droit fil du Plan d'action de Valence adopté en avril 2002.

La nouvelle politique de voisinage de l'Europe élargie vient renforcer et prolonger l'acquis du processus de Barcelone par le biais d'un appui aux réformes et en favorisant le rapprochement des dispositions législatives et réglementaires des pays tiers méditerranéens.

La promotion des droits de l'homme et de la démocratie constitue un élément essentiel du partenariat. La communication de la Commission du 21 mai 2003 vise à donner une nouvelle impulsion aux actions menées par l'UE dans ce domaine ([76]), notamment par le biais de plans d'action conjoints avec les partenaires méditerranéens.

La création d'une Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne dotée d'un pouvoir consultatif, dans le cadre du processus de Barcelone, renforcera la visibilité et la transparence du processus tout en le rapprochant des intérêts et des attentes des opinions publiques de la région. Au niveau économique et financier, la ratification des accords d'association déjà signés, la conclusion des négociations avec la Syrie et, à terme, la création effective d'une zone de libre échange euro-méditerranéenne à l'horizon 2010, constituent d'importantes priorités de l'action communautaire.

En 2003, l'UE a continué d'appuyer les initiatives visant à renforcer l'intégration au niveau sous-régional à l'instar de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) et du processus d'Agadir, dans des domaines tels que le commerce, les réseaux d'infrastructures et les politiques en matière de migration.

Le développement de l'investissement dans les pays du Sud de la Méditerranée constitue également un défi majeur. À cet égard, le Conseil ECOFIN du 25 novembre 2003 a préconisé de développer davantage la Facilité européenne pour l'investissement et le partenariat euro-méditerranéen (FEMIP). Enfin, les moyens d'intensifier la coopération en matière de recherche et développement technologique, d'interconnexion des infrastructures dans le domaine de l'eau, de l'environnement, de l'agriculture, ainsi que la coopération régionale ont été discutés lors de diverses réunions ministérielles sectorielles tenues en 2003.

Le dialogue interculturel avec les pays méditerranéens se traduit actuellement par la mise en œuvre de trois programmes: Euromed «Héritage», Euromed «Audiovisuel» et Euromed «Jeunesse». À l'issue de la Conférence de Naples, l'UE a décidé de créer une Fondation euro-méditerranéenne pour un dialogue entre les cultures qui aura un rôle de catalyseur d'initiatives. En matière d'éducation, l'ouverture du programme TEMPUS aux pays méditerranéens devrait renforcer la coopération dans l'enseignement supérieur et la formation professionnelle. Enfin, dans le domaine judiciaire et dans la lutte contre le crime organisé, un programme de coopération a été mis en œuvre. Il comprend des









([76]) COM (2003) 294 final 21.05.2003.

initiatives importantes en matière de formation des juges et des polices et le lancement d'un système Euromed d'information, d'analyse et de recherche sur l'immigration.

4.4.3. Programmation

L'exercice de révision à mi-parcours des documents de stratégie 2002-2006 a permis de confirmer leur validité actuelle en l'absence de changements majeurs. Ces documents seront, si nécessaire, adaptés de façon circonstanciée en 2004, lors de l'adoption des nouveaux programmes indicatifs nationaux couvrant la période 2005-2006.





Il convient de souligner des avancées notables dans le traitement de certaines thématiques. En Palestine, l'UE en tant que chef de file, en association avec la Banque mondiale, le DfID, l'OMS et l'Italie a, en appui au ministère de la Santé, réalisé un état des lieux dans le secteur de la santé. Cette analyse permettra à la Commission d'améliorer la complémentarité des nombreux projets engagés dans ce secteur. De même, en Irak, et suite aux efforts consentis par la Commission pour promouvoir les efforts multilatéraux de reconstruction, de nombreuses actions conjointes ont été menées avec la Communauté internationale et les autorités provisoires irakiennes pour définir les besoins et mettre en place des facilités multilatérales de financement (Trust Fund). Enfin, les stratégies sectorielles ont été approfondies dans les domaines du développement des ressources humaines et du soutien à la société civile.

4.4.4. Mise en œuvre

Sur le plan budgétaire, le total des engagements effectués en 2003 au titre du programme MEDA s'est élevé à 600,3 millions d'euros et le total des paiements à 497,7 millions d'euros. En terme d'efficacité budgétaire, on note une amélioration notable puisque le ratio paiement/engagement pour l'ensemble des projets et programmes de coopération bilatérale et régionale avec les huit pays méditerranéens a atteint 83 %, soit une progression nette de l'ordre de 9 % par rapport à l'année 2002.

4.4.4.1. Vers une intégration régionale accrue

Les activités de coopération régionale dans la zone méditerranéenne ont représenté 20 % du montant total des fonds engagés, en 2003, dans le cadre du programme MEDA. Au Moyen-Orient, en dépit des difficultés matérielles occasionnées par la poursuite du conflit israélo-palestinien et les conséquences de la guerre en Irak, toutes les activités régionales du programme MEDA se sont poursuivies. Au Proche-Orient, par exemple, face à la persistance de la violence et de la haine, 26 épisodes de la série télévisée pour enfants «Sesame Street» ont été diffusés sur des chaînes de télévision israélienne, jordanienne et palestinienne. Cette série TV a été spécialement réalisée pour la région dans le cadre du projet «Paix au Moyen-Orient» et offre aux téléspectateurs un message de respect et de compréhension mutuels.

Dans la perspective de l'instauration de la future zone de libre-échange et grâce à la collaboration des ministères nationaux, le programme Euromed Marché a établi les bases pour faciliter l'alignement des pays partenaires sur les règles du marché européen, dans huit domaines allant des marchés publics à la politique de concurrence. Autre progrès notable enregistré en 2003: la mise en réseau – et le renforcement des moyens – des agences euro-méditerranéennes de promotion des investissements, à l'issue de la première phase du projet ANIMA. Le processus d'adaptation aux standards de qualité et aux normes de l'UE a démarré avec le lancement d'un nouveau programme Euromed «Sensibilisation à la qualité et programme de formation», coordonné par le Centre européen de normalisation (CEN). À l'échelon sous-régional, le partenariat UE-Machrek a été inauguré en 2003 et a réuni à Damas plus de 400 entreprises de l'UE et de trois pays arabes (Syrie, Jordanie et Liban).

Dans le domaine des télécommunications, le projet EUMEDConnect, intégré au programme EUMEDIS, a permis d'étendre le réseau informatisé de recherche européen GEANT vers l'Algérie, le Maroc et la Tunisie. Dans le domaine de l'énergie, l'utilisation du rayonnement solaire pour la fourniture d'eau chaude a enregistré des progrès encourageants. Le projet MEDRING a quant à lui, permis la définition d'un scénario optimal en matière d'interconnexion électrique entre les pays du bassin méditerranéen. Enfin, le soutien actif de la Commission européenne a permis la conclusion d'un accord de coopération israélo-palestinien pour réaliser des interconnexions et des projets conjoints en matière d'énergies renouvelables. Deux conférences ministérielles (Athènes et Rome) ont contribué à identifier les priorités régionales en matière d'énergie (intégration du marché de l'électricité dans le Maghreb, lancement d'une coopération régionale au Machrek dans le secteur du gaz naturel, etc.).

Puiser l'énergie dans l'environnement

L'énergie solaire est une ressource naturelle bien partagée mais relativement peu exploitée par les pays du Sud de la Méditerranée. En 2001, la CE en association avec cinq États membres ayant une expérience dans ce domaine – la France comme chef de file, l'Espagne, le Portugal, l'Italie et la Grèce – a mobilisé un soutien opérationnel et financier par le biais du programme MEDA. Le projet, «Applications de l'énergie solaire thermique dans le bassin méditerranéen» doté d'un budget de 2,3 millions d'euros, (ASTEMB – Application of Solar Thermal Energy in the Mediterranean Basin), a pour objectif essentiel le transfert de technologie à sept partenaires méditerranéens: l'Égypte, le Liban, le Maroc, la Tunisie, la Jordanie, la Palestine et l'Algérie. Des installations pilotes ont été placées. Le projet englobe le concept de garantie de résultats solaires. Appliqué avec succès dans l'UE, il permet de garantir contractuellement les performances techniques et économiques du chauffe-eau solaire, ce qui donne au client droit à dédommagement si la contribution énergétique n'atteint pas les niveaux annoncés.

Dans le domaine environnemental, un projet de promotion de l'agriculture biologique a permis la formation de 500 agriculteurs et 40 ingénieurs agronomes en Égypte, Turquie et Tunisie et la création de fermes biologiques.

La dimension humaine du partenariat a également été renforcée avec la création, à Malte, de la Plate-forme Euromed «Jeunesse» dont le but est de faciliter et d'intensifier les échanges entre jeunes, à la fois par des séjours sur place et, au niveau virtuel, grâce à un réseau informatisé spécialement créé à cet usage. Plus de 500 organisations des deux rives de la Méditerranée y ont déjà adhéré. Enfin, la coopération régionale MEDA dans le domaine de l'État de droit et de la bonne gouvernance a enregistré une avancée notable avec le lancement, par de hauts fonctionnaires des douze pays partenaires méditerranéens, d'un nouveau programme conjoint impliquant leurs différents services judiciaires, de police et d'immigration.

4.4.4.2. La coopération économique au coeur du partenariat euro-méditerranéen

La création d'une zone de libre-échange Euro-MED, à l'horizon 2010, constitue l'objectif principal de la coopération économique avec les pays tiers méditerranéens. Dans cette perspective, la priorité est donnée aux programmes de réforme sectorielle, notamment dans les domaines ayant un impact direct sur la compétitivité des pays partenaires. Ceux-ci bénéficient également d'une assistance technique et d'aides aux entreprises, plus spécifiquement aux PME (petites et moyennes entreprises) qui forment la structure de base de l'économie nationale.

À la demande des autorités jordaniennes et compte tenu de la situation économique vulnérable du royaume Hachémite au lendemain du conflit en Irak, la Commission a décidé l'octroi d'une aide budgétaire d'urgence de 35 millions d'euros. Pour la même raison, la Commission a convenu avec le gouvernement égyptien de réorienter le programme de Modernisation industrielle en vue de stimuler les réformes qui ont un impact direct sur la compétitivité du secteur industriel égyptien.

Afin d'appuyer la modernisation du secteur des transports au Maroc, un programme complet de réforme sectorielle a également été convenu avec le gouvernement marocain. Ce programme de 96 millions d'euros est destiné à financer la réalisation de réformes majeures dans les domaines du transport routier, maritime et aérien. Au vu des progrès réalisés, une première tranche de 39.6 millions d'euros a été déboursée en 2003.

En Égypte, le nouveau programme de Promotion du commerce (*Trade Enhancement Programme* – TEP-C) doit favoriser l'harmonisation et la rationalisation des procédures douanières. Il complète le programme de Promotion des exportations (TEP-A) initié en 2002 et le programme TEP-B qui soutient une série de réformes politiques au niveau de la promotion des échanges. Au Liban, deux programmes adoptés en 2003 sont destinés à aider le secteur privé face à une concurrence croissante. Un programme de 15 millions d'euros doit permettre au gouvernement libanais de développer une politique nationale de soutien à la qualité des produits et un programme de 17 millions d'euros vise à développer l'éventail des services aux PME, y compris l'accès aux financements à long terme.







4.4.4.3. Coopération avec la BEI

Suite à la création du FEMIP (Facilité euro-méditerranéene pour l'investissement et le partenariat) en 2002, la Commission a conclu un accord avec la BEI pour soutenir la mise en œuvre de ce nouvel instrument. Le FEMIP a ainsi bénéficié, en 2003, d'un montant de 25 millions d'euros dans le cadre du programme MEDA, au titre de l'assistance technique aux projets de la BEI gérés par le FEMIP et concernant, en particulier, le développement du secteur privé. En novembre 2003, le Conseil ECOFIN a décidé le renforcement de la Facilité euro-méditérranéenne pour l'investissement et le partenariat.

4.4.4.4. Développement social et humain «à la carte»

L'année 2003 a vu une intensification des activités liées aux accords d'association et le renforcement de la coopération bilatérale dans les secteurs de l'eau, des transports, de l'énergie, du développement rural et environnemental, des télécommunications et de l'appui institutionnel.

De nouvelles initiatives ont été lancées principalement dans les domaines suivants : éducation (Tunisie – Appui à l'enseignement supérieur), santé (Palestine – HSSP/Soutien au secteur de la santé et ESSP II/Soutien d'urgence aux services de base, Yémen – HSDS/Appui secteur santé et population), société civile, droits de l'homme et soutien aux groupes vulnérables (Égypte – Enfants vulnérables, Liban –renforcement de la société civile) et activités génératrices de revenus (Égypte – appui aux petites et moyennes entreprises).





Dans le secteur de l'eau, un réseau a été créé, permettant d'améliorer la stratégie de coopération euro-méditerranéenne dans le cadre de l'Initiative communautaire en faveur de l'eau et de mener à bien l'identification du projet «Intervention dans le secteur de l'eau» en Jordanie.

Dans le domaine des infrastructures des transports, l'intégration des pays méditerranéens partenaires reste conditionnée à la mise à niveau de leurs secteurs nationaux des transports. Enfin, dans le domaine de l'énergie, les négociations entre Israël et l'Autorité palestinienne, avec la participation et le soutien actif de l'UE, devraient aboutir à la conclusion d'un accord de coopération dans le secteur de l'électricité. Par ailleurs, la conférence euro-méditerranéenne sur l'énergie qui s'est tenue à Rome s'est avérée très fructueuse en termes de perspectives d'accords de coopération entre les pays de la région dans les secteurs du gaz et de l'électricité.

4.4.4.5. La gestion post-conflit

Dès la fin de la guerre en Irak, l'UE a plaidé pour une approche multilatérale et a joué un rôle très actif aux côtés de la Banque mondiale et des Nations unies dans le processus de reconstruction du pays. L'UE a participé aux missions d'évaluation des besoins dans les principaux secteurs de base (éducation, santé, gouvernance locale, emploi) et a offert une expertise technique pour la mise en œuvre du Fonds de reconstruction pour l'Irak. À l'issue de la Conférence de Madrid sur la reconstruction de l'Irak, 40 millions d'euros ont été alloués aux activités de reconstruction, en complément des 100 millions d'euros déjà prévus au titre de l'aide humanitaire d'urgence distribuée par ECHO.

Cette aide (40 millions) a été répartie comme suit:

- 29 millions d'euros affectés au Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) pour la prévention des crises et des activités de reconstruction dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'assainissement et des activités génératrices de revenus;
- 3 millions d'euros de la ligne budgétaire «Droits de l'homme» destinés à des actions de soutien aux droits de l'homme et à la société civile par le biais du «Trust Fund» du PNUD;
- 8 millions d'euros affectés au nouveau Fonds de reconstruction pour l'Irak pour des actions dans les domaines de la gouvernance locale, l'aide aux médias démocratiques et l'assistance technique à la remise en service des ministères irakiens.

La situation dans les territoires palestiniens n'a pas permis d'établir un document de stratégie ni de programme indicatif national pour la Cisjordanie et la Bande de Gaza. Les opérations mises en oeuvre en 2003 se sont donc concentrées sur l'assistance financière d'urgence pour faire face à la situation d'exception prévalant depuis septembre 2000.

En 2003, un montant de 129 millions d'euros, engagé au titre du programme MEDA et de la ligne budgétaire «Appui au processus de paix» a servi à soutenir les réformes mises en œuvre par le biais d'une Facilité de financement (Finance Facility) et de l'assistance technique à l'Autorité palestinienne.

4.4.5. Coopération avec les États membres et les autres donateurs

La coordination avec les autres donneurs internationaux et nationaux dans les pays méditerranéens varie en fonction des contraintes économiques et des aléas de la situation politique régionale.

En règle générale, la coordination avec les États membres et les autres bailleurs de fonds s'effectue sur base de rencontres régulières. En Jordanie, au Liban, au Maroc, en Tunisie et en Algérie, des réunions bi-mensuelles sont organisées. En Syrie, la Commission et les États membres ont eu dix réunions de coordination et dix autres sont prévues en 2004. Les États membres sont directement impliqués dans les différentes étapes de la programmation (y compris la définition de la stratégie, la prise en compte des priorités nationales et l'établissement des plans de financement nationaux et régionaux) et sont tenus régulièrement informés des développements opérationnels dans les divers secteurs de coopération. Des succès notoires ont ainsi été enregistrés, par exemple au Maroc, avec la tenue de l'Eurosymposium PME et les activités des groupes thématiques «eau» et «santé».

La coopération avec les autres bailleurs de fonds internationaux s'effectue à travers des rencontres régulières organisées par les délégations de la Commission. Des réunions mensuelles rassemblant le responsable de la délégation de la CE et les représentants sur place des principaux donateurs internationaux (Banque mondiale, Programme des Nations unies pour le développement, Fonds monétaire international) permettent de renforcer la coordination opérationnelle entre bailleurs de fonds et avec les autorités nationales, tout en assurant la cohérence générale de la stratégie de coopération.

Le renforcement des relations avec les ONG et la société civile (fédérations professionnelles, associations, etc.) constitue également une priorité. En Tunisie, par exemple, des échanges d'information ont lieu avec les ONG (dans le contexte des programmes régionaux Life et SMAP), avec les universités (Programme TEMPUS) et la société civile (programmes de démocratisation et des droits de l'homme). D'une manière générale, la Commission est attachée au principe de l'indépendance des ONG car celle-ci témoigne d'un certain degré de pluralisme démocratique.

4.4.6. Aperçu du suivi orienté vers les résultats

En 2003, 143 projets et programmes régionaux ont fait l'objet de 151 missions d'évaluation dans 22 pays [77].

Tableau 8

La coopération avec la région méditerranéenne se caractérise par une forte proportion de programmes régionaux qui représentaient, en 2003, 61 % des 143 opérations ayant fait l'objet d'évaluations. La majorité des interventions est dotée d'un budget relativement modeste, oscillant entre 1 et 5 millions d'euros (56 %). Une minorité (8 %) de projets, essentiellement nationaux, bénéficie d'un financement moyen de 78 millions d'euros et représente 67 % du budget total.

Tableau 9

En règle générale, dans cette région, les projets enregistrent de bonnes performances, même si le score en termes d'efficience est relativement faible. Les activités et les résultats ont été affectés par des retards dans la fourniture des inputs. La flexibilité consistant à s'adapter aux changements de circonstances qui interviennent au cours de la mise en œuvre, a un effet positif sur l'efficience, l'efficacité et l'impact des projets. Les aspects financiers sont souvent considérés comme le point faible au niveau de la viabilité.







Tableau 8 | Projets par secteur de coopération

2003	Secteur prioritaire	Nombre de rapports [78]	Nombre de projets & programmes	Budget total (millions d'euros)	Moyenne (millions d'euros)
1	Commerce & développement	3	3	277,50	92,50
2	Intégration régionale	94	87	336,45	3,87
3	Assistance macroéco.& secteurs sociaux	15	15	420,11	28,01
4	Transports	-	-	-	-
5	Sécurité alim. & dév. rural	17	17	292,81	17,22
6	Capacité inst. / bonne gouvernance	20	20	75,59	3,78
7	Autres	1	1	0,01	0
	TOTAL	**150**	**143**	**1 402,47**	**9,81**



[77] *Neuf d'entre eux sont des États membres de l'UE où sont situés les sièges de projets régionaux.*

[78] *Le suivi des programmes régionaux peut comporter la visite de plusieurs composantes et donc aboutir à la rédaction de plus d'un rapport pour un seul programme régional.*

Tableau 9 | Scores moyens par secteur prioritaire

2003	Commerce & développement	Intégration régionale	Appui macroéco. & secteurs sociaux	Transports	Sécurité alimentaire & dév. rural	Capacité inst. / bonne gouvernance	Autres	Moyenne MED par critère
Pertinence	2,33	2,87	3,00	-	3,05	2,55	3,00	2,85
Efficience	2,33	2,71	2,73	-	2,63	2,70	3,00	2,69
Efficacité	2,33	2,88	2,93	-	2,94	2,65	3,00	2,85
Impact	3,00	2,89	2,53	-	2,83	2,70	3,00	2,82
Viabilité	2,67	2,88	2,93	-	2,79	2,90	3,00	2,87
Moyenne par secteur prioritaire	**2,53**	**2,84**	**2,83**	**-**	**2,86**	**2,70**	**3,00**	**2,82**

4.4.7. Conclusions et perspectives pour les années à venir

L'année 2003 s'est traduite dans la zone Méditerranée par l'amplification des efforts – entamés depuis trois ans – visant à renforcer l'efficacité opérationnelle. Pour 2004 et les années à venir, l'Union propose de renforcer son partenariat avec ses voisins d'Europe orientale et du Sud de la Méditerranée, en vue d'encourager ces pays à évoluer vers des valeurs communes et à réaliser des avancées significatives dans la mise en œuvre des réformes socio-économiques. À cet égard, la Commission propose une approche en deux étapes:





- Une meilleure coordination des initiatives de coopération existantes afin de faciliter l'introduction rapide de nouveaux **programmes de voisinage** pour la période 2004-2006, dotés d'un financement global de 45 millions d'euros étalé sur trois ans, au titre du budget MEDA. Trois programmes indicatifs seront mis en œuvre dans la région méditerranéenne: un programme sous-régional pour le Maghreb, un programme sous-régional pour le Machrek et un programme bilatéral portant sur des projets transfrontaliers entre l'Europe et des pays partenaires.

- A partir de 2007, la création d'un **nouveau programme de voisinage** doté d'un budget spécifique et d'une procédure unique et harmonisée.

Les progrès dans la région dépendent, enfin, de la capacité à trouver une solution durable et équitable au conflit du Moyen-Orient et sur cette base, à renforcer la coopération, dans les domaines de la justice et des affaires intérieures, sur des problèmes majeurs: la question des réfugiés, l'immigration illégale, le droit d'asile et les droits de l'homme en général. Le dialogue entre des populations liées par l'histoire et la culture fait partie intégrante de la coopération euro-méditerranéenne.

4 | 5 Les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et les pays et territoires d'outre-mer (PTOM)

4.5.1. Introduction

En 2003, la grande majorité des habitants des pays ACP ont continué à souffrir de la pauvreté, de l'insécurité et de la dégradation de l'environnement, notamment en Afrique. En 2002, l'Afrique a connu une croissance économique de 2,7 %, ([79]) bien en dessous de celle des autres régions en développement et à peine au-dessus du taux de croissance démographique. À la même époque, la part du continent dans le commerce mondial est tombée à environ 2 % ([80]). Selon les premières indications, ces faibles pourcentages ont persisté en 2003. Les pays ACP ont continué à perdre des parts de marché au niveau du commerce mondial et leurs échanges avec l'UE ont décliné de 4 %. Dans nombre de pays ACP, les retards de développement se sont accentués par rapport aux autres régions en développement.

Malgré ces tendances négatives, l'année 2003 a enregistré des avancées tangibles en matière de développement et les perspectives d'avenir se sont améliorées dans plusieurs pays ACP. Les premières estimations laissent prévoir la poursuite d'une forte croissance économique – dépassant 6 % – non seulement dans des pays exportateurs de pétrole, mais également dans des pays comme le Burkina Faso, le Mozambique et la Tanzanie.

4.5.1.1. Pays et territoires d'outre-mer (PTOM)

Les PTOM rassemblent 20 îles et archipels qui n'adhèrent pas à l'Accord de Cotonou mais entretiennent des relations spéciales avec le Danemark, la France, les Pays-Bas et le Royaume-Uni et jouissent de degrés variables d'autonomie à l'intérieur de la constitution de la métropole.

En décembre 2003, le Forum UE-Pays et territoires d'outre-mer a réuni à Bruxelles les représentants des PTOM, des États membres et de la Commission. Ce fut l'occasion de faire le bilan du partenariat spécial entre l'UE et les PTOM et de réfléchir à son avenir. Les PTOM, soutenus par la France, le Royaume-Uni, les Pays-Bas et le Danemark, ont remis à la Commission européenne un Mémorandum commun sur l'avenir de leurs relations avec l'UE.

Dans le cadre du 9e FED, les PTOM se sont vus octroyer 175 millions d'euros et 12 d'entre eux ont obtenu une enveloppe individuelle pour la période allant jusqu'à 2007. Fin 2003, les 12 PTOM concernés ont présenté leurs documents de programmation. La Commission a adopté, le 16 décembre, les programmations pour la Nouvelle-Calédonie et Anguilla.

4.5.2. Évolution de la coopération UE-ACP

4.5.2.1. Consolider l'Accord de Cotonou en approfondissant le dialogue

En 2003, le dialogue politique CE-ACP mis en place par l'Accord de Cotonou a été considérablement renforcé. Dans certains cas, ce dialogue est parti de zéro, dans d'autres, il a permis de maintenir les relations malgré les crises politiques. Toutefois, au Togo, au Zimbabwe et à Haïti, l'article 8 de l'Accord de Cotonou n'a pas suffi à promouvoir la bonne gouvernance. La coopération européenne avec ces pays est toujours suspendue.

4.5.2.2. Construire des bases solides pour la paix

En 2003, le processus de paix a progressé dans plusieurs pays ACP. Les cessez-le-feu et accords de paix longtemps attendus sont entrés en vigueur en Angola, en République démocratique du Congo, au Burundi et au Liberia. En Somalie et au Soudan, les médiations et pourparlers se sont intensifiés pour résoudre les interminables conflits, renforçant l'espoir d'un prochain règlement.

Dans d'autres pays africains, ravagés par des conflits ou des crises alimentaires, la reconstruction et la réhabilitation représentent d'énormes défis. Les ressources investies par les États africains dans les processus de pacification et le maintien de la paix avec le soutien de partenaires extérieurs comme la CE, ont fortement augmenté ces dernières années. Cette tendance s'est poursuivie en 2003. La CE a aidé l'Union africaine et la CEDEAO (Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest) à déployer leurs propres forces de maintien de la paix constituées de soldats originaires de leurs États membres.

4.5.2.3. Appuyer l'intégration régionale et pan-africaine

En 2003, les pays ACP ont renforcé leur organisation commune avec la volonté d'unir leurs efforts pour la résolution des conflits et de parler d'une seule voix dans les négociations commerciales. Les organisations régionales, telles que la CEDEAO (Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest) et l'UEMOA (Union économique et monétaire ouest-africaine), ont entamé des négociations d'accords de partenariat économique avec la CE tandis que la vision collective du NEPAD (Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique) a trouvé naturellement place dans la nouvelle architecture de l'Union africaine (UA).

Le dialogue entre la CE et l'Afrique a été marqué en 2003 par:

- en juillet et novembre, deux rencontres au niveau ministériel entre les troïkas européennes et africaines, à Maputo (juillet) et Rome (novembre), après le report du Sommet des chefs d'État et de gouvernement Europe-Afrique qui avait été prévu en avril à Lisbonne;







([79])
Organisation mondiale du commerce, 2003, statistiques commerce international, 2003, Genève: Publications OMC, p. 10, disponible sur: http://www.wto.org/english/res_e/statis_e/its2003_e/its2003_e.pdf

([80])
Ibid, p. 78, disponible sur: http://www.wto.org/english/res_e/statis_e/its2003_e/its2003_e.pdf

- en juillet, le soutien appuyé du Conseil à une proposition de la Commission relative au dialogue UE-Afrique ([81]);
- des relations renforcées entre les Commissions de l'UE et de l'UA: le commissaire européen au Développement, Poul Nielson, a rencontré différents commissaires de l'UA à Bruxelles et au Sommet de l'UA à Maputo (auquel assistait également le président de la Commission européenne, Romano Prodi);
- la proposition de la Commission européenne – à l'initiative des commissaires Nielson et Patten – de créer une Facilité de soutien à la paix en Afrique, conformément au souhait exprimé par l'UA à son Sommet de Maputo;
- en novembre, l'accord de principe du Conseil européen des ministres des Affaires étrangères pour financer la Facilité de soutien à la paix en Afrique avec des ressources prélevées sur le FED (Fonds européen de développement);
- en décembre, l'adoption formelle de cette décision par le Conseil des ministres conjoint UE-ACP.





4.5.2.4. Appui au commerce CE-ACP

En dépit des difficultés rencontrées en 2003 dans les négociations commerciales multilatérales à Cancún, au niveau bilatéral, la CE et les pays ACP attendent du prochain régime commercial qui régira leurs échanges qu'il renforce leur partenariat économique et stimule la croissance, dans l'intérêt mutuel de leurs deux régions. À cette fin, ils ont poursuivi en 2003 d'importantes négociations visant à conclure des accords de partenariat économique (APE). Ces accords seront mis en œuvre progressivement, après une période transitoire de 10 ans ou plus qui démarrera en 2008, et modifieront le système des relations commerciales CE-ACP. Les APE favoriseront l'intégration progressive des pays ACP dans l'économie mondiale en augmentant leur capacité à attirer les investissements, dans le respect des dispositions de l'OMC, et en renforçant les liens entre la coopération économique et commerciale, d'une part, et l'aide au développement, de l'autre. Après une première phase de négociations commerciales avec l'ensemble du groupe ACP en 2002/2003, la Commission européenne a, depuis septembre 2003, entamé la phase des négociations régionales qu'elle poursuivra séparément avec les différentes sous-régions du Groupe ACP.

4.5.3. Programmation

La phase de programmation dans les pays ACP s'est achevée en 2003, suite à l'adoption en 2002 des documents de stratégie par pays et région ainsi que des programmes indicatifs nationaux et régionaux. Le processus de révision à mi-parcours prévu par l'Accord de Cotonou a démarré. Les résultats sont attendus pour la fin de l'année 2004. Ils fourniront une évaluation détaillée sur la pertinence des stratégies par pays et l'efficacité de l'aide européenne aux pays ACP. Ces révisions permettront d'adapter plus étroitement les stratégies aux réalités sur le terrain.

4.5.4. Mise en œuvre

Les performances du FED ont été particulièrement élevées en 2003, avec une hausse significative des engagements (3,7 milliards d'euros au total) et des niveaux record pour les contrats signés (2,6 milliards d'euros) et les décaissements (2,5 milliards d'euros) ([82]).

Performances du Fonds européen de développement, 2003 vs 2002 (en milliards d'euros)

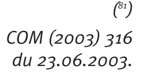
	2003	2002
Engagements	3,7	2,1
Contrats signés	2,6	2,1
Paiements	2,5	1,9

Ces performances s'expliquent en partie par le fait qu'en 2003, le cycle quinquennal du 9e FED est proche de son pic, en particulier en ce qui concerne les engagements. Elles résultent aussi des efforts de la Commission et de ses délégations dans les pays ACP qui ont, début 2003, réuni plusieurs séminaires régionaux pour identifier et remédier aux problèmes d'efficacité du FED et améliorer l'exécution d'objectifs de performance biannuels. Ces efforts se situent dans le cadre de la déconcentration, d'ici 2004, de la gestion de l'aide extérieure vers les délégations.

4.5.4.1. S'attaquer aux racines de la pauvreté – un défi à long terme

Toutefois, les meilleures performances du FED en termes d'engagements et de décaissements n'ont de sens que si elles se traduisent par une amélioration qualitative sur le terrain et la réalisation des objectifs globaux de l'aide extérieure de la CE. C'est particulièrement vrai pour les pays ACP, où l'assistance financière et technique considérable reçue des pays occidentaux n'a pas, en règle générale, empêché la faible croissance, la détérioration des conditions sociales, la montée de la pauvreté et la chute de leur part dans le commerce mondial.

Au contraire, les derniers pronostics de la Banque mondiale et du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), laissent prévoir (voir chapitre 1) que, sans accélération de son rythme de développement, l'Afrique subsaharienne risque de ne pas atteindre les buts fixés pour l'échéance 2015 par le



([81]) COM (2003) 316 du 23.06.2003.

([82]) Sans les restrictions imposées par les États membres, les paiements auraient atteint 2,7 milliards d'euros.

Millénaire pour le développement. Les objectifs en matière, par exemple, de réduction de la pauvreté ne seraient atteints qu'en 2147 ([83]).

4.5.4.2. Prévention des conflits et maintien de la paix

En empêchant toute perspective, à long terme, de stabilité et de développement durable, les conflits armés constituent l'un des principaux obstacles à la réduction de la pauvreté. La Commission, depuis de nombreuses années, s'efforce de contribuer à la prévention des conflits, en particulier en Afrique mais aussi dans les Caraïbes et la région Pacifique.

En 2003, la CE a considérablement étendu son action. Elle a lancé plusieurs initiatives et conclu un accord avec l'Union africaine pour soutenir ses efforts en matière de prévention des conflits et de gestion des crises. Elle a engagé 12 millions d'euros, pour appuyer davantage d'activités que les années précédentes, y compris celles du panel des sages de l'UA et de ses envoyés spéciaux. De cette manière, la CE aidera l'UA à remplir son mandat en matière de paix et de sécurité au niveau du continent, tel qu'il a été peaufiné lors de la ratification du Protocole de paix et de sécurité, et à s'engager activement dans la résolution des conflits.

La CE a également exprimé sa volonté de soutenir les opérations africaines de maintien de la paix par la création d'une Facilité de soutien à la paix, dotée de 250 millions d'euros, qui deviendra opérationnelle à partir de 2004.

La Commission a également fourni une assistance *ad hoc* à trois pays – le Liberia, la Côte d'Ivoire et le Burundi – où les développements positifs des processus de paix requéraient un soutien rapide, sans attendre la mise en œuvre de la Facilité de soutien à la paix. Elle a apporté son aide via les organisations les mieux placées pour conduire de telles opérations – la CEDEAO au Liberia et en Côte d'Ivoire et l'Union africaine au Burundi.

4.5.4.3. L'assistance après les crises; les liens entre l'aide humanitaire d'urgence/la réhabilitation et le développement (LRRD)

Parallèlement à ses efforts en faveur de la paix et la prévention des crises, la Commission s'est activement engagée en 2003 dans des actions de réhabilitation après-conflit, visant à assurer la transition entre l'aide d'urgence à court terme et l'aide au développement durable, conformément aux objectifs qu'elle s'est fixés en avril 2001 dans sa communication au Conseil sur les «Liens entre l'aide humanitaire, la réhabilitation et le développement» ([84]).

Pour être efficace, la réhabilitation après-conflit requiert le recours à des procédures particulièrement souples et aux partenaires les plus compétents. Dans des situations d'urgence complexes, ces derniers s'avèrent être généralement les organisations non gouvernementales internationales et/ou les agences des Nations unies. Les programmes de réhabilitation exigent une approche progressive pour adapter les actions à l'évolution sur le terrain tout en restant dans le cadre établi.

En 2003, cette méthode a permis de répondre aux besoins de plusieurs pays qui venaient de sortir de conflits: le Soudan, la Sierra Leone, la Côte d'Ivoire, le Liberia et l'Angola. En Sierra Leone, la CE a affecté 25 millions d'euros à un programme spécifique destiné à opérer la jonction entre la fin de la phase d'aide humanitaire et les programmes de développement à long terme, définis dans le document de stratégie pour ce pays dans le cadre du 9e FED.

En Côte d'Ivoire, un programme d'assistance après-conflit de 30 millions d'euros était destiné à la consolidation de l'accord de paix obtenu sous les auspices de la France.

Au Liberia, la CE a lancé – en coopération avec d'autres donateurs et agences exécutives – un programme de 40 millions d'euros pour faciliter le désarmement, la démobilisation et la réinsertion dans la vie civile d'anciens soldats, pour promouvoir la reconstruction socio-économique et le développement des communautés locales et assurer un soutien institutionnel au gouvernement.

En Angola, elle a poursuivi la mise en œuvre d'un programme d'urgence de 30 millions d'euros – adopté en septembre 2002 – en appui au processus de paix. Le programme cible en particulier l'aide aux secteurs de la santé, de l'alimentation, de l'eau et des services d'hygiène, de l'éducation, la protection et la réinsertion des enfants, du déminage et du retour des populations déplacées.







4.5.4.4. Améliorer l'efficacité de l'aide – l'appui budgétaire général et sectoriel

Contrairement à l'aide au développement classique, l'appui budgétaire n'est pas destiné à des projets de développement isolés mais soutient le budget central du gouvernement ou des secteurs particuliers comme la santé ou l'éducation.

L'aide budgétaire générale

Dans la plupart des États bénéficiaires, spécialement en Afrique, les aides budgétaires (ou «macroéconomiques») appuient les objectifs gouvernementaux en matière de réduction de la pauvreté. Par son aide directe au budget central, la Communauté vise à promouvoir la croissance économique de ces pays et la mise en œuvre des documents stratégiques de lutte contre la pauvreté (DSRP).

Les programmes d'aide budgétaire allouent aussi des montants substantiels au renforcement des capacités et des institutions. Ils visent, en particulier, à améliorer la gestion des finances publiques, la politique de développement et à mieux contrôler les progrès en matière de lutte contre la pauvreté.

([83]) *Rapport 2003 sur le développement humain PNUD, p. 2.*

([84]) *Liens entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement (LRRD), COM (2001) 153 du 23.04.2001.*

Pour mesurer leur impact, la CE et le pays bénéficiaire utilisent les indicateurs de performance définis dans le DSRP. Ces indicateurs servent généralement à évaluer les progrès accomplis au niveau de la gestion des finances publiques, des politiques de santé et d'éducation.

L'aide budgétaire sectorielle

L'aide budgétaire sectorielle de la CE cible des domaines particuliers – comme la santé, l'éducation, la politique de l'eau et d'assainissement. En coordination avec celles d'autres donateurs, elle appuie des politiques sectorielles du gouvernement dans le cadre de planifications à moyen terme.

Les préconditions au succès: des finances publiques saines et la coordination des donateurs

L'aide budgétaire nécessite une gestion saine des finances publiques par le pays bénéficiaire – les paiements sont conditionnés aux performances sur base de critères fiables – et une coordination étroite entre bailleurs de fonds.

Les progrès en 2003: relever les défis de l'aide budgétaire

Fin 2003, près du tiers de l'aide extérieure européenne accordée aux pays ACP via le FED l'a été sous forme d'aide budgétaire. Dans ce domaine, la CE s'est retrouvée en tête de tous les autres donateurs. La Commission et ses partenaires internationaux ont également affiné la méthodologie de l'aide budgétaire:

- Les pratiques courantes des donateurs seront mieux harmonisées. La revue annuelle du DSRP servira de référence commune pour vérifier l'impact réel de l'aide budgétaire et le respect des conditions qui y sont attachées.
- La Commission et les autres donateurs ont élaboré une nouvelle méthode de contrôle régulier des finances publiques dans les pays qui reçoivent une aide budgétaire. Ce système permettra de mesurer:
  – les progrès accomplis dans la gestion financière, en utilisant un ensemble d'indicateurs de performance agréés, et
  – les besoins au niveau du renforcement des capacités à partir, si possible, du plan de réformes adopté par le gouvernement bénéficiaire.

Tableau 10

Allègement de la dette: dégager des ressources pour la réduction de la pauvreté et la croissance économique

La CE s'est engagée en faveur de l'allègement de la dette des pays ACP en contribuant à hauteur de 460 millions d'euros à l'initiative des donateurs internationaux, sous l'égide de la Banque mondiale, en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Fin 2003, 24 pays ACP ([85]) – soit près des deux tiers des pays PPTE – bénéficiaient d'un allègement de leur dette dans le cadre de cette initiative.

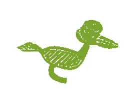


Tableau 10 | Aide macroéconomique aux pays ACP en 2003 (en millions d'euros)

Bénin	Aide budgétaire générale à la réduction de la pauvreté (2004-06)	55,0
Mali	Aide budgétaire générale à la réduction de la pauvreté (2004-07)	132,9
Rwanda	Aide budgétaire générale à la réduction de la pauvreté (2004-05)	50,0
	Aide budgétaire sectorielle à la santé	2,0
Tanzanie	Aide budgétaire sectorielle à l'éducation primaire	25,0
Tchad	Aide budgétaire générale à la réduction de la pauvreté (2004-06)	50,0
Zambie	Aide budgétaire générale à la réduction de la pauvreté (2004-06)	117,0
Tous les ACP éligibles à l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE)	Contribution de la CE à l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE)	460,0
TOTAL		**891,9**

([85]) Les 24 pays concernés sont: le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, l'Éthiopie, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Guyane, Madagascar, le Malawi, le Mali, la Mauritanie, le Mozambique, le Niger, l'Ouganda, la République démocratique du Congo, le Rwanda, São Tomé et Príncipe, le Sénégal, la Sierra Leone, la Tanzanie, le Tchad et la Zambie.

En 2003, le Mali ([86]) et la Guyane ([87]), par exemple, ont obtenu des subventions de 675 millions et 334 millions de dollars. Grâce à l'initiative PPTE, à la fin de l'année, les dettes de ces deux pays ont été réduites respectivement de 37 et de 54 %.

En 2003, les prêts de la Banque européenne d'investissement (BEI) aux pays ACP ont atteint 723 millions d'euros:

- 146 millions d'euros (20 %) au titre de la nouvelle Facilité d'investissement: gérée selon les critères du secteur privé, elle investit les intérêts dans de nouveaux projets et fournit aux pays ACP une source sûre de financement;
- 260 millions d'euros (36 %) alloués à l'Afrique du Sud;
- près de 70 % des prêts sont allés au secteur privé ou aux activités du secteur public à orientation commerciale concernant, par exemple, l'approvisionnement en eau ou en électricité;
- 343 millions d'euros (47 %) sont allés aux banques, au capital à risque et au microfinancement en faveur du secteur financier et de la promotion de l'investissement privé.

Les grands projets comprennent:

- 50 millions d'euros pour la mise en œuvre d'une mine de cuivre à ciel ouvert à Kanshahi, en Zambie.
- 12 millions d'euros pour la construction et l'exploitation d'un complexe hôtelier à Bel Ombre, dans le sud de l'Île Maurice.
- 50 millions d'euros pour la construction et l'exploitation d'un réseau de téléphonie mobile GSM au Nigeria, sous licence de la Commission nigériane des communications.

Les participations aux fonds comprennent:

- 30 millions d'euros pour un investissement à capitaux propres dans un fonds régional (African Bank Holdings LLC) destiné à prendre le contrôle de banques commerciales en vue de privatisation.
- 30 millions de dollars à «Aureos Africa», pour l'apport de capitaux propres à des petites et moyennes entreprises du secteur privé en Afrique de l'Ouest, orientale et australe.

Réduction de la pauvreté: l'exemple de la Tanzanie

La Communauté européenne, en association avec la Banque mondiale et 10 partenaires bilatéraux de développement, fournit une aide financière vitale au programme de Stratégie de réduction de la pauvreté (SRP) en Tanzanie: dans la phase actuelle, la CE a engagé 114 millions d'euros. L'approche harmonisée adoptée par les donateurs a permis de réduire les coûts de transaction, de mieux ajuster la planification financière et d'améliorer la coordination entre toutes les parties impliquées. La nouvelle législation tanzanienne a également renforcé le contrôle des procédures d'obtention et d'engagements et permis l'installation d'un système de comptabilité informatisé. Les priorités du programme SRP sont la santé, l'éducation et les services sociaux qui y sont attachés. L'accès à l'éducation de base s'est considérablement amélioré. L'initiative contribue déjà au progrès économique à long terme, en particulier à la hausse du taux de croissance (+ 6 %) et à la baisse de l'inflation (+ 4 %).







4.5.4.5 Promouvoir la bonne gouvernance, l'État de droit et la démocratisation

En 2003, la Commission a dégagé davantage de fonds pour aider les pays ACP à gérer efficacement l'aide budgétaire. Ce soutien est souvent destiné à améliorer la gouvernance, une des priorités définies par l'Accord de Cotonou.

Dans d'autres pays ACP, les problèmes de gouvernance rendent difficile une bonne utilisation de l'aide budgétaire, générale ou sectorielle. Les pays à faible revenu en difficulté (LICUS – Low-Income Countries Under Stress), tels que définis par la Banque mondiale ([88]), sont souvent ceux qui ont la plus faible capacité d'absorption de ce type d'assistance. Dans ces cas, l'aide de la CE se concentre normalement sur des secteurs prioritaires du Millénaire du développement, comme la santé, l'enseignement primaire et la réduction de la pauvreté. Des mécanismes globaux comme le Fonds global de lutte contre le SIDA, la tuberculose et la malaria, auquel la CE a contribué à hauteur de 170 millions d'euros en 2003, ou le Fonds global pour l'eau peuvent apporter un support additionnel dans ces secteurs.

Dans le même temps, la Commission a mobilisé une aide importante pour améliorer la bonne gouvernance tout en appuyant les acteurs non étatiques. En 2003, 40 programmes d'un montant total d'environ 250 millions d'euros ont été approuvés. Ils sont destinés à:

- améliorer les capacités des administrations publiques en matière de planification budgétaire, de contrôle et de gestion des finances;
- appuyer les acteurs non étatiques en approfondissant le dialogue entre les autorités nationales et les organisations de la société civile, ce qui favorisera la transparence et le débat public autour de questions politiques clés;

([86]) *Pour plus de détails sur l'allègement de la dette du Mali, veuillez consulter le site: http://web.worldbank.org/*

([87]) *Pour plus de détails sur l'allègement de la dette de la Guyane, veuillez consulter le site: http://www.worldbank.org/*

([88]) *Pour des détails sur l'initiative LICUS de la Banque mondiale, voir le site: http://www.worldbank.org/operations/licus*

- consolider l'intégration régionale et la gouvernance en promouvant une plus grande interaction entre les organisations régionales et leurs bases représentées par les administrations nationales, les organisations du secteur privé et les associations professionnelles.

En 2003, tous les pays ACP ont bénéficié d'une assistance financière et technique liée au commerce (TRTA) et d'appuis à l'intégration régionale qui doivent les aider à:



- construire des capacités au niveau de leurs institutions et de leur politique commerciale;
- développer leur commerce, leurs capacités à conduire des négociations commerciales et à attirer les investissements;
- satisfaire aux normes commerciales internationales y compris dans les secteurs horticole et de la pêche;
- améliorer les transports et communications;
- développer l'économie rurale et le secteur privé.



Au milieu de l'année 2003, la Commission a accepté, à la demande des États et organisations ACP, de poursuivre son programme d'assistance liée au commerce avec un nouveau financement de 50 millions d'euros pour les six ans à venir. Elle maintiendra – et dans certains cas renforcera – son appui au niveau régional avec de nouveaux programmes prévus pour 2004.



Durant l'année, la CE a aussi donné la priorité, dans le cadre de deux programmes tous-ACP et des directives de l'OMC, à la négociation d'accords de partenariat économique avec les pays ACP. Pro€Invest, un programme de développement tous-ACP en faveur du secteur privé, a de son côté lancé une initiative de deux millions d'euros (Trinnex – Trade Investment nexus) pour sensibiliser les entreprises des pays ACP à l'enjeu des négociations d'accords de partenariat économique.

4.5.5. Coopération avec les États membres et les autres donateurs

En 2003, la Commission s'est engagée à renforcer la complémentarité de son aide extérieure avec celle des États membres et à améliorer la coordination au niveau de la conception et de la mise en œuvre. Voici quelques exemples des résultats obtenus:

Aide budgétaire: harmoniser l'évaluation de la gestion des finances publiques
En 2003, la Commission a continué à travailler avec les départements publics responsables de la coopération au développement au Royaume-Uni, en France et dans les autres États membres, pour harmoniser les critères d'évaluation de la gestion des finances publiques dans les pays ACP.



Bonne gouvernance et État de droit: une réforme d'envergure au Bénin
Un programme sur sept ans, impliquant la Commission et plusieurs États membres, a été lancé en 2003 au Bénin pour consolider l'État de droit et réformer les systèmes juridique et judiciaire du pays. Des rencontres de coordination ont régulièrement eu lieu entre ces États membres et avec le gouvernement béninois. Sur le terrain, le Danemark a contribué au renforcement de l'administration centrale du système judiciaire. La Belgique, la France et les Pays-Bas ont aidé à améliorer l'organisation des cours et tribunaux. La France a appuyé la modernisation du système carcéral et la Commission européenne a contribué aux efforts de sensibilisation aux droits des femmes et des enfants.

Résolution des conflits et gestion de la paix: une présence constante en Côte d'Ivoire
La Communauté s'est étroitement engagée aux côtés de la France pour assurer la présence d'une force de maintien de la paix en Côte d'Ivoire depuis la signature de l'Accord de Marcoussis en janvier 2003. Dans un premier temps, quatre mille soldats français ont été déployés pour soutenir le processus de paix avant d'être remplacés par une force de la CEDEAO financée par la CE et comprenant des troupes en provenance du Bénin, du Ghana, du Niger, du Sénégal et du Togo. Un contingent de 1 400 soldats français est resté sur place pour soutenir les troupes de la CEDEAO et conseiller ses responsables.

Eau potable et assainissement: étendre l'accès en Tanzanie
En 2003, la CE a adopté un programme de 44 millions d'euros dans le secteur de l'eau, cofinancé par l'Allemagne (10,2 millions d'euros) dans trois capitales régionales de Tanzanie. Le programme vise à assurer l'accès à l'eau potable et aux services sanitaires pour près d'un million d'habitants. L'agence gouvernementale allemande KfW supervisera la réalisation du programme. Sa participation apportera des fonds additionnels.

Coordination systématique avec les autres principaux donateurs
La Commission s'est engagée en 2003 à coordonner plus étroitement la conception et la mise en œuvre de ses actions avec celles des autres principaux bailleurs de fonds, aussi bien les États membres de la CE que les institutions financières internationales comme le FMI et la Banque mondiale. Ces efforts se sont concentrés, en particulier, sur la coopération économique CE-ACP. Par exemple:

Au Mozambique, la participation de la Commission, des États membres et autres donateurs au Groupe des 14 a permis de progresser dans l'évaluation et la mise en œuvre de la Stratégie de réduction de la pauvreté absolue (PARPA), grâce à l'instauration d'un cadre d'évaluation des performances. Le Groupe consultatif pour

le Mozambique, lors de sa réunion d'octobre 2003, a souligné l'importance de ces avancées et du mécanisme d'appui budgétaire pour le pays.

Au Rwanda, un «Cadre de partenariat pour l'harmonisation de l'aide budgétaire» a fait l'objet d'un accord en novembre 2003, entre le gouvernement et les partenaires de développement. C'est un résultat tangible du processus mis en place par le Partenariat pour l'Afrique (voir plus bas), pour harmoniser les conditionnalités, améliorer la prévisibilité et permettre des séries de revues conjointes.

Aide budgétaire: le Partenariat stratégique pour l'Afrique

La Commission a renforcé en 2003 son dialogue avec les autres donateurs internationaux concernant l'aide budgétaire aux pays ACP et les programmes stratégiques de lutte contre la pauvreté qui en constituent un des piliers. Elle a été en consultation permanente avec le FMI et la Banque mondiale. La CE a également joué un rôle actif dans les discussions sur l'assistance macroéconomique au sein du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE qui rassemble les principaux bailleurs de fonds.

Parallèlement, la Commission a poursuivi son rôle de pointe dans le cadre du Partenariat stratégique avec l'Afrique et encouragé l'harmonisation des procédures de soutien budgétaire entre les différents donateurs.

Santé et dette: s'attaquer à deux priorités au niveau global

La CE a continué à jouer un rôle central au niveau des initiatives de développement global. En 2003, elle a contribué, à hauteur de 170 millions d'euros, au Fonds global de lutte contre le SIDA, la tuberculose et la malaria et de 460 millions d'euros à l'Initiative internationale en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) qui vise à réduire le poids de la dette des pays les plus pauvres du monde.

Microfinance: le Groupe consultatif d'assistance aux plus pauvres (CGAP)

En 2003, la Communauté s'est efforcée de renforcer la coordination avec les autres donateurs au niveau de la conception et de l'exécution de programmes destinés à fournir des financements indispensables, mais autrement inaccessibles, aux petites entreprises.

Elle a participé à la conférence sur la microfinance organisée à l'initiative du Groupe consultatif d'assistance aux populations pauvres qui réunit 29 donateurs. Les experts européens se sont réunis à Paris en novembre 2003 pour échanger leurs informations, partager leurs expériences et décider du suivi des initiatives prises au sein du Groupe consultatif.

La CE a également approuvé, en novembre, une proposition de financement autorisant de nouvelles contributions au Fonds (Trust Fund) du Groupe consultatif.

Développement des petites entreprises: faire le point et travailler avec les autres donateurs

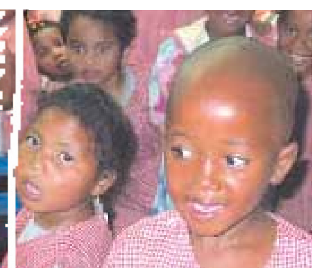
En 2003, la Communauté a continué à mieux coordonner ses programmes d'aide aux entreprises privées avec ceux d'autres donateurs. La CE a aussi joué un rôle actif au niveau du Comité des agences de donateurs en faveur du développement des petites entreprises. Ce Comité, qui réunit une fois par an les principaux bailleurs de fonds, facilite les échanges d'information, une meilleure coordination et une amélioration des pratiques. La CE a constamment informé et consulté les autres donateurs pour évaluer et planifier son aide aux entreprises à travers des programmes comme DIAGNOS, en faveur d'un environnement plus propice au monde des affaires et EBAS, programme d'assistance aux entreprises exportatrices, qui vise à stimuler le marché des services d'appui au commerce dans les pays ACP.











4.5.6. Aperçu du suivi orienté vers les résultats

En 2003, l'UE a réalisé 325 missions pour contrôler 293 projets et programmes régionaux dans 44 pays ACP, y compris l'Afrique du Sud et Cuba.

Tableau 11

En moyenne, le coût d'une mission de suivi dans un pays ACP dépasse légèrement les 10 millions d'euros mais la fourchette varie considérablement entre 79 millions d'euros pour le contrôle de programmes régionaux et moins de 500 000 euros pour celui de projets cofinancés avec des ONG.

Tableau 12

La catégorie «Autres» concerne principalement les microprojets. Elle enregistre les scores les plus bas pour la «pertinence» et la «qualité de la conception » mais des scores élevés pour tous les autres critères. L'expérience suggère que ces programmes sont en fait pertinents. Une analyse complémentaire pourrait dès lors vérifier si leur nature diverse empêche la cohérence au niveau de leur conception et contribue ainsi aux faibles scores enregistrés à ces deux niveaux.

Dans le cadre du Millénaire du développement des Nations unies, les principaux secteurs de priorité concernent l'aide macroéconomique et aux secteurs sociaux englobant quatre des huit objectifs du Millénaire à savoir:

- l'enseignement primaire universel;
- la promotion de l'égalité des sexes;
- la santé maternelle;
- la lutte contre le SIDA, la malaria et la tuberculose.

À ce niveau, les résultats dans les pays ACP sont meilleurs que la moyenne sauf en matière de viabilité, plus particulièrement dans ses aspects financiers. À l'échéance de la période du financement européen, il est plus difficile d'y trouver des financements locaux pour continuer à développer les programmes.

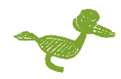


TABLEAU 11 | PROJETS PAR SECTEUR DE COOPÉRATION

2003	Secteur prioritaire	Nombre de rapports (89)	Nombre de projets & programmes	Budget total (millions d'euros)	Moyenne (millions d'euros)
1	Commerce & développement	23	23	345,49	15,02
2	Intégration régionale	66	34	557,70	16,40
3	Assistance macroéco. et secteurs sociaux	58	58	462,38	7,97
4	Transports	20	20	752,08	37,60
5	Sécurité alim. & dév. rural	67	67	473,47	7,07
6	Capacité inst. / bonne gouvernance	81	81	375,07	4,63
7	Autres(90)	10	10	44,85	4,48
	TOTAL	**325**	**293**	**3 011,04**	**10,28**

(89) *L'évaluation des programmes régionaux implique des visites à différentes composantes, ce qui explique qu'il y ait plus d'un rapport par programme.*

(90) *La plupart des projets classés «Autres» sont des microprojets ou des programmes multisectoriels.*

TABLEAU 12 | SCORES MOYENS PAR SECTEUR PRIORITAIRE

2003	Commerce & développement	Intégration régionale	Appui macroéco. & secteurs sociaux	Transports	Sécurité alimentaire & dév. rural	Capacité inst. / bonne gouvernance	Autres	Moyenne ACP par critère
Pertinence	2,61	2,47	2,76	2,65	2,46	2,51	2,20	2,59
Efficience	2,22	2,41	2,52	2,35	2,31	2,31	2,60	2,47
Efficacité	2,52	2,47	2,72	2,65	2,39	2,58	2,90	2,61
Impact	2,39	2,50	2,71	2,70	2,34	2,60	2,90	2,57
Viabilité	2,39	2,41	2,42	2,35	2,51	2,38	2,60	2,52
Moyenne par secteur prioritaire	**2,43**	**2,45**	**2,62**	**2,54**	**2,40**	**2,48**	**2,64**	**2,55**

4.5.7. Conclusions et perspectives

4.5.7.1. Accélérer le recours à l'aide budgétaire

La CE est déterminée à augmenter à l'avenir le pourcentage de son aide extérieure délivrée sous forme d'aide budgétaire au-delà des 30 % atteints à la fin de l'année 2003. Cette évolution dépendra toutefois du nombre de pays ACP capables de remplir les critères de bonne gouvernance, y compris au niveau de la stabilité macroéconomique et de la définition claire d'une stratégie de lutte contre la pauvreté.

La capacité des pays ACP à adopter les normes de bonne gouvernance – même avec le plein appui des donateurs – doit faire l'objet de nouvelles évaluations. On a connu un bon départ en 2003 mais beaucoup reste à faire. La programmation des aides qui suivra les revues à mi-parcours en 2004, devra refléter cette approche en facilitant les flux financiers vers les pays qui ont fait de réels efforts pour se développer. Par ailleurs, les donateurs et les pays ACP devront se mettre d'accord sur les définitions, les avantages et les risques inhérents à l'aide budgétaire générale et sectorielle.

Les revues à mi-parcours: récompenser les progrès réalisés sur la voie des objectifs de développement.

Lancées en 2003, les révisions à mi-parcours (RMP) seront achevées en 2004 avec des conséquences importantes pour les pays ACP. Elles évalueront dans quelle mesure les gouvernements ont utilisé les fonds communautaires pour atteindre les objectifs définis dans les documents de stratégie par pays et permettront de réorienter les montants non dépensés vers les pays qui ont fait le plus de progrès.

4.5.7.2. Budgétisation: changer la méthode de financement des programmes de la CE dans les pays ACP

Le débat autour de la budgétisation – qui vise à intégrer l'aide financière accordée aux ACP dans le budget communautaire ([91]) – a été relancé en octobre avec la communication de la Commission au Conseil et au Parlement ([92]). Il devrait se poursuivre en 2004. D'après cette communication, la budgétisation améliorera considérablement les transferts de fonds européens vers les pays ACP car elle:

- augmentera la transparence en soumettant toutes les aides de la CE à un seul ensemble de règles;
- améliorera le contrôle démocratique en soumettant toutes les dépenses d'aide extérieure de la CE à l'approbation du Parlement européen;
- permettra aux États membres d'avoir une vue plus stratégique de l'aide communautaire aux pays ACP;
- améliorera la discipline au niveau de la gestion de l'aide européenne aux pays ACP. Les montants ne seront plus reportés d'une année à l'autre en cas de non utilisation par un pays ou une région.

4.5.7.3. Le Fonds européen pour l'eau: faire de l'accès à l'eau une priorité

L'Accord de Cotonou prévoit un montant de 12,5 milliards d'euros sur 5 ans en faveur des ACP plus un milliard supplémentaire qu'il est prévu de dépenser en fonction des résultats révélés par les revues à mi-parcours ([93]).

En avril, la Commission a proposé d'affecter ce milliard à un Fonds européen pour l'eau pour aider les 40 % de la population d'Afrique subsaharienne qui n'ont pas accès à l'eau. Elle a lancé son initiative à l'occasion du Sommet mondial sur le développement durable à Johannesburg en 2002.

4.5.7.4. La Facilité européenne pour la paix

L'Union africaine dispose d'un solide mandat pour prévenir et résoudre les conflits en Afrique et en 2003, elle a reçu la capacité institutionnelle pour le remplir. Grâce au mécanisme de sa Facilité pour le soutien à la paix en Afrique, adoptée en 2003, la CE pourra cofinancer, dans des proportions importantes, les missions de maintien de la paix réalisées en Afrique par des forces africaines et appuyer les organisations qui les dirigent. En appuyant des solutions africaines aux crises africaines et en renforçant la solidarité pan-africaine, la Facilité est un instrument en faveur du développement.







([91]) Le 9e Fonds européen de développement (FED) expire à la fin de 2005.

([92]) Commission européenne, 2003 (Octobre). Vers une pleine intégration de la coopération avec les pays ACP dans le budget de la CE. COM (2003) 590 Final, Bruxelles, 8.10.2003.

([93]) Accord de Cotonou, Annexe IV, Art. 11, p. 16, disponible sur le site: http://europa.eu.int/comm/development/body/cotonou/pdf/agr02_en.pdf#zoom=100

4 | 6 Asie

4.6.1. Introduction

L'Asie a affiché en 2003 un taux de croissance proche de 5 %, contribuant ainsi à la croissance mondiale. Ce résultat mérite d'être souligné si on considère les effets négatifs de la guerre irakienne, l'épidémie de SARS, l'instabilité dans la péninsule coréenne et la menace terroriste permanente qui a suivi les attentats de Bali. Le niveau relativement élevé de la croissance asiatique est dû à la Chine et à l'Inde qui continuent leur insertion dans l'économie mondiale. L'Asie compte aujourd'hui pour un tiers de la production mondiale, un cinquième des exportations et elle attire un tiers des investissements étrangers directs dans les marchés émergents.





Dans le même temps, les pays qui sortaient de conflits, comme l'Afghanistan et le Sri Lanka, ont poursuivi leurs efforts de reconstruction. Le premier s'est engagé dans la voie de la démocratisation à travers le processus mis en œuvre par l'Accord de Bonn et le second a œuvré à la réconciliation entre les différentes parties. La paix et la sécurité régionales ont franchi un pas important lorsque le Pakistan a accepté de serrer la «main de l'amitié» tendue par l'Inde. Tandis que le Népal et le Cambodge signaient leur adhésion à l'OMC lors de la conférence de Cancún, l'échec, à la même conférence, des négociations commerciales du cycle de Doha a été un choc à la fois pour les pays les moins avancés et les marchés émergents.

4.6.2. Évolution de la coopération UE-Asie

Durant l'année 2003 – fort troublée sur la scène internationale – l'UE a continué de développer ses relations avec l'Asie dans le cadre de sa communication «Europe-Asie: Un cadre stratégique pour un partenariat renforcé» ([94]). Elle a, en outre, publié deux documents politiques importants concernant les relations de l'UE avec la Chine ([95]) et avec l'Asie du Sud-Est ([96]). Par ailleurs, plusieurs réunions bilatérales et multilatérales, aux niveaux ministériels et des hauts fonctionnaires, ont servi de forum de dialogue sur les questions de sécurité, de commerce et de coopération.

À la 5e réunion des ministres des Affaires étrangères de l'ASEM, qui s'est tenue à Bali, en Indonésie, les participants se sont mis d'accord pour intensifier leur dialogue politique sur les questions de paix et de sécurité en renforçant le mécanisme de consultation. L'Union européenne est membre du Forum régional de l'ASEAN et les contacts UE-ASEAN ont dans ce cadre contribué à améliorer la confiance mutuelle dans la région.

Le 6e Sommet UE-Chine qui s'est tenu à Pékin en octobre 2003 a été un grand succès avec la signature de deux accords : le premier a instauré un nouveau dialogue sur la politique industrielle et le second a confirmé la participation de la Chine à Galileo, le système européen de navigation par radio satellite. Le Sommet a également discuté des droits de l'homme et de l'immigration. Il a permis par ailleurs la signature d'un accord sur le transport maritime.

Le 4e Sommet UE-Inde, réuni à New Delhi en novembre 2003, a décidé de poursuivre l'agenda qui couvre les relations bilatérales, la démocratie et les droits de l'homme, le renforcement de la coopération en faveur de la paix et la reconstruction de l'Afghanistan et de l'Irak. Les dirigeants ont aussi décidé d'intensifier leur coopération pour lutter contre le terrorisme international et de continuer leur dialogue à haut niveau sur les questions commerciales multilatérales.

Dans la péninsule coréenne, l'UE a participé aux initiatives diplomatiques internationales pour soutenir l'Organisation de développement énergétique de la péninsule coréenne (KEDO) dont l'objectif est de prévenir la prolifération nucléaire et de réduire la tension en Asie du Nord-Est.

4.6.3. Programmation

À la fin de décembre 2003, la Commission a finalisé et publié 17 documents de stratégie par pays (DSP), pour l'Afghanistan, le Bangladesh, le Bhoutan, le Cambodge, la Chine, l'Inde, l'Indonésie, le Laos, la Malaisie, les Maldives, la Corée du Nord, le Pakistan, les Philippines, le Sri Lanka, la Thaïlande, Timor-Oriental et le Vietnam. La plupart d'entre eux couvrent la période 2002-2006. La préparation et le processus d'adoption de stratégies additionnelles pour le Népal et pour des programmes couvrant plusieurs pays d'Asie (2005-2006) étaient bien avancés.

Le processus de revue à mi-parcours (RMP) a démarré en février 2003 pour les pays suivants: Chine, Inde, Cambodge, Indonésie, Laos, Malaisie, Philippines, Thaïlande, Timor-Oriental et Vietnam. Un dialogue étroit avec les États membres sur la question de savoir si les DSP devaient être modifiés, a conclu que les documents étaient toujours valables, tout en recommandant certains changements dans les programmes indicatifs nationaux (PIN) 2002-2004 pour la Chine, le Vietnam et les Philippines. Ces modifications seront introduites à l'occasion de l'adoption des nouveaux indicatifs nationaux (2005-2006). Pour les DSP/PIN adoptés en 2003, les revues à mi-parcours seront réalisées à la fin de 2004 ou au début de 2005. Les pays concernés sont: le Bhoutan, le Népal, l'Afghanistan, le Bangladesh, les Maldives, le Pakistan et le Sri Lanka.

([94]) *Communication COM (2001) 469 du 04.09.2001.*

([95]) *Communication COM (2003) 533 du 10.09.2003, «Relations UE-Chine: Un partenariat basé sur des intérêts et des défis communs».*

([96]) *Communication COM (2003) 399 du 09.07.2003, «Un nouveau partenariat avec l'Asie du Sud-Est».*

4.6.4. Mise en œuvre

Conformément à la stratégie de l'UE pour l'Asie, une coopération concrète a été lancée dans les secteurs suivants: commerce et investissements, approches sectorielles pour la réduction de la pauvreté, bonne gouvernance, droits de l'homme et démocratie et gestion des conflits.

En termes budgétaires, les engagements ([97]) pour l'Asie se sont élevés en 2003 à 558 millions d'euros et les paiements effectifs ont atteint environ 470 millions. Les engagements ont dépassé de 20 % la moyenne des trois années précédentes et les paiements ont augmenté de près de 25 %.

4.6.4.1. Commerce et investissements

Les échanges commerciaux et les flux d'investissement entre l'Europe et l'Asie n'ont pas atteint tout leur potentiel. Alors que la mise en œuvre de l'Agenda de développement de Doha devrait créer d'énormes opportunités, de nombreux pays asiatiques restent handicapés par des contraintes institutionnelles rigides au niveau des règlements et des administrations et par des faiblesses structurelles qui les rendent trop dépendants de secteurs d'activités fragiles pour l'emploi et l'exportation.

Néanmoins, les relations économiques avec l'Asie ont été renforcées par un dialogue régulier aux niveaux régional et bilatéral, sur les questions relatives à la libéralisation des investissements et de l'accès au marché. Le dialogue a été appuyé par des programmes de coopération à travers l'ensemble de la région ainsi que par une assistance technique liée au commerce. La CE aide ces pays dans leur processus d'adhésion à l'OMC et la mise en œuvre des obligations qui en découlent. C'est vrai notamment pour la Chine mais aussi pour le Vietnam, le Népal, le Cambodge et le Laos. La CE a également prévu, en Asie du Sud-Est, une «Initiative commerciale transrégionale UE-ASEAN», visant à développer les flux commerciaux et d'investissement en coopérant au niveau des règlements et en facilitant l'accès au marché. De son côté, l'ASEAN s'efforce, depuis son Sommet de Bali en octobre 2003, de reprendre des forces. La déclaration du Sommet concernant la création d'une Communauté économique de l'ASEAN à l'horizon 2020, marque une évolution importante. L'UE a exprimé sa volonté de soutenir le processus en apportant sa propre expérience d'intégration régionale.

La priorité stratégique de la coopération européenne s'est progressivement concentrée sur le renforcement des capacités institutionnelles, essentiel pour assurer un développement durable et réduire la pauvreté. L'UE a approuvé les nouveaux programmes d'assistance technique liée au commerce pour le Bangladesh, l'Inde, l'Indonésie, le Pakistan, le Sri Lanka et le Vietnam. La mise en oeuvre des programmes en cours au Cambodge, en Chine, au Vietnam et dans la région ASEAN a été renforcée et accélérée.

Conformément à son objectif d'intégration des pays en développement dans le système commercial multilatéral, la CE les a soutenus dans leur processus d'adhésion à l'OMC et dans la phase post-adhésion de mise en œuvre des accords signés avec l'organisation.

Pour assurer la cohérence avec les autres donateurs, la CE s'est efforcée, en 2003, d'accroître sa collaboration et de bâtir des synergies avec les organisations internationales spécialisées dans ce secteur. Un certain nombre de projets et programmes ont été lancés avec des organisations telles que la CNUCED, le CCI (Centre de commerce international), l'ONUDI et l'OMPI (Organisation mondiale de la propriété intellectuelle).

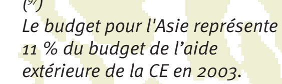
En 2003, la CE a intensifié son aide à la réforme de la gestion des finances publiques comme au Pakistan par exemple. Une gestion plus efficace des finances publiques (préparation budgétaire et systèmes de mise en œuvre, capacités de contrôle interne et externe, organisation et fonctionnement des douanes, efficacité et efficience du secteur financier et des organes régulateurs) permettra d'améliorer les possibilités de développement et le climat économique des pays en développement, en les rendant plus attractifs aux yeux des investisseurs internationaux. De bons exemples de coopération concrète sont fournis par les cinq programmes régionaux pour l'Asie ([98]) dont les activités ont été intensifiées en 2003. Ces programmes visent à construire des partenariats entre l'Europe et l'Asie en faisant mieux connaître les potentialités des marchés potentiels et l'environnement des affaires et en encourageant financièrement la coopération décentralisée. Ils ciblent un certain nombre de secteurs clés tels que les facilités d'investissements et de commerce, le développement urbain, le lien avec l'enseignement supérieur et les bourses, un recours accéléré aux technologies de l'information et de la communication ainsi que la promotion des technologies respectueuses de l'environnement.

Un nouveau financement d'environ 27 millions d'euros a été engagé en 2003 pour poursuivre les activités de trois des cinq programmes qui ont lancé des appels à propositions en 2003. Au total, quelque 120 projets ont été approuvés avec une contribution totale de la CE de plus de 34 millions d'euros au titre des budgets existants.

Enfin, la déconcentration vers les délégations de la CE, nouvellement renforcées, en Asie a permis de donner un nouvel élan à la gestion quotidienne des programmes/projets de coopération dans la région en 2003.







([97]) *Le budget pour l'Asie représente 11 % du budget de l'aide extérieure de la CE en 2003.*

([98]) *http://europa.eu.int/comm/europeaid/projects/asia*



4.6.4.2. Réduction de la pauvreté: avantages de l'approche sectorielle







Si la pauvreté régresse au niveau de l'ensemble asiatique, un certain nombre de pays en développement et de sous-régions à l'intérieur d'autres pays, continuent néanmoins de souffrir de faiblesses institutionnelles, de conflits et d'inégalités persistantes avec de graves poches de pauvreté. De nouvelles menaces au niveau de la santé, comme le SARS qui a sérieusement affecté certaines parties de l'Asie en 2003, ont un impact disproportionné et potentiellement dévastateur pour l'économie de la région avec des conséquences préjudiciables au tourisme. L'UE a renforcé la priorité, là où c'était possible, à une approche sectorielle de ses programmes de coopération avec les pays asiatiques. Elle s'est particulièrement concentrée sur l'appui aux réformes dans les secteurs non seulement de la santé publique mais aussi de l'éducation et du développement rural, avec une attention particulière en faveur des «Pays à faibles revenus en difficulté» (LICUS).

Cette approche encourage les réformes en faveur des populations pauvres et renforce les politiques, la législation, les institutions et les capacités aux niveaux sectoriels, de même que la décentralisation, la gestion des finances publiques, la réforme administrative, la gouvernance et l'implication des acteurs de la société civile. Un partenariat étroit dans ces domaines peut aider à concrétiser l'agenda des réformes et les engagements, en particulier lorsqu'ils sont suivis par des indicateurs de performance efficaces et des instruments de stimulation.

Les résultats ont été particulièrement encourageants pour les réformes dans le secteur de la santé (Cambodge, Inde, Vietnam, Indonésie, Philippines), l'éducation de base (Bangladesh, Cambodge, Inde, Vietnam), la sylviculture (Indonésie, Vietnam) et le secteur financier (Pakistan, Vietnam). La proportion de l'aide accordée par l'UE aux programmes sectoriels a doublé depuis le milieu des années 1990, avec plus de 50 % de nouveaux engagements en 2003. Le progrès des réformes permettra à l'UE de concentrer davantage son aide sur ces secteurs clés, dans le cadre des nouveaux PIN 2005-2006.

Libérer le potentiel des populations

La Communauté européenne a pris l'initiative de fournir un soutien de base pratique et financier à un projet de santé primaire dans la région de Cox's Bazaar au Bangladesh. Cette région souffre d'un très mauvais bilan en matière de santé; elle manque d'équipements sanitaires et ne reçoit que peu d'assistance de la part des services de santé publics et privés. L'initiative repose sur une approche basée sur l'autosuffisance, avec les communautés locales qui fournissent le travail et la motivation et la CE qui ajoute l'expertise. Un Comité de développement du district, instauré en 2003, sera familiarisé avec le projet pour en assumer la responsabilité. Environ 45 % des ménages de la région de Cox's Bazaar sont aujourd'hui impliqués dans le projet et y participent à l'intérieur de groupes communautaires. En mobilisant la population locale et en fournissant les services primaires essentiels et l'information, la CE a contribué à une initiative qui a déjà permis de diminuer le taux de mortalité dans la région de 159 à 132 pour mille habitants.

4.6.4.3. Bonne gouvernance, droits de l'homme et démocratie

L'importance croissante de la démocratie, de la bonne gouvernance, de l'État de droit et du respect des droits de l'homme comme conditions essentielles du développement durable, joue un rôle central dans la stratégie de l'UE envers l'Asie. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de Bonn sur l'Afghanistan, la CE fournit à ce pays une assistance importante pour l'instauration d'un système démocratique respectueux de l'État de droit. Des rencontres régulières au niveau du dialogue UE-Chine sur les droits de l'homme ont permis d'aborder tous les sujets qui préoccupent l'UE, notamment le respect par la Chine des conventions et mécanismes des Nations unies, la peine de mort, la torture, les violations des libertés d'expression, d'association et de religion, les droits des minorités ethniques ainsi que les droits politiques et civils. Aux Philippines et en Indonésie, des projets ont été adoptés au niveau de la réforme judiciaire et de l'amélioration de l'accès à la justice. L'UE va également aider les Philippines à lutter contre la corruption.

L'importance que l'UE attache à la bonne gouvernance et aux droits de l'homme est aussi soulignée par la création de groupes de travail conjoints, au sein de la communauté des donateurs, pour examiner l'appui à apporter à la démocratisation et à la prévention des conflits.

En 2003, l'appui au processus électoral a occupé une place importante dans la coopération avec l'Asie du Sud-Est, avec l'adoption de deux projets concernant le Cambodge et l'Indonésie. La CE a également continué à soutenir le processus de transition et d'ouverture de la Chine, à travers par exemple des programmes de formation pour les juges et les procureurs, et une assistance aux élections municipales et à la société civile.

4.6.4.4. La gestion après-conflit

Les situations d'après-conflit se caractérisent généralement par des souffrances humaines, une administration faible et le manque de services de base. Il est vital de fournir une aide d'urgence aux populations pour répondre à leurs besoins immédiats, tout en aidant les administrations nationales et régionales dans leurs tâches fondamentales de reconstruction.

Il est important, dès le début, que l'aide réponde aux priorités politiques des autorités gouvernementales. Ceci encouragera le processus d'«appropriation» et renforcera la transition entre la phase de reconstruction immédiate et de réhabilitation et une stratégie de développement à long terme. Toutefois, lorsque l'administration locale est encore trop faible, la communauté des donateurs doit l'aider à dresser des priorités et à gérer les affaires courantes, comme dans le cas de Timor-Oriental.

En 2003, l'Afghanistan est demeuré la première priorité de l'aide de la CE aux pays en développement d'Asie, avec des engagements qui totalisent plus de 300 millions d'euros. Le haut niveau d'assistance a dépassé de loin les prévisions annoncées en 2002 par la CE lors de la conférence des donateurs à Tokyo. Conformément aux priorités de développement définies par les autorités intérimaires d'Afghanistan, le programme se concentre sur quatre secteurs: réforme de l'administration publique, services de santé de base, développement rural et réhabilitation des infrastructures. Tous les projets combinent la fourniture d'équipements et l'aide au renforcement des capacités à différents niveaux. Pour assurer la distribution rapide de l'aide et une bonne coordination avec les autres donateurs, un montant important est fourni par l'intermédiaire de la Banque mondiale (Trust Fund pour la Reconstruction de l'Afghanistan) et du PNUD (Trust Fund pour la Loi et l'Ordre – LOFTA).

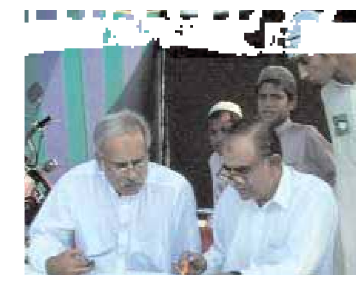
Le climat de violence et de destruction qui a suivi le vote pour l'indépendance du Timor-Oriental en août 1999 s'est accompagné de perturbations sociales et économiques. L'instabilité dans le pays a pu être jugulée grâce à une aide extérieure massive délivrée sous la protection de l'initiative de maintien de la paix des Nations unies et de l'administration intérimaire onusienne. L'aide communautaire est restée substantielle en 2003.

La CE a engagé 25,5 millions d'euros supplémentaires en faveur d'un programme de développement rural qui sera mis en œuvre par la Banque mondiale en coopération avec le gouvernement de Timor-Oriental. Ce programme vise à améliorer les conditions de vie dans les zones rurales en renforçant les capacités institutionnelles, en réhabilitant les infrastructures et en améliorant l'accès au marché dans les secteurs agricole et de l'élevage. Il fournira une assistance à la formation professionnelle et au développement communautaire tout en favorisant le rôle des femmes.

Après deux décades de conflit au Nord-Est du Sri Lanka, un accord de cessez-le-feu a été signé entre le gouvernement et l'«armée de libération des tigres» en février 2002. Suite à cet accord et au démarrage de négociations de paix, une conférence des donateurs a eu lieu à Tokyo en juin 2003. La Commission a promis 50 millions d'euros sur deux ans pour accompagner le processus de paix, en plus des 17 millions d'euros du programme indicatif national 2003-2005. Sur ce total de 67 millions d'euros, 23 millions ont été engagés en 2003. Les activités financées comprennent le déminage, la remise en état du réseau électrique et du réseau routier, l'aide humanitaire aux personnes déplacées et aux réfugiés, la réhabilitation des écoles et l'assistance aux institutions de la paix. D'autres activités sont envisagées à travers un fonds commun (Trust Fund) des donateurs pour faire le lien entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et l'aide au développement. Toutefois, la suspension des pourparlers de paix en avril 2003 a empêché tout progrès ultérieur au niveau des mécanismes du Trust Fund qui se trouve actuellement bloqué.

À travers sa ligne budgétaire spéciale en faveur des populations déracinées, l'UE a également fourni en 2003 une aide pour subvenir aux besoins de base d'un demi million de personnes aux Philippines, en Thaïlande, au Myanmar, au Bangladesh et en Indonésie.

De son côté, la BEI a approuvé des prêts d'un montant de 93 millions d'euros pour deux projets, l'un concernant des petites et moyennes entreprises en Inde et l'autre la construction d'un oléoduc au Pakistan.







4.6.5. La coopération avec les États membres et les autres donateurs

En Asie, la CE s'est étroitement coordonnée avec les États membres et les autres donateurs. Les approches sectorielles ont permis une mise en commun plus harmonisée et efficace des aides potentielles en 2003.







Au **Bangladesh**, par exemple, la coordination entre la CE et trois États membres – les Pays-Bas, la Suède et le Royaume-Uni – a contribué dans une proportion importante au développement d'un programme de 500 millions d'euros financé par les bailleurs de fonds dans le secteur de l'éducation primaire. La participation financière de la CE atteint environ 50 % avec une contribution significative de 105 millions d'euros de la part de la CE. Le renforcement de la coordination a aussi permis à la CE de contribuer à un ambitieux programme de 1,5 milliard d'euros sur six ans pour améliorer l'éducation primaire en faveur des enfants handicapés.

Par l'entremise de sa délégation à Bangkok, la Communauté a collaboré étroitement avec l'envoyé spécial des Nations unies et les agences spécialisées de l'ONU au niveau de la lutte contre le VIH/SIDA au **Myanmar** et dans la sous-région. La délégation de la CE en **Thaïlande** a également participé au comité préparatoire de la 6e Conférence ministérielle pour l'Asie de l'Est et le Pacifique sur l'Enfance et travaillé à la promotion du modèle d'éducation européen avec la réalisation d'une exposition consacrée à l'enseignement supérieur européen.

Au **Laos**, la nouvelle délégation de la CE a organisé des rencontres régulières avec les États membres consacrées aux questions politiques, aux droits de l'homme et à la coopération au développement. La délégation de la CE au Cambodge s'est impliquée dans un grand nombre de secteurs: déminage, sécurité alimentaire, santé et éducation, développement du secteur privé et réforme commerciale.

En **Indonésie**, il y a eu des contacts importants avec les autorités nationales et régionales ainsi qu'avec les autres donateurs sur une vaste série de questions: élections présidentielles et législatives, sylviculture, gestion durable des forêts et exploitation illégale, coopération commerciale et économique, droits de l'homme, intégration régionale, santé, éducation, ressources en eau et bonne gouvernance.

Au **Vietnam**, la coordination entre la Communauté, les États membres et les autres donateurs a été intense à propos de questions majeures portant sur l'harmonisation de l'aide, le développement d'une approche sectorielle et de l'aide budgétaire, l'agenda de réformes du Vietnam, les droits de l'homme, la corruption et la lutte contre le SARS. Un plan d'action pour le Vietnam a été développé dans le cadre de l'Initiative de l'UE pour la coordination et l'harmonisation. Les nouveaux États adhérents de l'UE ont été intégrés dans des groupes de travail consacrés à: une action conjointe dans le secteur de la santé (CE + Belgique), des programmes d'éducation (CE, Royaume-Uni + Belgique), l'aide au secteur privé (CE + Allemagne), l'aide financière à la réduction de la pauvreté (CE, Pays-Bas + Royaume-Uni) et la préparation d'un Trust Fund pour les forêts (CE, Pays-Bas + Allemagne).

En **Afghanistan**, les domaines d'actions conjointes avec les États membres concernaient la constitution, les élections, la justice, la réforme de la police et la lutte contre la drogue.

Aux **Philippines**, une coopération de grande envergure a été développée sur de nouveaux projets/programmes, avec la Banque de développement asiatique, la Banque mondiale, la GTZ (Coopération technique allemande) et la JICA (Agence de coopération internationale du Japon). L'approche de la CE dans le secteur de la santé a été développée avec les autorités nationales compétentes des Philippines, la Banque asiatique de développement, la Banque mondiale et la GTZ.

Au **Népal**, la coordination a porté sur les programmes indicatifs nationaux, les documents de stratégie par pays, les programmes horizontaux, l'éducation, les droits de l'homme, les questions de sécurité, l'aviation civile, la résolution des conflits et l'énergie. En **Inde**, la délégation de la CE a joué un rôle moteur dans la promotion d'une approche commune des donateurs pour l'aide à la santé et à l'éducation, notamment avec la Banque mondiale et le Département pour le développement international du Royaume-Uni (DfID). Au **Sri Lanka**, les actions se sont concentrées sur la coopération au développement, les migrations, les droits de l'homme et le commerce.

4.6.6. Aperçu du suivi orienté vers les résultats

En 2003, 74 projets et programmes régionaux ont fait l'objet de 110 missions d'évaluation dans 18 pays.

Tableau 13

Le suivi dans la région Asie, a couvert deux domaines financièrement très importants: l'assistance macroéconomique et aux secteurs sociaux et la sécurité alimentaire. La taille moyenne des projets faisant l'objet d'une évaluation en Asie est sensiblement plus élevée que pour les autres régions.

Tableau 14

Les projets dans le secteur de l'éducation, inclus dans la priorité «assistance macroéconomique et aux secteurs sociaux» affichent de bonnes performances, en particulier au niveau de l'efficacité et de l'impact, nettement au-dessus de la moyenne pour l'ensemble des projets qui ont fait l'objet d'évaluations dans la région. Les projets compris dans ce secteur contribuent à l'objectif 2 du Millénaire du développement (accès à l'éducation primaire pour tous les enfants d'ici 2015) et à l'objectif 3 (promotion de l'égalité hommes/femmes et du rôle des femmes en éliminant les discriminations basées sur le sexe à tous les niveaux d'enseignement d'ici 2015).

Notons enfin, que l'épidémie de SARS a affecté l'efficience des projets en Asie, notamment en Chine.



TABLEAU 13 | PROJETS PAR SECTEUR DE COOPÉRATION

2003	Secteur prioritaire	Nombre de rapports ([99])	Nombre de projets & programmes	Budget total (millions d'euros)	Moyenne (millions d'euros)
1	Commerce et développement	2	2	12,1	6,05
2	Intégration régionale	-	-	-	-
3	Assistance macroéco. & secteurs sociaux	28	20	536	26,8
4	Transports	2	2	26	13,0
5	Sécurité alim. & dév. rural	42	36	529,2	14,7
6	Capacité inst. / bonne gouvernance	34	12	161,3	13,4
7	Autres	2	2	4,3	2,15
	TOTAL	**110**	**74**	**1 268,9**	**17,1**

([99]) *L'évaluation des programmes régionaux peut entraîner la visite de différents volets d'un même programme, ce qui explique la rédaction de plus d'un rapport pour un seul programme régional.*

TABLEAU 14 | SCORES MOYENS PAR SECTEUR PRIORITAIRE

2003	Commerce & développement	Intégration régionale	Appui macroécono. & secteurs sociaux	Transports	Sécurité alimentaire & dév. rural	Capacité inst. / bonne gouvernance	Autres	Moyenne Asie par critère
Pertinence	2,50	-	2,93	2,50	2,45	2,79	2,50	2,68
Efficience	2,50	-	2.61	3,00	2,45	2,65	2,00	2,55
Efficacité	3,00	-	2,86	2,50	2,57	2,76	2,50	2,71
Impact	2,50	-	2,93	3,00	2,31	2,65	2,50	2,59
Viabilité	2,50	-	2,61	3,00	2,43	2,76	3,00	2,60
Moyenne par secteur prioritaire	**2,60**	**-**	**2,78**	**2,80**	**2,44**	**2,72**	**2,50**	**2,62**





4.6.7. Conclusions et perspectives

En résumé, en 2003 les relations de l'Union européenne avec l'Asie ont été renforcées malgré le contexte international difficile et les menaces représentées, entre autres, par le terrorisme. Les instruments de coopération de l'UE – par exemple, le mécanisme de réaction rapide – continuent d'évoluer pour s'adapter aux changements de situation.

Dans le cadre des perspectives financières jusqu'en 2006, les relations avec l'Asie continueront à se développer grâce à un dialogue aux niveaux régional et bilatéral et des mesures de confiance mutuelles. L'objectif par excellence de la coopération restera la réduction de la pauvreté. Dans le même temps, les défis de la globalisation, la paix internationale, la sécurité et la prospérité resteront également des thèmes centraux. Les actions se poursuivent pour mettre à jour la base réglementaire visant à renforcer le cadre général et les objectifs de la coopération UE-Asie.

Les domaines de coopération les plus prometteurs déjà cités dans les documents de stratégie par pays jusqu'en 2006 incluent l'aide aux programmes de réformes sectorielles. Ils concernent principalement le secteur social, le renforcement des capacités dans les secteurs du commerce, des investissements et de l'environnement, la bonne gouvernance et l'État de droit, la prévention des conflits et l'aide aux périodes d'après-conflit. L'UE prêtera également une attention accrue aux problèmes d'immigration et de lutte contre le terrorisme.

4 | 7 Amérique latine

4.7.1. Introduction

Alors que l'année 2002 s'était achevée sur une grave crise économique et sociale (en Argentine) ainsi que sur des troubles politiques dans certains pays (Venezuela et Colombie), 2003 fait espérer un début de reprise à l'échelle du continent.

La croissance a atteint 3 %, grâce notamment à la contribution de l'Argentine. L'amélioration de la situation économique a permis une meilleure intégration dans l'économie mondiale.

En décembre 2003 (janvier 2004 dans le cas du Costa Rica), le Honduras, le Nicaragua, le Guatemala et le Salvador ont conclu un Accord de libre échange avec les États-Unis. L'entrée en vigueur de cet accord (CAFTA – Central American Free Trade Agreement) dépendra de sa ratification par l'Amérique centrale et les États-Unis. À la conférence ministérielle de l'OMC à Cancún, en 2003, les pays latino-américains conduits par le Brésil, chef de file du G-20 (groupe de 20 pays en développement émergents), ont adopté une position commune demandant le démantèlement des subventions agricoles de l'UE et des États-Unis.

En Bolivie, le mécontentement chronique de la population s'est intensifié au cours de l'année et a conduit à la démission du président. Au Venezuela, la confrontation sociale et politique a débouché sur une demande de référendum pour 2004. Dans la plupart des pays de la région toutefois, le climat social s'est amélioré en 2003. Au Brésil et en Argentine, les nouveaux dirigeants ont pris des mesures pour relancer la croissance et réduire la pauvreté, éliminer la discrimination et promouvoir le bien-être social, politique et économique de la population autochtone et des autres groupes ethniques. Des élections présidentielles et législatives se sont déroulées en Argentine et au Guatemala.

4.7.2. Évolution de la coopération UE - Amérique latine

Les Sommets des chefs d'État et de gouvernement d'Amérique latine, des Caraïbes et de l'Union européenne, qui se sont tenus à Rio en 1999 (Sommet de Rio) et à Madrid en 2002, ont défini le cadre du partenariat stratégique et de la coopération entre l'UE et l'Amérique latine.

Le **Dialogue de San José** réunit l'UE et les six pays du Système d'intégration centraméricaine (SICA): Costa Rica, Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Panamá. La XIXe rencontre ministérielle, en 2003, du Dialogue de San José a lancé les négociations en vue d'un nouvel accord sur le dialogue politique et la coopération entre l'UE et l'Amérique centrale; les deux parties se sont revues en septembre 2003, en marge de l'Assemblée générale des Nations unies à New York.

Le **Groupe de Rio**, qui rassemble les autres pays continentaux d'Amérique latine, a tenu sa XIe rencontre formelle en 2003, et insisté sur la nécessité de resserrer les liens en intensifiant le dialogue politique entre ses membres. Un dialogue andin, regroupant l'UE et les cinq pays (Bolivie, Colombie, Équateur, Pérou et Venezuela) membres de la Communauté andine, a été créé en marge du groupe. Deux rencontres ont eu lieu en 2003. Celle de mars, à Vouliagmeni (Grèce), a décidé le lancement de négociations en vue d'un accord sur le dialogue politique et la coopération entre l'UE et la Communauté andine. La seconde s'est tenue en septembre, dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations unies à New York.

Le **Mercosur**: le «Mercado del Sur» est un processus dynamique d'intégration régionale de l'Argentine, du Brésil, du Paraguay et de l'Uruguay. Les relations entre l'UE et le Mercosur ont également tenu la vedette au Sommet de Madrid. Les négociations se sont poursuivies en 2003 en vue de conclure un accord d'association interrégional dont l'importance a été une nouvelle fois soulignée à l'occasion de la rencontre UE-Mercosur-Bolivie-Chili, en Grèce.

Amérique centrale: le Sommet de Madrid, en 2002, a été particulièrement important pour la région. L'UE a décidé à cette occasion de négocier un nouvel accord de dialogue politique et de coopération avec les six pays d'Amérique centrale, avec la perspective de l'intégrer éventuellement plus tard dans un accord plus large. La Commission européenne a négocié au nom des États membres. Les négociations se sont achevées le 1er octobre. L'accord de dialogue politique et de coopération a été signé à Rome, le 15 décembre 2003.

La Communauté andine (CAN): la Communauté andine (Bolivie, Colombie, Équateur, Pérou et Venezuela) a engagé un processus politique en vue d'instaurer un marché commun des Andes en 2005. Au Sommet de Madrid, l'UE a décidé de négocier un accord de dialogue





politique et de coopération afin de soutenir l'intégration de la région. Elle l'envisage comme une étape intermédiaire avant la conclusion éventuelle d'un véritable accord d'association incluant une zone de libre échange, sur base des résultats des négociations commerciales multilatérales du cycle de Doha.

Mexique et Chili: le Mexique comme le Chili ont développé des relations bilatérales solides avec l'UE. D'importants accords ont été signés. L'Accord de coopération et de partenariat économique et politique avec le Mexique fonctionne parfaitement, selon l'évaluation faite en 2003 à l'occasion du troisième Conseil conjoint UE-Mexique. L'Accord d'association avec le Chili est entré en vigueur en 2003 avec la création d'un Conseil d'association et d'un Comité d'association qui se sont réunis pour la première fois la même année.





4.7.3. Programmation

La revue à mi-parcours des documents stratégiques par pays a eu lieu en 2003. Elle a conclu que, dans l'ensemble, la programmation était toujours valable et que la Commission devait concentrer ses ressources sur la mise en œuvre.

Toutefois, suite à certains développements notables, la revue à mi-parcours a également souligné la nécessité de réviser les documents de stratégie pour l'Argentine, la Colombie et la Communauté andine (programme indicatif régional): les nouveaux documents devraient être adoptés dans le courant de l'année 2004. En Argentine, la révision tiendra compte des importants changements intervenus au niveau socio-économique. En ce qui concerne la Communauté andine, la stratégie reste valable mais le financement de l'assistance liée au commerce doit être augmentée en soutien au processus d'intégration économique et aux efforts régionaux de lutte contre la drogue.



4.7.4. Mise en œuvre

Les crédits affectés à l'Amérique latine ont constamment augmenté au cours de la période 1999-2003. Les engagements sont passés de 208 millions d'euros en 1999 à 329 millions d'euros en 2003. Dans le même temps, on note une hausse généralisée des paiements qui ont atteint, en 2003, le montant record de 280 millions d'euros.

4.7.4.1. Renforcement institutionnel et démocratique, modernisation de l'État et droits de l'homme

La décentralisation, qui implique la délégation de pouvoirs et de compétences du gouvernement central aux autorités locales, permet de renforcer la démocratie, d'améliorer les services publics et la lutte contre les inégalités socio-économiques et régionales.

La CE a adopté deux programmes visant à soutenir la décentralisation et le renforcement des administrations régionales au Guatemala (renforcement des municipalités) et au Pérou (développement des capacités administratives des exécutifs locaux et régionaux, aide budgétaire spécifique en faveur de projets sociaux et économiques).

Les États latino-américains continuent de moderniser leurs institutions. La CE a soutenu des initiatives visant à renforcer l'efficacité et la transparence de l'administration judiciaire (renforcement institutionnel et modernisation du secteur judiciaire au Panamá) et l'efficience du recouvrement des impôts par le fisc, qui doit contribuer à une plus grande solvabilité de l'État (Uruguay).

Pour encourager la réforme institutionnelle, la CE met en œuvre des programmes d'appui aux politiques sectorielles, en répondant également au besoin de renforcer la société civile (Nicaragua – Programme d'appui institutionnel aux politiques de développement). La coopération européenne vise à stimuler les capacités des pays latino-américains à renforcer la démocratie. La CE a contribué en 2003 au «Programme en faveur du développement de la démocratie en Amérique latine» (PRODALL) et elle a apporté son soutien au développement du processus démocratique, entre autres grâce à l'envoi d'une mission d'observation électorale au Guatemala.

«L'Initiative européenne en faveur de la démocratie et des droits de l'homme» (IEDDH) a financé treize projets en Amérique latine, pour un montant total de 7,8 millions d'euros: quatre au Mexique, trois en Colombie, trois au Guatemala et trois pour l'ensemble de la région. Ces projets visent notamment à consolider les institutions démocratiques, appuyer la démocratisation et la participation de la société civile aux processus de prise de décisions.

En ce qui concerne le maintien de la paix et les droits de l'homme, une priorité de la Commission européenne concerne la restauration de la paix en Colombie. La CE y appuie les efforts visant à mettre fin au conflit armé et à améliorer la situation des droits de l'homme. C'est l'objectif du premier «Laboratoire de paix» mis en place dans le Magdalena Medio. Suite aux résultats prometteurs constatés par le commissaire Patten, l'UE financera un second «Laboratoire de paix» créé en 2003. Le but est de neutraliser les causes du conflit au moyen d'initiatives émanant de la base sociale et d'encourager le développement socio-économique durable ainsi qu'une existence digne pour tous les habitants des régions visées. Ce deuxième laboratoire concernera les régions du Nord de Santander, l'Est de l'Antioquia ainsi que le Massif colombien.

En outre, La CE appuiera également le processus de réinstallation des personnes déplacées à l'intérieur du pays et l'amélioration de leurs conditions de vie. Deux initiatives de ce type ont été approuvées en Colombie.

Les «Laboratoires de paix de Magdalena Medio»

La région de Magdalena Medio en Colombie, qui regroupe 29 municipalités, est célèbre pour sa pauvreté, son climat de violence et le trafic de drogues. Les médias relatent régulièrement les affrontements entre les gangs paramilitaires et les groupes d'autodéfense paysans. Cette situation chaotique se caractérise aussi par l'absence d'institutions civiques, d'énormes disparités sociales entraînant la marginalisation de la population paysanne, le manque de respect des droits de l'homme et de l'environnement. Pour s'attaquer aux racines du mal, la CE contribue à hauteur de 34.8 millions d'euros à l'initiative, lancée par le gouvernement colombien, des «Laboratoires de paix de Magdalena Medio». Le but est de pacifier la région par la participation civique et le dialogue d'une part, et le renforcement des institutions régionales et locales de l'autre. Ces mesures incluent l'éradication volontaire des cultures illicites, la coexistence et le développement des échanges sociaux, la promotion des droits de l'homme et la formation.



4.7.4.2. Développement social et développement des régions les plus pauvres

La Commission a déployé des efforts importants pour contribuer à trouver des solutions aux crises sociales qui ravagent le sous-continent.

En Argentine, la coopération de l'UE a permis d'atténuer l'impact de la crise économique en fournissant une aide aux services sociaux. Dans d'autres pays, en Uruguay notamment, l'UE a encouragé le développement social des zones rurales les plus pauvres dans le nord du pays.

Dans le secteur de l'éducation, deux initiatives ambitieuses ont été adoptées en 2003. L'une appuie le renforcement progressif des capacités du gouvernement du Nicaragua à élaborer et gérer sa politique en matière d'éducation. L'autre concerne la promotion de l'enseignement secondaire au Honduras, et vise plus particulièrement les groupes sociaux les plus vulnérables et les moins favorisés par le développement.

Le dernier PRRAC

Le Programme régional pour la reconstruction de l'Amérique centrale (PRRAC), un projet de grande envergure lancé en 1999 à la suite des dégâts provoqués dans la région par l'ouragan «Mitch», touche à sa fin. La Commission a apporté une nouvelle contribution en 2003 pour la dernière phase visant à améliorer la gestion des services de santé et d'éducation, de l'eau et du traitement des déchets.

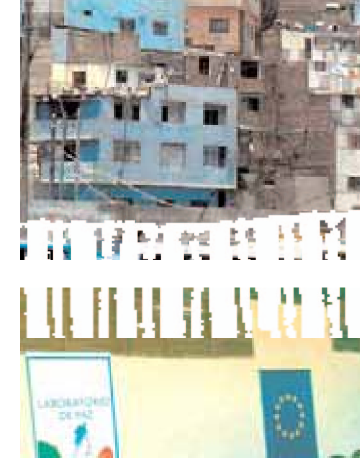
Des mesures concernant le secteur de la santé ont également été prises en 2003, dans le cadre des objectifs de développement du Millénaire, pour améliorer l'approvisionnement en eau potable et le traitement des déchets (Bolivie – prévention des maladies et de la mortalité infantiles).

Par ailleurs, de nouveaux projets de développement rural durable ont été lancés en 2003, y compris des initiatives au niveau des infrastructures et de l'environnement dans les régions les plus pauvres. Ils visent notamment à renforcer les services économiques et urbains (Costa Rica), à promouvoir la bonne gestion et la préservation des ressources naturelles (Équateur) et appuyer le développement alternatif (développement social viable et intégré – Mexique).

L'année 2003 a également enregistré des progrès dans la phase préparatoire du lancement, en 2004, de l'Initiative globale pour la réduction des inégalités sociales en Amérique latine, qui doit améliorer les capacités des administrations à développer des politiques sociales et à combattre l'exclusion de certaines couches de la population.









4.7.4.3. L'assistance technique liée au commerce et l'intégration régionale

L'appui à l'intégration régionale a toujours constitué un objectif prioritaire dans le cadre des relations entre la Communauté et l'Amérique latine. En 2003, plusieurs programmes ont été adoptés pour compléter des projets déjà en cours.





La CE a poursuivi en 2003 son appui aux processus d'intégration régionale de l'Amérique centrale, de la Communauté andine et du Mercosur à travers notamment son assistance liée au commerce.

Elle a adopté ou poursuivi plusieurs projets et programmes pour faciliter la mise en oeuvre du futur Accord d'association avec le Mercosur, à savoir:

- un projet de coopération douanière;
- un programme d'harmonisation des statistiques, incluant une participation du Chili, a été conclu en juin 2003 avec une phase de suivi programmée pour 2005;
- un programme d'harmonisation des normes techniques, des règlements techniques et des procédures d'évaluation de la conformité doit faciliter la libre circulation des marchandises entre les pays membres du Mercosur d'une part, et entre le Mercosur et l'Union européenne d'autre part. Le projet vise à réduire les barrières techniques au commerce et à identifier les besoins en matière d'harmonisation et de certification.

La coopération de la Communauté avec les pays du Mercosur a également pour objectif la modernisation du secteur industriel, en particulier des petites et moyennes entreprises (PME), et l'amélioration de la position concurrentielle des économies de ces pays. Un projet a été lancé au Brésil pour appuyer l'innovation technologique et le développement de secteurs stratégiques de l'économie nationale ainsi que le transfert du savoir-faire européen auprès des entreprises.

Un projet d'assistance technique liée au commerce en faveur de la Communauté andine a été approuvé en 2003. Il vise l'élimination des barrières commerciales superflues entre les pays de la région, l'adoption d'un code douanier commun, et d'autres mesures susceptibles de faciliter l'intégration régionale. Il complétera des projets déjà existants en matière de douanes, de concurrence, d'harmonisation des normes techniques et des instruments d'information statistique.

Dans le cadre de la prochaine mise en place d'une union douanière centraméricaine, la CE va également entamer une réflexion sur les objectifs de sa politique commerciale dans la région. Son assistance devrait faciliter l'adoption d'un tarif extérieur commun, une plus grande compatibilité entre les systèmes d'information des douanes centraméricaines, la création d'une autorité douanière supranationale et un système de répartition des revenus douaniers communs.

L'aide liée au commerce de la Communauté en faveur du Mexique et du Chili, vise à assurer, outre la promotion des flux commerciaux avec l'UE, que ces pays sont capables de remplir leurs engagements et que les accords conclus seront mis en oeuvre de manière harmonieuse et efficace. Un projet, approuvé en 2003, doit faciliter l'application de l'Accord d'association conclu avec le Chili: il prévoit un financement flexible pour répondre aux besoins au fur et à mesure de leur identification.

Il existe également des projets d'assistance au secteur des affaires, y compris un programme intégré d'appui aux PME au Mexique. Un autre programme soutient la création et le développement d'entreprises innovantes au Chili.

Un programme, également adopté en 2003, permettra d'accroître les capacités institutionnelles et de la société civile, à l'intérieur du système d'intégration centraméricaine (SISCA), pour promouvoir l'intégration et la coopération au niveau de la région.

L'UE finance aussi les supports matériels de l'intégration régionale. Le projet de rénovation de la route Santa Cruz-Puerto Suarez, en Bolivie, doit faciliter les exportations boliviennes et contribuer à l'intégration de ce pays avec le Brésil et avec d'autres pays de la région, en rapprochant le Mercosur et la Communauté andine.

4.7.4.4. Les programmes régionaux

La coopération de la CE avec l'Amérique latine comporte un large éventail de programmes dont voici une synthèse [100]:

- Le programme «Alßan»: il s'agit d'un programme de bourses de formation de haut niveau. Il vise au renforcement de la coopération entre l'Union européenne et l'Amérique latine dans le domaine de l'éducation supérieure et est destiné à des études de troisième cycle ainsi qu'à des formations de haut niveau pour des professionnels latino-américains/futurs décideurs, dans des institutions ou des centres de l'Union européenne (2002-2010). Ces bourses représentent un engagement financier de 6,7 millions d'euros de la part de la Communauté. Un second appel a été lancé le 17 octobre 2003 pour les bourses de l'année académique 2004/2005.

- Le programme «αlfa» (América Latina – Formación Académica): il s'agit d'un programme de coopération entre les institutions d'enseignement supérieur d'Europe et d'Amérique latine. Les 133 projets concernés par ce programme de formation recouvrent un large éventail de disciplines et impliquent plus de 850 institutions de l'UE et d'Amérique latine. 92 projets sélectionnés en 2000-2003 ont été mis en œuvre en 2003 et 41 projets additionnels ont été sélectionnés durant l'année, représentant un engagement financier de 8,9 millions d'euros de la part de la CE.

(100) http://europa.eu.int/comm/europeaid/projects/amlat/cooperation_regionale.htm

- Le programme «URB-AL» (partenariat urbain latino-américain): l'objectif est d'établir des liens directs et durables entre des villes d'Europe et d'Amérique latine. Le programme a passé le cap des 50 projets conjoints réalisés. 22 projets supplémentaires ont été approuvés en 2003, pour un montant total de plus de 9 millions d'euros.

- Le programme «@LIS» (alliance pour la société de l'information – 2002-2006): @LIS vise à encourager l'utilisation des technologies de l'information, en tentant de combler la «fracture numérique», dans les domaines de la gouvernance locale, de l'éducation, la diversité culturelle, la santé publique, la réglementation, la promotion des normes de télécommunications, l'interconnexion des centres latino-américains de recherche et de formation avec le réseau de recherche GEANT et la création d'un réseau de société de l'information. 22 contrats ont été signés en 2003 pour un montant total de 55 millions d'euros. Ils comprennent 19 projets informatiques dans les secteurs de la gouvernance locale, l'éducation, la diversité culturelle, la santé publique et l'intégration sociale.

- «AL-INVEST»: ce programme fournit une aide aux petites et moyennes entreprises dont l'activité est internationale, en encourageant les entreprises européennes à investir dans les entreprises latino-américaines ouvertes à ce genre de coopération. Un contrat d'une valeur de 42 millions d'euros a été signé en décembre 2003 entre la CE et un consortium d'organisations du secteur privé européennes et latino-américaines pour promouvoir la coopération entre les entreprises. Au total, 41 contrats d'une valeur de 4 millions d'euros avaient été conclus en 2003.

4.7.5. Coopération avec les États membres et les autres donateurs

La Banque interaméricaine de développement (BID), la plus importante institution financière de crédits d'Amérique latine et l'Union européenne, principal bailleur de fonds de la région, ont organisé conjointement, en 2003, un séminaire sur la cohésion sociale en Amérique latine et dans les Caraïbes. L'événement était destiné à mieux sensibiliser les gouvernements, les institutions financières internationales et les autres donateurs au besoin urgent de combattre les inégalités sociales et de réaliser une répartition plus équitable des richesses. Le séminaire a donné lieu à un vaste débat. Il a examiné l'impact négatif du manque de cohésion sociale sur le développement et la stabilité, analysé les différentes options pour s'attaquer au problème et identifié des stratégies potentielles pour appuyer les initiatives des gouvernements concernés.

Le séminaire était la première étape d'une initiative plus vaste de la Commission et de la Banque interaméricaine de développement. L'objectif est d'encourager les gouvernements d'Amérique latine et des Caraïbes à améliorer leurs politiques de réduction des inégalités et à bâtir des sociétés plus cohérentes.

La coopération avec les États membres de l'UE a été assurée dans toute la région grâce à des rencontres régulières avec les délégations de la CE. Dans certains cas, comme au Guatemala, les États membres, le gouvernement, les autres donateurs et la société civile ont pu suivre en détail les différentes phases des activités gérées par la Commission européenne.

Au Nicaragua, par exemple, la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement, la Finlande, l'Espagne et le Luxembourg ont travaillé ensemble sur un programme concernant l'éducation à l'intérieur d'un programme-cadre de la CE d'appui aux politiques sectorielles.

En Argentine, la CE a appuyé des projets d'aide alimentaire à l'initiative de la Banque mondiale. Au Pérou, les activités de la Commission Vérité et Réconciliation gérée par le PNUD ont été cofinancées par une subvention de la CE.

En Bolivie, plusieurs États membres et d'autres pays ainsi que la Banque interaméricaine de développement ont collaboré à un projet relatif à l'eau et au traitement des déchets.

La Communauté contribuera également au **Programme pour le développement de la démocratie en Amérique latine** (PRODALL), en collaboration avec les gouvernements d'Amérique latine, le PNUD, des organisations internationales et non gouvernementales.

En 2003, la BEI a signé des prêts d'un montant total de 254,3 millions d'euros pour cinq projets situés en Amérique latine. 218,7 millions étaient destinés à quatre projets au Brésil et 35,6 millions à un projet régional en Amérique centrale.













4.7.6. Aperçu du suivi orienté vers les résultats

En 2003, 143 projets et programmes régionaux situés dans 13 pays ont fait l'objet de missions d'évaluation.

Tableau 15

Les échantillons sélectionnés pour faire l'objet d'une évaluation en 2003, témoignent de l'importance croissante de la coopération financière et technique, et des lignes budgétaires consacrées à la réhabilitation et aux personnes déplacées.

Tableau 16

Le secteur de la **sécurité alimentaire et du développement rural** représente 62,8 % du budget total ayant fait l'objet d'un suivi. Il fonctionne bien malgré le fait qu'il détienne la note la plus basse. Les projets ont été moins efficaces avec de faibles scores en ce qui concerne l'opportunité des actions et les résultats obtenus. Ceci a affecté la mise en œuvre de plus de la moitié des projets. Les catastrophes naturelles telles que la sécheresse et les inondations, la volatilité des marchés et les changements de politique sont souvent citées pour causes.

Les actions d'appui à la **capacité institutionnelle et la bonne gouvernance**, dont plus de la moitié concernent les droits de l'homme, constituent le deuxième secteur le plus important. Elles obtiennent des scores supérieurs à la moyenne pour l'ensemble des critères, en particulier pour la pertinence, l'efficacité et l'impact, malgré certaines variations au niveau des deux derniers critères. La cohérence avec les priorités des bénéficiaires et des communautés locales contribue à la bonne performance.



TABLEAU 15 | PROJETS PAR SECTEUR PRIORITAIRE

2003	Secteur prioritaire	Nombre de rapports	Nombre de projets & programmes	Budget total (millions d'euros)	Moyenne (millions d'euros)
1	Commerce et développement	5	5	8,1	1,62
2	Intégration régionale	-	-	-	-
3	Assistance macroéco. & secteurs sociaux	34	34	195,3	5,74
4	Transports	-	-	-	-
5	Sécurité alim. & dév. rural	75	75	534,6	7,13
6	Capacité inst. / bonne gouvernance	26	26	109,2	4,20
7	Autres	3	3	3,7	1,23
	TOTAL	**143**	**143**	**850,9**	**5,95**

TABLEAU 16 | SCORES MOYENS PAR SECTEUR PRIORITAIRE

2003	Commerce & développement	Intégration régionale	Appui macroéconomique & secteurs sociaux	Transports	Sécurité alimentaire & dév. rural	Capacité inst. / bonne gouvernance	Autres	Moyenne AL par critère
Pertinence	2,80	-	2,79	-	2,79	3,00	3,00	2,83
Efficience	2,60	-	2,71	-	2,44	2,62	2,67	2,55
Efficacité	3,00	-	2,72	-	2,69	3,00	3,00	2,78
Impact	3,00	-	2,87	-	2,69	3,05	2,67	2,81
Viabilité	3,00	-	2,88	-	2,82	2,88	3,33	2,87
Moyenne par secteur prioritaire	**2,88**	**-**	**2,79**	**-**	**2,69**	**2,91**	**2,93**	**2,77**

4.7.7. Conclusions et perspectives

Les relations avec l'Amérique latine continueront à s'intensifier grâce aux dialogues régionaux et bilatéraux, avec la mise en œuvre des priorités arrêtées d'un commun accord aux Sommets passés et à venir. Les prochains accords d'association avec l'Amérique centrale et la Communauté andine et le renforcement des relations commerciales avec le Mercosur constitueront une priorité dans l'agenda.

Le Sommet qui se déroulera à Guadalajara au mois de mai 2004 et qui réunira les chefs d'État et de gouvernement des pays de l'Union européenne, d'Amérique latine et des Caraïbes aura pour objectif de bâtir un partenariat stratégique entre les deux régions et de s'attaquer aux défis communs, notamment la nécessité de contribuer à la paix et à la stabilité, de consolider le développement et la prospérité en améliorant la gouvernance démocratique, en poursuivant l'intégration régionale et renforçant la cohésion sociale, principale priorité à l'ordre du jour.

La coopération de la CE va se concentrer, l'année prochaine, sur les objectifs suivants:

- En Amérique centrale, la priorité sera d'appuyer le développement socio-économique, la décentralisation et l'éducation, notamment par l'approche sectorielle/budgétaire. Au Mexique, l'accent sera mis en particulier sur l'appui aux réformes économiques.
- Dans la Communauté andine, la CE continuera de soutenir le processus d'intégration au niveau régional et dans l'économie mondiale, ainsi que le développement socio-économique, les infrastructures de transports et l'appui institutionnel, en particulier dans le secteur de la justice.
- Le cône Sud continuera à bénéficier de la coopération économique et commerciale de la CE, en appui à son processus d'intégration économique régionale.









5 | Gouvernance, paix, sécurité et développement





5 | 1 INTRODUCTION

5.1.1. Principes de base

Il ne peut pas y avoir de paix sans développement, ni de développement sans paix. Cette phrase, simple et séduisante, fait référence au débat complexe sur le rôle de l'aide au développement face au double défi de la paix et du développement durable. Il est communément admis que la coopération au développement représente la meilleure solution structurelle pour s'attaquer aux racines de la pauvreté et des conflits potentiels. Lorsqu'ils sont correctement ciblés sur des objectifs de sécurité et de gouvernance, les financements contribuent aussi au développement. Ils constituent des agendas complémentaires. Les actions de développement visant à faciliter l'accès des couches les plus pauvres de la société à la nourriture, à l'eau potable, à l'éducation, à la santé, aux ressources naturelles, à l'information, aux services, aux infrastructures, et basées à terme sur des politiques sociales comme l'égalité des sexes, sont également des instruments efficaces de lutte contre les causes de la pauvreté et des conflits violents ([101]).Quand les conditions politiques se détériorent dans les pays partenaires, l'aide extérieure de l'UE joue un rôle moteur d'appui aux initiatives internationales visant à prévenir le déclenchement des hostilités ou à juguler leurs conséquences.

L'UE, englobant la Communauté et ses États membres, fournit 55 % de l'aide publique mondiale au développement (APD) et 63 % des subventions. Elle représente par conséquent une force potentielle majeure pour s'attaquer aux racines des conflits et soutenir les processus de stabilisation après des bouleversements politiques. Les impératifs sont accablants. Durant la dernière décade, le monde a été témoin de génocides, d'épurations ethniques, d'éclatement brutal de certains États, de persécutions religieuses de plus en plus nombreuses, d'une émergence du crime international et d'une prolifération sans précédent des armements. De nombreux pays en développement sortant de conflits restent confrontés à une extrême instabilité et au risque de nouvelles crises. Les victimes sont essentiellement les civils et le bénéfice cumulé de longues années d'activités de développement peut ainsi être brutalement effacé. Il faut donc porter une plus grande attention aux rapports entre les questions de sécurité et les activités de développement ([102]).

Le concept de sécurité, dans le contexte de l'aide extérieure de la CE, ne doit pas être uniquement compris en termes de sécurité de l'État. Il embrasse également la notion plus large de sécurité humaine, impliquant la faculté de vivre en paix, en liberté et en sûreté. La sécurité doit être perçue à la fois comme un intérêt national et comme faisant partie des droits de l'individu. Les citoyens attendent de l'État qu'il soit capable de maintenir la paix, de garantir la sécurité de leurs vies et de leurs biens ainsi que leurs droits politiques et socio-économiques aussi bien que les intérêts stratégiques de sécurité du pays.

Les causes profondes des conflits et d'autres formes de violence sont généralement liées à une mauvaise gouvernance dont les causes sont enracinées dans la pauvreté. Elles impliquent souvent une corruption institutionnalisée au niveau de la gestion des ressources pétrolières, des diamants et des autres ressources naturelles: la lutte pour le contrôle des revenus de ces ressources naturelles est au cœur même de nombreux conflits à travers le monde. Le combat contre la pauvreté et les inégalités doit donc être une composante majeure de toute stratégie de sécurité crédible et efficace. Il ne doit pas se limiter à combattre les symptômes mais se préoccuper des facteurs profonds qui minent la sécurité globale, régionale et nationale et conduisent à l'émergence de pays en situation d'échec.

La sécurité et un environnement pacifique sont des éléments clés pour la réussite de toute stratégie de développement ciblée sur la lutte contre la pauvreté. Il ne peut pas y avoir de développement dans des contextes d'insécurité chronique. Les institutions étatiques ont la responsabilité d'assurer une bonne gouvernance et les conditions indispensables de sécurité dans leurs pays et régions. Les organisations multilatérales et régionales jouent également un rôle important à ce niveau.

5.1.2. La réforme des structures de sécurité

Les structures de sécurité doivent garantir la sécurité de l'État et/ou des citoyens. Selon la définition de l'OCDE, elles englobent: a) les institutions étatiques ayant un mandat formel pour assurer la sécurité nationale et celle des citoyens contre les actes de violence et de coercition (par exemple, les forces armées et paramilitaires, les services de renseignement et autres organes similaires) et b) les autorités civiles élues ou mandatées, responsables du contrôle et de la surveillance de ces institutions (Parlement, pouvoir exécutif, ministères de la défense, organes judiciaires, etc.).

Ces institutions doivent être capables d'établir ou de restaurer un environnement propice au développement, à la paix et à la sécurité de l'État et des citoyens. Elles doivent assumer cette tâche, de façon responsable, à travers des structures de sécurité répondant aux mêmes normes de gouvernance que les autres services publics et des forces militaires qui restent sous le contrôle permanent de l'autorité civile. Toute intervention au niveau des forces armées et des services de renseignements, des appareils judiciaires et de la sécurité intérieure, des mécanismes civils de surveillance, des organes dirigeants, de désarmement ou de l'intégration de forces irrégulières peut avoir un impact sur la réforme des structures de sécurité.







([101]) *Communication de la Commission sur la prévention des conflits COM 2001 (211) final du 11.04.2001, et Programme pour la prévention des conflits de l'UE. La stratégie de sécurité de l'UE adoptée par le Conseil européen à Bruxelles en décembre 2003 a réitéré la nécessité de s'attaquer aux racines des conflits.*

([102]) *Lignes directrices CAD «Aide à la prévention des conflits violents», OCDE 2001.*

5.1.3. Des initiatives ciblées pour la paix et la sécurité

D'autres types d'interventions visant, par exemple, à soutenir les initiatives de médiation, les efforts de paix et de réconciliation, la lutte contre les mines antipersonnel, la réglementation de la détention d'armes légères par les civils, sont tous susceptibles d'avoir un impact positif sur la gouvernance, la paix, la sécurité et le développement.

5.1.4. Appropriation par les pays

Les agendas nationaux concernant la politique de sécurité, préparés par les autorités en consultation avec les parties concernées, les organisations régionales et les partenaires de développement, devraient progressivement être perçus comme faisant partie intégrante des stratégies nationales de développement. Les besoins spécifiques des pays, les objectifs et les priorités identifiés dans ce contexte, devraient conduire au renforcement des capacités et des politiques chargées d'assurer la sécurité des citoyens et de l'État, la prévention et la résolution des conflits, la pacification et la gestion des crises. Ces principes seront progressivement mis en œuvre par les pays partenaires et les donateurs, y compris la CE, à travers des partenariats efficaces. Leur mise en œuvre est évidemment plus problématique dans les situations de crises qui incluent les partenariats difficiles et les périodes d'après-conflit.

5.1.5. Les partenariats difficiles

Selon la définition de la CE, les partenariats difficiles se caractérisent par un manque d'engagement des autorités envers les objectifs de réduction de la pauvreté et de la bonne gouvernance, par la corruption et/ou la répression politique ainsi que par des institutions qui n'offrent à la population aucune garantie de sécurité, de paix ou de liberté ([103]). Certains de ces facteurs se retrouvent dans les situations post-conflictuelles lorsque les institutions soit fonctionnent mal, soit sont inexistantes. Leurs capacités à assumer les services d'intérêt publics y compris en matière de sécurité et de liberté sont donc très limitées. Les pays sortant d'un conflit sont souvent enclins à reprendre les hostilités. Selon des estimations, il apparaît que 50 % des pays sortant d'un conflit sont des pays belligérants en puissance. Dans une telle situation, les donateurs ne doivent pas hésiter; leur engagement rapide est nécessaire.

Le fait d'isoler ces pays risque de favoriser l'extrémisme et le terrorisme, sans parler des éventuelles répercussions régionales. Laisser un pays s'effondrer ne rendra que plus difficile et coûteuse la relance du processus à long terme. Tous ces éléments plaident contre un retrait total de ces pays. Les donateurs doivent donc rechercher des approches en matière de coopération, de manière à s'attaquer au cœur des problèmes, qui trouvent souvent leur origine dans une mauvaise gouvernance enracinée dans la pauvreté.







([103]) Communication de la Commission sur la gouvernance et le développement, COM (2003) 615 final, 20.10.2003.

5 | 2 Que fait la CE/UE?

5.2.1. Les accords de partenariat et de coopération

La CE s'attaque aux racines de l'insécurité en appuyant, à travers un large éventail d'instruments, des interventions ciblées sur la sécurité des États et/ou des citoyens – spécialement dans les pays menacés de conflits –, sur le développement et la consolidation des institutions. Le partenariat et l'appropriation des programmes par les pays sont essentiels pour assurer l'efficacité de la coopération et la cohérence de l'action extérieure de l'UE.

L'UE a conclu des accords de partenariat et de coopération structurés et contraignants partout à travers le monde. Ils s'étendent des accords conclus avec la Russie et les autres pays de l'ex-URSS, des accords d'association avec les États d'Europe orientale et des Balkans occidentaux aux accords signés avec les pays méditerranéens dans le contexte du Processus de Barcelone et à l'Accord de Cotonou. Les accords de partenariat et de coopération offrent les cadres intégrés les plus valables et les plus efficaces pour le développement à long terme de relations politiques avec les pays en développement. Ils offrent également des stratégies complètes permettant à l'UE et aux pays partenaires de poursuivre leurs objectifs en matière de réduction de la pauvreté, réformes institutionnelles, justice internationale, respect des droits de l'homme, lutte contre la corruption mais aussi de consolidation de la paix, de la sécurité et de lutte contre les causes profondes des conflits.

L'UE et ses partenaires considèrent, d'un commun accord, que le respect des droits de l'homme, des principes démocratiques et de l'État de droit forment le socle de leurs politiques internes et externes et constituent des «éléments essentiels» de leurs accords de partenariat. En cas de violation, une panoplie de mesures est prévue en tenant compte du fait que la réaction devra être proportionnelle à l'infraction. Ces mesures comprennent: une modification du contenu, la réduction ou la suspension des programmes de coopération ou des canaux de distribution, la suspension des contacts bilatéraux à haut niveau, les embargos commerciaux, la suspension des ventes d'armes, la suspension de la coopération. L'insertion dans les accords de partenariat d'une clause d'«éléments essentiels» n'implique pas une approche négative ou punitive. Elle sert à promouvoir le dialogue et les mesures positives telles qu'un soutien conjoint à la démocratie, à l'État de droit et au respect des droits de l'homme, à l'adhésion, ratification et mise en œuvre des conventions internationales relatives aux droits de l'homme, et la prévention des conflits à travers l'instauration d'un partenariat conséquent et à long terme.

La mise en œuvre de cette clause illustre le rôle de l'UE dans la prévention des conflits ou de leur escalade. L'évolution de la situation au Zimbabwe a incité l'Union, en 2001, à inviter ce pays partenaire à des consultations au titre de la clause d' «éléments essentiels» de l'Accord de Cotonou ([104]). La situation au Zimbabwe a continué de se détériorer, en particulier depuis les élections parlementaires du début de l'an 2000. Les dysfonctionnements du gouvernement, les effets de la réforme agraire et de la sécheresse ont conduit à une situation économique désastreuse. Le conflit politique a fini par entraîner une chute très grave de l'économie et une crise humanitaire dont les effets ont débordé sur les pays voisins. La situation politique s'est encore aggravée ces derniers mois: la violence politique a augmenté dans le contexte des élections, des manifestations de masse organisées à l'appel du parti d'opposition, le Mouvement pour le changement démocratique (MDC), de la distribution de l'aide alimentaire et de la mise en œuvre de la réforme agraire. Les violations des droits de l'homme, comme les arrestations arbitraires, les traitements inhumains et les cas de torture de membres de l'opposition et des organisations de la société civile, se sont multipliées.

L'UE a saisi chaque opportunité d'exprimer au gouvernement du Zimbabwe sa profonde préoccupation face à l'augmentation de la violence politique et des mauvais traitements infligés à l'opposition et à la société civile. Dans une déclaration datée du 10 février 2004, elle appelle le gouvernement de Harare à respecter les droits fondamentaux et à engager, de toute urgence, un dialogue avec toutes les parties concernées en vue de résoudre la crise.

Cette question est également abordée dans le cadre du dialogue avec les partenaires africains au niveau sous-régional. Le dialogue politique entre l'UE et la SADC n'a pas permis à ce stade d'obtenir des États d'Afrique australe qu'ils maintiennent une réelle pression sur le Zimbabwe ou qu'ils évitent, au moins, de soutenir le régime du président Mugabe. À son dernier Sommet des chefs d'État, à Dar es Salam en août 2003, la SADC a publiquement critiqué les sanctions européennes contre le Zimbabwe et demandé leur retrait. La SADC a également indiqué sa volonté de continuer à travailler avec Harare à la recherche de solutions durables.

([104]) Conformément aux conclusions des consultations qui s'étaient tenues au titre de l'article 96 de l'Accord de Cotonou, le Conseil a décidé, le 18 février 2002, de prendre des «mesures appropriées» et des mesures restrictives à l'encontre du Zimbabwe (interdiction de visas et gel des avoirs financiers de 95 haut responsables du régime). Le 19 février 2004, le Conseil a prolongé ces mesures jusqu'au 20 février 2005. L'aide au développement financée par le FED au Zimbabwe a été suspendue excepté les projets qui concernent directement la population (santé, éducation, microprojets, coopération décentralisée, démocratisation, respect des droits de l'homme et État de droit). Une «restructuration de l'enveloppe d'assistance de la CE» est en train d'être mise en œuvre. À ce stade, 40 millions d'euros sont disponibles. Les 108 millions de l'enveloppe A du 9e FED avaient été gelés sur décision du Conseil en février 2002 (le document stratégique national et la programmation du 9e FED sont bloqués). De son côté, le Commonwealth a décidé en 2002 de suspendre la participation du Zimbabwe à ses conseils. La décision a été ratifiée en décembre 2003. Le président Mugabe a réagi en retirant son pays de l'organisation.
Les États-Unis, la Nouvelle Zélande, l'Australie, le Canada et la Norvège ont pris des mesures identiques à celles adoptées par l'UE.
Le 3 décembre 2003, le conseil d'administration du Fonds monétaire internationale (FMI) a décidé de lancer la procédure de retrait obligatoire du Zimbabwe du FMI.







À l'occasion des réunions des comités conjoints SADC/UE de septembre et novembre 2003, l'UE a communiqué à ses partenaires de la SADC le type de mesures qu'elle pourrait considérer comme des étapes positives vers une normalisation de ses relations avec le Zimbabwe. L'UE a invité la SADC à prendre des initiatives et à partager ses conclusions. D'autre part, la réunion du dialogue politique Afrique du Sud-UE qui s'est tenue à Pretoria le 8 décembre 2003, a inclus la question du Zimbabwe dans son agenda. L'UE appuie l'idée de sonder la disponibilité du gouvernement zimbabwéen à accepter des «références» en matière de démocratie, d'État de droit et des droits de l'homme, qui serviront à mesurer les progrès et à faciliter un dialogue constructif. La position de l'UE, qui fait l'objet de réexamens réguliers, est en vigueur jusqu'au 20 février 2005.

5.2.2. Améliorer la compréhension: recherche et utilisation des indicateurs

Il est indispensable de comprendre les causes profondes des conflits et des obstacles à la réconciliation pour pouvoir prévenir de nouvelles violences et obtenir des accords de paix durables. En cas de mauvaise analyse du contexte politique et socio-économique ou d'une intervention de développement, les projets peuvent exacerber les conflits latents. En revanche, un programme bien adapté peut contribuer à la stabilité tout en obtenant des résultats appréciables à l'aune des indicateurs traditionnels du développement. Il faut donc percevoir ce qui est susceptible de déclencher des conflits violents et les options susceptibles de les prévenir ou les atténuer. Une meilleure compréhension des tensions économiques et politiques ainsi que des facteurs sociaux et psychologiques qui provoquent les conflits permettra de mieux anticiper les crises.

La Commission a développé une liste de causes de conflits et d'indicateurs d'alarme précoce. Dans la perspective des débats au Conseil européen sur les conflits potentiels, les responsables géographiques et les délégations de la CE mettent constamment à jour des «évaluations de conflits par pays» basées sur ces indicateurs, et concernant plus de 120 pays. Les objectifs sont 1) de mieux sensibiliser les décideurs européens aux problèmes de ces pays/régions et 2) de s'assurer que les politiques de l'UE (et en particulier, celles de la CE) contribuent à la prévention/résolution des conflits. Les évaluations de conflits par pays sont un instrument important dans le processus de programmation, lorsque la Commission établit les secteurs prioritaires de sa coopération avec les pays tiers à travers les documents stratégiques par pays/région.

5.2.3. Programmes sectoriels

Les programmes sectoriels, qui prennent en compte le risque de conflits, contribuent très souvent à apporter de la sécurité aux populations. En voici quelques exemples:

- **Des programmes dans le secteur de l'eau** à l'intérieur d'une région encline aux conflits. Ces projets visent à réduire la pauvreté en donnant la priorité à l'approvisionnement de la population en eau potable. Il leur arrive d'intégrer en même temps des objectifs de réduction du risque de conflits (comme par exemple, un accès équitable aux services de distribution d'eau pour les différentes communautés potentiellement antagonistes, la participation d'un grand nombre d'acteurs concernés à la planification du projet ou le fait d'éviter des disputes relatives à la propriété de la terre). Le projet d'irrigation financé, à hauteur de 8 millions d'euros, par la CE dans la région Centre-Ouest du Népal est un projet de développement traditionnel qui doit se réaliser dans un contexte de détérioration rapide des conditions de sécurité, la «guerre populaire» opposant le Parti communiste népalais (maoïste) aux forces de sécurité ayant fait plus de 8 000 morts. La CE a examiné dans quelle mesure des interventions telles que le projet d'irrigation dans la région Centre-Ouest pourrait contribuer à une solution équilibrée du conflit. Ses recommandations soulignent la nécessité de faire de la prévention des conflits un objectif prioritaire, de prêter attention à la qualité des services offerts aux populations rurales marginalisées et de soutenir des projets capables de développer des liens coopératifs parmi la société civile.
  Cette expérience a fourni à la Commission une expertise précieuse pour la conception et l'élaboration d'un projet de 45 millions d'euros destiné à renforcer le développement rural et la gouvernance dans la région Centre-Ouest du Népal. Il faut s'assurer que ces projets ne risquent pas de souffrir de l'environnement politique instable pour éviter que leur retrait ne contribue à aggraver encore plus les conditions socio-économiques et à alimenter la violence.

- **Les programmes de réhabilitation** interviennent dans la phase post-conflictuelle. Ils ont pour but de réhabiliter les infrastructures socio-économiques et matérielles ainsi que les secteurs de l'éducation et de la formation en vue de relancer l'emploi. Ces programmes ont un impact sur le processus de réconciliation et la reconstruction du tissu social. Grâce au mécanisme de réaction rapide, la Commission a été en mesure de fournir un **important programme d'assistance à l'Afghanistan** pour appuyer le règlement politique conclu à la conférence de Bonn en décembre 2001. L'aide communautaire était centrée sur le rétablissement de l'administration civile, l'application de mesures de confiance rapidement profitables à la population



et des conseils aux décideurs politiques pour planifier à moyen terme la réhabilitation, la reconstruction du pays et la restauration de l'État.

Ces programmes ont contribué à: 1) l'entrée en fonction rapide d'autorités afghanes de transition; 2) la mise en place des personnels et des équipements des ministères et représentations provinciales du gouvernement central: 16 ministères ont été réhabilités à Kaboul et 8 bureaux administratifs au niveau des districts; 3) le renforcement des capacités politiques, de gestion financière et budgétaire des autorités officielles afghanes et la formation de 1 000 Afghans, dont 25 % de femmes, aux technologies de l'information et de la communication; 4) la réouverture des écoles et l'embauche de 20 000 enseignants; 5) au déminage (un million de m^2 déminés dans la première moitié de 2002); 6) au développement des médias professionnels et indépendants, y compris le parrainage d'un programme d'information à la radio d'État, la formation de plus de 400 journalistes, la création de plus de 50 ateliers de traitement de l'information et d'un réseau national de distribution avec 400 points de vente pour la presse écrite, une campagne d'information et de sensibilisation visant 500 000 habitants de zones reculées, hors de Kaboul; 7) la réhabilitation et l'équipement de jardins d'enfants, d'écoles et de centres de santé, le lancement d'un projet de coopération civile et militaire destiné à renforcer la confiance de la population de Kaboul envers la force militaire internationale en Afghanistan et 8) des missions d'évaluation d'experts et des réunions de coordination des donateurs dans le contexte de la programmation de la reconstruction à long terme par les autorités afghanes et la communauté internationale.

- **La gestion des ressources naturelles est souvent une cause de conflits violents** – le rapport direct entre les revenus tirés de l'exploitation des ressources naturelles et les conflits violents n'a été compris que récemment.

  – Des analyses sont en cours pour étudier, par exemple, **le lien entre les forêts et les conflits**. Des conflits violents ravagent actuellement des régions forestières en Colombie, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Inde, Indonésie, au Liberia, Mexique, Myanmar, Népal, aux Philippines, en Sierra Leone, dans les Îles Salomon, au Soudan et en Ouganda. Durant les vingt dernières années, des conflits ont également déchiré des zones forestières en Angola, au Burundi, Cambodge, en République centrafricaine, au Guatemala, Mozambique, Nicaragua, Pérou, en République du Congo, au Rwanda et au Suriname. Tous ces conflits ne sont pas directement liés au contrôle et à l'exploitation des ressources forestières mais les revenus du bois y ont joué un rôle important.

  Il y a deux raisons pour lesquelles les conflits apparaissent souvent dans des zones forestières: premièrement, il s'agit souvent de régions négligées, où les droits de propriété sont peu répandus et où les populations locales ne comptent pas sur les gouvernements pour remplir les fonctions traditionnelles de l'État; deuxièmement, ces ressources attisent la convoitise de groupes d'individus venus de l'extérieur et qui entrent souvent en conflit avec les populations locales et les minorités ethniques.

  Pour agir de manière positive sur le problème des conflits liés à la forêt, il importe de recourir aux deux pratiques suivantes: a) intégrer, ensemble, l'environnement et la corruption dans les indicateurs de «causes profondes de conflits» pour mettre ces liens en évidence durant le processus de programmation; b) recourir au mécanisme de réaction rapide (30 millions d'euros en 2003) pour déployer des «missions d'évaluation de prévention des conflits». Ces missions ont abouti en Indonésie et dans le Pacifique Sud à des recommandations spécifiques sur la gestion des ressources. La Commission doit aussi davantage recourir aux opportunités politiques offertes dans le contexte des Nations unies, de l'Union africaine, de la Banque mondiale, etc., pour encourager l'élaboration de cadres législatifs plus stricts, de normes sociales et de sanctions.

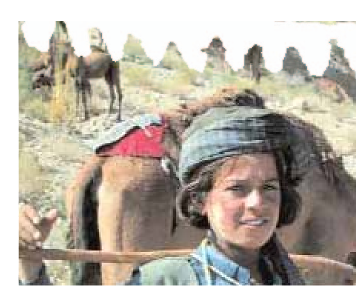
  – La CE s'attaque également à ces problèmes **par le biais des programmes nationaux et régionaux et d'initiatives politiques plus vastes.**

- La BEI contribue au financement du **pipe-line Tchad-Cameroun**. Cette aide a été soumise à un certain nombre de conditions pour assurer que les profits que le gouvernement tchadien tirera de l'oléoduc soient utilisés en faveur du développement et de la réduction de la pauvreté. Il est difficile à ce stade de prédire si elles seront respectées.

- Dans **la région des Grands Lacs, en Afrique centrale**, la Commission suit quotidiennement l'évolution des conflits mais elle manque de ressources et d'expertise pour s'attaquer à l'ensemble des différents éléments. Un récent séminaire DEV/EuropeAid, réservé au personnel travaillant sur le terrain, a examiné la manière d'intégrer la prévention des conflits à l'intérieur d'autres activités.

- En **Papouasie-Nouvelle-Guinée**, un projet pilote a été reproduit à travers le pays et la Banque mondiale a demandé à la CE d'être le chef de file des donateurs au niveau du secteur forestier. La Commission a préparé une série de documents d'information à l'intention de ses délégations et de ses partenaires. Elle a rédigé, avec l'autorité nationale responsable, un rapport de prévention des conflits qui pourra servir







lors de l'élaboration du document stratégique national. Ses efforts pour promouvoir un dialogue constructif ont été très utiles.





- De manière générale, la Commission est étroitement impliquée dans les **trois processus régionaux** concernés par l'**application des réglementations** et de la **gouvernance forestières (FLEG)**. En Asie, le processus a réuni les gouvernements des pays producteurs de bois du Sud-Est asiatique (Indonésie, Thaïlande, Cambodge, Vietnam et Laos) et les gouvernements des principaux pays importateurs (Japon, Europe, États-Unis et Chine). Une mission exploratoire a récemment été lancée pour appuyer un programme FLEG en Indonésie. Avec une subvention totale de 500 000 euros, la CE a été par ailleurs le plus important bailleur de fonds de la Conférence ministérielle sur l'application des réglementations forestières et la gouvernance en Afrique.

- La Commission est également en train de préparer un **plan d'action des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux (FLEGT)**. Un nouveau système sera mis en œuvre pour permettre d'identifier la provenance légale du bois qui pénètre sur le marché européen et empêcher que du bois illégal y soit importé. Il prévoit aussi le renforcement de la coopération internationale dans ce domaine et des partenariats avec les pays producteurs de bois qui acceptent de collaborer avec la CE.

5.2.4. Des initiatives ciblées

La coopération au développement procure des instruments performants pour la sécurité dans les cas de gouvernements autonomes, d'initiatives de paix difficiles à intégrer dans des programmes sectoriels plus larges mais qui exigent une assistance visible de la CE.

- **Gouvernance** – En **Indonésie**, les changements institutionnels intervenus depuis 1999 ont placé les questions de gouvernance à l'avant-scène de l'agenda du développement. La CE a décidé de centrer davantage ses nouvelles interventions sur la bonne gouvernance, avec un programme indicatif de 70 millions d'euros engagés pour 2002-2004. Cette approche recoupe plusieurs secteurs d'activités tels que les services sociaux d'éducation et de santé, la réforme de la justice et le renforcement de l'État de droit. La CE a soutenu, en particulier, une initiative visant à placer l'objectif de la bonne gouvernance en première ligne dans tous les secteurs de développement. Le **Partenariat pour la réforme de la gouvernance** est un mécanisme de dialogue et de coopération entre l'Indonésie et les donateurs à propos des questions relatives à la bonne gouvernance (lutte contre la corruption, décentralisation, réforme du service civil, réforme légale et judiciaire, réforme électorale, société civile, communication et médias, renforcement législatif et gouvernance participative).

  Le Partenariat comprend une Facilité (appui à la recherche, au dialogue et aux activités du Partenariat) et un «Trust Fund» (appui aux projets des acteurs nationaux, basés sur des priorités identifiées par le Partenariat) auquel la CE contribue à hauteur de 13,3 millions d'euros. Le Partenariat pour la réforme de la gouvernance a la capacité de rassembler les institutions et la population autour d'agendas de réforme et appuie également des initiatives locales visant à développer la bonne gouvernance à travers le pays. À titre d'exemple, il a soutenu un processus de «Sommet de la Loi», chargé de fournir des plans d'action complets et intégrés pour la réforme légale et judiciaire, à travers des processus transparents et participatifs. Il a également encouragé les principaux groupes religieux en Indonésie à créer un rassemblement national contre la corruption.

- **La réforme des structures de sécurité** – Elle couvre un vaste éventail d'activités qui peuvent être inclues dans l'assistance, en général, à l'application des accords de paix ou être ciblées sur l'amélioration des services de sécurité, comme la police.

  – L'essentiel de l'aide de la CE au **Guatemala** sert à **appuyer les accords de paix** dans les secteurs suivants: démobilisation et réinsertion des anciens membres de la guérilla et des forces armées, création d'une police civile, renforcement du système judiciaire, protection légale de la propriété grâce à l'introduction d'un cadastre national et appui au médiateur national pour les droits de l'homme. Toute la stratégie de coopération avec le Guatemala (93 millions d'euros pour 2002-2006) vise à encourager l'application concrète des accords de paix, à favoriser la participation de la société civile à la vie publique et à garantir que les droits de l'homme sont respectés par les autorités responsables. La cohérence et la coordination des initiatives de la CE au Guatemala sont renforcées par le «Mesodiálogo», un forum permanent axé sur la coopération entre la CE et le Guatemala qui regroupe la CE, les États membres, le gouvernement guatémaltèque, les organisations de la société civile locale et européenne. Ce mécanisme a contribué, dans le cadre du document de stratégie nationale, à préparer les actions visant à renforcer la participation de la société civile et le processus de décentralisation qui constitueront la part la plus importante à l'avenir de l'assistance de la CE au Guatemala.

  – En mai 2003, la CE a lancé un programme d'assistance de 500 000 euros pour une période de 20 mois à la **police royale des Îles Salomon**. La réforme qu'il prévoit vise à renforcer l'efficacité opérationnelle de cette police. L'objectif est de créer une force de police compétente, bien struc-

turée et disciplinée qui inspire confiance à la population et capable de faire respecter la loi et l'ordre à travers le pays.

– Suite à un accord avec l'OSCE en février 2004, la CE appuie, à travers son mécanisme de réaction rapide (MRR), le **Programme d'assistance à la police du Kirghizstan** financé par plusieurs donateurs. L'objectif est de renforcer l'efficacité des forces de police kirghizes en matière de prévention des conflits et de lutte contre le crime organisé, dans le respect des droits de l'homme et de l'État de droit. Les fonds alloués par le MRR serviront au renforcement des capacités institutionnelles et techniques dans les secteurs de l'investigation, l'analyse de l'information, la surveillance et le contrôle des troubles publics non violents; à l'évaluation des besoins d'un programme plus ambitieux de réforme de la police au Kirghizstan et à la coordination des donateurs.

- **Renforcer les capacités en matière de lutte contre le terrorisme** – Certains programmes de la CE fournissent actuellement une assistance technique pour la mise en œuvre de la résolution 1373 du Conseil de sécurité au niveau des activités de police et de renforcement de la loi, de gestion des frontières et de lutte contre le trafic d'armes. L'Indonésie, les Philippines et le Pakistan ont été choisis comme pays pilotes et des missions d'évaluation des besoins ont identifié des secteurs spécifiques d'intervention dans ces pays.

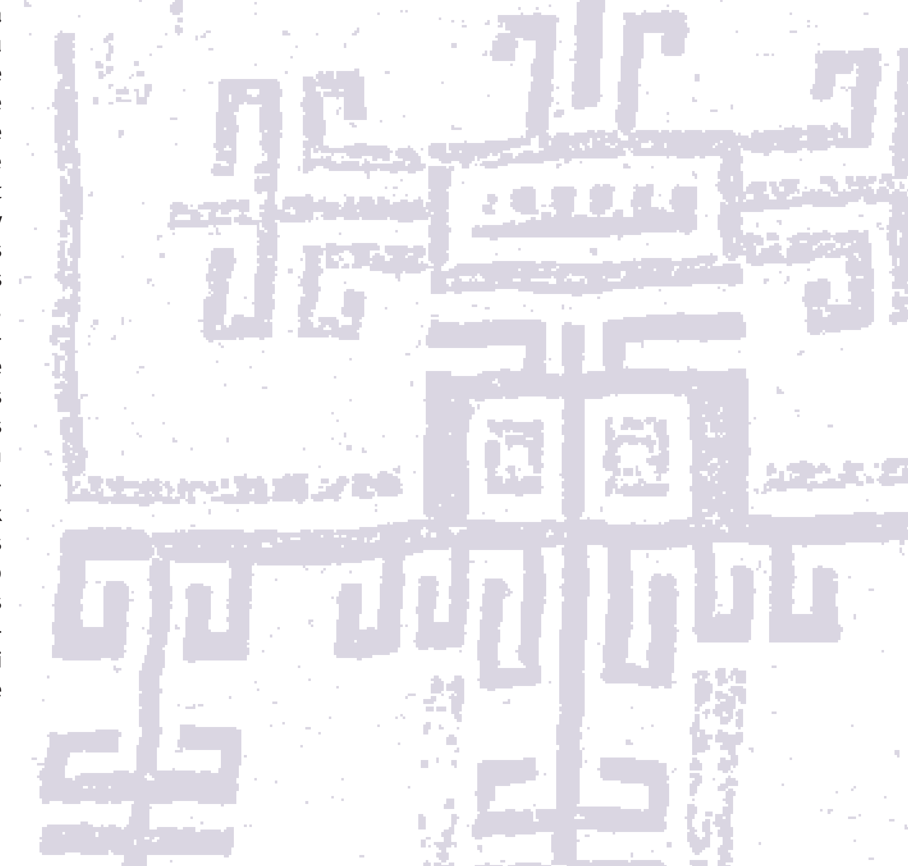
- **L'appui aux mesures destinées à restaurer la confiance** – Lorsqu'un cessez-le-feu a été conclu au **Sri Lanka**, en février 2002, après plus de 20 ans de combats, la CE a fourni un programme d'assistance destiné à consolider le processus de paix. Ce programme vise à faciliter la mise en place rapide des mesures identifiées par les parties en conflit comme nécessaires pour restaurer la confiance, y compris: a) la réhabilitation des écoles dans les zones qui avaient servi, durant le conflit, de camps militaires aux forces armées des différentes parties, b) la restauration de l'approvisionnement en électricité des postes de contrôle sur la grande route Kandy-Jaffna pour permettre la circulation des personnes et des biens dans les anciennes zones de combat, c) des campagnes de sensibilisation publique, au sein des populations qui ont été affectées par le conflit, destinées aux ouvriers et aux travailleurs, aux enfants et à d'autres groupes. Les activités incluent le développement d'un site web tamoul et cinghalais, des événements culturels et des expositions, des bulletins d'information, des conférences, des ateliers et des séminaires et d) un appui financier à la Mission internationale de surveillance au Sri Lanka, conduite par la Norvège.

- **Le lien entre le désarmement, la démobilisation, la réinsertion (DRR) et le développement à long terme**
La contribution de la CE au Fonds (Trust Fund) de la communauté internationale pour le Programme DDR en Sierra Leone, durant la période 2001-2003, a été de 12,2 millions d'euros. Cette période correspond à la phase de réintégration. Le programme a commencé à être opérationnel en 1999. Il était géré par la Banque mondiale et exécuté par la Mission des Nations unies en Sierra Leone (UNAMSIL) en coordination avec le Comité national pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration. La Commission a continué d'appuyer la transition entre l'aide d'urgence et la réhabilitation après-conflit et les stratégies de développement à plus long terme. Quand le programme DDR financé par la communauté internationale s'est officiellement achevé, en décembre 2003, la CE a continué d'allouer des fonds du FED au repeuplement et à la réhabilitation des anciennes zones de conflits. 25 millions d'euros provenant du FED ont été octroyés à un programme spécifique qui doit démarrer en 2004 et qui vise à relier entre elles les activités d'aide d'urgence, de réhabilitation et de développement. En 2003, l'Initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'homme a continué de financer des programmes de réconciliation nationale et en faveur des droits de l'homme, y compris les activités de la Commission Vérité et Réconciliation et de la Cour spéciale de Sierra Leone. Après avoir relancé sa coopération, à la fin du conflit armé, la Commission s'est aussi impliquée dans l'aide budgétaire après-conflit, dans la réhabilitation des infrastructures de transports et l'aide au secteur de la santé.











([105]) Charles Taylor a pris le pouvoir par la force en 1990 et a été élu président en 1997. Les groupes rebelles se sont battus pour le renverser entre 1990 et 1997 et à nouveau à partir de 1999. Les deux parties n'avaient que peu de respect pour les principes de l'État de droit, de la démocratie et des droitsde l'homme. Des rapports ont fait état de pillages de ressources naturelles (diamants, bois), de corruption endémique et de problèmes ethniques. Suite à l'avancée des rebelles en 2003 et sous la pression de la communauté internationale, le gouvernement du Liberia a accepté de s'asseoir à la table de négociations. Des pourparlers de paix ont été menés depuis le 4 juin 2003 sous l'égide de la CEDEAO et avec un financement de l'Union européenne. Dans ce cadre, un cessez-le-feu a été signé entre les parties belligérantes le 17 juin 2003. Mandatée par le Conseil de sécurité des Nations unies, la CEDEAO a commencé en août 2003 à déployer une force de maintien de la paix pour contribuer à la consolidation du cessez-le-feu. Sous la pression de la communauté internationale, et conformément aux Accords d'Accra, Charles Taylor a abandonné ses fonctions de président et cédé le pouvoir au vice-président Moses Blah. Les pourparlers de paix se poursuivent en vue d'établir un accord de paix complet incluant la création d'un gouvernement de transition.*

([106]) Succédant au régime militaire du général Gueï, après le coup d'État de décembre 1999, le socialiste Laurent Gbagbo a été élu président de la République de Côte d'Ivoire en octobre 2000. Il s'agit du premier changement de parti politique à la tête de l'État depuis l'indépendance de 1960: le PDCI (Parti démocratique de Côte d'Ivoire) avait toujours été au gouvernement. Depuis la tentative de coup d'État par des soldats rebelles le 19 septembre 2002 et la partition de facto du pays qui en a résulté entre le Nord et l'Ouest contrôlés par les rebelles et le Sud sous contrôle

5.2.5. Afrique: interventions au niveau national et régional; la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique

L'appropriation des pays partenaires dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes et des réformes appropriés et les liens entre la gouvernance, la paix, la sécurité et le développement sont des éléments essentiels, en particulier pour l'Afrique. Une prise de conscience grandissante a été observée ces dernières années en Afrique quant à la nécessité de voir les dirigeants du continent endosser une responsabilité collective pour réduire le nombre de conflits. Le nouvel agenda de paix et de sécurité de l'Union africaine témoigne de la nouvelle détermination politique des dirigeants de s'attaquer de façon décisive aux situations de crises complexes et violentes. Les interventions au Libéria, en Côte d'Ivoire et au Burundi en sont l'illustration.

- **Soutien à l'Union africaine** – Le 2 avril 2003, un programme financé par la CE a été signé, en appui aux activités de maintien de la paix et de transition de l'UA. Ses objectifs sont de financer les opérations du Conseil de paix et de sécurité et de renforcer les capacités de l'UA. Cette Facilité s'appuie sur le programme de travail de l'UA en matière de paix et de sécurité et financera en priorité les activités de médiation et de maintien de la paix de cette organisation.

- **Le programme de prévention, gestion et résolution des conflits (PGRC) en Afrique orientale et australe** Les pays d'Afrique orientale et australe joignent depuis plusieurs années leurs efforts, dans le cadre de l'intégration régionale, vers la croissance économique et le développement durable à travers le commerce et les investissements directs étrangers. Leurs efforts se heurtent toutefois à la persistance des conflits armés qui a abouti à l'anéantissement d'États nations comme la Somalie, à la destruction de l'environnement – cause de sécheresse et de famine –, à la ruine des infrastructures, aux déplacements de populations et aux crises de réfugiés ainsi qu'aux détournements de fonds destinés au développement vers des activités de financement des conflits. Le programme PGRC, doté de 16 millions d'euros, doit démarrer en 2005. Il contribuera à l'harmonisation des différentes initiatives et des divers mécanismes existants en vue d'éviter les doubles emplois et le gaspillage des ressources. Le cadre régional du PGRC offrira une approche complète, bien coordonnée, pour répondre au défi de la paix et de la sécurité dans la région. Il appuiera les efforts des organisations régionales pour aider leurs États membres respectifs, dans le cadre continental de l'Union africaine, dans toutes les questions relatives au PGRC.

- **Liberia:** appui au processus de paix – Le Liberia est gravement affecté par un conflit interne prolongé qui a éclaté à la fin des années 1980 ([105]). La Commission s'est étroitement impliquée dans le processus de paix, en recourant aux différents instruments communautaires dont elle dispose. Premièrement, grâce à son mécanisme de réaction rapide, elle a aidé financièrement la CEDEAO (Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest) à organiser la Conférence de paix d'Accra qui a conduit à la signature, en août 2003, d'un accord de paix entre les factions en guerre, les partis politiques et la société civile du Liberia.

  Deuxièmement, compte tenu du changement de climat politique intervenu après l'accord de paix, le Conseil européen a décidé, en août 2003, d'allouer 50 millions d'euros provenant du FED au soutien du processus de paix. Ce montant a servi en partie au financement de la force d'intervention militaire de la CEDEAO au Liberia et à l'ouverture d'un bureau de cette organisation à Accra, la CEDEAO étant chargée de l'évaluation de l'application de l'accord de paix. 40 millions d'euros ont été accordés au programme de «Désarmement, Démobilisation, Réinsertion et Réhabilitation», pour développer les capacités institutionnelles du gouvernement et financer les activités de développement des communautés locales. L'appui institutionnel inclut le financement d'audits des principales agences de crédit et de la Banque centrale du Liberia. La poursuite de l'assistance communautaire dépendra, quant à elle, du résultat de ces audits.

  Troisièmement, suite à la décision du Conseil du 27 mars 2002, l'Union européenne a repris son dialogue politique avec le Liberia sur base des conclusions des consultations qui s'étaient tenues au titre des articles 96 et 97 de l'Accord de Cotonou. Ces conclusions adressent une série de recommandations au gouvernement libérien, en matière de droits de l'homme, démocratie, État de droit, gouvernance et lutte contre la corruption. Une évaluation positive des progrès réalisés dans ces domaines a permis de notifier en décembre 2003 l'allocation financière dont bénéficiera le Liberia au titre du 9e FED. La programmation des fonds aura lieu dans un futur proche.

- **Côte d'Ivoire: contribution au financement d'une force de maintien de la paix** – Depuis la tentative de coup d'État du 19 septembre 2002 et la partition *de facto* qui divise le pays entre le Nord et l'Ouest, contrôlés par les rebelles, et le Sud sous contrôle gouvernemental, la Côte d'Ivoire est confrontée à la plus grave crise de son histoire ([106]). La Commission a décidé, en décembre 2003, d'appuyer la force de paix de la CEDEAO dans ce pays avec une contribution de 12,5 millions d'euros provenant du FED. Ce montant servira à payer les *per diems* des soldats, correspondant aux deux tiers du total des coûts. Les contributions bilatérales des États membres ou d'autres donateurs serviront à couvrir des coûts qui ne peuvent pas être pris en charge par le FED, comme le carburant des véhicules militaires. La force de la CEDEAO en Côte d'Ivoire comprend 1 500 soldats déployés depuis mars 2003, suite aux Accords de paix de Marcoussis et conformément à la résolution 1464 du conseil de sécurité des Nations unies. Contrairement aux forces de maintien de la paix de l'ONU présentes en Sierra Leone et au Liberia, pour lesquelles les Nations unies disposent d'un budget spécifique, la CEDEAO ne peut financer ses opérations que grâce aux contributions *ad hoc* de donateurs. Suite à la résolution 1528 du Conseil de sécurité du 27 février 2004 qui a décidé l'envoi de troupes de l'ONU en Côte d'Ivoire (6 240 hommes), la force de la CEDEAO a changé de casquette le 4 avril 2004 et ses soldats sont désormais sur place en tant que soldats de l'ONU payés par l'ONU.

- **Burundi: financer les opérations de maintien de la paix sous l'égide de l'Union africaine** – Le Burundi a été profondément touché par les conflits armés depuis le début de la guerre civile en 1993 ([107]). Selon les estimations, quelque 300 000 personnes ont été tuées au cours de cette guerre et 1 200 000 ont été déplacées. La CE a fourni 25 millions d'euros provenant du 9e FED pour appuyer les opérations de maintien de la paix menées dans ce pays sous l'égide de l'Union africaine. Elle veut ainsi 1) appuyer le fragile processus de paix et de réconciliation nationale qui a récemment donné des signes encourageants, 2) promouvoir le retour à la stabilité et à la réconciliation. Cette mission de paix montre que les dirigeants africains sont déterminés à résoudre les conflits à travers leur continent. Environ 2 800 soldats de la paix sont actuellement déployés au Burundi. Ils sont originaires d'Afrique du Sud (1 800), d'Éthiopie (800) et du Mozambique (200). L'aide de 25 millions d'euros est destinée à financer les indemnités journalières des soldats, les frais de transports, les dépenses médicales et la nourriture. La Commission fournira également une assistance technique sur le terrain pour assurer la bonne gestion financière et le contrôle de l'opération.

L'Europe est aux côtés de **l'Afrique** pour relever le défi de la paix. La Commission européenne s'attache actuellement à développer un partenariat stratégique entre les deux continents et avec l'Union africaine. Ce partenariat s'appuie sur des préoccupations communes telles que la sécurité, la stabilité, la démocratie et la gouvernance. Lors du Sommet de Maputo, en juillet 2003, les chefs d'État de l'UA ont demandé à l'UE d'examiner la possibilité de créer une **Facilité de soutien à la paix** pour appuyer les opérations de soutien et de maintien de la paix conduites sous les auspices de l'Union africaine. Le Conseil des ministres de l'UE a approuvé la proposition de la Commission de prélever, dans un premier temps, 250 millions d'euros sur les ressources du FED pour financer une «Facilité de paix africaine» qui repose sur trois grands principes:

- Appropriation – la Commission aidera l'Union africaine et les organisations sous-régionales à prendre en charge les conflits africains et favorisera la recherche d'une solution applicable à l'ensemble du continent africain. Toutes les opérations financées seront sous la responsabilité politique de l'UA et gérées par le Conseil de paix et de sécurité. Cette démarche contribuera à renforcer l'autorité politique de l'UA et son potentiel technique.

- Le deuxième principe vise à encourager la solidarité africaine. Lors du Sommet de Maputo, tous les chefs d'État africains ont convenu de contribuer à la Facilité de soutien en versant un pourcentage égal des ressources allouées à chaque État en vertu des accords de coopération en vigueur avec l'UE. Les pays non engagés dans des conflits reconnaissent ainsi la responsabilité collective qu'ils assument dans l'instauration de la paix en Afrique.

- Le troisième objectif de la Facilité de soutien à la paix consiste à créer les conditions indispensables au développement. Étant donné que le développement passe impérativement par la paix et la sécurité, il ne peut pas y avoir de compromis entre l'aide au développement d'une part, et les mesures de soutien de la paix, d'autre part. La Facilité appuiera la prévention des conflits en renforçant la capacité africaine à éviter que des conflits s'étendent aux régions avoisinantes. La Facilité de paix pour l'Afrique offre un instrument plus cohérent, structuré et durable qui permettra à l'Afrique de mobiliser des opérations de maintien de la paix plus rapidement et de façon plus efficace et à l'Europe, de renforcer les capacités africaines à l'intérieur de l'architecture continentale conçue par les dirigeants africains eux-mêmes. La perspective de pouvoir appuyer par une force rapide de maintien de la paix africaine les opportunités de paix et les accords politiques entre groupes en guerre et/ou gouvernements, non seulement renforcera la confiance des populations dans les processus de paix, mais permettra aussi un retour plus rapide à la normalité et aux activités économiques. C'est la voie ouverte à une aide à plus long

gouvernemental, le pays a été confronté à la plus grave crise de son histoire. Une table ronde organisée à Marcoussis (janvier 2003) a abouti à la signature d'un accord de paix et de réconciliation. Une conférence de chefs d'État réunie à Paris (janvier 2003) a validé les «conclusions de Marcoussis». La communauté internationale s'est engagée à soutenir le processus. Après l'entrée en fonctions du nouveau gouvernement, l'étape la plus importante sera le début des opérations de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR). Le Conseil de sécurité des Nations unies a décidé le 13 mai 2003 de déployer une petite mission de l'ONU (MINUCI), composée actuellement de 80 officiers. La force de la CEDEAO compte 1 500 soldats et les forces françaises (opération Licorne) 4 000. Le Conseil de sécurité de l'ONU a discuté le 4 février un rapport du secrétaire général du 6 janvier 2004 proposant de remplacer la force de la CEDEAO par une force de maintien de la paix des Nations unies de 6 200 soldats. Il a décidé de reporter sa décision au 27 février 2004.

([107]) *Selon les estimations, quelque 300 000 personnes ont été tuées au Burundi au cours de la guerre civile et environ 1 200 000 ont été déplacées à l'intérieur du pays ou ont cherché refuge dans les pays voisins. Les dirigeants de la sous-région, notamment ceux d'Afrique du Sud, de Tanzanie et d'Ouganda ont contribué au lancement d'un processus de paix qui a mené à la signature des Accords d'Arusha pour la paix et la réconciliation, en août 2000. Depuis lors, des accords de cessez-le-feu ont été signés avec tous les groupes d'opposition armés sauf un. En février 2003, l'Union africaine a décidé le déploiement au Burundi de troupes de maintien de la paix en provenance d'Éthiopie, du Mozambique et d'Afrique du Sud. Ces troupes sont en place depuis octobre 2003. Elles contrôlent le respect des accords de cessez-le-feu et surveillent également le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion de milliers de combattants de toutes les parties impliquées dans le conflit. La Commission européenne a au préalable fourni une aide alimentaire aux combattants attendant d'être démobilisés, ainsi qu'une contribution de 1,23 million d'euros pour le déploiement d'un contingent d'observateurs de l'Union africaine au Burundi. Par l'intermédiaire de son Office d'aide humanitaire ECHO, rien qu'en 2003, la CE a alloué 15 millions d'euros pour l'assistance humanitaire aux réfugiés et aux personnes déplacées à travers le pays.*

terme de la Commission, des États membres de l'UE et des autres donateurs permettant de reprendre l'aide au développement normale et d'inverser la spirale vers le bas souvent liée aux situations de conflits.

5.2.6. Les enseignements acquis





- **La sécurité et le développement sont souvent liés.** La CE développe une approche holistique par rapport à la bonne gouvernance, la paix, la sécurité et le développement grâce à son dialogue politique avec les pays et régions partenaires. Elle s'est donné pour mission de contribuer à améliorer la sécurité aux niveaux national et mondial, à renforcer les capacités institutionnelles de ses partenaires et à réaliser l'objectif suprême de la politique de développement qui est de réduire la pauvreté.

- **La CE a trouvé de nouveaux moyens pour améliorer l'efficacité de son aide extérieure face aux crises**, en recourant à des méthodes plus souples, adaptées aux besoins du pays partenaire, et en respectant le principe d'appropriation. Il reste toutefois à s'assurer que les informations obtenues grâce aux évaluations des mécanismes d'alerte précoce et de prévention des conflits seront prises en compte, aussi bien dans les programmes à long terme que d'urgence de l'Union européenne. Les administrations des États membres disposent d'une expertise spécifique dans ce domaine. Il est donc très important de bien coordonner l'aide de l'UE et les aides bilatérales à la réforme du secteur de la sécurité.

- **La CE dispose d'avantages comparatifs importants dans ce domaine.** Ils proviennent non seulement de l'expérience propre à l'Europe en matière de sécurité et de coopération régionales mais aussi de son rôle en tant qu'acteur politique doté de ressources financières considérables et ayant développé des partenariats institutionnalisés à long terme avec des pays tiers. La sécurité et le maintien de la paix doivent faire l'objet d'efforts constants qui exigent de bâtir des programmes à long terme avec les pays partenaires et à ne pas se concentrer exclusivement sur la gestion des crises.

- **La CE dispose d'un vaste éventail d'instruments pour appuyer ses interventions au niveau de la gestion des ressources naturelles ayant une incidence sur la sécurité.** Il importe non seulement d'agir à travers des instruments de haut niveau (comme les politiques et mesures commerciales, les accords internationaux et les codes de conduite) mais aussi de traiter les problèmes qui découlent parfois des accords. Par exemple, les règles d'origine de l'OMC prennent en compte les endroits où les produits sont transformés et non leurs sources originelles. Il est donc illégal, selon ces règles, d'exclure les produits finis contenant une matière première provenant du pillage de zones de conflits. La Commission devrait aussi envisager des démarches plus immédiates et pratiques, à travers des actions quotidiennes sur le terrain dans les pays en développement. Quand les gouvernements constituent eux-mêmes une partie du problème, la Commission a la possibilité de soulever la question dans le cadre du dialogue politique. Les questions concernant les conflits et les ressources naturelles doivent être progressivement intégrées dans les programmes de coopération en cours et à venir. Il importe de les examiner dans le cadre des documents de stratégie par pays/région dont elles sont appelées à devenir une composante importante. Il est par ailleurs essentiel qu'elles soient intégrées dans les propres stratégies de développement nationales des pays affectés, qui servent de base aux programmes d'aide des bailleurs de fonds.

- **La nécessité de renforcer le multilatéralisme.** Beaucoup reste à faire pour améliorer l'efficacité et la cohérence du système multilatéral en vue de réaliser les objectifs de développement du Millénaire, la paix et la sécurité dans le monde. C'est particulièrement vrai au niveau des relations entre les institutions de Bretton Wood et les Nations unies mais aussi d'autres partenaires importants de développement, y compris les acteurs non gouvernementaux. L'expertise des institutions de Brettton Wood et le pouvoir légitime de rassemblement des Nations unies sont tous deux indispensables. Toutefois, l'ONU a besoin d'être renforcée pour pouvoir remplir son mandat actuel. Le rapport étroit entre la paix, la sécurité et le développement doit également être reflété au niveau du système des Nations unies.

- Il faut maintenir une nette distinction entre les ressources financières destinées à des objectifs de développement et celles utilisées pour d'autres objectifs politiques, de sécurité et d'aide humanitaire. Les bailleurs de fonds se sont engagés à augmenter l'aide publique au développement (APD). Dans cette perspective, les discussions en cours sur le financement par l'APD de projets ayant des aspects militaires et d'activités relatives à la prévention des conflits, la paix, la sécurité et le développement, permettront d'identifier plus clairement les critères à suivre. Toutes les dépenses destinées aux pays en développement ne sont pas faites au titre de l'APD qui est axée sur le développement durable et la réduction de la pauvreté. Les subventions et les prêts à des fins militaires ne sont pas considérés comme de l'aide publique au développement. En revanche, la démobilisation et la réinsertion des soldats, la conversion de moyens de productions militaires à des fins civiles, sont éligibles à l'APD. Les discussions se poursuivent sur des sujets tels que la réforme des structures de sécurité, la gestion des dépenses militaires, l'expertise civile dans le contrôle des forces de sécurité, la réforme et la formation des forces de sécurité, les enfants soldats, la réconciliation, le développement des capacités d'analyse et de prévention des conflits, les armes légères, le soutien aux services de renseignement et au maintien de la paix.

5 | 3 Conclusions

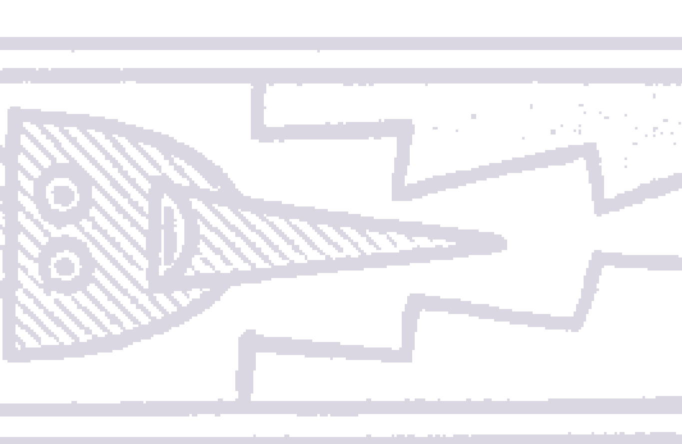
La gouvernance, la paix, la sécurité et le développement sont liés et devraient être pris en compte comme un ensemble dans le cadre du dialogue régulier avec les partenaires à tous les niveaux, y compris lors des discussions, mises en œuvre et évaluations des stratégies et programmes de coopération. La gouvernance concerne la capacité de l'État à servir ses citoyens de manière sensible et contrôlable en vue de garantir un développement équitable et durable. Dans ce contexte, les autorités étatiques doivent assurer à la fois la sécurité de l'État et de la population, tout en contribuant à la stabilité régionale et à la sécurité globale.

L'évidence du lien existant entre la sécurité et le développement apparaît tout particulièrement dans les situations post-conflictuelles. Quand les institutions étatiques ne fonctionnent pas ou sont même inexistantes, l'UE contribue au maintien de la paix et à la sécurité en soutenant les réformes au niveau de la gouvernance selon une approche qui lie aide d'urgence, réhabilitation et développement. Elle aide ainsi le pays partenaire à remplir des conditions de stabilité essentielles et à ériger un cadre institutionnel de base pour pouvoir s'attaquer à la pauvreté et lancer un agenda de développement à long terme.

Les crises, souvent, deviennent incontrôlables en s'aggravant et en se prolongeant. Ceci n'est pas seulement dû à leur essence culturelle ou ethnique ni à la profondeur ou complexité de leurs origines mais aussi au fait que la communauté internationale – qui n'a pas toujours une vision homogène du problème – s'en désintéresse ou est incapable d'apporter le soutien adéquat dans une situation donnée.

Les efforts de coordination doivent se poursuivre entre donateurs mais aussi avec les pays partenaires. Les partenariats difficiles, les situations d'après-conflit, les pays prédisposés aux conflits, et les États «en faillite» représentent un défi majeur pour l'ensemble de la communauté internationale. Les donateurs devraient arriver à partager des objectifs communs, harmoniser leurs approches, et à s'entendre sur les résultats souhaités, de préférence dans le cadre d'une appropriation par les pays partenaires. Le manque de cohésion, qui souvent a déjà des effets négatifs dans des situations «normales», peut s'avérer encore plus nuisible dans le cas de partenariats difficiles où il faut intervenir dans des domaines à dimension politique et de sécurité parfois liées à la souveraineté nationale. Des approches novatrices, impliquant un vaste éventail d'acteurs, sont parfois nécessaires en particulier durant la phase de résolution du conflit et de mise en œuvre de la paix ainsi que dans les situations post-conflictuelles. Lorsqu'ils sont bien structurés, de manière transparente et participative, les mécanismes d'harmonisation et de coordination peuvent permettre de mieux identifier les besoins, les objectifs et les priorités et de mieux ordonner les interventions.



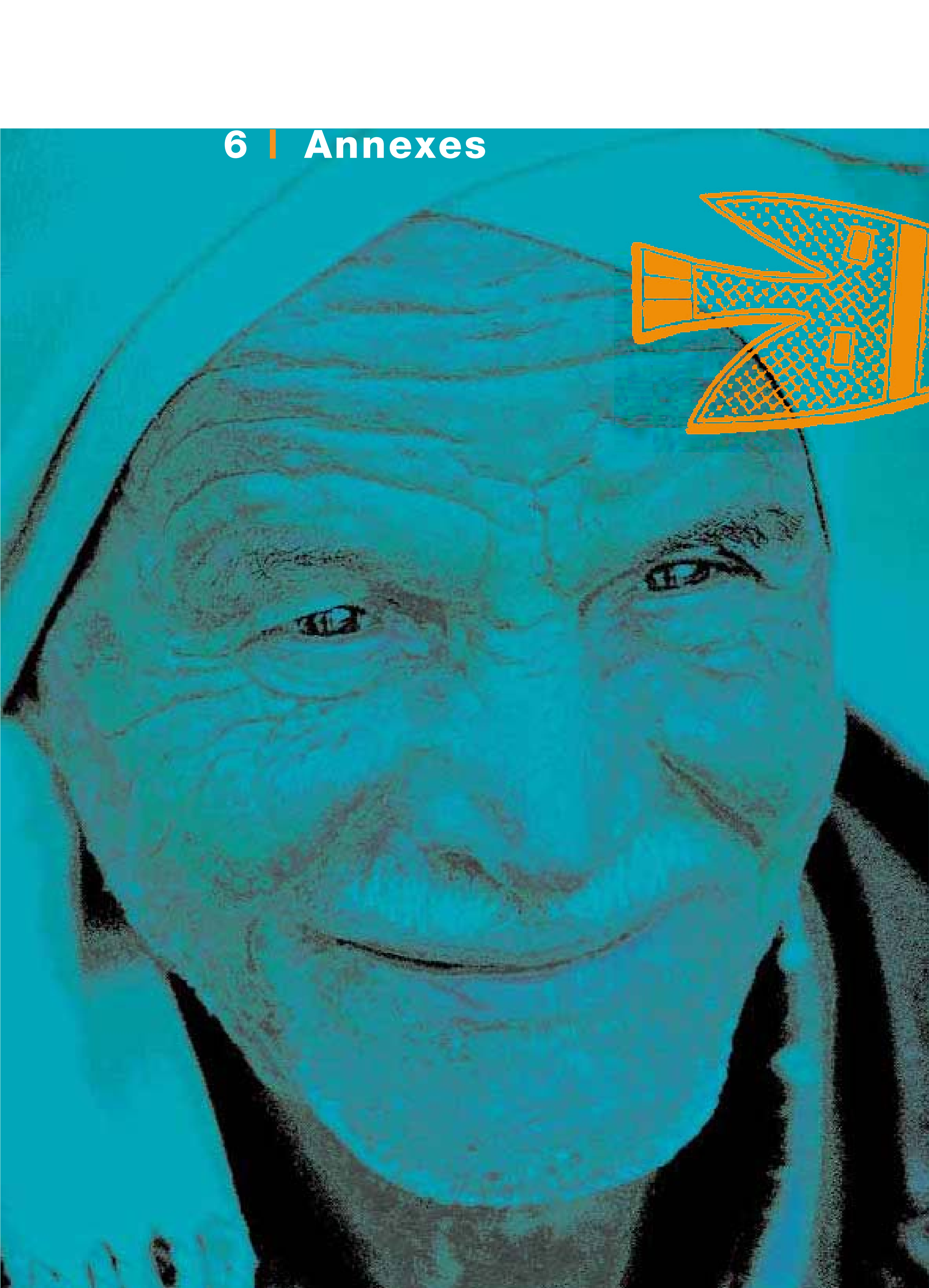
La stratégie de sécurité de l'UE aura une incidence importante sur la façon dont l'Union européenne s'imposera en tant qu'acteur politique sur la scène internationale. Elle pourrait susciter parfois certaines tensions dans la répartition des ressources entre les objectifs à long et à court termes de l'aide extérieure communautaire. Mais de façon générale, si l'UE se montre capable de renforcer son poids politique dans le monde, l'efficacité de son aide en faveur de la paix et de la sécurité n'en sera que plus grande. Des progrès importants sont relevés au niveau des instruments financiers permettant à la CE de réagir rapidement et avec efficacité dans des situations d'instabilité politique. Les propositions avancées par la Commission dans sa communication ([108]) «Bâtir notre avenir commun» visent à rationaliser encore davantage ces instruments et à mettre un accent tout particulier sur la paix et la sécurité.

Au niveau multilatéral, l'expérience acquise et les récents enseignements semblent indiquer qu'il y a toujours un fossé entre la théorie et la pratique et que les instruments adéquats ne sont pas encore en place. L'Union s'est fortement engagée au niveau des Nations unies et il importe de renforcer encore la coopération UE-ONU.

La Facilité de soutien à la paix en Afrique est un bon exemple d'utilisation d'instruments financiers pour soutenir les initiatives de partenaires engageant politiquement tout un continent à développer ses propres capacités d'intervention et à prendre en charge des crises violentes et complexes. Cette Facilité renforce l'«appropriation», encourage la solidarité africaine et prépare la voie pour le développement. En la proposant, la Commission s'est engagée sur un terrain entièrement nouveau. Elle intervient dans un nouveau domaine de coopération et de partenariat très spécifique, celui du maintien de la paix et de la sécurité. Deuxièmement, elle crée pour la première fois un cadre d'appui au nouvel agenda de l'Union africaine. En traitant avec l'ensemble de l'Afrique, la Commission contribue, aussi, à accélérer le processus d'intégration africaine. L'Afrique prend les choses en main, l'Europe est à ses côtés pour l'aider à relever le défi. Chacun a droit à une paix durable.

([108]) Communication de la Commission «Bâtir notre avenir commun – Défis politiques et moyens budgétaires de l'Union élargie 2007-2013», COM (2004) 101 final, 10.02.2004.

6 | Annexes



6 | 1

OMD

6 | 2

Harmonisation des procédures

6 | 3

RAL

6 | 4

Audits internes

6 | 5

Communications de la CE relatives à l'aide extérieure en 2003

6 | 6

Assistance communautaire non couverte par le rapport

6 | 1 OMD

Les dirigeants mondiaux ont adopté les objectifs du Millénaire pour le développement en septembre 2000 au **Sommet du Millénaire** (109). Il s'agit d'un agenda ambitieux visant à réduire la pauvreté et améliorer les conditions de vie des populations. Chaque objectif s'est vu attribuer une ou plusieurs dates limites, la plupart fixées à 2015, 1990 étant considéré comme année de référence. La liste des huit objectifs et les dates sont reprises ci-après.

1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim

Objectif pour 2015: diminuer de moitié le nombre de personnes dans le monde vivant avec moins d'un dollar par jour et des personnes souffrant de la faim.

Actuellement, plus d'un milliard de personnes disposent de moins d'un dollar par jour: l'Afrique subsaharienne, l'Amérique latine, les Caraïbes et certaines régions d'Europe de l'Est et d'Asie centrale sont en dessous du seuil de pauvreté.

2. Assurer l'éducation primaire pour tous

Objectif pour 2015: assurer l'accès à l'enseignement primaire pour tous les garçons et les filles.

Même si, actuellement, 113 millions d'enfants dans le monde ne vont pas à l'école, l'objectif est réalisable. En Inde par exemple, 95 % des enfants iront à l'école d'ici 2005.

3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomie des femmes

Objectifs pour 2005 et 2015: éliminer les discriminations dans l'enseignement primaire et secondaire de préférence d'ici 2005, et à tous les niveaux d'ici 2015.

Les deux tiers des personnes illettrées sont des femmes. La proportion de femmes occupant un emploi atteint les deux tiers des emplois masculins. Le pourcentage de femmes parlementaires est en hausse. Il est d'environ un tiers en Argentine, au Mozambique et en Afrique du Sud.

4. Réduire la mortalité infantile

Objectif pour 2015: réduire de deux tiers le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans.

Chaque année, près de 11 millions de jeunes enfants meurent avant leur cinquième anniversaire, principalement à cause de maladies que l'on peut prévenir. Leur nombre s'élevait à 15 millions en 1980.

5. Améliorer la santé de la mère

Objectif pour 2015: réduire de trois quarts la proportion de femmes qui meurent en couches.

Dans le monde développé, le risque de décès durant l'accouchement est de un pour 48, mais virtuellement tous les pays disposent actuellement de programmes d'assistance à la santé maternelle.

6. Combattre le VIH/SIDA, la malaria et d'autres maladies

Objectif pour 2015: stopper la propagation du VIH/SIDA et renverser la tendance; diminuer l'incidence de la malaria et d'autres maladies majeures.

Quarante millions de personnes dans le monde vivent avec le VIH, y compris cinq millions récemment infectés en 2001. Des pays comme le Brésil, le Sénégal, la Thaïlande et l'Ouganda ont démontré que la propagation du VIH peut être endiguée.

7. Assurer un environnement durable

Objectifs:

- Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes des pays et inverser la régression environnementale.
- Réduire de moitié, d'ici 2015, la proportion de la population n'ayant pas accès à l'eau potable.
- Améliorer de façon significative, d'ici 2020, les conditions de vies d'au moins 100 millions de personnes vivant dans des taudis.

Plus d'un milliard de personnes, actuellement, n'ont toujours pas accès à l'eau potable et plus de deux milliards ne vivent pas dans de bonnes conditions d'hygiène. Il est à noter que dans les années 1990, près d'un milliard d'individus ont pu accéder à l'eau potable et un nombre identique à de meilleures conditions sanitaires.

8. Développer un partenariat global pour le développement

Objectifs:

- Renforcer la mise en place, dans les pays et au niveau mondial, de systèmes commerciaux et financiers ouverts, incluant des engagements en matière de bonne gouvernance, de développement et de réduction de la pauvreté.
- Répondre aux besoins des pays en développement les moins avancés, enclavés et insulaires.
- Traiter les problèmes d'endettement des pays en développement.
- Assurer des emplois décents et utiles pour les jeunes.
- Permettre, en coopération avec l'industrie pharmaceutique, l'accès aux médicaments essentiels à bas prix dans les pays en développement.







(109) http://www.un.org/millennium/summit.htm





- En coopération avec le secteur privé, permettre aux pays en développement d'avoir accès aux nouvelles technologies, de l'information et des communications en particulier.

Nombre de pays en développement dépensent davantage pour le service de la dette que pour leurs services sociaux. Les nouvelles aides promises durant le premier semestre de 2002 pourraient signifier des ressources additionnelles de 12 milliards de dollars par an jusqu'en 2006.

6.1.1. Améliorer la disponibilité et la fiabilité des données statistiques

Dans son rapport annuel de l'an dernier, la Commission a procédé à une première analyse des progrès accomplis vers la réalisation des OMD, sur base d'une série de dix indicateurs (voir 1.2.). L'analyse utilise des données statistiques provenant des organisations internationales mais la qualité discutable de ces informations, à la fois aux niveaux international et national, y compris en matière d'égalité des sexes, affaiblit les efforts d'évaluation de la communauté internationale pour mesurer les progrès réalisés pour atteindre les OMD ([110]).

La Commission a donc décidé, en 2003, outre le travail déjà entrepris pour renforcer les systèmes statistiques des pays, d'intervenir davantage sur le plan international en vue d'améliorer le nombre et la qualité des données disponibles. PARIS 21 ([111]) est le principal forum de coordination des différentes initiatives internationales à ce niveau. Dans ce cadre, la CE s'est accordée avec le département britannique du développement international (DFID) et la Banque mondiale pour cofinancer une étude qui illustrera les lacunes des systèmes statistiques actuels et identifiera les moyens de les améliorer rapidement. Une étude supplémentaire concernant six pays est attendue pour 2004.

Malgré tous les progrès accomplis, les résultats du rapport sur les indicateurs des OMD sont très loin d'être satisfaisants. Il convient, en priorité, d'améliorer la qualité des bases de données et de coordonner la façon dont les donateurs utilisent les systèmes statistiques nationaux. Les agences et les organisations internationales continuent d'utiliser diverses définitions d'indicateurs (par exemple, en ce qui concerne le taux d'alphabétisation) et des méthodologies différentes de récolte des données (concernant, par exemple, le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans). Il arrive aussi que leurs évaluations s'opposent aux évaluations nationales collectées auprès des gouvernements nationaux. Nombre d'indicateurs ne sont tout simplement pas mesurés. C'est le cas pour la proportion de la population qui utilise des combustibles solides ou la part des importations totales par les pays développés de produits en provenance des pays en développement admis sans droits de douane. Des problèmes au niveau des estimations calculées par les agences résultent des différences dans leur façon d'utiliser les données démographiques. Enfin, certains indicateurs sont calculés à partir de modèles statistiques très faibles (comme la prévalence et les taux de décès associés à la malaria) ou en utilisant des méthodes discutables (comme la proportion de la population ayant accès dans la durée à des médicaments essentiels à un prix abordable). Une meilleure information et le partage de cette information sont essentiels, aux niveaux international et national, pour faire le point sur les indicateurs de performance des OMD et renforcer les systèmes statistiques.

6.1.2. Mesurer les progrès accomplis sur la voie des objectifs du Millénaire pour le développement

Les paragraphes suivants regroupent les éléments essentiels des dix indicateurs, classés selon des catégories d'OMD relatives à la pauvreté et la faim, l'éducation, la santé, l'eau et l'hygiène. De nouvelles informations sont disponibles cette année pour chacun de ces indicateurs, à l'exception des taux de scolarisation dans le primaire et de la proportion de la population ayant accès à l'eau potable. Pour le reste, les bases de données des Indicateurs mondiaux de développement pour 2003 (WDI 2003 – World Development Indicators) et/ou de l'UNICEF apportent quelques éléments nouveaux. Il convient de noter que les données disponibles les plus récentes remontent à 1999, 2000, 2001, et dans un nombre restreint de cas, à 2002. Pour mesurer les progrès accomplis en 2003, nous avons utilisé les données disponibles les plus récentes pour chacun des dix indicateurs ([112]).

([110]) www.un.org/milleniumgoals/

([111]) PARIS 21 signifie «PARtnership IN Statistics» pour le développement au 21e siècle. Il s'agit d'un nouveau processus lancé par un consortium global de décideurs politiques, de statisticiens et d'utilisateurs d'informations statistiques en appui au développement.

([112]) En dessous de cinq ans, (jusqu'en 2002), proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre larougeole (jusqu'en 2002), proportion de naissances assistées par du personnel qualifié (jusqu'en 2002), prévalence du VIH chez les personnes âgées de 15 à 19 ans (jusqu'en 2001), ratio filles/garçons dans l'enseignement primaire et secondaire (jusqu'en 2000), taux net d'enfants ayant achevé l'école primaire (jusqu'en 2000) et proportion de la population ayant accès à l'eau potable (jusqu'en 2000).

6.1.2.1. Pauvreté et faim

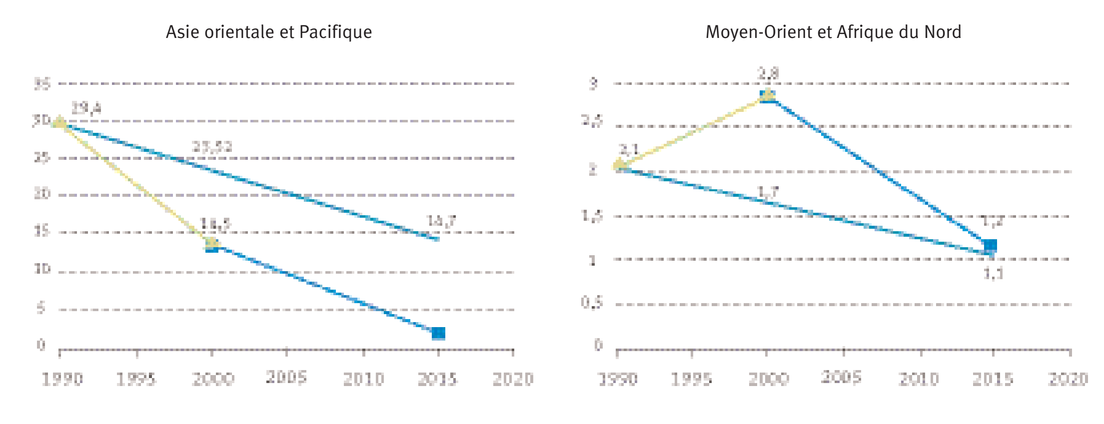
1. Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour

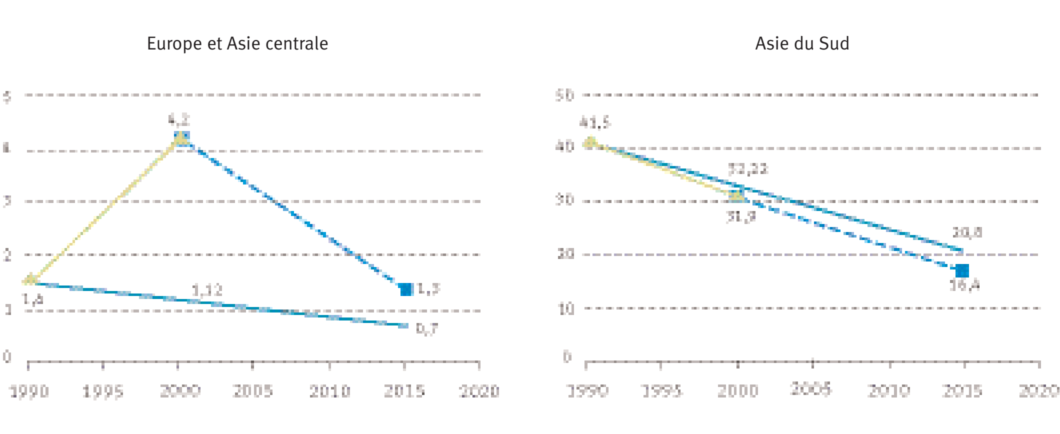
Cet indicateur clé sert à mesurer les progrès vers le premier des OMD: «l'éradication de l'extrême pauvreté et de la faim». L'objectif est de diminuer de moitié, de 1990 à 2015, la proportion de la population vivant avec moins d'un dollar par jour. Les données particulièrement insuffisantes pour cet indicateur ne nous permettent pas de déterminer l'évolution vers cet objectif par pays. Le tableau 17 utilise les graphiques de la Banque mondiale.

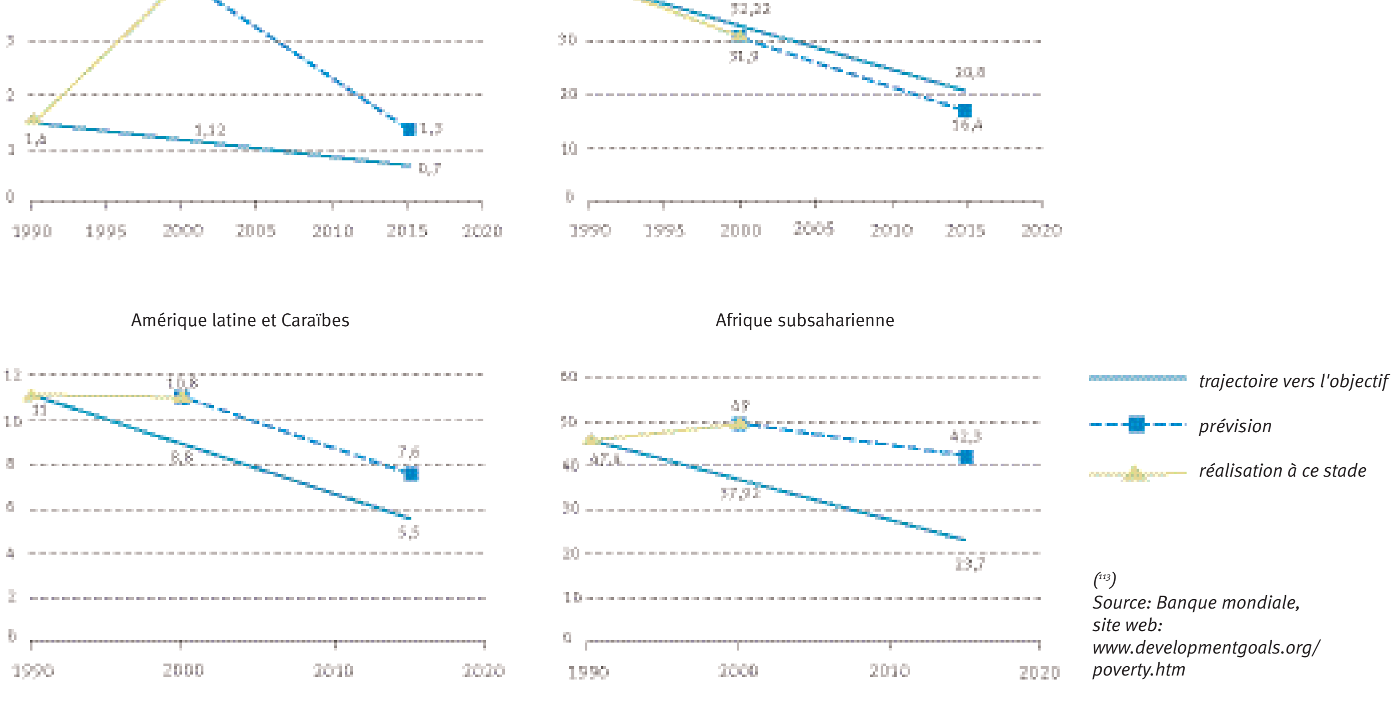
Selon la Banque mondiale, le niveau de pauvreté dans le monde est globalement en baisse depuis 1990 mais les progrès sont irréguliers: «Le nombre de personnes souffrant de l'extrême pauvreté avait diminué de 137 millions entre le début et la fin de la décennie». Si les projections de croissance se confirment, cet OMD pourra être globalement atteint et 366 millions de personnes supplémentaires échapperont à l'extrême pauvreté. Mais cette tendance est largement due aux progrès rapides de l'Asie. En Afrique subsaharienne, plus de 360 millions d'habitants continueront à vivre avec moins d'un dollar par jour ([113]).

TABLEAU 17 | PROGRÈS SUR LA VOIE DE L'OBJECTIF DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ ET PROJECTIONS JUSQU'EN 2015









([113]) Source: Banque mondiale, site web: www.developmentgoals.org/poverty.htm





2. Prévalence des enfants de moins de cinq ans souffrant de malnutrition

Les données dans ce domaine ne sont disponibles que depuis 2000 et se révèlent assez inégales. Même si elles ne sont pas suffisamment complètes et solides pour permettre de tirer des conclusions politiques approfondies, les données existantes ont néanmoins une valeur indicative.

Dans l'ensemble, on note des progrès encourageants entre 1995 et 2000 et depuis. La malnutrition infantile décline. À l'origine de ce changement se trouve la Chine, en tant que nation la plus peuplée du monde: ce pays a enregistré une chute importante de la malnutrition infantile (de 13 % à 10 %). La réduction du taux de malnutrition infantile en Inde – de 53 à 47 % – a également joué un grand rôle. Mais même sans ces deux pays, la réduction globale est suffisamment importante pour estimer que l'objectif pourra être atteint.

À l'intérieur de ce tableau général, les progrès varient fortement d'un pays à l'autre. La Mauritanie compte parmi les pays ayant le mieux réussi à réduire la malnutrition infantile, avec une chute de 48 % en 1995 à 32 % malgré une croissance économique relativement modeste. L'Indonésie et le Vietnam affichent également d'excellents résultats. En revanche, la situation empire considérablement en Argentine, au Cameroun et au Liberia.

6.1.2.2. Éducation

Les OMD concernant l'éducation visent à assurer l'école primaire pour tous ainsi qu'à promouvoir l'égalité des sexes et une plus grande autonomie des femmes. Trois indicateurs ont été choisis pour mesurer les progrès réalisés.

3. Le taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire

L'objectif est d'assurer que **d'ici 2015, tous les enfants du monde, garçons et filles, puissent achever des études primaires**. L'indicateur essaie d'évaluer la couverture et l'efficacité du système éducatif. Il examine le taux de scolarisation dans le primaire d'enfants officiellement en âge scolaire (on ne tient pas compte des enfants moins ou plus âgés).

Le nombre d'inscriptions est parfois surestimé (les tableaux indiquent rarement la fréquentation du moment ou la proportion d'élèves abandonnant leurs études, le nombre d'inscriptions est parfois exagéré pour des raisons de subventions à percevoir, il arrive aussi que les enfants qui redoublent une classe soient comptés deux fois). Un grand nombre d'écoliers ne réussissent pas à terminer le cycle complet de leurs études primaires. Pour toutes ces raisons, l'analyse inclut un indicateur du nombre d'élèves – garçons et filles – qui achèvent effectivement le cycle complet des études primaires.

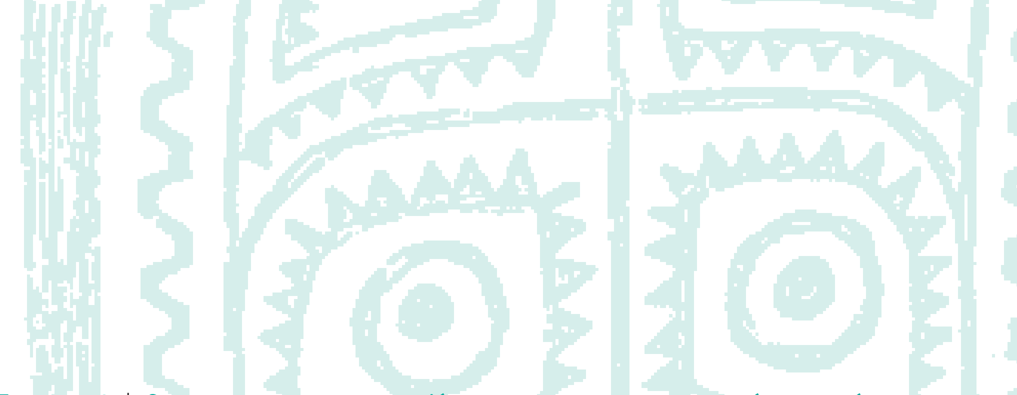


Tableau 18 | Statistiques concernant l'éducation primaire dans différentes régions

Regroupement régional	Taux net de scolarisation (éducation primaire) [114]	Taux d'achèvement du cycle primaire	Proportion filles/garçons dans l'enseignement
Afrique	50,5	Pas disponible	82,2
Asie	93,6		90,4
Balkans	97,0		100,2
Caraïbes	99,0		100,0
Europe de l'Est & Asie centrale	84,7		101,8
Amérique latine	97,1		99,9
Pacifique	91,0		90,3
Méd. Sud et Proche & Moyen-Orient	85,2		87,5

(114) *La moyenne régionale des taux nets de scolarisation dans l'éducation primaire ne reflète pas correctement la tendance réelle dans certaines régions (Asie, Caraïbes, Europe de l'Est et Pacifique) car certains pays importants ne sont pas compris. Les moyennes devraient donc être considérées avec beaucoup de prudence.*

Indicateur pondéré pour 98-00.

(115) *Source: CE, sur base des Indicateurs du développement mondial 2003.*

4. Le taux d'achèvement du cycle primaire

Cet indicateur évalue la qualité et l'efficacité de la formation et de l'enseignement. Il donne, par année académique spécifique, le taux d'élèves ayant effectivement achevé leurs études primaires. Malheureusement, aucune donnée nouvelle concernant le taux d'achèvement du cycle primaire n'était disponible depuis le dernier rapport. Celui-ci indiquait, pour la plupart des pays d'Afrique, un taux d'achèvement du cycle primaire inférieur à 50 %.

Les moyennes régionales pour les autres indicateurs (cf. tableau 18) [115] confirment les orientations générales. Premièrement, quelques régions sont en bonne voie de réaliser l'objectif du Millénaire en matière d'éducation. En revanche, l'Afrique, l'Asie, le Sud de la Méditerranée, le Proche et le Moyen-Orient ne progressent pas suffisamment. Si la tendance se confirme, ces régions ne pourront pas atteindre l'OMD à la date fixée et certains pays auront besoin d'un nouvel agenda au-delà de 2015. Deuxièmement, malgré certains progrès du taux net de scolarisation en Afrique, la région en tant que telle reste nettement à la traîne comparée aux autres et plus d'un quart des pays africains, essentiellement des pays sahéliens et de la Corne de l'Afrique, affichent d'énormes retards. Un report du calendrier au-delà de 2015 ne suffira pas. Il conviendra aussi de mobiliser des programmes considérables et des ressources additionnelles pour accélérer le rythme de la progression dans ces pays.

5. Le rapport filles-garçons scolarisés dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur

L'objectif est d'**éliminer toute discrimination liée au sexe dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici 2005** et à tous les niveaux d'enseignements d'ici 2015. L'indicateur calcule l'écart entre le nombre de filles et de garçons inscrits à tous les niveaux d'enseignement public et privé. L'éducation est un facteur essentiel du développement humain. L'élimination de toute discrimination entre les sexes à tous les niveaux d'enseignement permettra d'améliorer le statut et les capacités des femmes et constitue un élément déterminant du développement économique.

Toutes les régions ont enregistré des progrès en matière d'égalité hommes/femmes entre le début des années 1990 et la période 1998-2000. Rappelons que c'est 2005, et non 2015, qui a été fixée comme année de référence pour atteindre l'égalité des sexes dans l'enseignement primaire et secondaire. L'Amérique latine, l'Europe orientale, l'Asie centrale et les Balkans sont en bonne voie d'atteindre cet objectif. Les autres régions n'y arriveront vraisemblablement que plus tard. Si certains pays enregistrent de grandes avancées grâce à des programmes spéciaux d'éducation en faveur des filles (Bangladesh), dans d'autres pays d'Asie, du Proche et du Moyen-Orient et d'Afrique, les filles représentent toujours moins de la moitié des élèves. L'Afrique affiche les plus grands retards. Malgré des progrès importants, seuls 4 élèves sur 10 sont des filles dans un quart des États d'Afrique. La situation est aggravée du fait que dans ces pays, seule la moitié des enfants en âge scolaire – et une fille sur trois élèves – suit un enseignement primaire. Par ailleurs, il est fréquent que les filles ne terminent pas le cycle complet de l'éducation de base et quittent l'école à la puberté. Par conséquent, le taux d'inscriptions des filles dans l'enseignement secondaire et supérieur chute rapidement et l'égalité des sexes à ce niveau laisse lourdement à désirer.

6.1.2.3. Santé

Les trois OMD en matière de santé sont: **la réduction de la mortalité infantile**, **l'amélioration de la santé maternelle ainsi que la lutte contre le VIH/SIDA**, la malaria et les autres maladies. Les progrès réalisés sont mesurés au moyen de quatre indicateurs.







6. Taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans

Cet indicateur essentiel indique le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans par 1000 naissances d'enfants vivants. L'objectif est une **réduction des deux tiers de la mortalité infantile entre 1990 et 2015.**

Les taux de mortalité infantile varient entre 300, dans certains pays parmi les moins avancés, et moins de 10 dans les États membres de l'OCDE et des pays en développement comme la Malaisie, Cuba et le Costa Rica. À l'exception des premières semaines de la vie, les causes de la plupart des décès d'enfants dans les pays en développement sont les maladies transmissibles (pneumonie, malaria, rougeole, diarrhée, et de plus en plus VIH/SIDA) et la malnutrition. L'occurrence et la gravité de ces maladies sont liées à des facteurs très divers comme une alimentation insuffisante, des conditions de logement insalubres, l'absence d'hygiène et d'accès à des soins de santé adéquats. La plupart des pays les plus affectés ont également été ravagés par des conflits durant la dernière décennie. C'est notamment le cas de la Sierra Leone, de l'Afghanistan et de l'Angola.

Selon les estimations actuelles, l'objectif de 2015 ne sera atteint qu'en Amérique latine, dans les pays méditerranéens et peut-être dans les Balkans. En Afrique, les progrès sont très lents. En Asie, les tendances prometteuses du début des années 90 se sont ralenties, (cf. tableau 19) [116]. Les progrès médiocres enregistrés dans ces deux régions très peuplées signifient que l'objectif global ne pourra pas être atteint. Un certain nombre de pays – situés notamment en Afrique australe – ont été confrontés depuis 1990 à une augmentation importante des décès d'enfants de moins de cinq ans. Le principal facteur responsable de cette régression est le VIH/SIDA qui affecte gravement la plupart de ces pays. Certains États ont néanmoins prouvé qu'il est possible de faire reculer le taux de mortalité infantile malgré la pauvreté et le SIDA (voir ci-dessous le cas de la Zambie).

La Zambie enregistre une baisse de la mortalité des enfants de moins de cinq ans

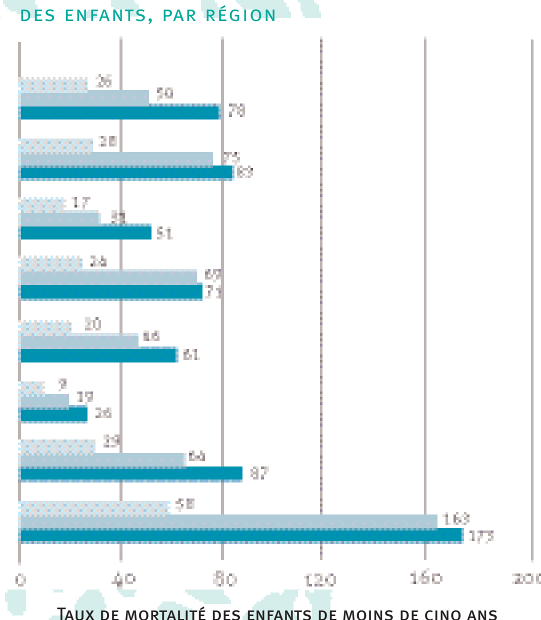
L'enquête sur l'état de la démographie et de la santé en Zambie, en 2001-2002, démontre que le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans a diminué de 197 en 1996 à 168 pour 1 000 naissances d'enfants vivants (sans grande différence entre les sexes). Il s'agit de la première réduction significative depuis la fin des années 1970. Elle a été obtenue sans réduction notable des niveaux de pauvreté ni du VIH qui touche environ 21,5 % des adultes. Ce progrès est probablement le résultat d'une réflexion qui a conduit à améliorer le traitement des maladies infantiles, en particulier des infections respiratoires et de la diarrhée.

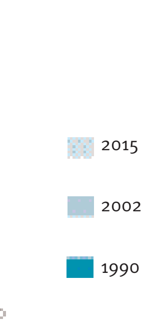
L'amélioration des normes de santé en Zambie a été rendue possible grâce à la réforme du secteur de la santé entreprise après le changement de régime en 1991. Les principales stratégies mises en œuvre ont concerné la décentralisation vers les districts, la réforme du financement du secteur de la santé, l'adoption et l'exécution d'un train de mesures de base. Les donateurs apportent depuis 1993 un soutien de plus en plus important au fonds spécial en faveur des services de santé des districts. La CE y contribue depuis 1999.



Tableau 19 | Progrès concernant l'amélioration de l'espérance de vie des enfants, par région

Régions
Méd. Sud et Proche & Moyen-Orient
Pacifique
Amérique latine
Europe de l'Est et Asie centrale
Caraïbes
Balkans
Asie
Afrique





([116]) *Source: CE, sur base des Indicateurs du développement mondial 2003 et UNICEF «La situation des enfants dans le monde 2004».*

Dans l'ensemble, les résultats soulignent qu'il faut redoubler d'efforts pour améliorer l'espérance de vie des enfants et relever considérablement le niveau des soins de santé de base. C'est une exigence fondamentale comme la nécessité d'accélérer la réduction de la pauvreté en général et les progrès en matière d'alimentation, d'eau, d'hygiène et d'éducation.

7. La proportion d'enfants d'un an vaccinés contre la rougeole

Cet indicateur indique le pourcentage d'enfants jusqu'à un an, ayant reçu au moins une dose de vaccin contre la rougeole. Cette maladie est une cause importante de mortalité des enfants et la vaccination joue un rôle clé dans l'amélioration de leur espérance de vie.

La rougeole est une maladie très contagieuse. Le taux de couverture de la vaccination doit atteindre 90 % pour pouvoir stopper la propagation du virus parmi les populations. Autre élément important: à neuf mois – l'âge recommandé pour être vacciné –, plus de 15 % des enfants vaccinés ne développent pas d'immunité. Pour cette raison, certains pays administrent le vaccin à 12-15 mois et beaucoup font vacciner les enfants deux fois. Cet élément doit être pris en compte lors de l'examen des évaluations fournies par les Nations unies.

Le tableau 20 ([117]) dresse un tableau mitigé. Les progrès sont principalement enregistrés en Amérique latine et dans la zone méditerranéenne avec comme conséquence une amélioration de l'espérance de vie des enfants dans ces deux régions. D'une façon générale, la situation est stagnante en Afrique, avec des améliorations dans certains pays et des détériorations dans d'autres. Certains pays d'Afrique de l'Ouest affichent des taux particulièrement médiocres ou en régression et ont besoin d'actions urgentes. La baisse de la couverture en Asie souligne l'importance de maintenir les habitudes de vaccination même après que l'objectif ait été atteint.

La CE appuie les campagnes de vaccination dans un certain nombre de pays africains et ailleurs, à travers ses programmes d'appui au secteur de la santé. Le taux de vaccination contre la rougeole sert généralement d'indicateur dans les opérations d'appui budgétaire de la CE en faveur des pays ACP, lorsque le versement d'une tranche variable est conditionné aux performances dans le secteur de la santé. Les résultats enregistrés soulignent la nécessité de nouveaux efforts pour améliorer et maintenir la couverture de la vaccination comme contribution à l'amélioration générale des services de santé.

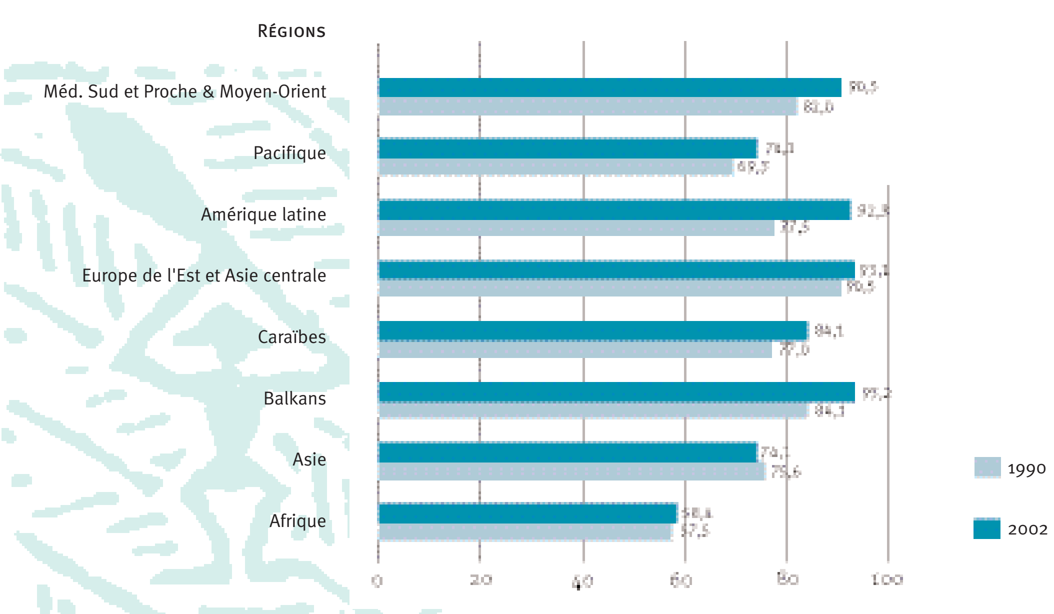






Tableau 20 | Proportion des enfants de un an vaccinés contre la rougeole, par région





([117]) Source: *«Indicateurs pour le développement mondial 2003» et UNICEF: «La situation des enfants dans le monde 2004».*



8. La proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié

Cet indicateur concerne le pourcentage de naissances assistées par du personnel compétent ayant été formé pour soigner et conseiller les femmes durant leur grossesse et réaliser les accouchements. Les personnes qualifiées sont celles qui ont reçu une formation adéquate – comme les sages-femmes, les infirmières et les médecins – et qui disposent d'un équipement approprié et de médicaments. Les progrès enregistrés au niveau de cet indicateur contribueront, dans une large proportion, à l'objectif de **réduction des trois quarts du taux de mortalité maternelle, entre 1990 et 2015**. Le but est d'approcher autant que possible des 100 % de réussite.

Les bonnes performances de l'Europe orientale, l'Asie centrale et des Balkans témoignent des investissements élevés réalisés autrefois dans les services obstétriques. Le faible niveau enregistré en Afrique et en Asie souligne une fois de plus l'insuffisance de services de santé, particulièrement de ceux destinés aux femmes, (cf. tableau 21) ([118]). Les taux très élevés de mortalité maternelle dans certains pays (plus de 1 000 par 100 000 naissances) persisteront sauf si des investissements considérables permettent de former le personnel et d'améliorer les systèmes de santé. La CE apporte son appui à travers ses programmes d'aide au secteur de la santé et au budget général.



TABLEAU 21 | PROPORTION DES NAISSANCES ASSISTÉES PAR DU PERSONNEL DE SANTÉ QUALIFIÉ, PAR RÉGION (DONNÉES DISPONIBLES LES PLUS RÉCENTES)

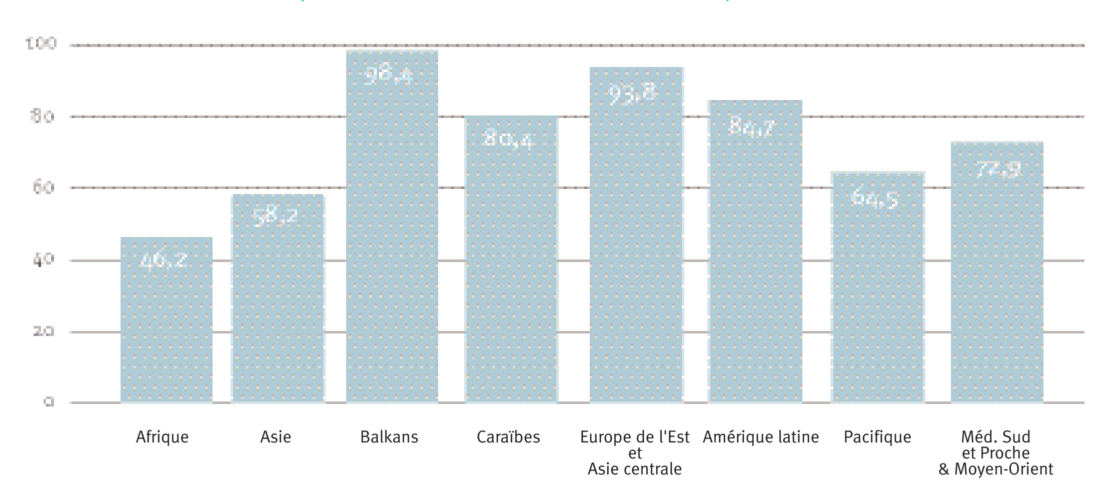
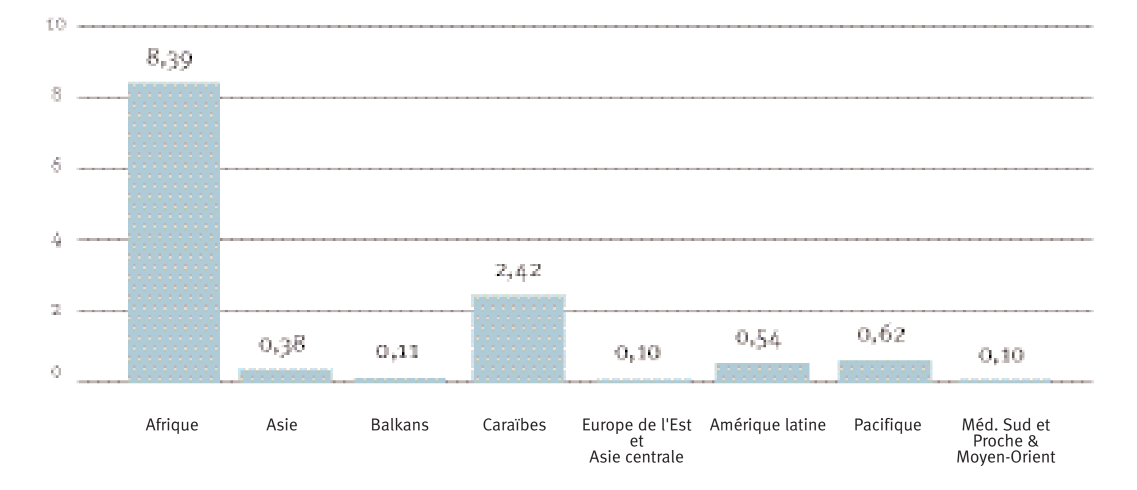


TABLEAU 22 | PRÉVALENCE DU VIH CHEZ LES ADULTES ÂGÉS DE 15 À 49 ANS, PAR RÉGION (ANNÉE 2001) (ESTIMATIONS ONU)



([118]) Source: UNICEF *«La situation des enfants dans le monde 2004.»*.

([119]) Source: UNICEF *«La situation des enfants dans le monde 2004»*.



9. Prévalence du VIH parmi les femmes enceintes de 15 à 24 ans

Cet indicateur concerne le pourcentage de femmes enceintes de 15 à 24 ans dont le test VIH s'est avéré positif. L'objectif est de **stopper et d'inverser, d'ici 2015, la tendance à la propagation du VIH/SIDA**. Les données proviennent des estimations de l'ONUSIDA sur la prévalence du VIH parmi la population âgée de 15 à 49 ans (pour les deux sexes).

Le tableau 22 ([119]) montre que l'Afrique et les Caraïbes sont les régions les plus gravement affectées mais n'indique pas les épidémies naissantes dans certains régions d'Asie et d'Europe orientale. Des différences importantes apparaissent entre les sexes en matière de prévalence du VIH chez les jeunes de 15 à 24 ans (dans les pays qui disposent de données statistiques) et généralement une aggravation significative de la tendance pour les femmes durant la période 1999-2001, (cf. tableau 23) ([120]). En Afrique subsaharienne (ASS), c'est parmi les femmes de moins de 25 ans que l'infection VIH progresse le plus vite. Il est indispensable d'assurer une prévention solide et des programmes médicaux dans toutes les régions, spécialement en ASS.

6.1.2.4. Eau et services d'assainissement

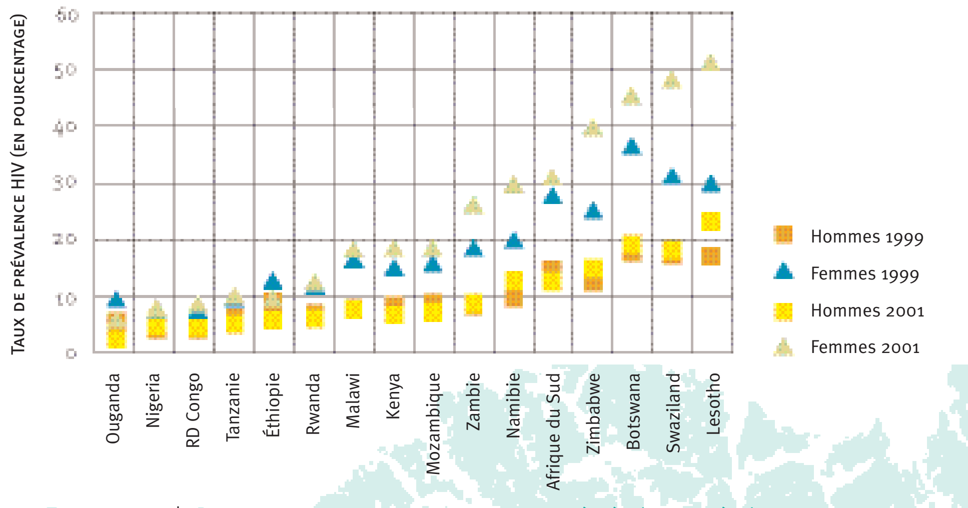
L'OMD est d'assurer un environnement durable. L'objectif est de **diminuer de moitié, d'ici 2015, la proportion de la population n'ayant pas un accès durable à l'eau potable**, conformément à la décision prise en 2002 au Sommet mondial sur le développement durable.

10. Proportion de la population ayant accès à l'eau potable

La zone Pacifique et l'Afrique sont encore très loin de l'OMD concernant l'eau et les services d'assainissement. En revanche, l'Asie (en particulier l'Asie de l'Est et du Sud), l'Amérique latine, le Sud de la Méditerranée, le Proche et le Moyen-Orient sont bien engagés dans cette voie et pourraient réduire de plus de moitié la part de leur population n'ayant pas accès à l'eau potable et aux services d'assainissement (cf. tableau 24) ([121]).

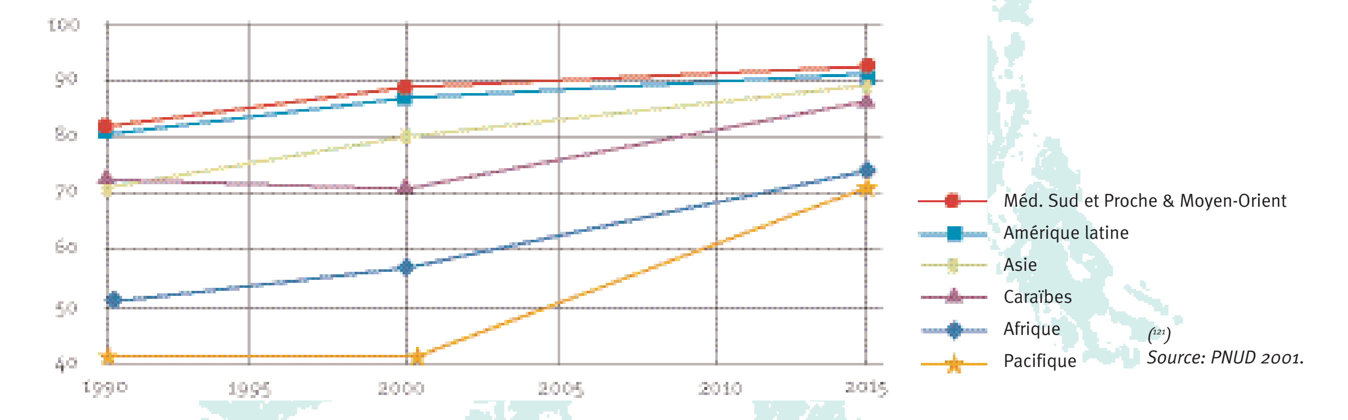


TABLEAU 23 | CHANGEMENTS DES TAUX DE PRÉVALENCE DU VIH PAR ÂGE (15-24) ET SEXE, 1999-2001, DANS DES PAYS D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE CHOISIS



([120]) *Source: www.unaids.org (June 2002).*

TABLEAU 24 | PROPORTION DE PERSONNES AYANT ACCÈS À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT, PAR RÉGION



([121]) *Source: PNUD 2001.*




Réduire de moitié, en sept ans, la part de la population sans accès à l'eau potable – le cas de l'Afrique du Sud

Il y a environ dix ans, près de 12 millions de personnes en Afrique du Sud n'avaient pas accès à l'eau potable et 21 millions ne disposaient pas de services d'assainissement appropriés, bien que le «droit à l'eau pour tous» soit inscrit dans la Constitution. En 1994, le nouveau gouvernement démocratiquement élu a mis en place un programme d'approvisionnement en eau visant à fournir gratuitement un minimum de 25 litres par personne et par jour. En 2001, grâce à ce programme, 7,5 millions de personnes ont eu accès à l'eau potable. Le pourcentage de la population disposant de services de base pour l'eau est ainsi passé de 59 à 76 %.

Ce programme a combiné une politique saine et une augmentation des dépenses en vue de subventionner les municipalités, financer des infrastructures (publiques et privées) et récupérer les coûts auprès des consommateurs disposant de revenus plus élevés, sur base du principe qu'«il faut aider les pauvres à subvenir à leurs besoins et les plus fortunés doivent payer pour leurs propres besoins».

Source : Ministère de l'Eau et des Forêts d'Afrique du Sud, 2003

6 | 2 Harmonisation des procédures

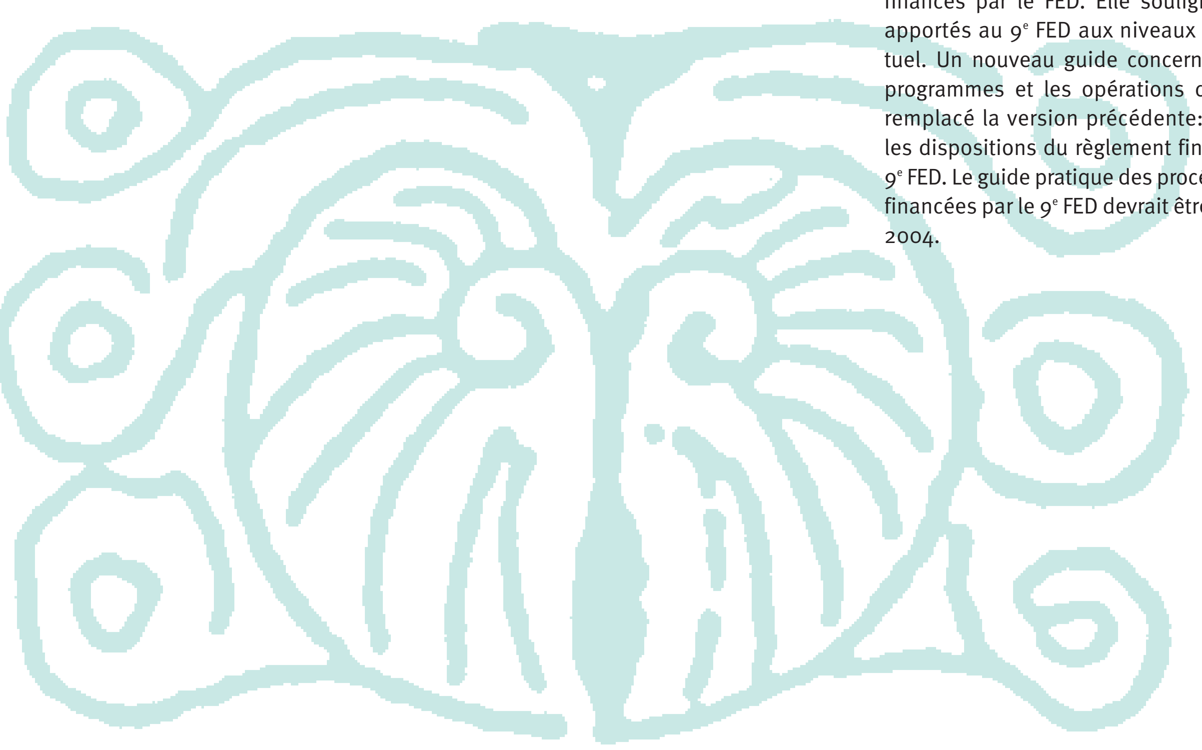
6.2.1. Règlements financiers

La Commission a adopté le 25 mars 2003 un nouveau manuel d'instructions concernant les règles et procédures contractuelles financées par le budget général des Communautés européennes dans le cadre des actions extérieures. Il s'agissait de réviser l'ancienne version de 1999 et de l'adapter au nouveau règlement financier applicable au budget général des Communautés européennes et à ses modalités d'exécution (Décision de la Commission SEC (2003) 387/2).

Le guide pratique des procédures contractuelles financées par le budget général des Communautés européennes dans le cadre des actions extérieures (incluant des formulations standard) et le guide financier pour le budget général ont été adaptés au nouveau cadre réglementaire. Une note d'instructions a été publiée le 27 mai 2003 pour servir de guide au personnel du siège et des délégations.

Les circuits financiers, révisés sur base du nouveau règlement financier et de ses modalités d'exécution, ont été renforcés. Ils prévoient l'introduction, à titre temporaire, d'un contrôle ex-ante supplémentaire, qui s'ajoute aux étapes obligatoires d'instruction et de contrôle financiers et opérationnels précédant l'approbation par l'autorité responsable. Un contrôle ex-post a également été instauré au niveau d'EuropeAid.

Une note d'instructions a été publiée à l'occasion de l'entrée en vigueur du règlement financier applicable au 9e Fonds européen de développement (FED) et du nouveau règlement général régissant les contrats financés par le FED. Elle souligne les changements apportés au 9e FED aux niveaux financier et contractuel. Un nouveau guide concernant l'évaluation des programmes et les opérations du FED a également remplacé la version précédente: il prend en compte les dispositions du règlement financier applicable au 9e FED. Le guide pratique des procédures contractuelles financées par le 9e FED devrait être approuvé en février 2004.



6.2.2. Accords de financement

Une autre étape majeure a été franchie dans le processus d'harmonisation. Des modèles d'accords de financement au titre du budget (un modèle pour chaque système de gestion, centralisé ou décentralisé) et du FED ont été finalisés et seront applicables à partir du 1er juin 2003. Ces modèles, conformes au nouveau règlement financier et à ses modalités d'application, ont fait l'objet de larges consultations. Une note d'instructions a été publiée à ce sujet.

6.2.3. Contrats-cadres

L'extension du contrat-cadre AMS/451 a été réalisée le 1er avril 2003, avec les améliorations discutées au préalable avec les différents acteurs (services financiers, utilisateurs et contractants). Les changements correspondants introduits dans la base de données *CRIS SAISIE* ont permis de réviser certaines parties du module et des améliorations sont encore en cours.

Un nouveau contrat-cadre a été lancé le 13 juin 2003 avec six lots. Le processus d'évaluation a été achevé à la fin de l'année et le nouveau contrat-cadre est disponible depuis janvier 2004.

6.2.4. Organisations internationales

L'accord-cadre financier et administratif avec les Nations unies a été signé le 29 avril 2003. L'Organisation internationale du travail, l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel et l'Organisation mondiale de la santé, agences spécialisées des Nations unies, ont adhéré à l'accord-cadre conclu entre la Commission européenne et l'ONU, renforçant ainsi les relations de la Commission avec la famille des Nations unies. Des discussions similaires ont été conclues avec l'UNESCO.

Le 17 mars 2003, EuropeAid a révisé l'accord-cadre relatif au fonds fiduciaire et aux cofinancements, signé le 8 novembre 2001 avec la Banque mondiale, afin de l'adapter au nouveau règlement financier applicable au budget communautaire et à la nouvelle politique de la Banque mondiale concernant le recouvrement des frais administratifs.

6.2.5. Divers

Le réseau des unités en charge des contrats et finances se réunit chaque mois pour discuter de sujets d'intérêt général et coordonner les positions entre les différentes directions.

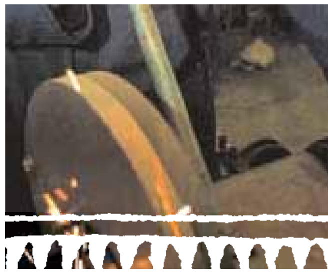
EuropeAid a mis en place des vérifications ainsi que des missions de formation et a fourni des documents et outils servant de guides. Ils incluent, par exemple, une note concernant la composition du comité d'évaluation pour les appels d'offres et appels à propositions ainsi que des pages web sur les procédures financières et contractuelles.

EuropeAid a instauré un programme de formation sur les procédures contractuelles comprenant une formation avancée, fondée sur des cas pratiques et a dispensé plusieurs cours de formation au siège et dans des délégations (Bolivie, Nicaragua, etc.). Il a également dispensé une formation sur les circuits financiers au siège à Bruxelles. Ces séances de formation étaient également ouvertes aux collègues travaillant dans des délégations déconcentrées.

Données concernant le site Internet de l'Office de coopération EuropeAid en 2003

- 8 512 documents ont été publiés sous la rubrique «appels d'offres et subventions» (dont 1 591 appels d'offres et à propositions). Les autres documents présentent les renseignements relatifs aux programmes de travail annuels pour les subventions et les prévisions d'appels d'offre (pré-information), les correctifs, les réponses aux questions des candidats soumissionnaires et les notes d'adjudications.
- Le nombre de consultations a dépassé 6 millions par mois.
- Le nombre de pages html téléchargées chaque mois a été supérieur à 1,4 million.











6 | 3 RAL

Le RAL («reste à liquider») est la différence entre les montants cumulés engagés (moins les dégagements) et les montants cumulés payés. Autrement dit, c'est la somme des montants engagés au cours des exercices budgétaires précédents moins le total des montants déboursés ou dégagés. Le RAL mesure les engagements en souffrance restant à payer et à apurer.

6.3.1. RAL global

Le RAL concernant les lignes budgétaires gérées par EuropeAid a légèrement augmenté en passant de 11 407 millions d'euros au début de 2003 à 11 453 millions à la fin de l'année (+ 46 millions d'euros ou + 0,4 %). La mesure des engagements en cours restant à payer (RAL) par rapport aux montants versés chaque année permet de déterminer quelle sera la période de décaissement résiduelle. Ce ratio s'est constamment amélioré depuis 1998, année où il avait atteint un pic de 4,55 ans. À la fin de 2003, il était descendu à 3,50 de façon stable par rapport à la fin de l'année 2002 (3,43 années).

Dans le cas du FED, le RAL a considérablement augmenté: de 8 385 millions d'euros au 1er janvier 2003 à 9 410 millions (+ 1 025 millions d'euros ou + 12 %). Ceci est dû au niveau très élevé d'engagements réalisés en 2003 et doit être considéré dans un contexte historique. 2003 a correspondu, en effet, au début d'un nouveau cycle d'engagements suite à l'entrée en vigueur de l'Accord de Cotonou. La hausse du RAL est donc naturelle. Toutefois, grâce au haut niveau de décaissements, le coefficient indiquant le nombre d'années nécessaires pour résorber le RAL a diminué de 4,41 à 3,88 à la fin de 2003, affichant une orientation positive.

6.3.2. Engagements anciens et dormants: les RAL potentiellement anormaux

Les engagements anciens et dormants sont des indicateurs utilisés pour vérifier certains engagements qui ont pu arriver en retard par rapport au programme et/ou pour lesquels il n'y a peut-être plus de montants dus.

Les RAL anciens comprennent les engagements en souffrance contractés plus de cinq années financières avant l'année en cours. En 2000, il s'agissait des engagements antérieurs à 1995. Les engagements contractés en 1995 ont été ajoutés en 2001 aux engagements anciens qui devaient être soumis à l'examen systématique, idem pour les années suivantes... En 2003, les engagements anciens étaient donc ceux contractés avant 1998.

Les RAL dormants sont les engagements en souffrance pour lesquels aucun paiement ([122]) n'a été effectué durant les 24 mois précédents. Le stock total des engagements anciens et dormants est communément dénommé «RAL potentiellement anormaux».

Le tableau 25 indique clairement une tendance générale à la baisse des RAL potentiellement anormaux à la fin de chaque année depuis 2000.

En ce qui concerne les RAL anciens, suite à un contrôle approfondi et à des examens spécifiques, l'Office a pu dégager et clôturer un montant régulièrement en hausse, année après année, (réduction de 560 millions d'euros en 2000, et de 1 068 millions en 2003). Ceci n'a pas empêché une augmentation des RAL anciens, qui sont passés de 1 362 millions à 1 740 millions d'euros à la fin de l'année 2002, mais cette tendance a été stoppée en 2003. Dans l'ensemble, l'Office a stabilisé les engagements anciens en souffrance (budget + FED) au même niveau, en 2003, (1 756 millions d'euros) qu'à la fin de 2002 (1 740 millions d'euros).

En ce qui concerne les RAL dormants, le niveau a été considérablement réduit, passant de 1 663 millions d'euros en 2000 à 1 083 millions à la fin de 2002, et à 752 millions d'euros en 2003, ce qui représente le niveau le plus bas jamais atteint.

([122]) *Pour le FED: pas de paiements ni de contrats. Pour le budget, les montants dormants ont été calculés en comparant le RAL de la fin de l'année au RAL de deux ans auparavant. Les engagements qui avaient fait l'objet de dégagements partiels ne sont pas considérés comme dormants.*

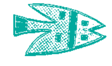


TABLEAU 25 | SITUATION GLOBALE (BUDGET ET FED ENSEMBLE)

Millions d'euros	**2000**		**2001**		**2002**		**2003**	
	01/01	**31/12**	**01/01**	**31/12**	**01/01**	**31/12**	**01/01**	**31/12**
Total anciens engagements	1 922	1 362	2 394	1 627	2 602	1 740	2 824	1 756
Réduction annuelle		*-560*		*-767*		*-862*		*-1 068*
		-29 %		*-32 %*		*-33 %*		*-38 %*
Engagements dormants (*)	1 553	1 663	1 606	1 442	1 288	1 154	1 083	752
Total engagements anciens + dormants (RAL potentiellement anormaux)	**3 475**	**3 025**	**4 000**	**3 069**	**3 890**	**2 894**	**3 907**	**2 508**

(*) *Les chiffres concernant le budget excluent les RAL dormants qui sont anciens. Ce n'est pas le cas pour le FED.*

Cette tendance reflète les efforts de l'Office visant à réduire les RAL potentiellement anormaux, à la fois au niveau du budget et du FED comme le montrent les paragraphes suivants.

6.3.3. Évolution des opérations financées par le budget

Les principales figures sont résumées dans le tableau 26, ci-dessous.

Engagements anciens

Comme l'année précédente, des objectifs de réduction des RAL anciens, répartis par direction, ont été adoptés en 2003 suite à l'examen par les directions opérationnelles d'une proposition initiale de l'unité «budget». L'objectif général de réduction pour 2003 a été fixé à 1 111 millions d'euros. Le résultat global de fin d'année du RAL ancien était de 1 126 millions d'euros correspondant à une réduction de 692 millions, d'euros et à 98 % de l'objectif fixé. Ce résultat a été atteint grâce aux paiements (445 millions d'euros) et aux dégagements (247 millions d'euros). Il est intéressant de constater que la contribution des paiements à la réduction (64 %) est plus importante que l'année précédente (54 %).

Comme le démontre le tableau 26, la réduction du portefeuille du RAL ancien en 2003, même si elle ne compense pas entièrement la hausse résultant de l'ajout de l'année budgétaire 1997, reflète une amélioration constante des résultats, année après année.

En ce qui concerne **les engagements budgétaires plus anciens, antérieurs à 1995, depuis l'inventaire initial réalisé en novembre 1999, le RAL a diminué de 91 %, en passant de 1 092 millions d'euros à 96 millions d'euros** au titre des lignes budgétaires gérées par l'Office (rubrique 4). Cette réduction a été atteinte grâce aux paiements (429 millions d'euros) et aux dégagements (567 millions d'euros).

Au total, 1 523 engagements budgétaires antérieurs à 1995, représentant 95 % du stock initial de 1 608 engagements ont été clôturés.

Engagements dormants

Le total des engagements dormants à la fin de 2003 (engagements anciens inclus) était de 577 millions d'euros, comparés aux 788 millions d'euros de la fin de 2002. Ceci confirme la tendance à la baisse observée les années précédentes et l'amélioration constante de cet important indicateur.

Les engagements dormants non anciens (voir tableau) reflètent la même tendance. Leur pourcentage est en légère hausse ces dernières années par rapport au total des engagements dormants (88 % au 1er janvier 2004).

Lorsqu'on analyse le critère de déboursement, les engagements dormants pour lesquels aucun déboursement n'a été effectué se sont élevés à 347 millions c'est-à-dire 60 % du total. Ceci confirme, une fois de plus, la diminution nette considérable en termes absolus des programmes/projets qui présentent des retards de démarrage et de leur part dans le total des RAL dormants.

Millions d'euros	2001	2002	2003
Total dormants	1 160	788	577
Dormants déboursements zéro	908	531	347
%	78 %	67 %	60 %

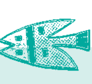








Table 26 | Situation globale (budget et FED ensemble)



Millions d'euros	1er inventaire	2000		2001		2002		2003	
	11/99	01/01	31/12	01/01	31/12	01/01	31/12	01/01	31/12
Budget									
Engagements ‹ 1995	1 092	1 021	741	741	429	429	224	224	96
Engagements 1995				657	456	456	314	314	209
Engagements 1996						656	390	390	235
Engagements 1997								890	586
Total engagements anciens		**1 021**	**741**	**1 398**	**885**	**1 541**	**928**	**1 818**	**1 126**
Réduction annuelle			*-280*		*-513*		*-613*		*-692*
			-27 %		*-37 %*		*-40 %*		*-38 %*
Engagements dormants *(non anciens)*		**1 314**	**1 341**	**1 284**	**1 053**	**899**	**705**	**634**	**532**
Total engagements anciens et dormants		**2 335**	**2 082**	**2 682**	**1 938**	**2 440**	**1 633**	**2 452**	**1 658**





Eu égard à la répartition des engagements dormants par lignes/chapitres budgétaires et lignes thématiques, les quatre principaux programmes concernant les engagements dormants restent inchangés par rapport à la fin de 2002: Méditerranée, Amérique latine, Asie et aide alimentaire. Ces quatre programmes représentent 75 % du total, à peu près le même pourcentage que l'an dernier.

L'analyse de l'évolution des engagements dormants par portefeuille, montre une réduction globale en volume, la baisse la plus importante concernant la région Méditerranée (-57 %) et ensuite les programmes budgétaires ACP (Afrique du Sud + bananes: -37 %) et l'Amérique latine (-31 %). Les engagements dormants ont augmenté pour l'Asie (+21 % de 93,6 millions d'euros à 113 millions) et pour les portefeuilles thématiques (+14 % de 143 millions d'euros à 162 millions).

Ceci montre que la part des principaux programmes par rapport au total n'évolue pas de façon régulière. La part du portefeuille de la Méditerranée dans le montant total des engagements dormants est en diminution (44% fin 2001, 39% fin 2002, 23 % fin 2003), la part de l'Amérique latine demeure plus ou moins inchangée (18 % contre 20 % l'année précédente et 15 % en 2001), tandis que celle de l'Asie a augmenté de 12 à 20 % et celle de la sécurité alimentaire de 10 à 15 %. La part des lignes budgétaires thématiques (Sécurité alimentaire, IEDDH, etc.) a bondi de 18 à 28 % et représente actuellement le portefeuille dormant le plus important.

Efforts de clôture et de dégagement

En 2003, le niveau de dégagement pour le portefeuille géré par EuropeAid a atteint 599 millions d'euros (502 millions en 2002). Comme les années précédentes, cela a résulté non seulement de la clôture d'anciens dossiers mais aussi des efforts entrepris, au niveau de l'ensemble du portefeuille en attente, pour examiner de façon spécifique les engagements anciens, les engagements dormants sans mouvements et les programmes à déboursement lent. Les dégagements concernant les engagements anciens antérieurs à 1998, d'un montant de 247 millions d'euros, ont diminué en valeur par rapport aux années précédentes (285 millions d'euros en 2002) ainsi qu'en proportion du volume total des dégagements (de 57 à 41 %). C'est la conséquence logique à la fois des efforts réalisés les années précédentes et de l'approche plus ciblée appliquée en 2003.

Le dégagement des montants financiers peut résulter de dégagements partiels ou de clôtures d'engagements pour lesquels les soldes restants ont été intégralement dégagés. L'effort de clôture est mieux reflété par le nombre d'engagements totalement payés et/ou dégagés durant l'année (RAL zéro) et n'ayant pas été reportés sur l'année suivante, plutôt que par le total des montants dégagés (bien que dans certains cas, l'achèvement de toutes les opérations de clôture peut être reporté à l'année suivante).

Au total, 1 249 engagements budgétaires ont été annulés en 2003 dont 401 engagements anciens (32 % contre 37 % en 2002 et 30 % en 2001). On remarque une réduction du nombre de clôtures (1 926 en 2002). Ceci s'explique en partie par le faible nombre d'engagements à laisser ouverts reportés sur 2003, grâce aux efforts précédents de clôture et à l'augmentation de la taille moyenne des engagements budgétaires ces dernières années. Mais cette réduction est due principalement au ralentissement des clôtures concernant les lignes thématiques, celles-ci représentant la moitié des engagements à laisser ouverts au début de l'année (43 % du total des engagements clôturés en 2003 contre 73 % l'année précédente).

Surveillance du RAL: développements en 2003

Le transfert dans l'unique banque de données de gestion de l'aide extérieure, le système CRIS, a été achevé en 2003, ce qui a permis un développement des activités de contrôle du RAL dans deux nouvelles directions:

Une approche plus ciblée des engagements présentant de mauvais résultats

Tout d'abord, la valeur des données informatiques de CRIS concernant les contrats a permis une approche plus ciblée et une analyse plus fine des situations contractuelles. Une revue spécifique des engagements présentant de mauvais résultats a été entreprise. Elle a été ciblée non seulement sur les RAL anciens et dormants mais aussi sur les engagements à faible taux de déboursement et dont un montant important restait à payer. Sur base de relevés succincts préparés par l'unité «budget», 106 engagements budgétaires couvrant 80 projets et représentant un montant de 1 198 millions d'euros RAL à la fin de 2002 ont été sélectionnés et passés systématiquement en revue au niveau du directeur général avec la direction opérationnelle concernée. Des actions correctives ont été décidées pour les engagements examinés, allant du lancement de mesures accélérées à une réduction des activités ou la fermeture de programmes.

Assurer la durabilité et la régularité des rapports sur les RAL potentiellement anormaux dans un cadre de gestion décentralisé

L'intégration complète du contrôle et du rapport du RAL dans le système CRIS a progressé en 2003 avec le développement d'un module spécifique: la rédaction de spécifications, le développement informatique et les tests. Ce module devrait être disponible dans le second trimestre de 2004, après l'achèvement des tests de la version finale contenant toutes les fonctions spécifiées et le téléchargement de données historiques.

Il devrait remplacer le système de contrôle utilisant Excel instauré en 2000. Avec ce nouveau module, le rapport sur le RAL sera moins dépendant des ressources

humaines de l'unité « budget » et sera mieux adapté à la déconcentration qui implique déjà une plus grande intervention des délégations dans la gestion des engagements budgétaires (les délégations pourront avoir un accès direct à la base de données).

6.3.4. Évolution en 2003 des opérations financées par le FED

Tableau 27

Alors que les RAL anciens avaient fortement augmenté durant les années précédentes, passant de 621 millions d'euros à la fin de 2000, à 812 millions à la fin de 2002, l'Office a réduit les RAL anciens à 630 millions à la fin de 2003, se rapprochant ainsi de son niveau initial mais n'a pas complètement réussi son objectif ambitieux d'atteindre 580 millions d'euros. Toutefois, 2003 a vu une réduction significative (376 millions d'euros), la plus importante jamais enregistrée depuis le démarrage à la fin de 1999 du «nettoyage » des RAL anciens. Ces 376 millions d'euros se traduisent par une diminution de 37 % de tous les engagements RAL anciens en souffrance au début de 2003. Environ 175 projets sur un portefeuille initial d'environ 940 ont été clôturés.

Les engagements dormants en souffrance sont tombés de 449 millions d'euros au 1er janvier 2003 à 220 millions au 31 décembre 2003 (bien en dessous de l'objectif de 400 millions d'euros): ces montants au titre du FED n'excluent pas les engagements qui sont à la fois anciens et dormants. Cette information n'est disponible que pour la fin de 2003: sur les 220 millions de RAL dormants, 126 millions (57 %) n'étaient pas anciens.

La réduction des RAL anciens et dormants a constitué un thème important lors des séminaires régionaux organisés en février et mars 2003. Tous les engagements en souffrance ayant dépassé la date limite de mise en œuvre, ont été examinés. Les projets nécessitant des actions spécifiques ont été identifiés et les services concernés ont reçu des instructions pour prendre les mesures nécessaires. L'exercice sera répété et développé à l'occasion des séminaires régionaux organisés par l'Office au printemps 2004.

6 | 4 Audits internes

En 2003, l'unité d'audits internes a donné des informations et des conseils sur le contrôle et l'efficacité des opérations ayant fait l'objet d'audits. Elle a présenté un certain nombre de recommandations visant à assister les services de gestion.

Le programme de travail annuel de l'unité est basé sur une évaluation des risques des activités entreprises par l'Office de coopération EuropeAid.





Tableau 27 | Évolution en 2003 des opérations financées par le FED



Millions d'euros	2000		2001		2002		2003	
	01/01	01/12	01/01	01/12	01/01	01/12	01/01	01/12
Engagements ‹ 1995	901	621	621	497	497	419	419	219
Engagements 1995			375	245	245	183	183	112
Engagements 1996					319	210	210	143
Engagements 1997						194	156	
Engagements anciens totaux	**901**	**621**	**996**	**742**	**1 061**	**812**	**1 006**	**630**
Réduction annuelle		*-280*		*-254*		*-249*		*-376*
		-31%		*-26%*		*-23%*		*-37%*
Engagements dormants	**239**	**322**	**322**	**389**	**389**	**449**	**449**	**220**
Total engagements anciens et dormants	**1 140**	**943**	**1 318**	**1 131**	**1 450**	**1 261**	**1 455**	**850**

6 | 5 Communications de la CE relatives à l'aide extérieure en 2003

Inventaire des communications dans le domaine du développement en 2003

Titre de la communication	Référence	Date
Projet de Proposition de décision du Conseil modifiant la décision 2002/131/CE portant conclusion de la procédure de consultations avec Haïti dans le cadre de l'article 96 de l'Accord de partenariat ACP-CE.	COM/2003/786/F-1	15/12/2003
Proposition de décision du Conseil relative à la position à adopter au sein du comité des ambassadeurs ACP-CE concernant le régime applicable au personnel du centre pour le développement de l'entreprise.	COM/2003/750/F-1	15/01/2004
Proposition de décision du Conseil arrêtant la position que la Communauté doit adopter au sein du Conseil des ministres ACP-CE concernant l'utilisation des ressources de l'enveloppe du 9e FED consacrée au développement à long terme pour créer une Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique.	COM/2003/638/F-1	27/10/2003
Proposition de décision du Conseil portant conclusion de la procédure de consultations avec la République Centrafricaine et adoption de mesures appropriées au titre de l'article 96 de l'Accord de Cotonou.	COM/2003/629/F-1	22/10/2003
Projet de proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil portant modification du règlement (CE) n° 1726/2000 relatif à la coopération au développement avec l'Afrique du Sud.	COM/2003/627-1	21/10/2003
Projet de communication de la Commission: «Gouvernance et développement».	COM/2003/615/2-1	20/10/2003
Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen – Vers une pleine intégration de la coopération avec les pays ACP dans le budget de l'UE.	COM/2003/590/F-1	08/10/2003
Proposition de décision du Conseil relative à la position à adopter par la Communauté au sein du Comité des ambassadeurs ACP-CE concernant le règlement financier, les statuts et le règlement intérieur du Centre pour le développement de l'entreprise.	COM/2003/538/F-1	10/09/2003
Communication de la Commission au Conseil relative à l'ouverture de consultations avec la République de Guinée en application de l'article 96 de l'Accord de Cotonou.	COM/2003/517-1	26/08/2003
Proposition de décision du Conseil adoptant des mesures en cas d'urgence particulière et modifiant la décision 2002/274/CE du Conseil.	COM/2003/513/F-1	19/08/2003



Titre de la communication	Référence	Date
Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à la promotion de l'égalité des sexes dans la coopération au développement.	COM/2003/465/F-1	30/07/2003
Projet de proposition de règlement du Parlement Européen et du Conseil prorogeant et modifiant le règlement (CE) n° 1659/98 du Conseil relatif à la coopération décentralisée.	COM/2003/413-1	11/07/2003
Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen sur l'évaluation d'ensemble des actions financées par la Communauté dans le cadre du règlement concernant la coopération décentralisée.	COM/2003/412/F-1	11/07/2003
Proposition de décision du Conseil concernant l'affectation des fonds reçus par la BEI sur les opérations effectuées en République démocratique du Congo au titre des 2e, 3e, 4e, 5e et 6e FED.	COM/2003/367/F-1	23/06/2003
Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen. La réforme des entreprises d'État dans les pays en développement, axée sur les services publics: nécessité d'évaluer toutes les solutions possibles.	COM/2003/326/F-1	03/06/2003
Communication de la Commission au Conseil: «Le dialogue UE-Afrique».	COM/2003/316/F-1	23/06/2003
Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen. Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux (FLEGT). Proposition relative à un plan d'action de l'Union européenne.	COM/2003/215/F-1	21/05/2003
Communication de la Commission au Conseil concernant l'ouverture de consultations avec la République Centrafricaine en application de l'article 96 de l'Accord de Cotonou.	COM/2003/222/F-1	28/04/2003
Projet de proposition de décision du Conseil relative à la position à adopter par la Communauté au sein du Conseil des ministres ACP-CE concernant une décision visant à affecter à la réduction de la dette la réserve de l'enveloppe du 9e Fonds européen de développement consacrée au développement à long terme.	COM/2003/212-1	25/04/2003
Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen. Création d'un fonds européen pour l'eau.	COM/2003/211/F-1	23/04/2003
Projet de proposition modifiée de règlement du Parlement européen et du Conseil concernant les aides destinées aux politiques et aux actions relatives à la santé et aux droits en matière de reproduction et de sexualité dans les pays en développement (présentée par la Commission conformément à l'article 250, paragraphe 2 du traité CE).	COM/2003/168-1	03/04/2003
Projet de proposition modifiée de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à la lutte contre les maladies dues à la pauvreté (VIH/SIDA, paludisme et tuberculose) dans les pays en développement (présentée par la Commission conformément à l'article 250, paragraphe 2 du traité CE).	COM/2003/167-1	03/04/2003









Titre de la communication	Référence	Date
Proposition de décision du Conseil concernant la position à assumer par la Communauté au sein du Conseil international des bois tropicaux sur l'extension de l'Accord international sur les bois tropicaux, 1994.	COM/2003/111/F-1	13/03/2003
Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen. Actualisation du programme d'action communautaire. Accélération de la lutte contre le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose dans le cadre de la réduction de la pauvreté. Questions politiques en suspens et défis futurs.	COM/2003/93/F-1	26/02/2003
Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen. Les changements climatiques dans le contexte de la coopération au développement.	COM/2003/85/F-1	11/03/2003
Proposition de décision du Conseil relative à la position à adopter par la Communauté au sein du Conseil des ministres ACP-CE concernant l'adhésion de la République démocratique du Timor-Oriental à l'Accord de partenariat ACP-CE.	COM/2003/76/F-1	18/02/2003
Proposition de décision du Conseil prorogeant la décision 2002/148/CE portant conclusion des consultations engagées avec le Zimbabwe en application de l'article 96 de l'Accord de partenariat ACP-CE.	COM/2003/35/F-1	27/01/2003



Inventaire des communications dans le domaine des relations extérieures en 2003



Titre de la communication	Référence	Date
Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen. Préparer la participation des pays des Balkans occidentaux aux programmes et agences communautaires.	COM/2003/748/F-1	03/12/2003
Proposition de décision du Conseil sur une position commune concernant une décision du conseil de coopération Communauté européenne - ancienne République yougoslave de Macédoine visant à libéraliser davantage le commerce des produits agricoles et des produits de la pêche.	COM/2003/744/F-1	01/12/2003
Proposition de décision du Conseil relative à la signature d'un accord de dialogue politique et de coopération entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et les républiques du Costa Rica, du Salvador, du Guatemala, du Honduras, du Nicaragua et du Panamá, d'autre part.	COM/2003/677/F-1	10/11/2003
Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil portant modification du règlement (CE) n° 975/1999 fixant les exigences pour la mise en œuvre des actions de coopération au développement qui contribuent à l'objectif général du développement et de la consolidation de la démocratie et de l'État de droit ainsi qu'à celui du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et du règlement (CE) n° 976/1999 fixant les exigences pour la mise en œuvre des actions communautaires qui, dans le cadre de la politique de coopération communautaire, contribuent à l'objectif général du développement et de la consolidation de la démocratie et de l'État de droit ainsi qu'à celui du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les pays tiers.	COM/2003/639/F-1	28/10/2003
Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen. Conférence de Madrid sur la reconstruction en Irak. 24 octobre 2003.	COM/2003/575/F-1	01/10/2003





6 | 6 Assistance communautaire non couverte par le rapport

Comme dans la version précédente, le rapport 2004 porte sur toutes les activités d'aide extérieure gérées par l'Office de coopération EuropeAid, conformément à la réforme des pratiques de gestion de la Commission.

Les aides humanitaires, de pré-adhésion et l'assistance macrofinancière ne sont pas incorporées dans ce rapport.

6.6.1. Assistance macrofinancière

La direction générale pour les Affaires économiques et financières est entièrement responsable de ces activités qui font l'objet de rapports dans des documents à part ([123]).

La Commission applique l'assistance macrofinancière en association avec les programmes du FMI et de la Banque mondiale, après consultation du Comité économique et social et après s'être assurée d'une décision du Conseil. Cette assistance comporte une série de principes qui soulignent son caractère exceptionnel (décisions *ad hoc* du Conseil), sa complémentarité par rapport aux financements des institutions financières internationales et sa conditionnalité macroéconomique et structurelle. C'est un instrument conçu pour aider les pays bénéficiaires à faire face à de graves déséquilibres macroéconomiques, généralement de courte durée (graves difficultés fiscales et de balance des paiements). Fonctionnant en coordination étroite avec les programmes du FMI et de la Banque mondiale, l'assistance macrofinancière a encouragé des politiques adaptées aux besoins spécifiques des pays avec l'objectif de stabiliser la situation financière extérieure et intérieure et d'établir des économies orientées vers les marchés.

6.6.2. ECHO

En 2003, ECHO a continué à se concentrer sur les régions présentant les plus grands besoins humanitaires : en Afrique – la Corne de l'Afrique, la région des Grands Lacs, l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique australe – ainsi que dans certaines parties de l'Asie, notamment l'Irak et l'Afghanistan. La situation au Moyen-Orient a également continué de se détériorer, exigeant une réponse humanitaire plus forte. ECHO a également continué à porter une attention spécifique aux crises et aux besoins oubliés comme en Corée du Nord et en Ouganda. Lorsqu'il exécute des décisions d'aide humanitaire, ECHO reste engagé dans la promotion de sujets transversaux comme le LRRD (lien entre aide d'urgence, réhabilitation et développement), la préparation aux catastrophes et les enfants.

Pour avoir une information détaillée des activités humanitaires d'ECHO, il est recommandé de consulter le rapport annuel d'ECHO 2003 ([124]).



Tableau 28 | Aperçu global des décisions financières concernant l'aide humanitaire en 2003 ([125])

Unité/Région	Montants (millions d'euros)
Afrique, Caraïbes, Pacifique	**225,285**
Corne de l'Afrique	50,700
Grands Lacs	88,000
Afrique de l'Ouest	33,185
Caraïbes, Pacifique, Océan indien	1,400
Afrique australe	52,000
Europe orientale, nouveaux États indépendants, Méditerranée, Territoires palestiniens	**94,003**
NEI (Tchétchénie, Caucase, Tadjikistan, ...)	39,200
Balkans occidentaux	7,660
Territoires palestiniens, Jordanie, Liban, Syrie	38,000
Pays méditerranéens	9,143
Asie, Irak, Amérique latine	**224,199**
Asie	116,949
Moyen-Orient/Afrique du Nord	97,139
Amérique latine	10,111
Dipecho – Préparation aux catastrophes	**12,000**
TOTAL 2003 des décisions financières d'aide humanitaire	**555,487**

([123]) *http://europa.eu.int/comm/dgs/economy_finance/index_en.htm*

([124]) *http://europa.eu.int/comm/echo/information/publications/echos_annual_reports_en.htm*

([125]) *Ce tableau ne comprend pas d'information financière sur les financements thématiques, l'assistance technique (experts et comptes de fonds de caisse) et les dépenses d'appui (audits, évaluations, information et communication).*

7 | Tableaux financiers





Tableau 1 | Ventilation, par ligne budgétaire, de l'aide extérieure financée sur le budget général de la Commission en 2003

Montants en millions d'euros		Total		Gestion EuropeAid		Gestion par d'autres DG	
Postes	Description	Engagements	Débours.	Engagements	Débours.	Engagements	Débours.
B1-3...	Aide alimentaire Russie (FEOGA)	0,22	0,22	0,16	0,16	0,06	0,06
B5-8...	Aide aux victimes de violations des droits de l'homme	5,96	4,08	5,96	4,08		
B7-01..	Préadhésion – SAPARD	560,15	263,46			560,15	263,46
B7-02..	Préadhésion – ISPA	1 128,95	428,97			1 128,95	428,97
B7-03..	Préadhésion – PHARE	1 703,32	1 546,54			1 703,32	1 546,54
B7-04..	Préadhésion – Malte et Chypre	37,10	15,02			37,10	15,02
B7-05..	Préadhésion – Turquie	148,77	42,56			148,77	42,56
B7-20..	Aide alimentaire	438,52	443,01	438,52	443,01		
B7-21..	Aide d'urgence	586,24	516,46			586,24	516,46
B7-30..	Asie	557,95	469,39	557,95	469,39		
B7-31..	Amérique latine	342,10	290,43	342,10	290,43		
B7-32..	Afrique du Sud	126,89	117,96	126,89	117,96		
B7-40..	Région méditerranéenne		40,56		35,37		5,20
B7-41..	MEDA	639,93	552,69	639,92	510,22	0,01	42,47
B7-42..	Proche et Moyen-Orient	105,50	123,11	105,50	123,11		
B7-43..	Autres opérations pour les pays médit. et le Moyen-Orient	37,00	31,69	37,00	31,69		
B7-51..	Banque européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD)		8,44				8,44
B7-52..	NEI & Mongolie – TACIS	447,43	403,19	440,32	396,19	7,12	7,00
B7-54..	Balkans	703,17	502,42	688,17	424,42	15,00	78,00
B7-60..	Cofinancement avec ONG	207,31	154,38	207,31	154,38		
B7-61..	Formation et sensibilisation	3,93	3,19			3,93	3,19
B7-620.	Environnement/forêts tropicales	41,50	44,17	41,50	44,17		
B7-622.	Intégration des questions relatives à l'égalité des sexes dans la coopération au développement	2,50	2,31	2,50	2,31		
B7-623.	Développement des capacités dans le domaine des technologies de l'information et de la communication et de l'énergie durable	2,35	1,90	2,35	1,90		
B7-63..	Infrastructures et services sociaux	98,71	73,84	98,71	73,84		
B7-65..	Coordination/évaluation/ inspections anti-fraude	22,88	17,46	22,88	17,46		
B7-6610	Mines antipersonnel	18,15	13,38	18,15	13,38		
B7-66..	Autres actions spécifiques	52,37	35,72		0,40	52,37	35,33
B7-671.	Mécanisme de réaction rapide	23,82	13,59			23,82	13,59
B7-70..	Démocratie et droits de l'homme	105,90	99,39	105,90	99,39		
B7-80..	Accords de pêche internationaux	186,11	187,76			186,11	187,76
B7-8710	Bananes ACP	40,00	17,25	40,00	17,25		
B7-8720	Promotion des investissements ALA/MED (ECIP)		0,05		0,05		
B7-8...	Autres chapitres extérieurs de la politique communautaire	35,70	28,92	0,26	0,24	35,44	28,68
B8-0...	Politique étrangère et de sécurité commune (PESC)	53,61	31,00			53,61	31,00
	TOTAL	**8 464,04**	**6 524,50**	**3 922,04**	**3 270,78**	**4 542,00**	**3 253,72**

Tableau 2 | Ventilation, par instrument, de l'aide au développement financée par le Fonds européen de développement (FED) en 2003 ([a])

Instruments	Engagements en millions d'euros ([b])	Déboursements en millions d'euros ([c])
Programmes indicatifs		
Subventions PIN/PIR	212,50	1 073,02
Prêts spéciaux PIN/PIR		
Total	**212,50**	**1 073,02**
Hors programmes indicatifs		
Bonification d'intérêts	13,57	8,54
Aide d'urgence	1,37	6,37
Aide aux réfugiés	0,00	32,11
Capitaux à risques	239,30	226,61
SYSMIN	2,45	40,30
Facilité d'ajustement stucturel	5,00	174,48
PPTE	0,00	208,97
Fonds transférés	3,00	17,79
Utilisation d'intérêts	11,54	7,66
Études + assistance tech, PTOM	0,65	0,25
Total	**276,88**	**723,08**
9e FED & mesures de transition		
Enveloppe A	1 918,25	162,90
Enveloppe B	220,29	44,76
Régional	177,56	1,60
Intra-ACP	759,80	230,35
Dépenses d'exécution	125,00	0,00
Autres	37,88	0,00
Total	**3 238,77**	**439,61**
Total FED	**3 728,15**	**2 235,71**
STABEX ([d])		190,98
Total FED + STABEX	**3 728,15**	**2 426,69**

([a]) *Excepté la Facilité d'investissement (9e FED) gérée par la BEI.*

([b]) *Les engagements 2003 ont été calculés suivant les procédures CAD: engagements totaux en 2003 moins les dégagements sur les projets engagés en 2003.*

([c]) *Avant recouvrements.*

([d]) *STABEX: ce montant a été transféré sur un compte spécial.*

Tableau 3 | Ventilation, par pays/région, de l'aide extérieure financée sur le budget général de la Commission et sur le Fonds européen de développement (FED) en 2003

Pays/région	Total en millions d'euros		Géré par EuropeAid		Géré par d'autres DG	
	Engagements	Débours.	Engagements	Débours.	Engagements	Débours.
Partie I: Pays et territoires en développement – Aide publique au développement (APD)						
Europe – Total	**835,38**	**639,63**	**663,79**	**445,82**	**171,59**	**193,81**
Albanie	47,70	30,02	47,70	28,44		1,58
Bosnie-Herzégovine	93,49	120,23	78,49	95,23	15,00	25,00
Croatie	62,34	23,80	62,34	23,79		0,01
Macédoine (ARYM)	44,41	43,14	44,41	23,49		19,64
Moldavie	25,50	7,50	25,50	7,50		
Turquie	156,69	91,19	7,91	4,01	148,78	87,18
Serbie et Monténégro	355,97	302,49	348,31	242,10	7,66	60,39
États ex-Yougoslavie (non spécifiés)						
Europe (non alloués)	49,27	21,26	49,12	21,26	0,15	0,01
Afrique – Total	**3 439,45**	**2 645,17**	**3 208,15**	**2 444,61**	**231,30**	**200,56**
Nord du Sahara – Total	*416,93*	*345,72*	*409,63*	*336,86*	*7,30*	*8,86*
Algérie	57,08	30,39	49,93	22,48	7,14	7,91
Égypte	110,76	66,14	110,76	66,14		
Maroc	148,26	119,66	148,26	118,82		0,84
Tunisie	52,75	73,90	52,75	73,88		0,02
Nord du Sahara (non alloués)	48,08	55,62	47,92	55,53	0,16	0,09
Sud du Sahara – Total	*3 019,23*	*2 298,55*	*2 795,24*	*2 106,85*	*224,00*	*191,70*
Angola	115,11	59,86	96,27	42,52	18,84	17,34
Bénin	121,70	45,39	121,70	45,39		
Botswana	6,76	2,29	6,76	2,29		
Burkina Faso	123,92	80,54	123,92	80,54		
Burundi	18,72	42,30	2,49	23,89	16,23	18,41
Cameroun	13,75	65,45	13,75	65,45		
Cap-Vert	6,84	14,61	6,56	14,39	0,28	0,22
Rép. centrafricaine	66,29	4,23	66,29	4,23		
Comores	2,56	2,35	2,35	2,31	0,21	0,05
Rép. démocratique du Congo – RDC	198,84	70,86	158,00	38,69	40,83	32,17
Congo	4,97	8,22	0,24	6,50	4,73	1,72
Côte d'Ivoire	33,09	8,89	32,21	7,16	0,88	1,73
Érythrée	45,18	22,09	43,88	21,38	1,30	0,71
Éthiopie	111,67	136,69	109,67	133,15	2,00	3,54
Gabon	2,07	17,34	1,18	16,48	0,88	0,86
Gambie		3,25		3,25		
Ghana	11,42	70,66	11,42	70,66		
Guinée	28,67	42,56	23,22	36,76	5,45	5,81
Guinée-Bissau	3,46	17,51	2,43	17,46	1,03	0,05
Guinée équatoriale	0,70	1,38	0,70	1,38		
Kenya	53,40	30,40	53,40	30,20		0,20
Lesotho	19,53	20,85	19,53	20,85		
Liberia	57,75	13,21	48,47	7,76	9,28	5,45
Madagascar	121,04	77,18	120,52	76,11	0,52	1,07
Malawi	18,08	72,08	18,08	72,08		
Mali	135,56	95,71	135,06	95,71	0,50	
Maurice	30,78	6,49	30,57	6,26	0,21	0,24

Pays/région	Total en millions d'euros		Géré par EuropeAid		Géré par d'autres DG	
	Engagements	Débours.	Engagements	Débours.	Engagements	Débours.
Mauritanie	61,19	46,47	57,19	42,47	4,00	4,00
Mayotte		0,13		0,13		
Mozambique	159,37	81,14	159,37	81,00		0,14
Namibie	22,35	15,93	22,25	15,86	0,10	0,08
Niger	105,26	50,73	105,26	50,73		
Nigeria	20,92	19,10	20,92	19,10		
Ouganda	51,97	83,26	45,97	79,90	6,00	3,36
Rwanda	97,03	52,05	97,03	52,05		
Sainte-Hélène	0,15		0,15			
São Tomé et Príncipe	0,32	3,69	0,07	3,13	0,26	0,56
Sénégal	3,81	37,93	0,81	31,33	3,00	6,60
Seychelles	1,36	1,55	0,20	0,12	1,16	1,43
Sierra Leone	126,00	23,57	115,84	14,27	10,16	9,30
Somalie	115,61	35,46	106,61	30,09	9,00	5,37
Soudan	37,75	218,67	15,75	200,01	22,00	18,65
Swaziland	17,75	8,85	17,75	8,85		
Tanzanie	240,56	164,56	216,56	138,80	24,00	25,76
Tchad	113,36	36,66	111,36	35,71	2,00	0,95
Togo	9,85	4,04	9,85	4,04		
Zambie	146,62	87,43	145,62	86,79	1,00	0,64
Zimbabwe	16,38	21,06	3,22	12,12	13,16	8,93
Sud du Sahara (non alloués)	192,88	148,46	167,88	132,10	25,00	16,36
Afrique (non spécifiés)	*3,28*	*0,90*	*3,28*	*0,90*		
Amérique – Total	**691,97**	**501,93**	**678,13**	**483,16**	**13,84**	**18,77**
Amérique centrale et du Nord – Total	*418,56*	*228,37*	*414,56*	*222,40*	*4,00*	*5,96*
Anguilla		0,80		0,80		
Antigua & Barbuda	4,81	0,07	4,81	0,07		
Barbades	1,43	1,12	1,43	1,12		
Belize	3,34	4,79	3,34	4,79		
Costa Rica	11,55	1,55	11,55	1,55		
Cuba	1,40	2,95	1,40	2,85		0,10
République dominicaine	6,11	15,79	5,21	15,19	0,90	0,60
Dominique	6,32	0,72	6,32	0,72		
El Salvador	1,38	30,04	1,25	29,47	0,13	0,58
Grenade	2,09	0,74	2,09	0,74		
Guatemala	28,59	22,21	28,46	21,33	0,13	0,87
Haïti	46,93	9,34	46,85	9,10	0,08	0,23
Honduras	46,37	23,34	46,24	22,80	0,13	0,54
Jamaïque	20,65	13,91	20,65	13,90		0,01
Mexique	30,89	5,09	30,89	3,96		1,13
Montserrat	7,38	0,92	7,38	0,92		
Nicaragua	49,11	46,62	48,98	45,91	0,13	0,71
Panamá	15,15	1,59	15,15	1,59		
Saint-Kitts et Nevis	3,18	0,29	3,18	0,29		
Sainte-Lucie	8,92	7,14	8,92	7,14		
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	12,66	3,07	12,66	3,07		
Trinité-et-Tobago	10,20	1,91	10,20	1,91		
Îles Turks et Caicos	0,02	0,55	0,02	0,55		
Caraïbes (non alloués)						
Amérique centrale et du Nord (non alloués)	100,08	33,82	97,58	32,61	2,50	1,21

Pays/région	Total en millions d'euros		Géré par EuropeAid		Géré par d'autres DG	
	Engagements	Débours.	Engagements	Débours.	Engagements	Débours.
Amérique du Sud – Total	*257,34*	*210,01*	*247,50*	*197,21*	*9,84*	*12,81*
Argentine	9,09	4,25	7,70	3,35	1,39	0,90
Bolivie	56,00	64,74	56,00	64,60		0,14
Brésil	12,29	18,98	12,29	18,75		0,23
Chili	23,13	9,28	23,13	9,28		
Colombie	54,86	27,79	46,61	18,42	8,25	9,37
Équateur	23,39	14,06	23,18	13,37	0,21	0,70
Guyana	0,54	1,91	0,54	1,91		
Paraguay	1,04	5,34	1,04	5,13		0,21
Pérou	18,56	36,87	18,56	35,75		1,11
Suriname	35,46	3,63	35,46	3,63		
Uruguay	9,15	4,21	9,15	4,21		
Venezuela	1,03	9,29	1,03	9,22		0,07
Amérique du Sud (non alloués)	12,82	9,65	12,82	9,58		0,07
Amérique (non spécifiés)	*16,08*	*63,55*	*16,08*	*63,55*		
Asie – Total	**1 303,55**	**1 125,53**	**1 001,75**	**903,18**	**301,80**	**222,34**
Moyen-Orient – Total	*466,04*	*408,73*	*315,78*	*315,19*	*150,26*	*93,54*
Arabie saoudite						
Bahreïn						
Iran	7,68	4,53	2,72	1,11	4,96	3,42
Irak	107,14	53,75	2,00	1,65	105,14	52,10
Jordanie	45,46	47,41	44,96	46,93	0,50	0,48
Liban	48,45	36,37	46,72	32,83	1,73	3,54
Oman						
Territoires sous administration palestinienne	185,11	160,42	149,82	127,90	35,29	32,52
Syrie	4,18	18,84	3,68	18,32	0,50	0,52
Yémen	11,35	23,19	9,35	22,33	2,00	0,86
Moyen-Orient (non alloués)	56,68	64,22	56,52	64,12	0,16	0,09
Asie méridionale et centrale – Total	*583,73*	*462,66*	*478,51*	*368,25*	*105,22*	*94,41*
Afghanistan	255,06	184,12	206,10	137,59	48,97	46,53
Arménie	3,26	14,55	3,14	13,97	0,12	0,58
Azerbaïdjan	1,55	21,74	1,55	21,73		0,00
Bangladesh	132,64	46,32	132,44	45,99	0,20	0,32
Bhoutan		4,05		4,05		
Géorgie	7,57	25,06	3,37	21,31	4,20	3,75
Inde	43,77	54,19	41,12	49,55	2,65	4,65
Kazakhstan	1,53	6,08	1,53	6,08		
Kirghizstan	0,49	8,90	0,19	8,74	0,30	0,16
Maldives						
Myanmar	9,61	9,40	4,29	5,81	5,32	3,59
Népal	7,89	14,35	3,89	11,19	4,00	3,15
Ouzbékistan	0,38	4,50	0,08	4,33	0,30	0,17
Pakistan	14,30	29,54	8,66	24,96	5,64	4,58
Sri Lanka	20,11	13,45	8,49	5,39	11,63	8,05
Tadjikistan	28,22	22,38	8,82	4,04	19,40	18,34
Turkménistan	1,00	1,68	1,00	1,68		
Asie méridionale et centrale (non alloués)	56,34	2,36	53,84	1,83	2,50	0,53
Extrême-Orient – Total	*196,38*	*201,96*	*150,06*	*167,56*	*46,32*	*34,40*
Cambodge	14,25	13,61	9,93	11,22	4,32	2,39
Chine	10,99	49,01	6,57	45,16	4,42	3,86

Pays/région	Total en millions d'euros		Géré par EuropeAid		Géré par d'autres DG	
	Engagements	Débours.	Engagements	Débours.	Engagements	Débours.
Corée du Nord	26,62	27,38	8,00	13,81	18,62	13,57
Indonésie	41,65	24,76	38,15	21,97	3,50	2,78
Laos	3,80	7,14	1,78	5,93	2,02	1,21
Malaisie	3,63	0,12	3,63	0,12		
Mongolie	1,02	2,42	0,02	1,71	1,00	0,71
Philippines	11,56	15,59	10,56	15,01	1,00	0,58
Thaïlande	18,62	11,05	12,24	5,70	6,39	5,34
Timor-Oriental	27,90	13,56	25,90	10,17	2,00	3,40
Vietnam	30,10	26,56	29,78	26,03	0,32	0,53
Extrême-Orient (non alloués)	6,23	10,76	3,50	10,72	2,73	0,04
Asie (non spécifiés)	*57,40*	*52,18*	*57,40*	*52,18*		
Océanie – Total	**59,68**	**40,46**	**59,56**	**40,44**	**0,12**	**0,02**
Îles Cook	2,00	0,52	2,00	0,52		
Fidji	3,34	3,56	3,34	3,56		
Kiribati	0,10	2,42		2,42	0,10	
Îles Marshall						
Micronésie						
Nauru						
Niue						
Palau						
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,70	7,94	0,70	7,94		
Îles Salomon	1,34	4,42	1,32	4,40	0,02	0,02
Samoa	8,20	4,00	8,20	4,00		
Tokelau						
Tonga	3,89	2,25	3,89	2,25		
Tuvalu	3,97		3,97			
Vanuatu	10,91	3,73	10,91	3,73		
Wallis & Futuna		1,68		1,68		
Océanie (non alloués)	25,24	9,94	25,24	9,94		
PMA (non spécifiés)	**1 042,38**	**776,53**	**777,14**	**529,10**	**265,24**	**247,43**
Partie I (APD) Bilatéral – Total	**7 372,41**	**5 729,25**	**6 388,51**	**4 846,32**	**983,89**	**882,94**
UNRWA	57,75	70,75	57,75	70,75		
PAM	120,00	32,97	120,00	32,97		
PPTE	460,00	208,97	460,00	208,97		
GHF (Fonds mondial pour la Santé)	170,00	230,00	170,00	230,00		
PNUD	32,00	23,20	32,00	23,20		
Banque mondiale	32,00	31,18	32,00	31,18		
OMS	25,00		25,00			
FAO	0,26	4,80	0,26	4,80		
Partie I (APD) Aide multilatérale – Total	**897,01**	**601,88**	**897,01**	**601,88**		
Partie I (APD) – Total	**8 269,42**	**6 331,13**	**7 285,52**	**5 448,20**	**983,89**	**882,94**

Pays/région	Total en millions d'euros		Géré par EuropeAid		Géré par d'autres DG	
	Engagements	Débours.	Engagements	Débours.	Engagements	Débours.
Partie II: Pays et territoires en transition – Aide publique (AP)						
Pays en développement plus avancés	*111,92*	*75,98*	*13,71*	*10,34*	*98,21*	*65,63*
Antilles néerlandaises	9,72	1,19	9,72	1,19		
Aruba	0,02	0,21	0,02	0,21		
Bahamas		0,78		0,78		
Bermudes						
Brunei						
Îles Caïmans						
Hong Kong (Chine)						
Taiwan (Chine)						
Chypre	23,91	10,58			23,91	10,58
Corée						
Émirats arabes unis						
Îles Falkland						
Gibraltar						
Israël	1,51	2,35	1,51	1,29		1,06
Koweit						
Libye						
Macao						
Malte	13,22	8,47		0,64	13,22	7,83
Mariannes du Nord						
Nouvelle-Calédonie	2,45	0,36	2,45	0,36		
Polynésie française		5,86		5,86		
Qatar						
Singapour						
Slovénie	61,08	46,17		0,00	61,08	46,17
Îles Vierges (GB)						
Pays en dév. plus avancés (non alloués)						
PECO/NEI	3 953,25	2 737,72	452,37	375,10	3 500,88	2 362,62
Biélorussie	6,00	0,87	6,00	0,87		
Bulgarie	303,60	159,27		0,49	303,60	158,78
Estonie	74,18	52,88		0,00	74,18	52,88
Hongrie	223,30	168,09		0,17	223,30	167,91
Lettonie	102,98	67,61		0,00	102,98	67,61
Lithuanie	153,91	291,59		0,04	153,91	291,56
Pologne	839,08	653,79		0,25	839,08	653,54
Roumanie	546,84	292,13		0,07	546,84	292,06
Russie	233,25	146,29	207,19	119,13	26,06	27,16
République slovaque	146,00	92,61		0,02	146,00	92,59
République tchèque	191,57	192,31	0,01	0,49	191,56	191,82
Ukraine	103,87	43,03	103,87	43,03		0,00
PECO (non alloués)	764,99	241,12		0,73	764,99	240,39
NEI (non alloués)	116,43	191,23	116,43	191,23		
PECO/NEI (non alloués)	147,24	144,88	18,87	18,57	128,36	126,31
Partie II (AP) Aide bilatérale – Total	**4 065,17**	**2 813,69**	**466,08**	**385,44**	**3 599,09**	**2 428,25**
BERD		8,44				8,44
Partie II (AP) Aide multilatérale – Total		**8,44**				**8,44**
Partie II (AP) – Total	**4 065,17**	**2 822,13**	**466,08**	**385,44**	**3 599,09**	**2 436,69**
Total général Partie I & Partie II (APD+AP)	**12 334,58**	**9 153,26**	**7 751,60**	**5 833,64**	**4 582,98**	**3 319,62**

Engagements et paiements calculés selon les procédures du CAD: uniquement les montants de l'APD et de l'AP plus le coût administratif de la partie A du budget.

Tableau 4 | Ventilation, par secteur, de l'aide publique au développement (APD) financée sur le budget général de la Commission et sur le Fonds européen au développement (FED) en 2003

Secteur de destination	Montants des engagements en millions d'euros		
	Total	Géré par EuropeAid	Géré par d'autres DG
INFRASTRUCTURES ET SERVICES SOCIAUX	**2 871,38**	**2 769,86**	**101,51**
Éducation	515,75	515,75	
Enseignement, niveau non spécifié	124,52	124,52	
Enseignement de base	198,29	198,29	
Enseignement secondaire	48,27	48,27	
Enseignement supérieur	144,68	144,68	
Santé	410,63	410,63	
Santé, général	100,20	100,20	
Santé de base	310,43	310,43	
Politique/programmes démographiques et de santé reproductive	23,05	23,05	
Approvisionnement en eau potable et assainissement	310,75	310,75	
Gouvernance et société civile	872,84	793,82	79,01
Autres infrastructures sociales	738,36	715,86	22,50
Emploi	39,02	39,02	
Logement	19,50	19,50	
Autres services sociaux	679,84	657,34	22,50
INFRASTRUCTURES ET SERVICES ÉCONOMIQUES	**1 259,35**	**1 259,35**	
Transport et stockage	870,94	870,94	
Communications	21,32	21,32	
Production et distribution d'énergie	126,19	126,19	
Services bancaires et financiers	102,27	102,27	
Affaires et autres services	138,63	138,63	
SECTEURS DE PRODUCTION	**558,06**	**520,30**	**37,75**
Agriculture, forêts et pêche	252,20	226,10	26,10
Agriculture	200,57	195,89	4,67
Forêts	5,06	5,06	
Pêche	46,57	25,15	21,43
Industries, mines et construction	108,80	108,80	
Industrie	69,34	69,34	
Ressources minières et exploitation minière	39,38	39,38	
Construction	0,08	0,08	
Commerce et tourisme	197,06	185,41	11,65
Commerce	190,51	178,86	11,65
Tourisme	6,55	6,55	
ACTIVITES MULTISECTORIELLES/ TRANSVERSALES	**668,71**	**571,69**	**97,02**
Protection générale de l'environnement	119,74	107,58	12,16
Les femmes dans le développement		2,53	2,53
Autres activités multisectorielles	546,45	461,59	84,86
AIDE CONCERNANT LES PRODUITS DE BASE ET PROGRAMME D'AIDE GÉNÉRAL	**1 133,78**	**1 111,67**	**22,12**
Aide alimentaire/sécurité alimentaire	349,57	349,57	
Autre programme général et aide concernant les produits de base	784,21	762,10	22,12
ACTION RELATIVE A LA DETTE	**573,50**	**573,50**	
Action relative à la dette	573,50	573,50	

Secteur de destination	Montants des engagements en millions d'euros		
	Total	Géré par EuropeAid	Géré par d'autres DG
AIDE D'URGENCE	**636,31**	**80,82**	**555,49**
Aide d'urgence alimentaire	41,00	41,00	
Autre aide d'urgence et aux catastrophes	595,31	39,82	555,49
AUTRES/NON ALLOUÉS/NON SPÉCIFIÉS	**568,33**	**398,33**	**169,99**
Coûts administratifs des donateurs	538,08	372,00	166,07
Appui aux organisations non gouvernementales	5,28	5,28	
Non alloués/non spécifiés	24,97	21,05	3,92
TOTAL GÉNÉRAL	**8 269,41**	**7 285,52**	**983,89**

Flux bilatéraux et multilatéraux d'APD inclus. Coût administratif de la partie A du budget inclus.

Tableau 5 | Ventilation, par secteur, de l'aide publique au développement (APD) financée sur le budget général de la Commission et sur le Fonds européen de développement (FED) en 2003

Secteur de destination	Montants des paiements en millions d'euros		
	Total	Géré par EuropeAid	Géré par d'autres DG
INFRASTRUCTURES ET SERVICES SOCIAUX	**1 953,24**	**1 875,64**	**77,61**
Éducation	262,95	258,91	4,04
Enseignement niveau non spécifié	65,03	65,03	
Enseignement primaire	84,24	83,77	0,46
Enseignement secondaire	45,44	44,61	0,83
Enseignement supérieur	68,25	65,51	2,75
Santé	475,22	473,77	1,45
Santé, général	123,79	122,35	1,45
Santé de base	351,43	351,43	
Politique/programmes démographiques et de santé reproductive	69,46	66,97	2,49
Approvisionnement en eau potable et assainissement	186,19	171,06	15,13
Gouvernance et société civile	515,25	482,93	32,32
Autres infrastructures sociales	444,18	421,99	22,18
Emploi	53,93	41,52	12,41
Logement	18,46	18,46	
Autres services sociaux	371,79	362,01	9,77
INFRASTRUCTURES ET SERVICES ÉCONOMIQUES	**842,49**	**839,55**	**2,94**
Transport et stockage	456,01	456,01	
Communications	39,82	39,82	
Production et distribution d'énergie	90,53	90,53	
Services bancaires et financiers	127,88	127,88	
Affaires et autres services	128,26	125,32	2,94
SECTEURS DE PRODUCTION	**512,55**	**475,34**	**37,21**
Agriculture, forêts et pêche	254,89	226,68	28,20
Agriculture	198,04	193,16	4,88
Forêts	25,13	25,13	
Pêche	31,72	8,40	23,33
Industrie, mines et construction	174,11	173,58	0,53
Industrie	108,13	107,59	0,53
Ressources minières et exploitation minière	65,86	65,86	
Construction	0,13	0,13	

Secteur de destination	Montants des paiements en millions d'euros		
	Total	Géré par EuropeAid	Géré par d'autres DG
Commerce et tourisme	83,55	75,07	8,47
Commerce	69,70	61,23	8,47
Tourisme	13,85	13,85	
ACTIVITÉS MULTISECTORIELLES/ TRANSVERSALES	**627,69**	**594,64**	**33,05**
Protection générale de l'environnement	107,06	98,95	8,11
Les femmes dans le développement	5,70	5,65	0,05
Autres activités multisectorielles	514,94	490,05	24,89
AIDE CONCERNANT LES PRODUITS DE BASE ET PROGRAMME D'AIDE GÉNÉRAL	**1 089,89**	**1 004,89**	**85,00**
Aide alimentaire/sécurité alimentaire	328,15	328,15	
Autre programme général et aide concernant les produits de base	761,74	676,74	85,00
ACTION RELATIVE A LA DETTE	**259,25**	**259,25**	
Action relative à la dette	259,25	259,25	
AIDE D'URGENCE	**611,21**	**127,11**	**484,09**
Aide alimentaire d'urgence	72,72	72,72	
Autre aide d'urgence et aux catastrophes	538,48	54,39	484,09
AUTRES/ NON ALLOUÉS/NON SPECIFIÉS	**434,82**	**271,78**	**163,04**
Coûts administratifs des donateurs	409,37	249,42	159,95
Appui aux organisations non gouvernementales	2,66	2,66	
Non alloués/non spécifiés	22,80	19,70	3,09
GRAND TOTAL	**6 331,13**	**5 448,20**	**882,94**

Flux bilatéraux et multilatéraux d'APD inclus. Coût administratif de la partie A du budget inclus.

Tableau 6 | Ventilation, par secteur et par région, de l'aide extérieure financée sur le budget général de la Commission gérée par EuropeAid et sur le Fonds européen de développement (FED) en 2003

Secteur de destination	Montants des engagements en millions d'euros							
	NEI	Balkans occidentaux	MEDA	Asie	Amérique latine	ACP	PMA (non spéc.)	Total
INFRASTRUCTURES ET SERVICES SOCIAUX	**287,11**	**420,21**	**298,61**	**381,98**	**176,81**	**1 346,29**	**118,22**	**3 029,22**
Éducation	23,35	39,68	101,61	134,02	50,92	181,19	0,97	531,75
Enseignement, niveau non spécifié		7,48			20,66	95,41	0,97	124,52
Enseignement primaire	1,20	1,80	24,11	106,89	1,88	62,41		198,29
Enseignement secondaire		14,00			28,38	5,88		48,27
Enseignement supérieur	22,15	16,40	77,50	27,13		17,50		160,68
Santé		9,50	24,50	10,74	1,50	287,22	77,17	410,63
Santé, général		9,50	15,75			74,95		100,20
Santé de base			8,75	10,74	1,50	212,27	77,17	310,43
Politique/programmes démographiques et de santé reproductive				2,14		3,46	17,45	23,05
Approvisionnement en eau potable et assainissement	21,00	20,60	4,00	26,12	1,20	259,35		332,28
Gouvernance et société civile	117,81	217,84	101,63	78,84	88,18	279,71	22,64	906,63
Autres infrastructures sociales	124,95	132,59	66,86	130,12	35,01	335,36		824,88
Emploi		11,00	22,00	2,12	3,90			39,02
Logement		19,50						19,50
Autres services sociaux	124,95	102,09	44,86	128,00	31,11	335,36		766,36
INFRASTRUCTURES ET SERVICES ÉCONOMIQUES	**172,30**	**115,05**	**119,50**	**40,85**	**57,29**	**918,45**		**1 423,45**
Transport et stockage	10,30	6,40	96,00	27,65	38,16	706,23		884,74
Communications	3,00	7,00				11,32		21,32
Production et distribution d'énergie	108,70	86,50		3,65		34,34		233,19
Services bancaires et financiers			1,50	0,50	1,93	98,34		102,27
Affaires et autres services	50,30	15,15	22,00	9,05	17,20	68,23		181,93
SECTEURS DE PRODUCTION	**2,00**	**29,39**	**132,85**	**63,07**	**26,00**	**245,74**	**25,71**	**524,75**
Agriculture, forêt et pêche		14,00	28,00	25,37		133,02	25,71	226,10
Agriculture		14,00	28,00	25,37		106,06	22,46	195,89
Forêts						1,81	3,25	5,06
Pêche						25,15		25,15
Industrie, mines et construction			37,85		20,00	53,41		111,25
Industrie			37,85		20,00	11,50		69,34
Ressources minières et exploitation minière						41,83		41,83
Construction						0,08		0,08
Commerce et tourisme	2,00	15,39	67,00	37,70	6,00	59,32		187,41
Commerce	2,00	15,39	67,00	37,70	6,00	52,77		180,86
Tourisme						6,55		6,55
ACTIVITÉS MULTISECTORIELLES/ TRANSVERSALES	**34,93**	**37,31**	**117,89**	**112,23**	**121,76**	**90,57**	**87,20**	**601,89**
Protection générale de l'environnement	8,00	27,50		3,00	17,00	24,62	35,46	115,58
Les femmes dans le développement					0,03		2,50	2,53
Autres activités multisectorielles	26,93	9,81	117,89	109,23	104,73	65,94	49,25	483,79
AIDE CONCERNANT LES PRODUITS DE BASE ET PROGRAMME D'AIDE GÉNÉRAL	**8,00**		**130,00**	**18,00**	**36,14**	**719,07**	**200,45**	**1 111,67**
Aide alimentaire/ sécurité alimentaire	8,00		15,00	18,00	36,14	71,98	200,45	349,57
Autre programme général et aide concernant les produits de base			115,00			647,10		762,10
ACTION RELATIVE A LA DETTE					**7,50**	**566,00**		**573,50**
Action relative à la dette					7,50	566,00		573,50

Secteur de destination	Montants des engagements en millions d'euros							
	NEI	Balkans occidentaux	MEDA	Asie	Amérique latine	ACP	PMA (non spéc.)	Total
AIDE D'URGENCE			**0,66**	**16,00**	**7,85**	**48,30**	**8,00**	**80,82**
Aide alimentaire d'urgence						33,00	8,00	41,00
Autre aide d'urgence et aux catastrophes			0,66	16,00	7,85	15,31		39,82
AUTRES/NON ALLOUÉS/NON SPÉCIFIÉS	**47,20**	**28,27**	**16,02**	**21,38**	**15,58**	**144,70**	**170,65**	**443,79**
Coûts administratifs des donateurs	47,20	28,27	15,02	21,38	15,58	142,47	147,55	417,46
Appui aux organisations non gouvernementales			1,00			2,04	2,24	5,28
Non alloués/non spécifiés						0,19	20,86	21,05
TOTAL GÉNÉRAL	**551,54**	**630,23**	**815,51**	**653,50**	**448,93**	**4 079,13**	**610,24**	**7 789,09**

Flux bilatéraux et multilatéraux d'APD/AP inclus. Coût administratif de la partie A du budget inclus (seulement EuropeAid).

Tableau 7 | Aide extérieure financée sur le budget général de la Commission et sur le Fonds européen de développement (FED)

	Engagements (en millions d'euros)			Déboursements (en millions d'euros)		
Source	**2001**	**2002**	**2003**	**2001**	**2002**	**2003**
Budget	8 174,75	8 437,66	8 464,04	5 632,30	6 051,96	6 524,50
FED	1 554,16	1 768,39	3 728,15	2 067,86	1 852,72	2 426,69
TOTAL GÉNÉRAL	**9 728,91**	**10 206,05**	**12 192,19**	**7 700,16**	**7 904,68**	**8 951,19**

Source: Rapport annuel 2001, 2002, 2003 (ventilation par ligne budgétaire de l'aide extérieure financée sur le budget général de la Commission et ventilation par instrument de l'aide au développement financée sur le Fonds européen de développement – FED).

Tableau 8 | Aide extérieure financée sur le budget général de la Commission et sur le Fonds européen de développement (FED), gérée par EuropeAid

	Engagements (en millions d'euros)			Déboursements (en millions d'euros)		
Source	**2001**	**2002**	**2003**	**2001**	**2002**	**2003**
Budget (AIDCO uniquement)	3 823,47	3 898,26	3 922,04	3 288,54	3 460,57	3 270,78
FED	1 554,16	1 768,39	3 728,15	2 067,86	1 852,72	2 426,69
TOTAL GÉNÉRAL	**5 377,63**	**5 666,65**	**7 650,19**	**5 356,40**	**5 313,29**	**5 697,47**

Source: Rapport annuel 2001, 2002, 2003 {ventilation par ligne budgétaire de l'aide extérieure financée sur le budget général de la Commission et ventilation par instrument de l'aide au développement financée sur le Fonds européen de développement – FED (seulement EuropeAid)}.

Tableau 9 | Aide publique au développement (APD) et aide publique (AP) financées sur le budget général de la Commission et sur le Fonds européen de développement (FED)

	Engagements (en millions d'euros)			Déboursements (en millions d'euros)		
APD/AP	**2001**	**2002**	**2003**	**2001**	**2002**	**2003**
APD	5 994,02	6 532,73	8 269,41	5 891,76	5 920,30	6 331,13
AP	3 734,89	3 673,32	4 065,17	1 808,40	1 984,38	2 822,13
TOTAL GÉNÉRAL	**9 728,91**	**10 206,05**	**12 334,58**	**7 700,16**	**7 904,68**	**9 153,26**

APD: l'aide publique au développement est l'aide fournie aux pays et territoires en développement (directement ou par l'intérmédiaire d'institutions multilatérales).
AP: l'aide publique répond à la même définition que l'APD hormis le fait qu'elle est destinée aux pays et territoires en transition (directement ou par l'intérmédiaire d'institutions multilatérales).

Source: Rapport annuel 2001, 2002, 2003 (ventilation par pays/région de l'aide extérieure financée sur le budget général de la Commission européenne et sur le Fonds européen de développement – FED).

Figure 10 | Ventilation, par secteur, de l'aide publique au développement (APD) financée sur le budget général de la Commission et sur le Fonds européen de développement (FED)

	Engagements (en millions d'euros)		
Secteur de destination	**2001**	**2002**	**2003**
Infrastructures et services sociaux	1 849,75	2 053,27	2 871,38
Infrastructures et services économiques	664,85	614,81	1 259,35
Secteurs de production	860,96	924,83	558,06
Domaines multisectoriels/transversaux	1 187,94	719,44	668,71
Aide concernant les produits de base et programme d'aide général	567,16	1 272,21	1 133,78
Actions relatives à la dette	76,13	88,67	573,50
Aide d'urgence	609,16	613,39	636,31
Autres/non alloués/non spécifiés	178,07	246,11	568,33
TOTAL	**5 994,02**	**6 532,73**	**8 269,41**

Source: Rapport annuel 2001, 2002, 2003 (ventilation, par secteur, de l'aide publique au développement (APD) financée sur le budget général de la Commission et sur le Fonds européen de développement – FED).

7 | 1 Engagements 2003 en faveur des Balkans occidentaux

Pays	Intitulé du projet	Montants en euros	Secteur	Description du secteur
Albanie	AP2003 Albanie – Douanes et services fiscaux – Assistance aux douanes	4 000 000	16320	Services du gouvernement général
Albanie	AP2003 Albanie – Douanes et services fiscaux – Assistance aux services fiscaux	3 000 000	15020	Gestion financière du secteur public
Albanie	AP2003 Albanie – Réforme judiciaire	5 000 000	15030	Développement du secteur judiciaire
Albanie	AP2003 Albanie – Police	8 000 000	16320	Services du gouvernement général
Albanie	AP2003 Albanie – Gestion intégrée des frontières	5 000 000	15030	Développement du secteur judiciaire et légal
Albanie	AP2003 Albanie – Asile et migrations	2 000 000	16320	Services du gouvernement général
Albanie	AP2003 Albanie – Réforme de l'administration publique	1 000 000	15020	Gestion financière du secteur public
Albanie	AP2003 Albanie – Commerce	7 500 000	33110	Politique commerciale
Albanie	AP2003 Albanie – Développement des communautés locales	7 500 000	15050	Renforcement de la société civile
Albanie	AP2003 Albanie – Éducation	1 500 000	11110	Politique d'éducation
Albanie	AP2003 Albanie – Stabilisation démocratique	1 000 000	15062	Élections
Albanie	TEMPUS CARDS – Albanie 2003	1 000 000	11420	Éducation supérieure
Bosnie-Herzégovine	CARDS/2003/ 004-378 – Programme d'action annuel 2003 pour la Bosnie-Herzégovine – AT	10 000 000	16320	Services du gouvernement général
Bosnie-Herzégovine	AP2003 Bosnie-Herzégovine – Restauration des habitations et activités connexes, surveillance, vérification, déminage	19 500 000	16210	Politique du logement
Bosnie-Herzégovine	AP2003 Bosnie-Herzégovine – Appui à la réforme de la radio publique	1 000 000	22030	Radio/télévision/presse écrite
Bosnie-Herzégovine	AP2003 Bosnie-Herzégovine – Réforme de l'administration publique	2 000 000	15010	Politique économique et de développement
Bosnie-Herzégovine	AP2003 Bosnie-Herzégovine – Appui à la gestion durable de l'environnement	3 500 000	41010	Politique environnementale
Bosnie-Herzégovine	AP2003 Bosnie-Herzégovine – Amélioration de la qualité de la gestion des bassins fluviaux	4 000 000	14015	Protection des resources en eau
Bosnie-Herzégovine	AP2003 Bosnie-Herzégovine – Projet pilote de recyclage des déchets	2 600 000	14050	Gestion des déchets
Bosnie-Herzégovine	AP2003 Bosnie-Herzégovine – Appui au secteur judiciaire L'objectif général est d'appuyer la consolidation de l'État et la participation de la Bosnie-Herzégovine au processus de stabilisation comme indiqué dans le document de stratégie nationale et le programme indicatif pluriannuel. L'objectif spécifique est l'instauration d'un secteur judiciaire efficace et rentable. Le projet implique la création de trois conseils supérieurs des tribunaux et parquets pour nommer et former les juges et les procureurs et les resélectionner à tous les postes, conformément à la restructuration des tribunaux et parquets recommandée par la Communauté internationale	4 000 000	15030	Développement du secteur judiciaire et légal
Croatie	AP2003 Croatie – Infrastructures socio-économiques et revitalisation dans des secteurs séléctionnés concernant l'État	15 000 000	16310	Services et bien-être sociaux
Croatie	AP2003 Croatie – Société civile	2 000 000	15050	Renforcement de la société civile
Croatie	AP2003 Croatie – Systèmes d'accréditation; équipements sanitaires, système vétérinaire	2 500 000	43010	Aide multisectorielle
Croatie	AP2003 Croatie – Climat des investissements, enregistrement domaine maritime, zones franches, Agence de la concurrence	6 150 000	25010	Services d'affaire
Croatie	AP2003 Croatie – Projets de cohésion sociale, éducation	5 850 000	11110	Politique d'éducation
Croatie	AP2003 Croatie – Modernisation de la Justice	4 000 000	15030	Développement du secteur judiciaire et légal

Pays	Intitulé du projet	Montants en euros	Secteur	Description du secteur
Croatie	AP2003 Croatie – Police et lutte contre le crime organisé	3 000 000	16320	Services du gouvernement général
Croatie	AP2003 Croatie – Gestion intégrée des frontières	5 000 000	16320	Services du gouvernement général
Croatie	AP2003 Croatie – Réforme de l’administration publique	6 000 000	15040	Administration publique
Croatie	AP2003 Croatie – Appui à la planification nationale de développement	3 000 000	15010	Politique économique et de développement
Croatie	AP2003 Croatie – Finances publiques	2 800 000	15020	Gestion financière du secteur public
Croatie	AP2003 Croatie – Environnement et ressources naturelles	3 700 000	41010	Politique environnementale
Croatie	Engagement global TEMPUS CARDS – Croatie 2003	3 000 000	11420	Éducation supérieure
ARYM	CARDS/2003/ 004-861 – Programme d’action annuel 2003 pour l’ancienne République yougoslave de Macédoine	2 000 000	16320	Services du gouvernement général
ARYM	AP2003 ARYM – Promotion des relations interethniques	1 800 000	11230	Formations de base pour jeunes et adultes
ARYM	AP2003 ARYM – Renforcement de la société civile	1 200 000	15050	Renforcement de la société civile
ARYM	AP2003 ARYM – Développement des ressources humaines dans les PME	1 500 000	11430	Formation avancée en technique et gestion
ARYM	AP2003 ARYM – Création d’un Office public d’acquisition	1 500 000	15020	Gestion financière du secteur public
ARYM	AP2003 ARYM – Dév. national «Standardisation, métrologie, accréditation et QV»	2 750 000	33110	Politique commerciale
ARYM	AP2003 ARYM – Politique agricole et unité légale d’approximation	500 000	31110	Politique agricole
ARYM	AP2003 ARYM – Système d’identification animale	750 000	31195	Bétail/services vétérinaires
ARYM	AP2003 ARYM – Mise en place d’insfrastructures locales	9 000 000	16310	Services sociaux
ARYM	AP2003 ARYM – Enseignement professionnel et formation	1 000 000	11330	Formation professionnelle
ARYM	AP2003 ARYM – Réforme du secteur judiciaire, développement administratif complémentaire des tribunaux et des parquets	2 500 000	15030	Développement du secteur judiciaire
ARYM	AP2003 ARYM – Renforcement du contrôle de la ligne verte	2 800 000	16320	Services du gouvernement général
ARYM	AP2003 ARYM – Points de contrôle des frontières	1 200 000	15030	Développement du secteur judiciaire
ARYM	AP2003 ARYM – Asile et migration	1 000 000	16320	Services du gouvernement général
ARYM	AP2003 ARYM – Lutte contre le crime	3 000 000	15030	Développement du secteur judiciaire
ARYM	AP2003 ARYM – Asile et migration	1 000 000	16320	Services du gouvernement général
ARYM	AP2003 ARYM – Facilité générale d’assistance technique	800 000	15010	Politique économique et de développement
ARYM	AP2003 ARYM – Programme Réserve	1 200 000	43010	Aide multisectorielle
ARYM	CARDS/2003/ 004-852 – Dépenses courantes 2003 de l’Agence européenne pour la reconstruction	5 000 000	91010	Coûts administratifs
ARYM	Engagement global TEMPUS CARDS – ARYM 2003	3 000 000	11420	Éducation supérieure
Kosovo	AP2003 Kosovo – Appui à l’Assemblée du Kosovo	2 000 000	15040	Administration publique
Kosovo	AP2003 Kosovo – Appui à la réforme de l’administration publique centrale	2 000 000	15040	Administration publique
Kosovo	AP2003 Kosovo – Appui à la décentralisation vers les municipalités	1 000 000	15040	Administration publique
Kosovo	AP2003 Kosovo – Appui à la police	5 000 000	16320	Services du gouvernement général
Kosovo	AP2003 Kosovo – Appui à la production de charbon et à la production d’électricité	9 000 000	23063	Usines fonctionnant au charbon
Kosovo	AP2003 Kosovo – Programmes de développement au niveau de l’organisme d’électricité du Kosovo KEK	2 500 000	23010	Politique énergétique
Kosovo	AP2003 Kosovo – Systèmes d’opérations informatiques et de gestion de la maintenance du KEK	2 500 000	23010	Politique énergétique
Kosovo	AP2003 Kosovo – Appui au renforcement des capacités institutionnelles pour la gestion de l’environnement	4 500 000	41010	Politique environnementale
Kosovo	AP2003 Kosovo – Environnement	5 000 000	41010	Politique environnementale
Kosovo	AP2003 Kosovo – Appui institutionnel au Ministère du Commerce et de l’Industrie	2 500 000	33110	Politique commerciale

Pays	Intitulé du projet	Montants en euros	Secteur	Description du secteur
Kosovo	AP2003 Kosovo – Initiatives économiques en faveur des minorités locales	4 000 000	16110	Poltique de l'emploi
Kosovo	AP2003 Kosovo – Appui au développement de l'économie rurale	2 200 000	31110	Politique agricole
Kosovo	AP2003 Kosovo – Développement du système d'irrigation au Kosovo	2 200 000	14010	Politique de l'eau
Kosovo	AP2003 Kosovo – Appui aux services de réglementation pour les semences	600 000	31110	Politique agricole
Kosovo	AP2003 Kosovo – Développement des infrastructures économiques et sociales	11 280 000	16310	Services sociaux
Kosovo	AP2003 Kosovo – Régénération de l'emploi	3 000 000	16110	Politique de l'emploi
Kosovo	AP2003 Kosovo – Appui institutionnel aux organisations de la société civile	1 000 000	15050	Consolidation de la société civile
Kosovo	AP2003 Kosovo – Facilité générale d'assistance technique et réserve	2 000 000	15010	Politique économique et de développement
Kosovo	CARDS/2003/ 004-870-2003 –Programme d'action pour le Kosovo – Douanes & taxation	2 000 000	15020	Gestion financière du secteur public
Kosovo	Engagement global TEMPUS CARDS – Kosovo 2003	1 000 000	11420	Éducation supérieure
Kosovo	CARDS/2003/ 004-857 – Appui aux coûts opérationnels de l'aide de l'UE à la MINUK 20	19 765 106	15061	Processus de paix après-conflit
Monténégro	AP2003 Monténégro – Appui à la réforme judiciaire	1 000 000	15030	Développement du secteur judiciaire
Monténégro	AP2003 Monténégro – Réforme de la police des frontières	2 000 000	16320	Services du gouvernement général
Monténégro	AP2003 Monténégro – Réforme et restructuration du secteur énergétique	2 000 000	23010	Politique énergétique
Monténégro	AP2003 Monténégro – Développement de la gestion renforcée des déchets solides	2 700 000	14050	Gestion des déchets
Monténégro	AP2003 Monténégro – Développement de la gestion des égoûts et des déchets liquides	1 300 000	14020	Approvisionnement en eau et assainissement – Systèmes à grande échelle
Monténégro	AP2003 Monténégro – Renforcement des services vétérinaires et phyto-sanitaires	1 500 000	31195	Bétail/services vétérinaires
Monténégro	AP2003 Monténégro – Société civile	1 000 000	15050	Renforcement de la société civile
Monténégro	AP2003 Monténégro – Facilité générale d'assistance technique	500 000	15010	Politique économique et de développement
Monténégro	CARDS/2003/ 004-834-2003 – Programme d'action pour le Monténégro – Douanes et taxation	1 000 000	16320	Services du gouvernement général
Monténégro	Engagement global TEMPUS CARDS – Monténégro 2003	500 000	11420	Enseignement supérieur
Serbie	AP2003 Serbie – Ministère de l'administration publique – Formation des cadres	2 000 000	15040	Administration publique
Serbie	AP2003 Serbie – Soutien à la réforme des finances publiques	20 000 000	15020	Gestion financière du secteur public
Serbie	AP2003 Serbie – Structures de l'Union de la Serbie et Monténégro/Intégration européenne	9 000 000	15040	Administration publique
Serbie	AP2003 Serbie – Appui au système judiciaire	13 000 000	15030	Développement du secteur judiciaire et légal
Serbie	AP2003 Serbie – Mesures d'appui au développement des capacités du Ministère de la Santé	9 500 000	12110	Politique de la Santé
Serbie	AP2003 Serbie – Mesures de renforcement des capacités EPS	5 400 000	23010	Politique énergétique
Serbie	AP2003 Serbie – Réhabilitation des centrales thermiques	63 600 000	23020	Production énergétique/sources non renouvelables
Serbie	AP2003 Serbie – Études de faisabilité pour le City Pass Belgrade, la route Belgrade-Monténégro, trafic intérieur	4 500 000	21020	Transports routiers
Serbie	AP2003 Serbie – Développement des capacités dans le domaine de l'environnement	8 000 000	41010	Politique de l'environnement
Serbie	AP2003 Serbie – Réhabilitation du canal de Pancevo	4 500 000	14040	Développement fluvial
Serbie	AP2003 Serbie – Développement des capacités de contrôles agricoles	5 000 000	31110	Politique agricole
Serbie	AP2003 Serbie – Introduction d'un système d'identification animale	2 000 000	31195	Bétail/services vétérinaires

Pays	Intitulé du projet	Montants en euros	Secteur	Description du secteur
Serbie	AP2003 Serbie – Appui à l'Agence des privatisations	5 000 000	25020	Privatisation
Serbie	AP2003 Serbie – Restructuration pré et post-privatisation	2 000 000	25020	Privatisation
Serbie	AP2003 Serbie – Développement économique régional (emploi, accès au marché et développement social)	4 000 000	16110	Politique de l'emploi
Serbie	AP2003 Serbie – Programme de développement des exportations	2 500 000	33130	Promotion des exportations
Serbie	AP2003 Serbie – Appui aux municipalités et à la décentralisation administrative	35 000 000	15040	Administration publique
Serbie	AP2003 Serbie – Enseignement professionnel et formation	13 000 000	11330	Formation professionnelle
Serbie	AP2003 Serbie – Société civile/inclusion dans le processus de stratégie de réduction de la pauvreté	1 000 000	15050	Renforcement de la société civile
Serbie	AP2003 Serbie – Appui au secteur des médias	6 000 000	22030	Radio/télévision/presse écrite
Serbie	AP2003 Serbie – Facilité générale d'assistance technique	5 000 000	15010	Politique économique et de développement
Serbie	CARDS/2003/ 004-819-2003 – Programme d'action pour la Serbie – Douanes et taxation	5 000 000	15020	Gestion financière du secteur public
Serbie	Engagement global TEMPUS CARDS – Serbie 2003	4 000 000	11420	Enseignement supérieur
Serbie et Monténégro	CARDS/2003/ 004-851 – Dépenses courantes 2003 de l'Agence européenne pour la reconstruction	1 500 000	91010	Coûts administratifs
Serbie et Monténégro	CARDS/2003/ 004-850 – Dépenses courantes 2003 de l'Agence européenne pour la reconstruction	4 000 000	91010	Coûts administratifs
Serbie et Monténégro	CARDS/2003/ 077-779-CARDS/ et autres – Comptabilisation des intérêts bancaires générés	2 223 160	43010	Aide multisectorielle
Serbie et Monténégro	CARDS/2003/ 004-849 – Dépenses courantes 2003 de l'Agence européenne pour la reconstruction	11 000 000	91010	Coûts administratifs
Europe (non alloués)	CARDS/2003/ 061-873-PHARE MA9904 Balance des financements décentralisés	2 048 000	43010	Aide multisectorielle
Europe (non alloués)	CARDS/2003/ 061-879-PHARE MA0001 Balance des financements décentralisés	1 330 371	43010	Aide multisectorielle
Europe (non alloués)	CARDS/2003/ 061-840-PHARE MA9901 Balance des financements décentralisés	91 636	43010	Aide multisectorielle
Europe (non alloués)	AP2003 Régional – Gestion intégrée des frontières	1 000 000	16320	Services du gouvernement général
Europe (non alloués)	AP2003 Régional – Appui à la Facilité d'appui générale	20 000	15010	Politique économique et de développement
Europ (non alloués)	AP2003 Régional – Facilité d'appui au secteur commercial	1 250 000	31110	Politique agricole
Europe (non alloués)	AP2003 Régional – Sigma III	2 000 000	15040	Administration publique
Europe (non alloués)	AP2003 Régional – Projet d'appui aux institutions sociales	2 000 000	16310	Services sociaux
Europe (non alloués)	AP2003 Régional – Renforcement des capacités institutionnelles transfrontalières	2 000 000	16320	Services du gouvernement général
Europe (non alloués)	AP2003 Régional – Programme Vers l'Europe	1 000 000	15010	Politique économique et de développement
Europe (non alloués)	AP2003 Régional – Renforcement des capacités d'organisations d'affaires	2 000 000	25010	Services d'affaires
Europe (non alloués)	AP2003 Régional – Coopération régionale pour le développement d'un système judiciaire indépendant	5 000 000	15030	Développement du secteur judiciaire
Europe (non alloués)	AP2003 Régional – Coopération régionale dans le domaine des statistiques	3 000 000	16362	Renforcement des capacités statistiques
Europe (non alloués)	AP2003 Régional – Projet pilote du bassin de la rivière Sava	2 300 000	14040	Développement fluvial
Europe (non alloués)	AP2003 Régional – Programme d'appui aux médias régionaux	1 000 000	15065	Libre circulation de l'information
Europe (non alloués)	AP2003 Régional – Programme Réseau à réseau	1 000 000	15050	Renforcement de la société civile
Europe (non alloués)	AP2003 Régional – Soutien au retour des réfugiés	500 000	16330	Peuplement
Europe (non alloués)	AP2003 Régional – Programme de développement de la société civile locale	2 500 000	15050	Renforcement de la société civile
Europe (non alloués)	AP2003 Régional – Projet de préparation de la facilité environnementale	1 800 000	41010	Politique de l'environnement

Pays	Intitulé du projet	Montants en euros	Secteur	Description du secteur
Europe (non alloués)	AP2003 Régional – Observatoire régional des transports	1 900 000	21010	Politique des transports
Europe (non alloués)	CARDS/2003/ 005-768-CARDS 2003 Activités d'évaluation	1 000 000	91010	Coûts administratifs
Europe (non alloués)	CARDS/2003/ 071-266-CARDS / Intérêts pour les retards de paiements / Contrat 33765 (98-03)	13 031	91010	Coûts administratifs
Europe (non alloués)	PHARE/2003/ 006-053-CARDS Régional – Programme d'action annuel 2003 – TAIEX	1 230 000	43010	Aide multisectorielle
Europe (non alloués)	CARDS/2003/ 077-796-CARDS/ et autres – Comptabilisation des intérêts bancaires générés	2 157 928	43010	Aide multisectorielle

7 | 2 Engagements 2003 – TACIS

Intitulé du projet	Montants en euros	Secteur	Description du secteur
Programme d'action sûreté nucléaire 2003/Arménie	700 000	23064	Centrales nucléaires
Biélorussie 2003 AP/Sûreté nucléaire	2 000 000	23064	Centrales nucléaires
Biélorussie 2003 AP/Programme petits projets	1 000 000	43010	Aide multsectorielle
Programme TEMPUS Biélorussie	2 000 000	11420	Enseignement supérieur
TACIS/2003/ 004-943-Biélorussie 2003 – Programme d'action TACIS	1 000 000	23064	Centrales nucléaires
Programme d'action pour la sécurité nucléaire 2003/Kazakhstan	1 000 000	23064	Centrales nucléaires
Moldavie 2003 AP/Réforme légale, institutionelle et administrative	7 000 000	15010	Politique économique et de développement/planification
Moldavie 2003 AP/Secteur privé et développement économique	7 000 000	25010	Services d'affaires
Moldavie 2003 AP/Conséquences sociales de la transition	5 000 000	16310	Services sociaux
Moldavie 2003 AP/Petits projets	4 000 000	43010	Aide multisectorielle
Programme TEMPUS Moldavie	2 000 000	11420	Enseignement supérieur
TACIS/2003/ 004-802-2003 – Partenariat environnemental de la dimension nordique	10 000 000	14010	Politique de l'eau
Russie 2003 AP/Programme de formation de gestionnaires	4 000 000	25010	Services d'affaires
Russie 2003 AP/Appui à la réforme légale, institutionnelle et administrative	21 000 000	15010	Politique économique et de développement/planification
Russie 2003 AP/Appui au secteur privé et assistance au développement économique	12 500 000	25010	Services d'affaires
Russie 2003 AP/Allègement des conséquences sociales de la transition	14 000 000	16310	Services sociaux
Russie 2003 AP/Programme de partenariat pour le renforcement des capacités institutionnelles	11 500 000	15010	Politique économique et de développement/planification
Russie 2003 AP partie II/Réforme légale, institutionnelle et administrative	5 000 000	15010	Politique économique et de développement/planification
Russie 2003 AP partie II/Conséquences sociales de la transition	10 000 000	16310	Services/bien-être sociaux
Russie 2003 AP partie II/Programme de conseils politiques	4 000 000	15010	Politique économique et de développement/Planification
Budget annuel ISTC	21 000 000	16381	Recherche
Engagement global TEMPUS TACIS – Russie 2003	10 000 000	11420	Enseignement supérieur
Budget annuel ISTC	21 000 000	16381	Recherche
Programme de la région de la Mer Baltique 2003/ Protection de l'environnement	3 000 000	14010	Politique de l'eau
Programme de la région de la Mer Baltique 2003/Secteur privé et développement économique	5 000 000	25010	Services d'affaires
TACIS/2003/ 004-802-2003/Financement de l'appui au partenariat environnemental de la dimension nordique	20 000 000	23064	Centrales nucléaires
Programme d'action pour la sûreté nucléaire 2003/Russie	29 170 000	23064	Centrales nucléaires
Coopération régionale 2003 AP/canal de navigation pour le port de Turmenbashi	1 000 000	21040	Transport par eau
Ukraine 2003 AP/Réforme légale, institutionnelle et administrative	22 000 000	15010	Politique économique et de développement/planification
Ukraine 2003 AP/Appui au secteur privé et assistance économique	8 000 000	25010	Services d'affaires

Pays	Intitulé du projet	Montants en euros	Secteur	Description du secteur
Ukraine 2003 AP/Allègement des conséquences sociales de la transition		7 000 000	16310	Services/bien-être sociaux
Ukraine 2003 AP/Programme petits projets		9 000 000	43010	Aide multisectorielle
Budget annuel STCU		4 000 000	16381	Recherche
Engagement global TEMPUS TACIS – Ukraine 2003		4 000 000	11420	Enseignement supérieur
Budget annuel STCU		4 000 000	16381	Recherche
Programme d'action pour la sûreté nucléaire 2003/Ukraine		24 770 000	23064	Centrales nucléaires
TACIS/2003/ 006-032 – TACIS 2003 Financement du sarcophage de Tchernobyl		18 000 000	23064	Centrales nucléaires
TACIS/2003/ 004-944-2003 – Appui aux unités nationales de coordination		5 000 000	15010	Politique économique et de développement/planification
Coopération régionale 2003 AP/Facilitation des échanges commerciaux et appui institutionnel		2 000 000	33110	Politique commerciale
Coopération régionale 2003 AP/Réglementation du transport des produits dangereux		1 000 000	41010	Politique de l'environnement
Coopération régionale 2003 AP/Améliorations des passages frontière entre l'Ukraine et la Moldavie		2 000 000	16320	Services du gouvernement général
Coopération régionale 2003 AP/Cours de formation pour les services de fret		2 000 000	21081	Éducation dans le domaine des transports
Coopération régionale 2003 AP/Formation au transport maritime		2 000 000	21081	Formation dans le domaine des transports
Coopération régionale 2003 AP/Développement de la qualité de la maintenance dans les compagnies du gaz des NEI		2 000 000	23050	Distribution du gaz
Coopération régionale 2003 AP/Surveillance par satellite et prévention des accidents		800 000	21010	Politique des transports
Préparation aux études de faisabilité pour l'interconnexion du transit de gaz Nord-Sud dans le Caucase et l'Asie		1 700 000	23050	Distribution du gaz
Coopération régionale 2003 AP/Gestion transfrontalière des bassins fluviaux		5 000 000	14040	Développement fluvial
Coopération régionale 2003 AP/Facilité d'appui aux investissements dans le secteur de l'eau		3 000 000	14010	Politiques des ressources en eau
Coopération régionale 2003 AP/Renforcement de la gestion de l'immigration dans la Fédération de Russie et en Biélorussie		11 000 000	16320	Services du gouvernement général
TACIS/2003/ 005-622-2003 – Programme d'action pour la préparation aux investissements de l'UE et de la BERD		10 000 000	25010	Services d'affaires
TACIS/2003/ 005-777-TACIS 2003/Activités d'évaluation		1 000 000	91010	Coûts administratifs
Programme transfrontalier 2003/Infrastructures transfrontalières		15 000 000	16320	Services du gouvernement général
Programme transfrontalier 2003/Promotion de la protection de l'environnement		7 000 000	41010	Politique de l'environnement
Programme transfrontalier 2003/Appui au secteur privé		3 800 000	25010	Services d'affaires
Programme transfrontalier 2003/Facilité de petits projets		9 200 000	43010	Aide multisectorielle
Programme d'action sûreté nucléaire 2003/Assistance technique et scientifique		3 000 000	23064	Centrales nucléaires
Programme d'action pour la sûreté nucléaire 2003/Projets régionaux		2 000 000	23064	Centrales nucléaires
Programme d'action sûreté nucléaire 2003/Réserve		3 360 000	23064	Centrales nucléaires
Intérêts TACIS pour les retards de paiements		317 116	91010	Coûts administratifs
Asie centrale 2003 AP/Réforme légale, institutionnelle et administrative		31 350 000	15010	Politique économique et de développement/planification
Asie centrale 2003 AP/Allègement des conséquences sociales de la transition		10 000 000	16310	Services/bien-être sociaux
Asie centrale 2003 AP/Développement des réseaux d'infrastructures		4 500 000	21010	Politique des transports
Coopération régionale 2003 AP/Développement des sociétés informatiques dans le Caucase du Sud		3 000 000	22010	Politique des communications
Engagement global TEMPUS TACIS – Asie centrale 2003		4 150 000	11420	Éducation supérieure

7 | 3 Engagements 2003 – MEDA

Pays	Intitulé du projet	Montant en euros	Secteur	Description du secteur
Algérie	MED/2003/ 006-009 – Allocation globale – Délégation Algérie 2004	629 500	16350	Activités culturelles
Algérie	Engagement global TEMPUS MEDA	3 997 500	11420	Enseignement supérieur
Algérie	MED/2003/ 004-194 – Réhabilitation des zones affectées par le terrorisme dans six villages	16 000 000	43020	Aide multisectorielle aux services sociaux
Algérie	MED/2003/ 005-720 – Programme de modernisation et d'assistance aux réformes administratives	25 000 000	15010	Politique économique et de développement
Égypte	MED/2003/ 004-150 – Programme de développement du commerce B, TEP-B. Le programme TEP-B vise à encourager et accélérer la mise en œuvre de politiques et réformes déjà décidées et exécutées pour l'essentiel par le gouvernement égyptien. Ces réformes visent principalement à réduire les délais et le coût des opérations de commerce extérieur, spécialement au niveau des importations, exportations et du transit de marchandises. Le programme TEP-B est doté de 40 millions d'euros et porte sur une durée de 30 mois.	40 000 000	33110	Politique commerciale
Égypte	MED/2003/ 005-714 – Programme de développement du commerce – Assistance technique aux douanes	6 000 000	33110	Politique commerciale
Égypte	MED/2003/ 005-719 – Coopération financière et dans le secteur des investissements (FISC) – Coopération dans le domaine social	17 000 000	16110	Politique de l'emploi
Égypte	MED/2003/ 005-722 – Développement social et société civile: enfants en situation de risque	20 000 000	11220	Enseignement primaire
Égypte	MED/2003/ 005-716 – Investissements financiers et coopération sectorielle (FISC) – Coopération rurale	18 000 000	31193	Agriculture et services financiers
Égypte	MED/2003/ 005-731 – Promotion de l'Accord d'Association UE-Égypte	2 000 000	33110	Politique commerciale
Égypte	MED/2003/ 006-010 – Allocation globale – Délégation Égypte 2004	767 600	16350	Activités culturelles
Égypte	Engagement global TEMPUS MEDA	5 494 000	11420	Enseignement supérieur
Irak	MED/2003/ 073-486 – Reconstruction de l'Irak – Contribution au PNUD	29 000 000	16340	Aide à la reconstruction
Jordanie	MED/2003/ 005-635 – Appui budgétaire d'urgence	35 000 000	53020	Appui budgétaire
Jordanie	MED/2003/ 006-011 – Allocation globale 2004 – Délégation Jordanie	468 000	16350	Activités culturelles
Jordanie	MEDA/JOR/628/006 – Jordanie – Programme de modernisation industrielle (PMI)	5 000 000	32130	Développement des PME (industrie)
Jordanie	MEDA/JOR/628/007/A – Jordanie – Programme d'amélioration du secteur de l'eau à Amman (PMU)	2 000 000	14010	Politique des ressources en eau
Jordanie	Engagement global TEMPUS MEDA	1 496 500	11420	Enseignement supérieur
Liban	MED/2003/ 005-729 – Renforcement de la société civile libanaise	1 000 000	92010	Appui aux ONG nationales
Liban	MED/2003/ 005-636 – Programme d'appui à l'intégration des PME	17 000 000	32130	Développement des PME (industrie)
Liban	MED/2003/ 005-634 – Renforcement de la qualité de la gestion, des capacités et des infrastructures	15 000 000	33110	Politique commerciale
Liban	MED/2003/ 005-715 – Projet de développement agricole	10 000 000	31120	Développement agricole
Liban	MED/2003/ 006-008 – Allocation globale – Délégation libanaise 2004	695 000	16350	Activités culturelles
Liban	Engagement global TEMPUS MEDA	1 496 500	11420	Enseignement supérieur

Pays	Intitulé du projet	Montant en euros	Secteur	Description du secteur
Maroc	MED/2003/ 005-044 – Programme d'appui budgétaire à la réforme du secteur des transports. Ce programme de trois ans, doté de 96 millions d'euros, couvre le secteur des transports routier, aérien et maritime. Il vise à adapter et moderniser le cadre législatif et institutionnel, à renforcer le pouvoir de l'État en matière de réglements, à ouvrir à la concurrence et à faire participer le secteur privé à la production de services et à la gestion des infrastructures de transports. Il encourage également l'intégration du Maroc dans les réseaux de transports européens via l'alignement progressif sur l'acquis communautaire.	96 000 000	21010	Politique des transports
Maroc	MED/2003/ 005-723 – Gestion des contrôles frontaliers	40 000 000	15030	Développement du secteur judiciaire
Maroc	MED/2003/ 005-725 – Appui institutionnel à la circulation de personnes	5 000 000	16110	Politique de l'emploi
Maroc	MED/2003/ 006-012 – Allocation globale 2004 – Délégation Maroc	815 000	16350	Activités culturelles
Maroc	Engagement global TEMPUS MEDA	3 997 500	11420	Enseignement supérieur
Maroc	MEDA/MAR/028A – Appui aux associations professionnelles	845 000	32130	Développement des PME (industrie)
Territoires sous administration palestinienne	MED/2003/ 004-837 – Instrument d'appui aux réformes (RSI)-B: Facilité financière	80 000 000	53020	Appui budgétaire
Territoires sous administration palestinienne	MED/2003/ 006-013 – Allocation globale 2004 – Délégation Cisjordanie	1 114 000	16350	Activités culturelles
Territoires sous administration palestinienne	Engagement global TEMPUS MEDA	2 000 000	11420	Enseignement supérieur
Territoires sous administration palestinienne	MED/2003/ 061-772 – Fonds fiduciaire pour le Projet II d'appui aux services d'urgence (ESSP II). L'appui actuel au projet II de services d'urgence, créé et coordonné par la Banque mondiale, vise à compenser la détérioration des services de santé et d'éducation supérieure ainsi que la crise économique et l'impact fiscal résultant du conflit israélo-palestinien. Sa portée devrait se limiter aux dépenses courantes pour les soins de santé primaire, pour les soins hospitaliers secondaires et tertiaires et les services d'enseignement supérieur. Le projet ESSP II d'un montant de 22 millions d'euros a expiré le 31 mars 2000.	22 000 000	43010	Aide multisectorielle
Territoires sous administration palestinienne	MED/2003/ 004-835 – Aide d'urgence au secteur privé sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza	15 000 000	32130	Développement des PME (industrie)
Territoires sous administration palestinienne	MED/2003/ 004-843 – Instrument d'appui aux réformes (RSI)-A: Assistance technique	10 000 000	15020	Gestion financière du secteur public
Territoires sous administration palestinienne	MED/2003/ 005-864 – Aide aux hôpitaux palestiniens de Jérusalem-Est	750 000	12230	Infrastructures de santé de base
Territoires sous administration palestinienne	MED/2003/ 057-852 – Contribution annuelle 2003 dans le cadre de la Convention	57 750 000	43020	Aide multisectorielle aux services sociaux
Syrie	MED/2003/ 006-014 – Allocation globale 2004 – Délégation Syrie	690 250	16350	Activités culturelles
Syrie	Engagement global TEMPUS MEDA	2 009 000	11420	Enseignement supérieur
Tunisie	MED/2003/ 005-858 – Modernisation de l'enseignement supérieur	48 000 000	11420	Enseignement supérieur
Tunisie	MED/2003/ 006-015 – Allocation globale 2004 – Délégation Tunisie	684 000	16350	Activités culturelles
Tunisie	Engagement global TEMPUS MEDA	2 009 000	11420	Enseignement supérieur

Pays	Intitulé du projet	Montant en euros	Secteur	Description du secteur
Turquie	MED/2003/ 004-912 – Fonds de soutien à la FEMIP (allocation 2003)	6 000 000	43010	Aide multisectorielle
MEDA	MED/2003/ 004-763-EMWISS/SEMIDE Phase II	2 000 000	14010	Politique des ressources en eau
MEDA	MED/2003/ 004-764 – Formation d'administrations publiques	6 000 000	15040	Administration publique
MEDA	MED/2003/ 004-698 – Appui à la mise en oeuvre du programme sous-régional Sud-Sud	4 000 000	33110	Politique commerciale
MEDA	MED/2003/ 004-801 – Euromed Heritage III	10 000 000	16350	Activités culturelles
MEDA	MED/2003/ 005-016 – Allocation globale 2003-2004 (€25 Mio)	19 136 650	43010	Aide multisectorelle
MEDA	MED/2003/ 005-874 – BEI: Facilité capitaux-risque	22 000 000	25010	Services d'affaires
MEDA	MED/2003/ 004-787 – Fonds de soutien à la FEMIP (allocation 2003)	19 000 000	43010	Aide multisectorelle
Moyen-Orient (non alloués)	MED/2003/ 004-778 – Projets de paix au Moyen-Orient (MEPP) 2003	10 000 000	15050	Renforcement de la société civile
Yémen	MED/2003/ 005-973 – Aide au secteur de la santé et à la politique démographique	8 000 000	12220	Soins de santé de base

7 | 4 Engagements 2003 – ACP

Pays	Intitulé du projet	Montants en euros	Secteur	Description du secteur
Non spécifiés	Participation de la Communauté à l'Initiative d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE). L'initiative internationale menée sous l'égide de la Banque mondiale en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) réunit de nombreux donateurs. À la fin de 2003, 23 pays ACP – près des deux-tiers des pays PPTE – avaient bénéficié d'un allègement de leur dette au titre de cette initiative.	460 000 000	60030	Allégement de la dette multilatérale
Non spécifiés	Contribution au Fonds global de lutte contre le SIDA, la tuberculose et la malaria. Le Fonds global a été créé pour financer un tournant essentiel dans la lutte contre le SIDA, la tuberculose et la malaria. Ces trois pandémies tuent plus de six millions de personnes par an et les chiffres vont en s'aggravant. Le Fonds constitue une augmentation massive des ressources qui appuient déjà des interventions musclées contre ces trois maladies.	170 000 000	12250	Contrôle des maladies infectieuses
Zambie	Programme d'appui budgétaire pour la réduction de la pauvreté 2003-2006 (PRBS01) Malgré ses récentes réformes économiques, une croissance positive du revenu per capita et sa richesse en ressources naturelles, la Zambie demeure l'un des pays les plus pauvres d'Afrique, avec un revenu par habitant de moins de 270 euros par an. Le pays a aussi souffert de la pandémie dévastatrice du VIH/SIDA. Ce nouveau programme de la CE aidera à financer le programme d'appui à la réduction de la pauvreté lancé en 2002 par le gouvernement zambien pour stimuler la croissance économique, améliorer la gestion des finances publiques et avoir un impact direct sur la pauvreté. Il aidera à financer les services publics essentiels, garantir la création d'actifs et offrir d'autres incitatifs au gouvernement pour améliorer la gestion financière, renforcer la stabilité économique et engager les dépenses nécessaires pour réduire la pauvreté.	117 000 000	53020	Appui budgétaire
Burkina Faso	Appui au programme sectoriel des transports (PST-2) Le développement d'un système de transports efficace et bien entretenu, permettant de réduire les coûts de production et de distribution, est un facteur clé dans la lutte du Burkina Faso pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance économique, en raison notamment de l'enclavement du pays. Le programme financera l'entretien régulier de plus de 1 000 km de routes asphaltées et de plus de 1 400 km de routes en terre et l'amélioration de la gestion du réseau routier.	115 000 000	21020	Transport routier
Tanzanie	Programme 2003-2006 d'appui budgétaire pour la réduction de la pauvreté	114 000 000	53020	Appui budgétaire
Rép. dém. Congo	Programme d'appui à l'allègement de la dette extérieure	106 000 000	60030	Allègement de la dette multilatérale
Mali	Programme pluriannuel d'appui budgétaire au cadre stratégique de lutte contre la pauvreté	100 000 000	53020	Appui budgétaire
Somalie	5e Programme de réhabilitation Après plus d'une décennie sans gouvernement national effectif, la Somalie a eu en 2003 sa meilleure chance, depuis de nombreuses années, de retourner à la normalité. La Conférence nationale de réconciliation, lancée en 2002, s'est mise d'accord en juillet 2003 sur les principes d'une charte de transition, d'un partage du pouvoir et d'une assemblée basée sur les clans chargée d'élire le président par interim qui, de son côté, désignera le gouvernement de transition. En tant que plus important donateur de la Somalie, la CE a saisi cette opportunité en adoptant un programme additionnel d'appui à ces activités. Ce programme vise à encourager la réconciliation et une paix durable, à améliorer la gouvernance, élargir l'accès aux services sociaux essentiels et stimuler la croissance économique.	100 000 000	15050	Renforcement de la société civile

Pays	Intitulé du projet	Montant en euros	Secteur	Description du secteur
Non spécifiés	Processus de déconcentration dans la zone ACP (2003-2006)	90 200 000	91010	Coûts administratifs
Madagascar	Désenclavement des régions Diana et Sofia dans le Nord de Madagascar	90 000 000	21020	Transport routier
Niger	Programme pluriannuel d'appui à la réduction de la pauvreté 2003-2005	90 000 000	53020	Appui budgétaire
Mozambique	Réhabilitation de la route Namacurra-Rio Ligonha	65 000 000	21020	Transport routier
Bénin	Appui budgétaire conjoint pour la réduction de la pauvreté (2003-2005)	55 000 000	53020	Appui budgétaire
Rép. centrafricaine	Aménagement de la route Bouar Garoua Boular	55 000 000	21010	Politique des transports et gestion administrative
Tchad	Programme commun CE-AFD-KFW d'appui à la politique des eaux du lac Tchad	50 000 000	14030	Eau à bas prix et assainissement
Tchad	Programme d 'appui budgétaire pour la réduction de la pauvreté et la croissance (2003-2006)	50 000 000	53020	Appui budgétaire
Kenya	Programme de réhabilitation du Corridor Nord (Route Mai Mahiu-Naivasha-Lanet)	50 000 000	21020	Transport routier
Non spécifiés	«Trade.com» Tous ACP – Facilité institutionnelle de renforcement des capacités commerciales	50 000 000	25010	Services d'affaires
Rwanda	Programme pluriannuel d'appui à la réduction de la pauvreté 2003-2005 (PPARP 2003-2005)	50 000 000	53020	Appui budgétaire
Mauritanie	Route Rosso-Boghe, lot 1, Rosso-Lexeiba II	45 000 000	21020	Transport routier
Sierra Leone	Programme d'infrastructures routières	42 000 000	21020	Transport routier
Liberia	Réhabilitation après-conflit et programme de renforcement des capacités	40 000 000	16340	Aide à la reconstruction
Érythrée	Réhabilitation de la route Nafasit-Dekemhare-Tera Imnil	37 000 000	21020	Transport routier
Tanzanie	Approvisionnement en eau de Dar Es Salaam et assainissement (22254)	35 000 000	14020	Eau et assainissement
Tanzanie	Programme d'approvisionnement en eau centres régionaux Phase I	33 660 000	14020	Eau et assainissement
Mali	Programme pluriannuel d'appui budgétaire au cadre stratégique de lutte contre la pauvreté	32 920 000	53020	Appui budgétaire
Rwanda	Programme décentralisé pour la réduction de la pauvreté en milieu rural	32 000 000	43040	Développement rural
Bénin	Appui à la réalisation d'une route urbaine et projets généraux de réhabiltation	30 000 000	43030	Développement urbain et gestion
Sud du Sahara (non alloués)	Voie ferroviaire Djibouti-Ethiopie – Travaux de sécurité de base	30 000 000	21030	Transport ferroviaire
Ouganda	APEX Entreprises privées IV GL	30 000 000	24030	Institutions financières du secteur officiel
Île Maurice	Programme d'appui à la politique sectorielle des déchets liquides (WSPSP) 2003-2006. Pour poursuivre sa récente croissance économique, l'Île Maurice doit pouvoir remédier aux conséquences environnementales de cette croissance. Ceci implique d'améliorer le système de ramassage et traitement des déchets liquides. Le gouvernement mauricien veut connecter, d'ici 2010, la moitié de la population au réseau d'égoûts par le biais d'une politique de déchets liquides et d'un programme d'investissement. L'aide de la CE permettra de traduire ces objectifs en réalité, à deux niveaux: premièrement, en fournissant une aide budgétaire directe (28 millions d'euros) au secteur des déchets liquides et deuxièmement, en contribuant à renforcer la planification et la gestion dans le secteur des déchets liquides (1,8 million d'euros).	29 800 000	14050	Gestion des déchets/ramassage
Suriname	Réhabilitation, remise à niveau et renforcement institutionnel	29 800 000	21040	Transport par eau
Angola	Programme d'appui au Fonds d'action sociale FAS III	29 000 000	16310	Services et bien-être sociaux
Haïti	PRD – Programme de réhabilitation et de développement	27 500 000	16340	Aide à la reconstruction

Pays	Intitulé du projet	Montant en euros	Secteur	Description du secteur
Rép. dém. Congo	Réhabilitation et réintégration socio-économique après guerre, dans les régions de l'Est de la RDC	26 900 000	16340	Aide à la reconstruction
Angola	Programme d'action d'urgence dans le secteur minier en faveur du retour durable et du repeuplement	26 000 000	32210	Politique minière et gestion administrative
Bénin	Appui à l'entretien périodique du réseau routier classé	25 000 000	21020	Transport routier
Burundi	Appui au processus de paix au Burundi	25 000 000	0	n/a
Éthiopie	Réseau urbain de distribution d'électricité – EEPCO (21866)	25 000 000	23040	Transmission/distribution d'électricité
Éthiopie	Développement de la Banque d'Éthiopie (DBE) GL II	25 000 000	24030	Institutions financières du secteur officiel
Mozambique	Programme II d'appui au secteur de la santé	25 000 000	12220	Soins de santé de base
Non spécifiés	Partenariat CE/ACP/OMS en matière de politique pharmaceutique	25 000 000	12110	Politique de la santé et gestion administrative
Sierra Leone	Appui de transition à la réinsertion des anciennes personnes déplacées, aux réfugiés et aux communautés hôtes en Sierra Leone	25 000 000	16340	Aide à la reconstruction
Sierra Leone	Réouverture de la mine de Sierra Rutile	25 000 000	32264	Métaux non ferreux
Tanzanie	Appui au plan de développement de l'enseignement primaire	25 000 000	11220	Enseignement primaire
Non spécifiés	Appui à la compétitivité du secteur du riz dans les Caraïbes	24 000 000	31161	Production de cultures vivrières
Namibie	Programme sectoriel d'éducation de la Namibie (ESP) 2003-2007	21 000 000	11220	Enseignement primaire
Angola	Approvisionnement en eau et assainissement pour les banlieues de Luanda	20 000 000	14030	Eau à bas prix et assainissement
Côte d'Ivoire	Programme d'urgence de réhabilitation après crise	20 000 000	16340	Aide à la reconstruction
Non spécifiés	Budget 2003 – Centre pour le développement de l'entreprise	18 417 000	25010	Services d'affaires
Non spécifiés	Développement du secteur privé	18 298 000	25010	Services d'affaires
Non spécifiés	Processus de déconcentration dans la zone ACP (2003-2006)	17 980 000	91010	Coûts administratifs
Lesotho	Renforcement des capacités en matière de planification économique	17 500 000	15010	Planification économique et de développement
Mozambique	Appui budgétaire II à la réduction de la pauvreté (PRBS II) 2002-2005	16 400 000	53020	Appui budgétaire
Angola	Programme d'appui au Fonds d'action sociale FAS III	16 000 000	16310	Services/bien-être sociaux
Non spécifiés	Budget 2004 du Centre technique pour le développement agricole	15 580 000	25010	Services d'affaires
Jamaïque	Eau et égoûts Port Antonio (21613)	15 000 000	14020	Eau et assainissement
Sud du Sahara (non alloués)	Programme régional santé en Afrique de l'Ouest	15 000 000	12110	Politique de la santé et gestion administrative
Sud du Sahara (non alloués)	Mise en œuvre et coordination de la recherche et de la formation agricoles dans la région de la SADC	15 000 000	31183	Recherche agricole
Non spécifiés	Budget 2003 du Centre technique de Coopération agricole et rurale	14 700 000	25010	Services d'affaires
Sud du Sahara (non alloués)	Appui au programme de formation de l'ASECNA	14 200 000	21050	Transport aérien
Mozambique	Entretien régulier des routes et programme de renforcement des capacités	14 000 000	21020	Transport routier
Zambie	Expansion de la mine Bwana Mkubwa (21657)	14 000 000	32264	Métaux non ferreux
Amérique centrale et du Nord (non alloués)	Système régional d'alerte radar météorologique	13 200 000	16320	Services du gouvernement général
Nigeria	Premier partenariat pour renforcer l'efficacité de l'immunisation	12 900 000	12110	Politique de la santé et gestion administrative
Côte d'Ivoire	Appui au maintien de la paix en Côte d'Ivoire	12 500 000	0	
Guinée	Port autonome de Conakry (22314)	12 000 000	21040	Transport par eau
Non spécifiés	Appui à la consolidation de la paix et aux activités de transition de l'Union africaine	12 000 000	15010	Planification économique et de développement
Rép. dém. Congo	Contribution à la relance de la production agricole	12 000 000	31120	Développement agricole

Pays	Intitulé du projet	Montant en euros	Secteur	Description du secteur
Amérique centrale et du Nord (non alloués)	Programme d'amélioration de l'accès aérien à la Dominique	11 950 000	21050	Transport aérien
Non spécifiés	Processus de déconcentration dans la zone ACP (2003-2006)	11 820 000	91010	Coûts administratifs
Zambie	SAF V – SYSMIN	11 490 000	53020	Appui budgétaire
Madagascar	Réseau Nord des Chemins de fer (Madarail) (22153)	11 000 000	21030	Transport ferroviaire
Mozambique	Amélioration du réseau des télécommunications rurales – Phase II	10 800 000	22020	Télécommunications
Bénin	Appui au programme intégré de renforcement des systèmes juridique et judiciaire	10 000 000	15030	Développement du secteur judiciaire
Éthiopie	Ligne ferroviaire Djibouti Éthiopie – Projets de sécurité minimum	10 000 000	21020	Transport routier
Malawi	Facilité au secteur du thé	10 000 000	31162	Cultures industrielles/ Exportations
Non spécifiés	Programme d'urgence de réhabilitation après-crise	10 000 000	16340	Aide à la reconstruction
Sierra Leone	Route Freetown - Conakry	10 000 000	21020	Transport routier
Sierra Leone	Programme de réhabilitation et de repeuplement	10 000 000	16340	Aide à la reconstruction
Sud du Sahara (non alloués)	Appui au Secrétariat du Comité de coordination inter-régional	9 700 000	43010	Aide multisectorielle
Sud du Sahara (non alloués)	Projet régional de marquage du thon	9 700 000	31382	Recherche dans le secteur piscicole
Togo	Programme national d'actions décentralisées de gestion de l'environnement	9 500 000	41010	Politique de l'environnement et gestion administrative
Océanie (non alloués)	Programme d'intégration économique des pays ACP de la zone Pacifique (PACREIP)	9 200 000	15010	Planification économique et de développement
Éthiopie	Phase pilote du système de gestion financière intégrée (IFMS)	9 000 000	15020	Gestion financière du secteur public
Antilles néerlandaises	Restauration du Pont de la reine Emma	9 000 000	21020	Transport routier
Non spécifiés	Actions de déconcentration dans les pays ACP 2001-2002 – RELEX	8 840 530	91010	Coûts administratifs
Sud du Sahara (non alloués)	Aménagement de la route Bouar Garoua Boular	8 500 000	21010	Politique des transports et gestion administrative
Cameroun	Plan bananes 2002-2006 (21815)	8 000 000	31161	Production de cultures vivrières
Liberia	Appui au processus de paix au Liberia	8 000 000	15061	Processus de paix après-conflit (ONU)
Amérique centrale et du Nord (non alloués)	Caribbean Financial Services Corporation (CFSC)	8 000 000	24030	Institutions financières du secteur officiel
Océanie (non alloués)	Initiatives régionales en faveur de l'enseignement primaire dans la zone Pacifique (PRIDE)	8 000 000	11220	Enseignement primaire
Non spécifiés	Projet régional de renforcement des capacités Programme de politique des transports en Afrique subsaharienne (SSATP)	8 000 000	21010	Politique des transports et gestion administrative
Ouganda	Programme de renforcement des capacités de la société civile	8 000 000	15050	Renforcement de la société civile
Haïti	Programme micro-réalisations	7 999 900	12220	Soins de santé de base
Non spécifiés	Développement de vaccins contre la malaria et leurs multi-centres d'essais	7 000 000	12182	Recherche médicale
Swaziland	SEB III MAGUGA (22105)	7 000 000	23065	Centrales hydro-électriques
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	Programme d'appui à l'éducation	6 682 764	21020	Transport routier
Rép. centrafricaine	Réhabilitation du réseau de la voirie de la ville de Bangui	6 530 000	43030	Développement urbain et gestion
Burkina Faso	Prêt global (21875, 21876)	6 000 000	24030	Institutions financières du secteur officiel
Trinité-et-Tobago	DFL VIII GL (21600)	6 000 000	24030	Institutions financières du secteur officiel
Tchad	Programme UE-PNUD d'appui à la bonne gouvernance au Tchad	5 975 000	15050	Renforcement de la société civile
Côte d'Ivoire	ECHO/TPS/EDF/2003/01000 – Côte d'Ivoire /Aide humanitaire	5 740 000	72010	Aide d'urgence/aux catastrophes
Swaziland	Projet petits propriétaires dans le Bas Usuthu (21990)	5 730 000	31140	Irrigation agricole
Montserrat	Programme de réinstallation de populations	5 700 000	16330	Peuplement

Pays	Intitulé du projet	Montant en euros	Secteur	Description du secteur
Rwanda	Appui à l'ajustement structurel (SAP 2)	5 100 000	53020	Appui budgétaire
Ghana	Programme de réforme économique ERP 2001	5 000 000	53020	Appui budgétaire
Haïti	Programme d'aide d'urgence en Haïti	5 000 000	43020	Aide multisectorielle
Madagascar	Projet d'appui aux microfinances rurales 2e Phase	5 000 000	24040	Institutions financières informelles/semi formelles
Mauritanie	MAPESCA	5 000 000	31391	Services des pêches
Sud du Sahara (non alloués)	Programme de réhabilitation du Corridor Nord (Route Mai Mahiu-Naivasha-Lanet)	5 000 000	21020	Transport routier
Rép. dém. Congo	Renforcement des capacités de gestion et réhabilitation des aires protégées	5 000 000	41030	Biodiversité
Non spécifiés	Aide macroéconomique, appuis techniques pour identification, préparation	5 000 000	15010	Planification économique et de développement
Non spécifiés	Route Freetown-Conakry	4 800 000	21020	Transport routier
Swaziland	Programme multiannuel microprojets	4 700 000	43010	Aide multisectorielle
Sud du Sahara (non alloués)	Ecosystèmes forestiers Afrique centrale Conservation & utilisation rationnelle biodiversité	4 600 000	41040	Préservation des sites
Vanuatu	Infrastructures sociales et équipements	4 531 000	11120	Installations/équipements éducation et formation
Antigua & Barbuda	Projet de développement de l'enseignement technique et professionnel	4 300 000	11110	Politique de l'éducation et gestion administrative
Sud du Sahara (non alloués)	Projet régional de marquage du thon	4 300 000	31382	Recherche piscicole
Non spécifiés	Participation ACP aux réunions Assemblée Parlementaire Paritaire – Consultations Conseil des ministres ACP-EU et autres rencontres	4 000 000	15040	Administration publique
Mauritanie	Grands Moulins de Mauritanie (21501)	4 000 000	32161	Agro-industries
Mozambique	Hôtels ACCORD AMORIM (21844)	4 000 000	33210	Politique du tourisme et gestion administrative
Non spécifiés	Programme de formation aux procédures contractuelles et financières du 9e FED	4 000 000	15020	Gestion financière du secteur public
Samoa occidentales	DBS V GL (21769)	4 000 000	24030	Institutions financières du secteur officiel
Samoa occidentales	Programme microprojets	4 000 000	11120	Installations/équipements éducation et formation
Rép. dém. Congo	ECHO/COD/FED/2003/01000 – Assistance personnes déplacées & autres groupes vulnérables	4 000 000	72010	Aide d'urgence/aux catastrophes
Tuvalu	Programme d'appui au développement social des îles périphériques	3 965 136	11110	Politique de l'éducation et gestion administrative
Botswana	Développement du Collège technique de Gaborone et du Collège technique de commerce de véhicules	3 880 000	11330	Formation professionnelle
Ouganda	Appui aux institutions financières et aux efforts de renforcement des capacités (Suffice) – Phase II	3 550 000	32161	Agro-industries
Sud du Sahara (non alloués)	Projet pilote régional de surveillance	3 500 000	31320	Développement de la pêche
République dominicaine	Secteur financier GL II B (21993)	3 440 000	24030	Institutions financières du secteur officiel
Saint-Kitts-et-Nevis	Technologie de l'information (TI) basée sur la formation et la gestion	3 180 000	11120	Installations/équipements éducation et formation
Guinée	Route Freetown-Conakry	3 000 000	21020	Transport routier
Rwanda	Appui à la réinsertion économique et sociale des démobilisés de la ville de Kigali	3 000 000	43020	Aide multisectorielle
Tonga	Programme dans le secteur social VAVA'U	3 000 000	11110	Politique de l'éducation et gestion administrative
Non spécifiés	Programme d'appui à l'intégration économique des pays BLNS – Phase I	3 000 000	15010	Planification économique et de développement
Soudan	Programme humanitaire Plus	2 999 000	71010	Aide alimentaire d'urgence
Suriname	Restauration de la cathédrale St Pierre et St Paul	2 800 000	16350	Activités culturelles
Non spécifiés	Gestion internalisée des experts individuels	2 700 000	91010	Coûts administratifs
Océanie (non alloués)	Réduction de la vulnérabilité des États du Pacifique – Extension à six nouveaux États ACP	2 550 000	11430	Formation à la technologie avancée et formation de cadres
Malawi	Appui à la réforme de la santé et à la décentralisation	2 456 713	12110	Politique de la santé et gestion administrative

Pays	Intitulé du projet	Montant en euros	Secteur	Description du secteur
Nouvelle Calédonie	Formation professionnelle et revégétalisation minière	2 450 000	32210	Politique minière et gestion administrative
Non spécifiés	ASECNA IV B (21985) (voir aussi 8 ACP GPR 20)	2 300 000	21050	Transport aérien
Rép. centrafricaine	Appui au secteur de la santé	2 200 000	12230	Infrastructures sanitaires de base
Botswana	Approvisionnement en eau de Francistown (21942)	2 100 000	14020	Eau et assainissement
Tchad	Prêt global secteur financier (22120)	2 000 000	24030	Institutions financières du secteur officiel
Îles Cook	Programme de développement des îles périphériques	2 000 000	12110	Politique de la santé et gestion administrative
Kenya	Prêt microfinance Banque CO-OP	2 000 000	24030	Institutions financières du secteur officiel
Sud du Sahara (non alloués)	Fonds d'investissements de capitaux I & P (22211)	2 000 000	24030	Institutions financières du secteur officiel
Ouganda	Schéma microfinance BEI	2 000 000	24030	Institutions financières du secteur officiel
Ouganda	ECHO/OUG/FED/2003/01000 – Aide humanitaire aux groupes de population affectés par les conflits civils en Ouganda	2 000 000	72010	Aide d'urgence/aux catastrophes
Vanuatu	Projet d'enseignement et de formation dans le secteur du tourisme à Vanuatu	1 999 000	33210	Politique du tourisme et gestion administrative
Océanie (non alloués)	Programme de développement régional de la pêche côtière dans le Pacifique (Cofish)	1 997 476	31320	Développement de la pêche
Rwanda	Programme d'appui au secteur de la santé	1 995 000	12110	Politique de la santé et gestion administrative
Soudan	Programme de renforcement des capacités des acteurs non étatiques au Soudan	1 995 000	99810	Secteurs non spécifiés
Vanuatu	Département des Travaux publics (PWD) projet de formation à la maintenance	1 995 000	21010	Politique des transports et gestion administrative
Ghana	Héritage culturel et développement local à Elmina and old-Accra (CHALDEA)	1 985 000	41040	Préservation des sites
Trinité-et-Tobago	Appui aux services d'affaires des Caraïbes LTD (CBSL) – Phase II	1 982 000	32130	Développement PME
Océanie (non alloués)	Développement de l'agriculture durable dans le Pacifique II	1 981 000	31161	Production de produits vivriers
Niger	Études préparatoires réalisation programme routier PIN 9E	1 980 000	21020	Transport routier
Tanzanie	Mise en oeuvre de l'accord politique «Muafaka» à Zanzibar	1 975 000	15040	Administration publique
Niger	Syrene: systèmes ruraux d'artisanat et microentreprises	1 964 000	32140	Industrie familiale et artisanat
Soudan	Renforcement des capacités de l'administration soudanaise	1 96 0000	15040	Administration publique
Madagascar	Consolidation du processus de démocratisation	1 950 000	15030	Développement du secteur judiciaire
Sud du Sahara (non alloués)	Plateforme pour le développement rural et la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest	1 950 000	43040	Développement rural
Sud du Sahara (non alloués)	Soutien à la facilité régionale en Afrique de l'Est et australe	1 950 000	33110	Politique commerciale et gestion administrative
Burkina Faso	Soutien aux initiatives culturelles décentralisées – Phase 2 (PSIC2) Projet 8 ACP BK 45	1 900 000	16350	Acitvités culturelles
Malawi	Appui à la réforme de la santé/décentralisation: hôpital Chiradzulu	1 857 794	12230	Infrastructures de santé de base
Trinité-et-Tobago	Électrification rurale – 2003	1 850 000	23040	Transmission/distribution d'électricité
Amérique centrale et du Nord (non alloués)	Appui au centre régional d'assistance technique des Caraïbes	1 800 000	15010	Planification économique et de développement
Rwanda	Programme d'assistance électorale	1 800 000	15062	Élections
Ghana	Instauration d'un système de planification et de suivi des activités de développement	1 700 000	15010	Planification économique et de développement
Comores	Cellule d'appui à l'ordonnateur national du FED	1 684 449	15010	Planification économique et de développement
Montserrat	Collège public de Montserrat (MCC)	1 680 000	11120	Installations/équipements éducation et formation
Tchad	Aménagement forestier et gestion des terroirs	1 650 000	31220	Développement forestier

Pays	Intitulé du projet	Montant en euros	Secteur	Description du secteur
Non spécifiés	Banque régionale d'investissement Century	1 650 000	24030	Institutions financières du secteur officiel
Sud du Sahara (non alloués)	Appui institutionnel au SG de la COI	1 650 000	15010	Planification économique et de développement
Océanie (non alloués)	ADDPIC (PPP) Extension du programme de protection de la flore aux six nouveaux États ACP du Pacifique	1 512 000	31192	Protection de la flore et contrôle des animaux nuisibles
Tanzanie	4e programme microprojets en Tanzanie	1 469 725	43010	Aide multisectorielle
Barbades	Laboratoire scientifique FORENSIC	1 400 000	15030	Développement du secteur judiciaire et légal
Niger	NIGETECH 2	1 400 000	11330	Formation professionnelle
Vanuatu	Reconstruction du Lycée Antoine de Bougainville	1 350 000	11120	Installations/équipements éducation et formation
Cap-Vert	Construction de la route Janela/Portonovo	1 300 000	21020	Transport routier
Haïti	Appui au 4e recensement général de la population et de l'habitat (RGPH)	1 241 000	41010	Politique de l'environnement et gestion administrative
Guinée-Bissau	Appui à la réalisation des élections	1 200 000	15062	Élections
Guinée	Projets de réhabilitation en faveur des réfugiés, déplacés et populations d'accueil	1 200 000	72030	Aide aux réfugiés (dans le pays hôte)
Malawi	Promotion de l'État de droit et amélioration du système judiciaire au Malawi	1 200 000	15030	Développement du secteur judiciaire et légal
Tanzanie	Réhabilitation du système d'égoûts de Mwanza	1 100 000	14020	Eau à bas prix et assainissement
Rép. centrafricaine	ECHO/CAF/FED/2003/01000 – République centrafricaine – Aide humanitaire	1 000 000	72010	Aide d'urgence/aux catastrophes
Tanzanie	Gestion et réduction des armes légères	1 000 000	15030	Développement du secteur judiciaire et légal
Non spécifiés	ECHO/TPS/254/2003/02000 – Aide d'urgence Burkina Faso et Niger	9 450 00	72010	Aide d'urgence/aux catastrophes
Non spécifiés	Gestion et réduction des armes légères	921 000	15030	Développement du secteur judiciaire et légal
Grenade	Expansion de l'assistance technique au Collège public de Marryshow	910 000	11120	Installations/équipements éducation et formation
Tonga	Programme de réhabilitation après les cyclones Ami et Eseta	890 000	21040	Transport par eau
Rép. Dominicaine	Appui aux services de l'ordonnateur national	864 665	15010	Planification économique et de développement
Ghana	Appui au service d'audit	800 000	25010	Services d'affaires
Botswana	Assistance technique (AT) globale d'appui à la réforme de l'administration fiscale	750 000	15020	Gestion financière du secteur public
Tchad	Projet d'appui aux missions d'animation et de formation des maisons de jeunes et de la culture	750 000	11230	Éducation non officielle
Ghana	Études de faisabilité et conception pour le projet d'amélioration de la voie de raccordement (FRIP) dans la région de l'Est	750 000	21020	Transport routier
Ghana	Études de faisabilité et conception pour les routes Techiman-Kintampo et Gambie n°2 – Kyeremasu	750 000	21020	Transport routier
Guinée	Programme audit des projets FED	750 000	91010	Coûts administratifs
Jamaïque	Assistance technique (AT) pour la préparation d'une politique du sous secteur routier et plan principal	750 000	21020	Transport routier
Lesotho	AT au Ministère des Ressources naturelles	750 000	14010	Politique de l'Eau/gestion administrative
Lesotho	Étude-mise à niveau et renforcement du réseau primaire de routes asphaltées	750 000	21020	Transport routier
Madagascar	Appui au démarrage du programme d'appui aux communes	750 000	43040	Développement rural
Niger	Appui pour l'amélioration de la conception	750 000	15010	Planification économique et de développement
Amérique centrale et du Nord (non alloués)	Appui aux institutions de transition (renforcement des capacités du Cariforum)	750 000	43081	Éducation multisectorielle/ Formation
Sénégal	Étude pour la mise en œuvre du 9e FED dans le domaine de l'assainissement	750 000	14030	Eau à bas prix et assainissement
Sainte-Lucie	Sainte-Lucie, Études techniques	750 000	11110	Politique de l'éducation et gestion administrative

Pays	Intitulé du projet	Montant en euros	Secteur	Description du secteur
Tanzanie	Réhabilitation du port de Zanzibar	750 000	21040	Transport par eau
Rép. centrafricaine	Assistance technique pour l'audit organisationnel, financier et technique des programmes du FED	749 400	15040	Administration publique
Zambie	Renforcement des capacités dans le département de la coopération économique et technique	747 700	15010	Planification économique et de développement
Non spécifiés	Étude de faisabilité du secteur appui à l'intégration économique	700 000	33110	Politique commerciale et gestion administrative
Non spécifiés	Planification stratégique dans les services publics	646 000	15010	Planification économique et de développement
Cap-Vert	Projet de santé pour la ville de Praia	600 000	12110	Politique de la santé et gestion administrative
Fidji	Programme environnemental	600 000	41010	Politique environnementale et gestion administrative
Non spécifiés	Participation ACP aux réunions Assemblée Parlementaire Paritaire	600 000	91010	Coûts administratifs
Vanuatu	Appui aux acteurs non étatiques	600 000	15050	Renforcement de la société civile
Zambie	Étude de faisabilité «Réhabilitation et entretien des voies de raccordement en Zambie»	600 000	21020	Transport routier
Angola	Renforcement institutionnel du Ministère des Pêches	570 000	31310	Politique de la pêche et gestion administrative
Sud du Sahara (non alloués)	Études (Faisabilité, évaluation et stratégie) dans le cadre du programme PALOP)	570 000	11110	Politique de l'éducation et gestion administrative
Guinée équatoriale	AT et cellule d'appui à l'ordonnateur national (ON)	550 000	15010	Planification économique et de développement
Non spécifiés	Nouvelle version du logiciel Eurotrace (Test de la version préindustirelle)	550 000	11430	Technologie avancée et formation des cadres
Lesotho	AT au Bureau des statistiques	530 000	16320	Services du gouvernement général
Antilles néerlandaises	AT – Conception technique pour le système d'égoûts et les installations sanitaires publiques de Bonaire	525 000	14020	Eau et assainissement
Tchad	Organisation du festival «Festafrica sous les étoiles»	500 000	16350	Activités culturelles
Fidji	Assistance à la réhabilitation après le cyclône AMI	500 000	11110	Politique de l'éducation et gestion administrative
Suriname	AT à la réhabilitation du port de Paramaribo	500 000	21040	Transport par eau
Île Maurice	Programme de réhabilitation post-Kalunde pour Rodrigues	499 000	14030	Eau à bas prix et assainissement
Jamaïque	Renforcement institutionnel des services de l'ordonnateur national	494 500	15010	Planification économique et de développement
Îles Salomon	Commissaire de police pour les Îles Salomon	488 000	15030	Développement du secteur judiciaire
Vanuatu	Appui au ministère de l'Éducation	430 000	11120	Installations/équipements éducation et formation
Fidji	ECHO/FJI/254/2003/01000 – Aide humanitaire d'urgence pour les zones affectées par le cyclone Ami	420 000	72010	Aide d'urgence/aux catastrophes
Grenade	Étude préparatoire pour le projet concernant les forts de Grenade	400 000	33210	Politique du tourisme et gestion administrative
Non spécifiés	Séminaire sur l'énergie durable dans les pays ACP africains	400 000	23010	Politique énergétique et gestion administrative
Nigeria	Deuxième appui provisoire à l'ordonnateur national	400 000	15010	Planification économique et de développement
Non spécifiés	Programmation 9e FED – Appui à l'ON pour la préparation des documents de programmation	400 000	15040	Administration publique
Tanzanie	Appui à l'office de l'ordonnateur national	399 000	53010	Appui à la balance des paiements
Zambie	Réhabilitation des pontons de Kazungula	380 000	21040	Transport par eau
Antigua & Barbuda	Projet de réduction de la demande de médicaments dans plusieurs pays des Caraïbes	350 000	12191	Services médicaux
Tchad	Programme de soutien aux initiatives culturelles décentralisées	350 000	16350	Activités culturelles
Cameroun	Africa Leasing Company S.A.	347 550	24030	Institutions financières du secteur officiel
Madagascar	Ve Rencontres chorégraphiques de l'Afrique et de l'Océan Indien (SANGA III)	300 000	16350	Activités culturelles
Malawi	Projet minier Kangankunde (21976)	300 000	32220	Prospection minière et exploration
Swaziland	Fourniture de services consultatifs éducatifs	285 000	11110	Politique de l'éducation et gestion administrative

Pays	Intitulé du projet	Montant en euros	Secteur	Description du secteur
Grenada	Projet de réduction de la demande de médicaments dans plusieurs pays des Caraïbes	280 000	12191	Services médicaux
Trinité-et-Tobago	Étude de faisabilité dans le domaine de l'éducation supérieure	270 000	11110	Politique de l'éducation et gestion administrative
Mali	V[e] Rencontres de la photographie africaine de Bamako	265 000	16350	Activités culturelles
Dominique	Projet de réduction de la demande de médicaments dans plusieurs pays des Caraïbes	260 000	12191	Services médicaux
Non spécifiés	Estimation préliminaire des documents des finances publiques	252 157	24010	Politique financière et gestion administrative
Angola	Études dans le domaine de l'appui institutionnel et à la bonne gouvernance	250 000	15040	Administration publique
Mauritanie	AT au Ministère du Développement rural et de l'Environnement – Phase II	250 000	31110	Politique agricole et gestion administrative
Non spécifiés	Étude thématique secteur ICT	250 000	22010	Politique des communications et gestion administrative
Zambie	Schéma d'assistance au bien-être public	232 000	15010	Planification économique et de développement
Ouganda	Appui aux services de l'ordonnateur national	225 000	15010	Planification économique et de développement
Sud du Sahara (non alloués)	AT pour le suivi du PIR	220 000	15010	Planification économique et de développement
Angola	AT à l'ordonnateur national dans le domaine de l'appui institutionnel	205 000	15010	Planification économique et de développement
Guinée-Bissau	Études dans le domaine de l'appui institutionnel 9[e] FED	200 000	15010	Planification économique et de développement
Namibie	Appui aux activités de lutte contre les maladies sexuellement transmissibles (MST) et le VIH/SIDA en Namibie	200 000	13040	Surveillance des MST y compris le VIH/SIDA
Rép. dém. Congo	AT pour la mise en œuvre de l'UPI (Unité Police Intégrée)	200 000	15040	Administration publique
République dominicaine	Étude de faisabilité et Programmation du 9[e] FED Secteur Éducation	199 679	11220	Enseignement primaire
Kenya	Révision de la conception des documents d'appels d'offres et assistance au lancement d'appels d'offres et évaluation	199 500	21020	Transport routier
Mauritanie	Étude – Programme d'appui à la société civile	199 000	15050	Renforcement de la société civile
Ouganda	Étude sur l'entretien routier et les coûts de construction	199 000	21020	Transport routier
Samoa occidentales	Étude d'évaluation Secteur de l'eau et des installations sanitaires	199 000	14020	Eau et assainissement
Antilles néerlandaises	AT d'appui à la préparation du SPD	199 000	15040	Administration publique
Non spécifiés	Étude de faisabilité du projet de surveillance africaine de l'environnement pour un développement durable (AMESD)	195 156	41010	Politique de l'environnement et gestion administrative
Sierra Leone	Audit de l'appui budgétaire et évaluation de la matrice des mesures correctives	195 000	91010	Coûts administratifs
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	Préparation documents pour la construction de l'extension du Collège Saint-Vincent	195 000	11420	Enseignement supérieur
Non spécifiés	Le Courrier ACP-UE Numéros 192-202	188 000	99820	Promotion de la sensibilisation aux questions de développement
Amérique centrale et du Nord (non alloués)	Étude de faisabilité: Avenir de l'ICT au niveau réglementaire et institutionnel	187 000	22020	Télécommunications
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	Projet de réduction de la demande de médicaments en faveur de plusieurs pays des Caraïbes	185 000	12191	Services médicaux
Guyana	Conception et procédure d'appels d'offres pour les défenses maritimes en Guyana	178 220	41050	Prévention/contrôle des inondations
Gabon	Assistance technique, formation et équipement	170 000	15040	Administration publique
Non spécifiés	Étude de faisabilité du projet MIKE	165 000	41030	Biodiversité
Antigua & Barbuda	Préparation de la conception et des documents pour la construction de l'extension du Collège d'État d'Antigua	150 000	43030	Développement urbain et gestion
Guinée équatoriale	Assistance technique «Infrastructures»	150 000	14010	Politique de l'eau/gestion administrative
Sud du Sahara (non alloués)	Formation et coordination Programme PALOP	150 000	15010	Planification économique et de développement

Pays	Intitulé du projet	Montant en euros	Secteur	Description du secteur
Namibie	Conception et préparation documents d'appels d'offres – Usine de recyclage des eaux Luderitz	150 000	14020	Eau et assainissement
Sierra Leone	Étude pour 600 kms de routes rurales prioritaires	150 000	21020	Transport routier
Sainte-Hélène	Assistance technique pour la conception détaillée de projet	150 000	21040	Transport par eau
Mali	Étude d'identification du projet d'appui au développement institutionnel (PADI)	145 000	15040	Administration publique
Côte d'Ivoire	Étude de faisabilité du programme d'appui à la société civile	144 342	15050	Renforcement de la société civile
Belize	Étude sur un programme d'approche sectorielle concernant l'agriculture	140 000	31110	Politique agricole et gestion administrative
Dominique	Étude sectorielle/Maintenance routière Plan stratégique	140 000	21020	Transport routier
Éthiopie	Étude de faisabilité pour un programme de subsistance pastorale	135 000	31163	Bétail
Guyana	Étude de faisabilité pour un programme d'appui budgétaire devant être financé au titre du 9e FED	135 000	15010	Planification économique et de développement
Seychelles	Préparation de l'actualisation du plan directeur déchets	125 000	14050	Gestion des déchets/Ramassage
Cameroun	Étude faisabilité et élaboration pour l'appui budgétaire et institutionnel au Cameroun dans le cadre du 9e FED	124 400	25010	Services d'affaires
Burkina Faso	AT au profit du Ministère de la Promotion des Droits de l'homme au Burkina Faso	120 000	15063	Surveillance droits de l'homme & éducation
Mali	Mission d'évaluation du projet d'appui à la coordination	113 000	11110	Politique de l'éducation et gestion administrative
Burkina Faso	Étude «Programme d'appui société civile»	110 000	15050	Renforcement de la société civile
Namibie	Assistance technique à l'ordonnateur national – cadre stratégique du profil rural	107 000	31120	Développement agricole
Malawi	Étude – Acteurs non étatiques associés dans la mise en oeuvre du programme de stratégie nationale	100 000	15050	Renforcement de la société civile
Île Maurice	Amélioration de la qualité de l'horticulture	100 000	31162	Cultures industrielles/Exportations
Sud du Sahara (non alloués)	Programme régional appui au secteur de la santé en Afrique de l'Ouest	100 000	12110	Politique de la santé et gestion administrative
Trinité-et-Tobago	Préparation d'une étude de faisabilité pour la lutte contre le VIH/SIDA à Trinité-et-Tobago	100 000	13040	Surveillance des maladies sexuellement transmissibles (MST) y compris le VIH/SIDA
Sierra Leone	Étude pour la réhabilitation de sept digues	98 328	21040	Transport par eau
Amérique centrale et du Nord (non alloués)	Conférence régionale préparatoire Caraïbes-Amérique latine – INFSO	92 561	15010	Planification économique et de développement
Amérique centrale et du Nord (non alloués)	Prép. documents appels d'offres – Fourniture de radar et d'un système d'appui au radar	85 000	16320	Services du gouvernement général
Rép. centrafricaine	Élaboration d'un programme d'appui aux élections	80 000	15062	Élections
Tchad	Finalisation étude de faisabilité – Route Moundou-Doba	80 000	21020	Transport routier
Cameroun	Étude – Renforcement des capacités des acteurs non étatiques	80 000	15050	Renforcement de la société civile
Cameroun	Étude «Profil environnemental du Cameroun»	80 000	41082	Recherche environnementale
Congo	Évaluation et préparation des projets DDR	80 000	15064	Démobilisation
Congo	Étude de navigabilité de la rivière Alima	80 000	21040	Transport par eau
Congo	AT pour le suivi comptable des projets	80 000	91010	Coûts administratifs
Comores	Recensement général de la population et de l'habitat	80 000	13010	Politique démographique et gestion administrative
Cap-Vert	Projet expertise électrification rurale MAIO (7 ACP CV 49)	80 000	23020	Production d'énergie/Sources non renouvelables
Gabon	Appui au développement de FORAC	80 000	31210	Politique forestière et gestion administrative
Gabon	Lutte contre le trafic d'enfants	80 000	16310	Services/bien-être sociaux
Guyana	Étude pour un projet de protection de la mer devant être financé au titre du 9e FED	80 000	99810	Secteurs non spécifiés
Guyana	Prép TOR + documents d'appel d'offres – Étude secteur des transports	80 000	21010	Politique des transports et gestion administrative
Haïti	Appui à l'élaboration d'un IPRSP (Stratégie réduction pauvreté)	80 000	13010	Politique démographique et gestion administrative
Île Maurice	Étude de faisabilité – Programme de coopération décentralisée	80 000	15010	Planification économique et de éveloppement

Pays	Intitulé du projet	Montant en euros	Secteur	Description du secteur
Île Maurice	Étude de faisabilité pour un projet intégré de foire agricole	80 000	33110	Politique commerciale et gestion administrative
Mozambique	AT au Ministère de la Pêche (+ 8 ACP MOZ 43)	80 000	31310	Politique de la pêche et gestion administrative
Mozambique	AT – Appui à la mise en œuvre d'un programme dans le domaine judicaire	80 000	15030	Développement du secteur judiciaire
Niger	Étude – Approvisionnement eau potable système photovoltaïque	80 000	14020	Eau et assainissement
Niger	Étude – Programme d'appui aux acteurs non étatiques	80 000	15050	Renforcement de la société civile
Sud du Sahara (non alloués)	Évaluation de projets COMESA (7 RPR 637, 8 ROR 18, 21, 26)	80 000	91010	Coûts administratifs
Soudan	Consultations – Préparation programme de redressement et de réhabilitation	80 000	15010	Planification économique et de développement
Soudan	AT consultant – Appui intérimaire à l'ON	80 000	15010	Planification économique et de développement
Soudan	AT pour le développement des médias nationaux	80 000	22010	Politique des communications et gestion administrative
Soudan	AT à l'ordonnateur national – Documentation pour la préparation d'appel à propositions	80 000	15010	Planification économique et de développement
Soudan	AT – Estimation des besoins et priorités dans le secteur des droits de l'homme	80 000	16340	Aide à la reconstruction
Soudan	AT – Estimation des besoins et priorités pour la coordination de l'aide	80 000	16340	Aide à la reconstruction
Soudan	AT – Estimation des besoins et priorités de l'administration publique	80 000	16340	Aide à la reconstruction
Soudan	AT – Programme de gestion des ressources naturelles nationales	80 000	16340	Aide à la reconstruction
Suriname	AT – Renforcement du Partenariat Public/Privé (PPP)	80 000	25010	Services d'affaires
Suriname	Étude – Construction de deux nouveaux ponts	80 000	21020	Transport routier
Tanzanie	Prép. travail de renforcement des capacités participation au programme DVLPM	80 000	15010	Planification économique et de développement
Tanzanie	AT – Renforcement de l'industrie du tourisme	80 000	33210	Politique du tourisme et gestion administrative
Tanzanie	Évaluation – Programme spécial dans les zones de retour des réfugiés (7 TA 98)	80 000	91010	Coûts administratifs
Rép. dém. Congo	Étude Organisations non étatiques Programmation 9e FED	80 000	15050	Renforcement de la société civile
Rép. dém. Congo	Programme 8e FED – Environnement	80 000	41010	Politique de l'environnement et gestion administrative
Non spécifiés	AT – Lutte contre le VIH/SIDA Aruba et Antilles néerlandaises	80 000	12110	Politique de la santé et gestion administrative
Éthiopie	Étude de plan pour les acteurs non étatiques	79 988	15050	Renforcement de la société civile
Mauritanie	AT auprès du Bureau de gestion routière	79 900	21010	Politique des transports et gestion administrative
Mali	Mission d'identification des mesures – Société civile	79 900	15050	Renforcement de la société civile
Angola	Identific. appui cadre du renforcement Minist. du Plan	79 820	53010	Appui à la balance des paiements
Éthiopie	Étude de faisabilité pour un programme de développement des instances dirigeantes	79 815	15040	Administration publique
Angola	Appui à la réforme de l'administration publique	79 800	15040	Administration publique
Malawi	AT au centre national de données spatiales	79 750	43040	Développement rural
Nigeria	AT – Étude sur une contribution potentielle au recensement national	79 548	15010	Planification économique et de développement
Angola	AT au Ministère du Plan – Stratégie à long terme	79 500	53010	Appui à la balance des paiements
Cap-Vert	Étude «Eau et assainissement» de la ville de Mindelo	79 500	14030	Eau à bas prix et assainissement
Mali	Appui institutionnel structuration outils sécurité alimentaire	79 500	12110	Politique de la santé et gestion administrative
Mozambique	Préparation mission d'acteurs non étatiques – Programme de renforcement des capacités	79 500	15050	Renforcement de la société civile
Zambie	Appui à l'ordonnateur national pour la clôture d'engagements du FED	79 500	91010	Coûts administratifs
Rép. dém. Congo	Évaluation des capacités opérationnelles stations de l'Inera	79 500	31110	Politique agricole et gestion administrative

Pays	Intitulé du projet	Montant en euros	Secteur	Description du secteur
Sierra Leone	Étude sur les termes et les conditions de l'accord de prêt SRL-GOSL-RUTILE	79 000	32266	Minerais industriels
Côte d'Ivoire	Appui juridique au Premier ministre	78 742	15040	Administration publique
Côte d'Ivoire	Étude – Insertion des jeunes professionnels de la santé	78 521	12110	Politique de la santé et gestion administrative
République dominicaine	Étude sur le secteur laitier – Analyse prospective	77 956	31110	Politique agricole et gestion administrative
Gabon	AT pour étude renforcement cellule d'appui à l'ON ordonnateur national	77 132	21010	Politique des transports et gestion administrative
Malawi	AT au Département des forêts du Ministère des Ressources naturelles	76 500	31210	Politique forestière et gestion administrative
Ethiopie	Étude de faisabilité pour la coopération policière	76 064	16320	Services du gouvernement général
Ghana	Formulation d'un programme cadre pour le développement du secteur privé	75 000	25010	Services d'affaires
Togo	Étude – Programme d'éducation civique	75 000	11110	Politique de l'éducation et gestion administrative
Sierra Leone	Appui au processus de décentralisation	72 120	15040	Administration publique
Haïti	Appui lancement programme de réhabilitations (PRD)	72 000	15010	Planification économique et de développement
Haïti	Assistance technique «secteur privé» et «intégration régionale»	71 000	25020	Privatisation
Angola	Audits de devis – Programmes et projets financés par le FED	70 000	91010	Coûts administratifs
Guyana	Étude pour l'élaboration de l'appui à l'ordonnateur national	70 000	15040	Administration publique
Seychelles	Projet de développement des capacités au niveau du tourisme	70 000	33210	Politique du tourisme et gestion administrative
Malawi	Avis légal et audit sur la révision des prix – construction de la route Karonga-Chiweta	68 000	91010	Coûts administratifs
São Tomé	Actions socio-culturelles en faveur de la préservation des tortues marines de São Tomé et Príncipe	68 000	16350	Activités culturelles
Mauritanie	Étude – Élaboration plan d'aménagement forêt de Gani	65 000	43040	Développement rural
Mali	Mission d'identification programme d'appui à la politique culturelle – PAPCM II	65 000	16350	Activités culturelles
Ghana	Évaluation finale du WSDP (7 ACP GH 54)	62 000	32162	Industries forestières
Bénin	Mission d'identification – Programme d'appui à la société civile	60 000	15050	Renforcement de la société civile
Mali	Audit du programme d'intégration sous-régionale (8 MLI 7)	60 000	91010	Coûts administratifs
Sainte-Lucie	Hôpital de Sainte-Lucie, services consultatifs	60 000	12230	Infrastructures de santé de base
Sainte-Lucie	AT pour la construction de l'hôpital de Sainte-Lucie (+ 7 SLU 20)	60 000	12230	Infrastructures de santé de base
Zimbabwe	Examen du secteur agricole suite à la réforme agraire	60 000	31164	Réforme agraire
Bénin	Étude de faisabilité «Appui aux administrations financières»	59 000	24010	Politique financière et gestion administrative
Mozambique	Appui institutionnel aux services de l'ON (transitoire)	57 782	15010	Planification économique et de développement
Sud du Sahara (non alloués)	Identification d'un programme pilote d'appui culturel	57 000	16350	Activités culturelles
Bénin	Évaluation globale PAS III (8 BEN 11, 12,13)	53 900	91010	Coûts administratifs
Malawi	Prép. Programme cadre pour le programme des travaux publics au titre du 9e FED	53 700	43040	Développement rural
Haïti	AT – Plan d'action du secteur pharmaceutique	53 650	12191	Services médicaux
Tchad	Étude faisabilité – Programme d'appui à la bonne gouvernance	52 071	15030	Développement judiciaire et légal
Sud du Sahara (non alloués)	Étude – Stratégie de prévention de conflits	50 000	15010	Planification économique et de développement
Sainte-Lucie	Hôpital général de Sainte-Lucie – Examen du site	50 000	12230	Infrastructures de santé de base
Sierra Leone	Bonne gouvernance et appui institutionnel	49 100	15010	Planification économique et de développement

Pays	Intitulé du projet	Montant en euros	Secteur	Description du secteur
Tanzanie	Appui aux acteurs non étatiques	46 000	92030	Appui aux ONG locales et régionales
Angola	Étude compl. – Projets d'appui au secteur de la justice	45 000	15030	Développement légal et judiciaire
Éthiopie	Appui à l'ordonnateur national	42 150	15010	Planification économique et de développement
Angola	AT au secteur génie civil et infrastructures	42 000	15061	Processus de paix après-conflit (UN)
Haïti	Forum d'affaires – Atelier de restitution	42 000	25010	Services d'affaires
Îles Salomon	Acteurs non étatiques	41 000	15050	Renforcement de la société civile
Fidji	Étude d'identification éducation en milieu rural	40 000	11110	Politique de l'éducation et gestion administrative
Gabon	AT à l'ON – Organisation d'un séminaire national sur les APE	40 000	25010	Services d'affaires
Sud du Sahara (non alloués)	Évaluation finale de l'«Appui à l'intégration économique» (7 RPR 721)	40 000	15010	Planification économique et de développement
Îles Salomon	Ajustement structurel – Clôture d'audit	40 000	91010	Coûts administratifs
Tanzanie	AT comptes finaux projet de réhabilitation route Waso Hill-Bagamoyo (7TA89)	40 000	21020	Transport routier
Namibie	Étude de faisabilité pour la contribution de la CE à la lutte contre le VIH/SIDA au titre du 9e FED	38 000	13040	Contrôle des MST y compris le VIH/SIDA
Éthiopie	Évaluation pour le renforcement des capacités pour un projet commercial	36 000	33110	Politique commerciale et gestion administrative
Sénégal	Évaluation du projet CRDFP (8 SE 11)	35 000	91010	Coûts administratifs
Swaziland	Renforcement des capacités de gestion de l'ordonnateur national	34 500	15010	Planification économique et de développement
Guinée-Bissau	Audit devis Programme «Valorisation des ressources foncières» (7 ACP GUB 35)	34 296	91010	Coûts administratifs
Botswana	Appui à la diversification économique à Selebi-Phikwe	33 000	11110	Politique d'éducation et gestion administrative
Angola	Évaluation 7 ACP ANG 94 – Appui institutionnel à l'INEJ	32 000	15030	Développement judicaire et légal
Zambie	Évaluation du projet et préparation programme cadre pour la préservation des cultures agricoles	31 000	31130	Ressources en terres agricoles
Barbades	AT pour la préparation de l'appui au secteur de la santé sous le 9e FED/PIN	30 000	53020	Appui budgétaire
République dominicaine	Prép. Programme cadre «Programme d'initiatives locales»	30 000	92010	Appui aux ONG nationales
Malawi	Expert pour participer à la mission de révision du FMI – 5 nov-18 nov	29 075	15010	Planification économique et de développement
Mali	AT au laboratoire national de la santé (LNS) (+7 MLI 34)	26 362	12110	Politique de la santé et gestion administrative
Burkina Faso	AT juridique au ministère de la Santé	26 000	12110	Politique de la santé et gestion administrative
Comores	Appui – Programme coopération décentralisée	25 000	15050	Renforcement de la société civile
Soudan	Macroéconomiste pour la préparation du FMO pour les ressources Stabex	24 600	15010	Planification économique et de développement
Liberia	Étude route frontalière St Harper Côte d'Ivoire	22 398	21020	Transport routier
ÎlesTurks & Caicos	Évaluation finale projet – Eau et égoûts (6 PTU TC 4 ET 7 PTU TC 5)	22 000	91010	Coûts administratifs
Aruba	AT pour la préparation du parc national Arikok et du Musée	20 000	16350	Activités culturelles
Dominique	Destruction des déchets solides	16 407	14050	Gestion des déchets/ramassage
Île Maurice	Évaluation du projet du marché de Mahebourg (7 MAS 51)	15 000	91010	Coûts administratifs
Madagascar	Mission d'identification AT Formation parlementaires	13 500	15040	Administration publique
Bénin	Montage pratique de la PF Appui au secteur privé (+8 BEN 35)	13 475	15010	Planification économique et de développement
Sierra Leone	Étude économique et financière du projet révisé Sierra Rutile LTD	12 540	23010	Politique énergétique et gestion administrative
Burkina Faso	Étude – Appui à la société civile	10 000	15050	Renforcement de la société civile
Sierra Leone	Installation de pompes à main – Étude de vérification	9 632	91010	Coûts administratifs
Sud du Sahara (non alloués)	Signature du PIR 9e FED pour l'Afrique centrale	9 556	91010	Coûts administratifs
Tanzanie	Audit financier – Appui à la prévention contre la corruption – Bureau (8 TA 9)	8 000	91010	Coûts administratifs

Pays	Intitulé du projet	Montant en euros	Secteur	Description du secteur
Antigua & Barbuda	Prép. Programme cadre – Centre d'apprentissage (+8 AB 1)	5 000	11120	Installations/équipements éducation et formation
Sierra Leone	AT – Prép. pour la réhabilitation du système de distribution	3 102	15010	Planification économique et de développement
Tanzanie	Audit financier – Renforcement institutionnel Approvisionnement en eau et égoûts (7 AT 102)	3 000	91010	Coûts administratifs
République dominicaine	AT pour la coordination interinstitutionnelle du commerce extérieur Stabex	2 006	33110	Politique commerciale et gestion administrative
Îles Salomon	Appui au processus de paix	853	15061	Processus de paix après-conflit (UN)

Engagements négatifs pour projets ouverts en 2003

			Engagements positifs 2003	Engagements négatifs 2003	Net
6	ACP ET	67	78 350,00	-78 350,00	0,00
8	ACP CD	38	66 000,00	-13 928,92	52,071,08
8	ACP MAG	54	40 996,00	-40 996,00	0,00
8	ACP TPS	167	945 000,00	-945 000,00	0,00
9	ACP BAR	1	50 000,00	-50 000,00	0,00
9	ACP COM	1	25 000,00	-25 000,00	0,00
9	ACP HA	6	80 000,00	-80 000,00	0,00
9	ACP MOZ	5	77 000,00	-77 000,00	0,00
9	FED GPR	1	120 000 000,00	-29 800 000,00	90 200 000,00

7 | 5 Engagements 2003 – Asie

Pays	Intitulé du projet	Montants en euros	Secteur	Description du secteur
Afghanistan	ASIE/2003/ 005-008 – Contrat- cadre AMS/451 Coopération au développement – Afghanistan	800 000	43010	Aide multisectorielle
Afghanistan	ASIE/2003/ 004-847 – Troisième programme de reconstruction pour l'Afghanistan L'UE a été et continue d'être l'un des principaux bailleurs de fonds pour la reconstruction de l'Afghanistan. Sa contribution à la reconstruction en 2003 fait partie de l'engagement pris par la CE à la Conférence des donateurs pour l'Afghanistan à Tokyo et de l'aide a été fournie dans l'intervalle. Les efforts de la CE pour la reconstruction visent en priorité à améliorer la sécurité et la stabilité de l'Afghanistan.	79 500 000	16340	Aide à la reconstruction
Afghanistan	ASIE/2003/ 005-645 – Quatrième programme de reconstruction pour l'Afghanistan	79 500 000	16340	Aide à la reconstruction
Afghanistan	ASIE/2003/ 005-869 – Appui à la loi et l'ordre en Afghanistan Ce projet aidera la police afghane à faire respecter la loi et l'ordre indispensable à la lutte contre la drogue. Il aidera aussi à réduire la contrebande de drogues à ses frontières.	50 000 000	16320	Services du gouvernement général
Bangladesh	ASIE/2003/ 005-009 – Contrat-cadre AMS/451 Coopération au développement – Bangladesh	1 160 000	43010	Aide multisectorielle
Bangladesh	ASIE/2003/ 005-813 – Second programme de développement pour l'éducation primaire PEDP II Le second programme de développement pour l'éducation primaire (PEDP II) succédera au PEDP I qui consistait en 20 projets séparés et représente un plan national de développement primaire éllaboré par le gouvernement du Bangladesh. PEDP II consiste en un cadre politique et de réforme, de stratégies, activités et un plan d'investissement pour la période du 1er juillet 2003 à décembre 2009, y inclus les indicateurs de performance, les priorités d'investissements et le renforcement des capacités. Un consortium de 11 donateurs a été instauré pour coordonner l'appui des bailleurs de fonds au PEDP II.	105 000 000	11220	Éducation primaire
Bangladesh	ASIE/2003/ 005-010 – Contrat-cadre AMS/451 Coopération économique – Bangladesh	400 000	43010	Aide multisectorielle
Bangladesh	ASIE/2003/ 004-951 – Assistance technique liée au commerce: accord pré-Cancun La CE a identifié le commerce comme l'un des six secteurs prioritaires de la politique de développement dans la communication de la Commission «La politique de développement des Communautés européennes» COM (2002) 212 final. La fourniture d'assistance technique liée au commerce a été identifiée dans sa Communication sur le Commerce et également par l'OMC et l'Agenda de développement de Doha. L'objectif central est de renforcer davantage les flux d'échanges commerciaux et d'investissements conformément à la stratégie de la CE pour ses relations avec l'Asie.	950 000	31110	Politique commerciale
Bangladesh	ASIE/2003/ 005-641 – UE-Facilité de petits projets	3 000 000	31110	Politique commerciale
Bangladesh	ASIE/2003/ 005-823 – Programme d'appui au commerce (Post Cancun)	7 800 000	33110	Politique commerciale
Bangladesh	REH/2003/ 005-928 – Programme d'autonomie des réfugiés en attendant le rapatriement volontaire	2 000 000	72030	Aide aux réfugiés

Pays	Intitulé du projet	Montant en euros	Secteur	Description du secteur
Cambodge	ASIE/2003/ 059-286 – Contrat pour le paiement d'intérêts	3 200	91010	Coûts adminstratifs
Cambodge	ASIE/2003/ 004-941 – Appui aux élections législatives du 27 juillet 2003	866 236	15062	Elections
Cambodge	ASIE/2003/ 005-824 – UE-Cambodge – Projet d'élevage de bétail pour les petits propriétaires	5 000 000	31195	Bétail/services vétérinaires
Chine	ASIE/2003/ 005-012 – Contrat-cadre AMS/451 Coopération au développement – Chine	1 400 000	43010	Aide multisectorielle
Chine	ASIE/2003/ 005-013 – Contrat-cadre AMS/451 Coopération économique – Chine	500 000	43010	Aide multisectorielle
Chine	ASIE/2003/ 005-976 – UE-Chine – Coopération aviation civile – Projet de consolidation	1 600 000	21050	Transport aérien
Timor-Oriental	ASIE/2003/ 005-795 – Programme de développement rural au Timor-Oriental	25 500 000	43040	Développement rural
Inde	ASIE/2003/ 005-014 – Contrat-cadre AMS/451 Coopération au développement – Inde	1 315 000	43010	Aide multisectorielle
Inde	ASIE/2003/ 071-106 – Charges intérêts retards paiement – Développement de l'agriculture en zone aride	4 374	91010	Coûts administratifs
Inde	ASIE/2003/ 004-977 – CE-Inde – Programme d'appui à la préparation aux catastrophes	10 000 000	72010	Aide d'urgence/aux catastrophes
Inde	ASIE/2003/ 005-971 – Améliorer la qualité de l'éducation et du savoir dans le domaine environnemental, à Jammu et au Cachemire	684 612	11220	Éducation primaire
Inde	ASIE/2003/ 005-015 – Contrat-cadre AMS/451 Coopération économique – Inde	500 000	43010	Aide multisectorielle
Inde	ASIE/2003/ 070-148 – Programme interculturel	109 070	91010	Coûts administratifs
Inde	ASIE/IND/2001/0002 – CE-Inde – Commerce et programme de développement des investissements (TIDP)	13 400 000	33110	Politique commerciale
Indonésie	ASIE/2003/ 005-017 – Contrat-cadre AMS/451 Coopération au développement – Indonésie	1 300 000	43010	Aide multisectorielle
Indonésie	ASIE/2003/ 005-806 – Bonne gouvernance dans le domaine judiciaire	10 000 000	15030	Développement du secteur judiciaire
Indonésie	ASIE/2003/ 005-780 – Appui UE aux élections de 2004 en Indonésie	7 000 000	15062	Élections
Indonésie	ASIE/2003/ 005-018 – Contrat-cadre AMS/451 Coopération économique – Indonésie	100 000	43010	Aide multisectorielle
Indonésie	ASIE/2003/ 005-664 – UE-Indonésie Programme d'assistance au commerce	8 500 000	31110	Politique commerciale
Indonésie	REH/2003/ 005-923 – Aide aux besoins humanitaires à long terme des enfants dans les Moluques	1 312 986	16340	Aide à la reconstruction
Indonésie	REH/2003/ 005-927 – Installation intégrée des personnes déplacées et programme de développement pour Buton, SE Sulawesi	919 036	16340	Aide à la reconstruction
Indonésie	REH/2003/ 005-926 – Réhabilitation du système d'électricité public à East Bacan, dans le Nord des Moluques, pour l'appui au retour des personnes déplacées et la réhabilitation de la ville	426 954	16340	Aide à la reconstruction
Indonésie	REH/2003/ 005-925 – Appui aux moyens de subsistance pour la réinstallation des personnes déplacées et les populations vulnérables dans certains districts de la Province des Moluques du Nord	219 000	16340	Aide à la reconstruction
Indonésie	REH/2003/ 005-924 – Construction de systèmes de gestion durable des déchets à Ambon	1 121 870	14050	Gestion des déchêts
Malaisie	ASIE/2003/ 005-019 – Contrat-cadre AMS/451 Coopération économique – Malaisie	100 000	43010	Aide multisectorielle
Malaisie	ASIE/2003/ 005-576 – UE-Malaisie – Coopération économique – Facilité de microprojets	3 500 000	43010	Aide multisectorielle
Myanmar	REH/2003/ 005-909 – UNHCR Programme d'assistance au retour et à la réinsertion des réfugiés du Bangladesh et de Thaïlande au Myanmar	1 786 000	16330	Peuplement

Pays	Intitulé du projet	Montant en euros	Secteur	Description du secteur
Myanmar	REH/2003/ 005-910 – Assistance à la réinsertion et aux groupes vulnérables dans l'État de Rakhine Nord	2 000 000	16340	Aide à la reconstruction
Pakistan	ASIE/2003/ 005-020 – Contrat-cadre AMS/451 Coopération au développement – Pakistan	720 000	43010	Aide multisectorielle
Pakistan	ASIE/2003/ 005-718 – Assistance technique liée au commerce	5 000 000	33110	Politique commerciale
Philippines	ASIE/2003/ 005-024 – Contrat-cadre AMS/451 Coopération économique – Philippines	300 000	43010	Aide multisectorielle
Phillipines	REH/2003/ 005-889 – Appui et réhabilitation des personnes déplacées et des communautés dans le Sud des Philippines.	3 000 000	16340	Aide à la reconstruction
Philpipines	ASIE/2003/ 005-572-Amélioration de la gouvernance pour réduire la pauvreté. Prévention de la corruption.	2 905 600	15030	Développement du secteur judiciaire
Philppines	ASIE/2003/ 005-022 – Contrat-cadre AMS/451 Coopération au développement – Philippines	825 000	43010	Aide multisectorielle
Philppines	ASIE/2003/ 004-980 – Amélioration de la gouvernance pour réduire la pauvreté Accès des pauvres à la justice	2 731 920	15030	Développement du secteur judiciaire
Sri Lanka	ASIE/2003/ 006-017 – Projet de développement agricole en zone aride (extension)	986 400	31120	Développement agricole
Sri Lanka	ASIE/2003/ 004-967 – Projet de développement du commerce	1 400 000	33110	Politique commerciale
Sri Lanka	ASIE/2003/ 005-763 – UE-Sri Lanka – Facilité de petits projets	1 600 000	43010	Aide multisectorielle
Sri Lanka	REH/2003/ 005-921 – Projet scolaire psychosocial et sanitaire pour les enfants	500 000	12220	Soins de santé de base
Sri Lanka	REH/2003/ 005-922 – Programme intégré de redressement et repeuplement – Aide transitionnelle à la reconstruction	4 000 000	16340	Aide à la reconstruction
Thaïlande	ASIE/2003/ 005-025 – Contrat-cadre AMS/451 Coopération au développement – Thaïlande	800 000	43010	Aide multisectorielle
Thaïlande	ASIE/2003/ 005-027 – Contrat-cadre AMS/451 Coopération économique – Thaïlande	200 000	43010	Aide multisectorielle
Thaïlande	ASIE/2003/ 004-959 – Coopération économique UE-Thaïlande – Facilité petits projets	5 000 000	33110	Politique commerciale
Thaïlande	REH/2003/ 005-912 – Projet de santé migrants – Chiang Mai	510 670	12220	Soins de santé de base
Thaïlande	REH/2003/ 005-918 – Projet III d'éducation primaire Karen – Éducation primaire	1 203 484	11220	Éducation primaire
Thaïlande	REH/2003/ 005-917 – Riz et matériaux de construction pour les réfugiés birmans en Thaïlande	4 000 000	72030	Aide aux réfugiés
Vietnam	ASIE/2003/ 005-028 – Contrat-cadre AMS/451 Coopération au développement – Vietnam	800 000	43010	Aide multisectorielle
Vietnam	ASIE/VNM/2003/0002 – Programme de planification environnemental en milieu urbain	10 000 000	43030	Développement urbain
Vietnam	ASIE/2003/ 005-029 – Contrat-cadre AMS/451 Coopération économique – Vietnam	500 000	43010	Aide multisectorielle
Vietnam	ASIE/2003/ 005-711 – MUTRAP II Projet d'assistance au commerce multilatéral	5 100 000	33110	Politique commerciale
Vietnam	ASIE/2003/ 005-885 – VPPSP Programme d'appui au secteur privé vietnamien	9 050 000	25010	Services d'affaires
Vietnam	ASIE/2003/ 005-814 Coopération économique UE-Vietnam – Facilité de petits projets	2 000 000	43010	Aide multisectorielle
Asie non spécifiés	ASIE/2003/ 005-030 – Contrat-cadre AMS/451 Coopération au développement – Bruxelles	3 380 000	43010	Aide multisectorielle
Asie non spécifiés	ASIE/2003/ 005-732 – Programme Urbs UE-Asie – Phase II	10 000 000	43030	Développement urbain
Asie non spécifiés	ASIE/2003/ 077-306 – Charges intérêts retard de paiements	6 706	91010	Coûts administratifs

Pays	Intitulé du projet	Montant en euros	Secteur	Description du secteur
Asie non spécifiés	ASIE/2003/ 005-031 – Contrat- cadre AMS/451 Coopération économique – Bruxelles	400 000	43010	Aide multisectorielle
Asie non spécifiés	ASIE/2003/ 005-627 – UE-Asie Programme de technologies de l'Information & des Communications (IT&C)	10 000 000	11420	Éducation supérieure
Asie non spécifiés	ASIE/2003/ 005-753 – Programme Asia-Link (20 % d'augmentation du budget)	7 132 300	11420	Éducation supérieure
Asie non spécifiés	ASIE/2003/ 005-629 – UE-Asie Réseau d'information Trans-Eurasie 2 (TEIN 2)	10 000 000	11420	Éducation supérieure
Asie non spécifiés	ASIE/2003/ 005-968 – Contrat-cadre multiple – Lot 6 – Commerce – Asie	950 000	43010	Aide multisectorielle
Extrême-Orient (non alloués)	ASIE/2003/ 006-006 – UE-ASEAN/ANASE – Facilité énergétique (renforcement)	3 500 000	23010	Politique énergétique
Yémen	MED/2003/ 070-968 – Intérêts de retard – Contrat AT EPOS 1998/52-778	3 263	91010	Coûts administratifs

7 | 6 Engagements 2003 – Amérique latine

Pays	Intitulé du projet	Montant en euros	Secteur	Description du secteurr
Argentine	ALA/2003/ 005-760 – Appui aux projets alimentaires communautaires Étant donné la situation sociale alarmante en Argentine, la Commission a décidé, à la fin de 2003, de lancer un projet pour contribuer à la lutte contre la faim et à l'amélioration des conditions et du fonctionnement du système de «cantines communautaires» (infrastructures, formation, etc.). Ce projet est un bon exemple de coordination améliorée et de complémentarités avec les donateurs bilatéraux.	6 600 000	15050	Renforcement de la société civile
Argentine	ALA/2003/ 077-225 –ARG/1986/0905 – Contrat NTP/86/528/958 – Rive Alicia Gallardo	20 373	91010	Coûts administratifs
Bolivie	ALA/2002/ 002-959 – Route Santa Cruz-Puerto Suarez	38 161 000	21020	Politique des transports
Bolivie	BOL/B7-3100/97/406 – AGUA Y SANEAM			Approvisionnement en eau potable et assainissement
Brésil	ALA/BRD/2000/0005 – Réseau centres technologiques et appui aux PME au Brésil	8 000 000	32181	Recherche technologique
Chili	ALA/2003/ 005-755 – Projet d'appui à la création et au développement d'entreprises innovantes	17 200 000	25010	Services d'affaires
Chili	ALA/2003/ 005-904 – Fonds d'application pour l'Accord d'association entre l'UE et le Chili	5 000 000	33110	
Colombie	ALA/2003/ 005-757 – 2e laboratoire de paix La CE poursuit son aide au processus de paix en Colombie, à travers le Second laboratoire de paix, au niveau de la défense des droits de l'homme de base, d'un développement humain durable et d'une contribution aux dialogues de paix. La première valeur de ce projet consiste dans la large participation de tous les acteurs à la définition des plans de développement.	33 000 000	43010	Aide multisectorielle
Colombie	REH/2002/ 002-958 – Appui de base et développement intégral de solutions de réhabilitation pour la rétablissement de communautés déracinées et de victimes de la violence dans le Sud-Ouest de la Colombie	2 700 000	16110	Politique de l'emploi
Colombie	ALA/2003/ 072-443 – UNHCR Activités en Colombie en faveur des personnes déplacées	1 642 894	72030	Aide aux réfugiés
Colombie	ALA/2003/ 006-031 – Ligne budgétaire pour les populations déracinées en faveur des personnes déplacées en Colombie	6 207 106	72030	Aide aux refugiés

Pays	Intitulé du projet	Montant en euros	Secteur	Description du secteur
Costa Rica	ALA/CRI/2002/0429 – Projet de planification urbaine pour la Grande Zone métropolitaine	11 000 000	43030	Développement urbain
Équateur	ALA/ECU/2001/0287 – Gestion décentralisée des ressources naturelles dans trois provinces du Nord de l'Équateur	17 000 000	41010	Politique environnemntale
Guatemala	ALA/GTM/2000/0020 – Décentralisation de l'État	20 000 000	15040	Administration publique
Honduras	Développement des entreprises agricoles et conservation des terres et de l'eau dans le bassin du Río Jicatuyo – Addendum	1 380 000	43040	Développement rural
Honduras	ALA/2003/ 005-747 – Appui à l'éducation secondaire au Honduras	28 000 000	11330	Formation professionnelle
Honduras	AMC/AIDCO/2002/0605 NIC+HON	13 078 000	16340	Aide à la reconstruction
Mexique	ALA/2003/ 005-756 – Développement intégré et social durable au Chiapas, Mexique	15 000 000	43040	Développement rural
Mexique	ALA/MED/2002/0492 – Programme d'appui intégral aux micro, petites et moyennes entreprises	12 000 000	32130	Développement PME
Nicaragua	ALA/2003/ 005-749 – Programme de politique sectorielle dans le domaine de l'éducation et sa décentralisation Il s'agit du premier et du plus important projet approuvé jusqu'ici par la Commission en faveur de l'Amérique latine en vertu des orientations de la politique de la CE concernant l'aide budgétaire et l'approche sectorielle. Le projet vise à accroître progressivement la capacité du gouvernement du Nicaragua à concevoir et gérer sa politique de l'éducation et à contribuer à la réduction de la pauvreté par l'investissement dans le capital humain.	20 661 000	11110	Politique de l'éducation
Nicaragua	ALA/2003/ 005-748 – Appui institutionnel aux politiques de développement au Nicaragua	5 000 000	15020	Gestion financière du secteur public
Nicaragua	ALA/2003/ 005-750 – Appui à l'allègement de la dette (initiative PPTE) dans le domaine du développement rural local	7 500 000	60030	Allègement de la dette
Panamá	ALA/PAN/2002/0487 – Incorporation de nouvelles technologies pour l'électricité et les télécommunications	8 500 000	43020	Aide multisectorielle aux services sociaux de base
Panamá	ALA/2003/ 004-353 – Renforcement institutionnel et modernisation du secteur judiciaire	6 650 000	15030	Développement du secteur judiciaire et légal
Pérou	ALA/2003/ 005-758 – Programme d'appui au développement socio-économque	14 000 000	16310	Services/bien-être sociaux
Uruguay	ALA/2003/ 005-752 – Développement social des zones rurales les plus pauvres – Développement dans le Nord de l'Uruguay	2 450 000	16310	Services/bien-être sociaux
Uruguay	ALA/2003/ 005-751 – Modernisation de la DGI	5 500 000	15020	Gestion financière du secteur public
Amérique non spécifiés	ALA/2003/ 004-696 – Allocation de crédits pour des prestations d'audit externe	995 000	91010	Coûts administratifs
Amérique non spécifiés	ALA/2003/ 004-568 – Allocation globale de crédits pour des prestations d'audit externe	995 000	91010	Coûts administratifs
Amérique non spécifiés	ALA/2003/ 074-208 – Lettre de Marché 2003/57774 – Paiement intérêts	708	91010	Coûts administratifs
Amérique non spécifiés	ALA/2003/ 005-974 – PRODDAL	950 000	15040	Administration publique
Amérique non spécifiés	ALA/2003/ 006-034 – Observatoire des relations UE-AL	1 500 000	15010	Politique économique et de développement
Amérique centrale et du Nord (non alloués)	ALA/2003/ 005-754 – Programme d'appui à l'intégration de l'Amérique centrale	15 000 000	15010	Politique économique et de développement
Amérique du Sud (non alloués)	ALA/2003/ 005-767 – Dimension sociale du travail dans le Mercosur	980 000	16110	Politique de l'emploi
Amérique du Sud (non alloués)	ALA/2003/ 005-759 – Coopération UE-Communauté andine en matière d'assistance technique	1 000 000	33110	Politique commerciale

Engagements 2003 – Droits de l'homme et démocratie

Pays	Intitulé du projet	Monant en euros	Secteur	Description du secteur
Algérie	DDH/2003/ 005-936-B7-701 IEDDR-Microprojets 2003, Algérie	500 000	15063	Droits de l'homme
Angola	DDH/2003/ 005-696 – Pour les droits de l'homme en Angola	450 000	15063	Droits de l'homme
Angola	DDH/2003/ 075-537 – Projet de l´Observatoire de la Terre pour la prévention des conflits	382 700	15063	Droits de l'homme
Angola	DDH/2003/ 005-937-B7-701 IEDDR Microprojets 2003, Angola	500 000	15063	Droits de l'homme
Bosnie-Herzégovine	DDH/2003/ 063-990 – Notre ville, notre avenir	833 418	15063	Droits de l'homme
Bosnie-Herzégovine	DDH/2003/ 075-736 – Srebrenica – Projet de mémorial au cimetière	250 000	15063	Droits de l'homme
Bosnie-Herzégovine	DDH/2003/ 005-938-B7-701 IEDDR Micro-Projets 2003, Bosnie-Herzégovine	500 000	15063	Droits de l'homme
Bosnie-Herzégovine	DDH/2003/ 075-494 – Vérité et Réconciliation: appui aux équipes de collecte de sang pour les centres de recherche familiale de l'ICMP (International Commission for Missing Persons)	900 000	15063	Droits de l'homme
Burundi	DDH/2003/ 063-986-B7-701/2003/403 – Observatoire des droits de l'homme	300 000	15063	Droits de l'homme
Burundi	DDH/2003/ 063-843-B7-701/2003/343 – Soutien au syndicat libre du Burundi (COSYBU)	326 642	15050	Renforcement de la société civile
Burundi	DDH/2003/ 061-802-B7-701/2003/215 – Développement et renforcement de la société civile	980 000	15063	Droits de l'homme
Burundi	DDH/2003/ 005-939-B7-701 IEDDR Microprojets 2003, Burundi	250 000	15063	Droits de l'homme
Cambodge	DDH/B7-701/2003/3022 – Élections Mission d'observation aux élections législatives	1 556 735	15062	Élections
Cambodge	DDH/2003/ 075-495 – Protection légale des enfants	1 141 000	15063	Droits de l'homme
Cambodge	DDH/2003/ 005-940-B7-701 IEDDR Microprojets 2003, Cambodge	500 000	15063	Droits de l'homme
Chine	DDH/2003/ 075-490 – EU-Chine Réseau droits de l'homme	883 677	15063	Droits de l'homme
Chine	DDH/2003/ 005-941-B7-701 IEDDR Microprojets 2003, Chine	500 000	15063	Droits de l'homme
Chine	DDH/2003/ 004-694 – Séminaire de Pékin: Étude comparative des mesures d'exécution	69 550	15063	Droits de l'homme
Colombie	DDH/2003/ 063-759 – Projet pour la promotion et la défense des droits de l'homme	300 000	15050	Renforcement de la société civile
Colombie	DDH/2003/ 076-929 – Justice pour la Paix	901 777	15063	Droits de l'homme
Colombie	DDH/2003/ 005-942-B7-701 IEDDR Microprojets 2003, Colombie	500 000	15063	Droits de l'homme
Rép. dém. Congo	DDH/2003/ 062-448 – Projet d'appui aux médias congolais	1 359 840	15065	Libre circulation de l'information
Rép. dém. Congo	DDH/2003/ 075-531 – Projet de renforcement des capacités des femmes congolaises	240 000	15063	Droits de l'homme
Rép. dém. Congo	DDH/2003/ 005-943-B7-701 IEDDR Microprojets 2003, Rép. Dém. Congo	400 000	15063	Droits de l'homme
Érythrée	DDH/2003/ 005-944-B7-701 I EDDR Microprojets 2003, Érythrée	150 000	15063	Droits de l'homme
Éthiopie	DDH/2003/ 060-010 – Assistance aux élections	591 826	15062	Élections nationales, 2005
Éthiopie	DDH/2003/ 005-945-B7-701 IEDDR Microprojets 2003, Éthiopie	400 000	15063	Droits de l'homme
Fidji	DDH/2003/ 064-197 – Gouvernance dans le secteur de l'eau: Programme destiné à développer la sensibilisation à la bonne gouvernance et à promouvoir le dialogue interethnique sur l'utilisation de l'eau comme question du processus communautaire	461 890	15063	Droits de l'homme

Pays	Intitulé du projet	Montant en euros	Secteur	Description du secteur
Fidji	DDH/2003/ 057-772 – Démocratisation, droits de l'homme et réconciliation entre groupes ethniques aux Fidji	813 467	15063	Droits de l'homme
ARYM	DDH/2003/ 072-944 – Finalisation du contrôle indépendant du recensement de la population	200 000	15062	Élections
ARYM	DDH/2003/ 005-946-B7-701 IEDDR Microprojets 2003	500 000	15063	Droits de l'homme
Géorgie	DDH/B7-701/2003/3028 – Éducation des électeurs en Géorgie	350 000	15062	Élections
Géorgie	DDH/2003/ 064-278 – Promotion d'un changement de comportement entre le public et les forces de police	686 395	15063	Droits de l'homme
Géorgie	DDH/2003/ 063-817 – Développement des médias régionaux et Programme de responsabilité publique	780 000	15065	Libre circulation de l'information
Géorgie	DDH/2003/ 005-947-B7-701 IEDDR Microprojets 2003	500 000	15063	Droits de l'homme
Guatemala	DDH/B7-701/2003/3039 – Mission d'observation électorale de l'UE aux élections présidentielles et parlementaires	1 700 426	15062	Élections
Guatemala	DDH/2003/ 074-630-B7-701/2002/401	511 718	15063	Droits de l'homme
Guatemala	DDH/2003/ 057-701 – Promotion, défense et renforcement des droits de l'homme	800 000	15063	Droits de l'homme
Guatemala	DDH/2003/ 075-556 – Développement des capacités de décentralisation de la IPDH	600 000	15063	Droits de l'homme
Guatemala	DDH/2003/ 005-948-B7-701 IEDDR Microprojets 2003, Guatemala	300 000	15063	Droits de l'homme
Haïti	DDH/2003/ 063-773-B7-701/2003/312 – Programme multisectoriel en appui à la société civile	891 709	15050	Renforcement de la société civile
Haïti	DDH/2003/ 005-949-B7-701 IEDDR Microprojets 2003	400 000	15063	Droits de l'homme
Indonésie	DDH/2003/ 005-950-B7-701 IEDDR Microprojets 2003	800 000	15063	Droits de l'homme
Indonésie	DDH/2003/ 005-970 – EUEOM Indonésie 2004 L'Union européenne a déployé une mission d'observation électorale pour surveiller les élections générales du 5 avril 2004 en Indonésie et le calendrier des élections présidentielles du 5 juillet 2004 avec des prolongations possibles au 20 septembre 2004. Avec un budget global de 5 millions d'euros, la mission électorale en Indonésie est la plus importante que l'UE ait jamais déployée depuis la communication de la Commission de 2000 sur la surveillance des élections et l'appui électoral. La mission est conduite par le député européen Glyn Ford et une équipe de base de 12 experts. Plus de 200 observateurs indépendants de l'UE ont été déployés à long et court termes dans 32 provinces du pays pour suivre le processus électoral.	5 000 000	15062	Élections
Irak	DDH/2003/ 075-329 – Droits de l'homme et démocratie – Reconstruction de l'Irak – Contribution La subvention de 3 millions d'euros de la CE sera fournie par le biais de la ligne PNUD en faveur des Pays en transition destinée à couvrir les activités d'un mandat politique de l'ONU ou de programmes concernant la gouvernance. Dans ce cadre, la contribution de la CE couvrira les quatre secteurs principaux suivants: 1. Efforts pour restaurer et établir des institutions nationales et locales pour une gouvernance représentative et contribuer aux fonctions de base de l'administration civile. L'objectif à terme est le recouvrement par l'Irak de sa pleine souveraineté à travers l'adoption par le peuple irakien d'une nouvelle Constitution par laquelle il indiquera comment il souhaite être gouverné, et l'élection d'un nouveau gouvernement légitime.	3 000 000	15063	Droits de l'homme

Pays	Intitulé du projet	Montant en euros	Secteur	Description du secteur
Irak	2. Médias et communications: appui au développement de médias libres et indépendants en Irak afin d'encourager la création d'un environnement favorable à des élections libres et loyales et de promouvoir une société pluraliste et une culture de respect des droits de l'homme. 3. Le retour à l'État de droit et à la promotion des droits de l'homme.Appui aux activités et mécanismes qui peuvent appuyer le développement d'un système judiciaire légal et efficace et promouvoir la protection des droits de l'homme. 4. Appui à l'émergence d'une société civile active et dynamique: le but est de développer des organisations et associations d'appui à la société civile pour fournir des canaux permettant à la population d'influencer les politiques nationale et locales et des organisations de la société civile capables de participer de façon efficace aux efforts de reconstruction.			
Iran	DDH/2003/ 005-577 – UE-Iran Dialogue sur les droits de l'homme – Phase II	222 678	15063	Droits de l'homme
Iran	DDH/2003/ 005-934-B7-701 – Appel à propositions	2 500 000	15063	Droits de l'homme
Israël	DDH/2003/ 056-291 – Projet médias responsables et professionnels (RPMP)	553 132	15065	Libre circulation de l'information
Israël	DDH/2003/ 005-951-B7-701 IEDDR Microprojets 2003, Israël	500 000	15063	Droits de l'homme
Côte d'Ivoire	DDH/2003/ 060-688-B7-701/2003/113 Projet de promotion et diffusion des droits de l'homme	638 853	15063	Droits de l'homme
Côte d'Ivoire	DDH/2003/ 063-968 Responsabiliser les médias ivoiriens	986 046	15065	Libre circulation de l'information
Côte d'Ivoire	DDH/2003/ 062-401 – Programme de prévention et de lutte contre la détention préventive	557 380	15063	Droits de l'homme
Côte d'Ivoire	DDH/2003/ 005-952-B7-701 IEDDR Microprojets 2003	400 000	15063	Droits de l'homme
Kosovo	DDH/2003/ 064-034 – Promotion de l'éducation en matière de droits de l'homme et du dialogue inter-ethnique	1 228 296	15063	Droits de l'homme
Mexique	DDH/2003/ 004-920 – Droits de l'homme – Programme de coopération au Mexique	640 000	15063	Droits de l'homme
Mexique	DDH/2003/ 074-299-B7-701/2003/456 Internews, «New Radio in Mexico»	551 390	15063	Droits de l'homme
Mexique	DDH/2003/ 074-826-B7-701/2003/0016 «Contribuer à la consolidation d'une politique des droits de l'homme au Mexique»	366 680	15063	Droits de l'homme
Mexique	DDH/2003/ 076-984-B7-701/2003/3066 «Renforcement institutionnel d'organismes»	500 000	15063	Droits de l'homme
Mexique	DDH/2003/ 005-953-B7-701 IEDDR Microprojets, Mexique	500 000	15063	Droits de l'homme
Mozambique	DDH/2003/ 061-629 – Radio Moçambique: Programme intégré d'éducation civique (RADICE)	499 648	15062	Élections
Mozambique	DDH/2003/ 060-531 – Renforcement d'une société civile de base pour la défense des droits de l'homme au Mozambique	501 699	15063	Droits de l'homme
Mozambique	DDH/2003/ 063-975 – Programme de renforcement de la culture démocratique, droits de l'homme	1 155 797	15065	Libre circulation de l'information
Mozambique	DDH/B7-701/2003/3045 – Mission UE d'observation pour les élections locales au Mozambique	936 647	15063	Droits de l'homme
Mozambique	DDH/2003/ 005-954-B7-701 IEDDR Microprojets, Mozambique	400 000	15063	Droits de l'homme
Népal	DDH/2003/ 061-807 – Éducation des agents du changement et du public aux droits de l'homme	616 942	15063	Droits de l'homme
Népal	DDH/2003/ 075-830 – Expansion de la Commission des droits de l'homme (NHRC)	450 000	15063	Droits de l'homme
Népal	DDH/2003/ 075-487 – Amélioration de l'assistance légale pour tous et de l'accès à la justice	400 000	15030	Développement du secteur judiciaire et légal

Pays	Intitulé du projet	Montant en euros	Secteur	Description du secteur
Népal	DDH/2003/ 005-955-B7-701 IEDDR Microprojets 2003, Népal	400 000	15063	Droits de l'homme
Nigeria	DDH/2003/ 062-521 – Gestion et résolution des conflits influencés par la Charia	749 732	15063	Droits de l'homme
Nigeria	DDH/2003/ 060-026 – Surveillance et consolidation de la démocratie au Nigeria	976 048	15063	Droits de l'homme
Nigeria	DDH/2002/ 002-976 – Mission d'observation électorale de l'UE aux élections présidentielles et législatives. Le noyau de la mission d'observation de 11 experts de l'UE était dirigé par le député européen Max Van den Berg MEP et déployé en mars 2003 pour surveiller les élections législatives du 12 avril, les élections présidentielles et des gouverneurs du 19 avril et les élections des Chambres d'État du 3 mai 2003. 50 observateurs à court terme et 36 observateurs à long terme ont été déployés pour l'ensemble des trois élections et sont restés au Nigeria tout au long du mois d'avril. L'élection a été gâchée par de sérieuses irrégularités. Dans les trois cas, les déclarations de résultats ont été pénibles et ont suscité de vives réactions dans la presse locale et internationale. Par ailleurs, le rapport final de la Mission d'observation de l'UE a été utilisé comme témoignage à l'occasion d'un procès.	2 972 000	15062	Élections
Nigeria	DDH/2003/ 005-956-B7-701 IEDDR Microprojets 2003, Nigeria	600 000	15063	Droits de l'homme
Pakistan	DDH/2003/ 060-493 – Renforcement de la société civile	793 010	15050	Renforcement de la société civile
Pakistan	DDH/2003/ 061-274 – Réseau ONG pour les droits des femmes et des enfants	748 080	15063	Droits de l'homme
Pakistan	DDH/2003/ 005-957-B7-701 IEDDH Microprojets 2003, Pakistan	500 000	15063	Droits de l'homme
Territoires sous administration palestinienne	DDH/2003/ 061-221 – Radio pour la démocratie en Palestine	461 004	15065	Libre circulation de l'information
Territoires sous administration palestinienne	DDH/2003/ 077-886 – Démocratisation au niveau des médias	400 905	15063	Droits de l'homme
Territoires sous administration palestinienne	DDH/2003/ 005-965-B7-701 IEDDR Microprojets, Cisjordanie/ Gaza	500 000	15063	Droits de l'homme
Russie	DDH/2003/ 064-063 – Développement et institutionnalisation du dialogue entre les citoyens et l'État en Russie	742 209	15050	Renforcement de la société civile
Russie	DDH/2003/ 005-958-B7-701 IEDDR Microprojets 2003, Russie	1 000 000	15063	Droits de l'homme
Rwanda	DDH/B7-701/2003/3026 – Mission d'observation électorale au Rwanda 2003	1 400 065	15062	Élections
Rwanda	DDH/2003/ 064-283 – Mission LTO au Rwanda	73 200	15062	Élections
Rwanda	DDH/2003/ 064-148-B7-701/2003/0489 Droits de l'homme et Justice face au Génocide	782 400	15063	Droits de l'homme
Rwanda	DDH/2003/ 075-710-B7-701/2003/3038 Station Radio à l'Université nationale du Rwanda	350 000	15065	Libre circulation de l'information
Rwanda	DDH/2003/ 005-959-B7-701 IEDDR Microprojet, Rwanda	500 000	15063	Droits de l'homme
Serbie et Monténégro	DDH/2003/ 063-966 – Renforcement de la démocratie et de la bonne gouvernance dans une société multiethnique	612 106	15063	Droits de l'homme
Sierra Leone	DDH/2003/ 057-521 «Apprenons le respect des droits de l'homme»	1 370 346	15063	Droits de l'homme
Sierra Leone	DDH/2003/ 063-815 – Renforcement des capacités des organisations de la société civile pour la défense des droits de l'homme	309 861	15063	Droits de l'homme
Sierra Leone	DDH/2003/ 005-960-B7-701 IEDDH Microprojets 2003, Sierra Leone	250 000	15063	Droits de l'homme

Pays	Intitulé du projet	Montant en euros	Secteur	Description du secteur
Sierra Leone	DDH/2003/ 075-527 – Victimes de la Justice et projet héritage (4 sous-activités)	800 000	15063	Droits de l'homme
Soudan	DDH/2003/ 063-981 – Promotion de la liberté d'expression et de l'information dans les médias	868 082	15065	Libre circulation de l'information
Soudan	DDH/2003/ 060-753 – Surveillance et amélioration des droits de l'homme dans les zones rurales	324 260	15063	Droits de l'homme
Soudan	DDH/2003/ 056-512 –Renforcement des capacités de la société civile et pour la surveillance des droits de l'homme	300 385	15063	Droits de l'homme
Soudan	DDH/2003/ 075-501 – Réhabilitation des institutions judiciaires soudanaises	700 000	15030	Développement du secteur judiciaire et légal
Soudan	DDH/2003/ 005-961-B7-701 IEDDR Microprojets 2003, Soudan	500 000	15063	Droits de l'homme
Tunisie	DDH/2003/ 058-957 – Renforcement du mouvement syndical en Tunisie	716 800	15050	Renforcement de la société civile
Tunisie	DDH/2003/ 064-006 – Vers une plus grande indépendance de la justice	725 647	15063	Droits de l'homme
Turquie	DDH/2003/ 056-032 – Établissement d'un réseau national pour la surveillance et la liberté des médias	809 760	15065	Libre circulation de l'information
Turquie	DDH/2003/ 057-711 – Renforcement de l'accès à la justice dans le Sud-Est de la Turquie	454 649	15063	Droits de l'homme
Turquie	DDH/2003/ 005-963-B7-701 IEDDR Microprojets 2003, Turquie	600 000	15063	Droits de l'homme
Ukraine	DDH/2003/ 064-107 – Renforcement des changements sociaux en Ukraine	305 797	15030	Développement du secteur judiciaire et légal
Ukraine	DDH/2003/ 064-121 – Amélioration de la situation des droits de l'homme en Ukraine	334 785	15063	Droits de l'homme
Ukraine	DDH/2003/ 063-972 – Défense des droits des Tsiganes en Ukraine	787 947	15063	Droits de l'homme
Ukraine	DDH/2003/ 005-964-B7-701 IEDDR Microprojets 2003, Ukraine	600 000	15063	Droits de l'homme
Afrique non spécifiés	DDH/2003/ 075-526 – Appui au Programme d'éducation en faveur des droits de l'homme en Afrique en 2004 & 2005	1 359 524	15063	Droits de l'homme
Afrique non spécifiés	DDH/2003/ 076-960 – Renforcement de la capacité de l'Union africaine (UA) à promouvoir les droits de l'homme	1 892 625	15063	Droits de l'homme
Amérique non spécifiés	DDH/2003/ 005-771 – Partenariat spécifique entre l'UE, l'Amérique latine et les Caraïbes	700 000	15063	Droits de l'homme
Amérique non spécifiés	DDH/2003/ 005-769 – Renforcement de l'accès à la justice	818 345	15063	Droits de l'homme
Amérique non spécifiés	DDH/2003/ 061-450-B7-702/014/PIJ/2003 – Projet d'une association latinoaméricaine de femmes visant à la promotion de la CIJ et de l'égalité des sexes dans le domaine de la justice	448 370	15063	Droits de l'homme
Pays en développement non spécifiés	DDH/2003/ 005-646-B7-701 – Décision globale relative aux résultats de l'Appel à propositions	7 670 421	15063	Droits de l'homme
Pays en développement non spécifiés	DDH/2003/ 060-586 – Renforcement des capacités des institutions publiques à Bogota et des droits des enfants en Arménie	542 147	15063	Droits de l'homme
Pays en développement non spécifiés	DDH/2003/ 005-931-B7-701 – Décision globale sur des projets ciblés – Budget 2003	11 299	15063	Droits de l'homme
Pays en développement non spécifiés	DDH/2003/ 075-497 – Renforcement du dialogue social dans le secteur du travail	978 949	15063	Droits de l'homme
Pays en développement non spécifiés	DDH/2003/ 075-839 – Formation aux aspects civils de la gestion des crises – Phase III	1 350 000	15063	Droits de l'homme
Pays en développement non spécifiés	DDH/2003/ 004-692 – Programme de formation et de soutien des ONG nationales	1 092 800	15063	Droits de l'homme

Pays	Intitulé du projet	Montant en euros	Secteur	Description du secteur
Pays en développement non spécifiés	DDH/2003/ 004-695-4 – Projets soutenant la Cour internationale de Justice, issus de l'«appel à propositions 2002-2003»	2 756 784	15063	Droits de l'homme
Pays en développement non spécifiés	DDH/2003/ 005-932-B7-702 – Décision globale sur des projets ciblés – Budget 2003	2 600 000	15063	Droits de l'homme
Pays en développement non spécifiés	DDH/2003/ 075-778 – Programme visant à renforcer la Cour internationale de Justice	899 994	15063	Droits de l'homme
Europe (non alloués)	DDH/2003/ 061-223 – Projets en faveur des personnes âgées et pour un développement plus rapide de leur société	338 770	15063	Droits de l'homme
MEDA	DDH/2003/ 005-056 – Promotion des droits des femmes et des enfants par l'information	600 000	15063	Droits de l'homme
MEDA	DDH/2003/ 005-680 – Enseignement en droits de l'homme et démocratisation	713 890	15063	Droits de l'homme
NEI (non alloués)	DDH/2003/ 075-496 – Programme conjoint de coopération 2003 entre la Communauté européenne et le Conseil de l'Europe à travers l'Initiative européenne pour la Démocratie et les Droits de l'homme (IEDDH)	1 325 000	15063	Droits de l'homme
Nord du Sahara (non alloués)	DDH/2003/ 005-933-B7-701 – Appel à propositions 2003 EuropeAid/117059/C/G – Budget 20	650 000	15063	Droits de l'homme
Asie centrale et méridionale (non alloués)	DDH/2003/ 075-498 – EC-ODIHR Programme conjoint 2003 au titre de l'IEDDH pour l'amélioration de la situation des droits de l'homme	799 058	15063	Droits de l'homme
Zimbabwe	DDH/2003/ 063-999 – Application pour la base légale des ressources (LRF)	357 104	15063	Droits de l'homme
Zimbabwe	DDH/2003/ 075-534 – Projet de renforcement de la démocratie locale au Zimbabwe	600 168	15062	Élections
Zimbabwe	DDH/2003/ 005-966-B7-701 IEDDR Microprojets, Zimbabwe	650 000	15063	Droits de l'homme

7 | 8 Engagements 2003 – Sécurité alimentaire

Pays	Intitulé du projet	Montant	Secteur	Description du secteur
Afghanistan	Alimentation/2003/ 004-950 – Afghanistan – Programme bilatéral 2003 Ce programme est directement fourni au gouvernment en appui aux politiques, cadres réglementaires et programmes de développement. En 2003, les principales activités se sont concentrées sur l'identification. Ce programme devrait avoir un impact significitatif pour améliorer l'approvisionnement en eau des petits agriculteurs démunis et l'efficacité à usage agricole et civil.	25 000 000	14020	Approvisionnement en eau et assainissement
Arménie	Alimentation /2003/ 061-451 – Contrat +AV 1 AEC 3089/AT Von Lausnitz – Arménie	169 200	91010	Coûts administratifs
Bangladesh	Alimentation /2003/ 005-980 – Bangladesh Programme de sécurité alimentaire 2003	2 338 000	52010	Sécurité alimentaire
Bangladesh	Alimentation /2003/ 005-980 – Bangladesh Programme de sécurité alimentaire 2003	7 662 000	52010	Sécurité alimentaire
Bolivie	Alimentation /2003/ 005-983 – Programme de sécurité alimentaire en Bolivie (PASA II) 2003-2004-2005	14 000 000	52010	Sécurité alimentaire
Bolivie	Alimentation /2003/ 005-600-Bolivie-FAO Assistance technique à court terme pour la sécurité alimentaire	300 000	52010	Sécurité alimentaire
Cap-Vert	Alimentation /2003/ 005-987 – Programme d'appui à la politique nationale de sécurité alimentaire	3 900 000	52010	Sécurité alimentaire
Cap-Vert	Alimentation /2003/ 005-987 – Programme d'appui à la politique nationale de sécurité alimentaire	100 000	52010	Sécurité alimentaire
Équateur	Alimentation /2003/ 005-982 – Réduction de la pauvreté et Développement Local Rural (PROLOCAL)	5 000 000	43040	Développement rural
Érythrée	Alimentation /2003/ 004-023 Aide alimentaire d'urgence à l'Érythrée en 2003	2 000 000	71010	Aide alimentaire d'urgence
Érythrée	Alimentation /2003/ 004-023 Aide alimentaire d'urgence à l'Érythrée en 2003	2 000 000	71010	Aide alimentaire d'urgence
Éthiopie	Alimentation /2003/ 004-022 – Aide alimentaire d'urgence à l'Érythrée en 2003	8 000 000	71010	Aide alimentaire d'urgence
Éthiopie	Alimentation /2003/ 004-022 – Aide alimentaire d'urgence à l'Éthiopie en 2003	13 000 000	71010	Aide alimentaire d'urgence
Éthiopie	Alimentation /2003/ 005-811 – Aide alimentaire additionnelle à l'Éthiopie par le biais des ONG 2003	15 000 000	52010	Sécurité alimentaire
Honduras	FOOD/2003/ 005-598 – Honduras-FAO Production et commercialisation artisanales de graines	1 000 000	52010	Sécurité alimentaire
Honduras	Alimentation /2003/ 005-792 – Honduras – Prestation d'assistance technique à la SETCO, Programme de Sécurité alimentaire	1 500 000	52010	Sécurité alimentaire
Rép. dém. Corée	Alimentation /2003/ 005-774 – Corée du Nord – Programme d'appui pour l'amélioration de la sécurité alimentaire	8 000 000	52010	Sécurité alimentaire
Madagascar	Alimentation /2003/ 005-775 – Madagascar – Programme d'appui à la sécurité alimentaire	9 000 000	52010	Sécurité alimentaire
Mauritanie	Alimentation /2003/ 005-023 – Appui à la situation de crise alimentaire en Mauritanie	1 850 000	52010	Sécurité alimentaire
Mozambique	Alimentation /2003/ 005-776 – Mozambique – Programme de sécurité alimentaire	6 500 000	52010	Sécurité alimentaire
Mozambique	Alimentation /2003/ 005-776 –Mozambique – programme de sécurité alimentaire	11 500 000	52010	Sécurité alimentaire
Nicaragua	Alimentation /2003/ 005-981 – Programme de sécurité alimentaire et de développement local	3 000 000	52010	Sécurité alimentaire
Nicaragua	Alimentation /2003/ 005-981 – Programme de sécurité alimentaire et de développement local	3 500 000	52010	Sécurité alimentaire

Pays	Intitulé du projet	Montant en euros	Secteur	Description du secteur
Niger	Alimentation /2003/ 005-985 – Programme de prévention et de gestion des crises alimentaires	9 000 000	52010	Sécurité alimentaire
Territoires sous administration palestinienne	Alimentation /2003/ 004-952 – Aide alimentaire et programme d'assistance financière en faveur de la Palestine	15 000 000	52010	Sécurité alimentaire
Somalie	Alimentation /2003/ 005-596 – Appui FAO à l'unité d'analyse de la sécurité alimentaire	4 000 000	52010	Sécurité alimentaire
Soudan	Alimentation /2003/ 004-978 – Appui à la définition de programmes de sécurité alimentaire	1 700 000	52010	Sécurité alimentaire
Tadjikistan	Alimentation /2003/ 005-733 – Programme de sécurité alimentaire 2003	7 000 000	52010	Sécurité alimentaire
Tadjikistan	Alimentation /2003/ 005-733 – Programme de sécurité alimentaire 2003	1 000 000	52010	Sécurité alimentaire
PAM	Alimentation /2003/ 004-818 – Programme CE d'aide alimentaire 2003 Le Programme d'aide alimentaire fourni en 2003 à travers le PAM vise à aider 14 pays situés essentiellement en Afrique de l'Est. L'action principale concerne la lutte contre la grave crise alimentaire au Zimbabwe à laquelle sont destinés 45 millions d'euros (1/3 du total du programme).	52 000 000	52010	Sécurité alimentaire
PAM	Alimentation/2003/ 004-818 – Programme CE d'aide alimentaire 2003	68 000 000	52010	Sécurité alimentaire
Amérique centrale et du Nord (non alloués)	AUT. PROD. EURONAID LO 20.601 – EL NIÑO	640 949	52010	Sécurité alimentaire
Pays en développement non spécifiés	EURONAID plusieurs actions	123 838	52010	Sécurité alimentaire
Pays en développement non spécifiés	Alimentation /2003/ 004-836 – Assistance aux victimes de conflits armés	4 400 000	71010	Aide alimentaire d'urgence
Pays en développement non spécifiés	Alimentation /2003/ 004-853 – Programme CE d'aide alimentaire 2003 EA	20 000 000	52010	Sécurité alimentaire
Pays en développement non spécifiés	EURONAID 1999 – Lait en poudre	1 135 655	52010	Sécurité alimentaire
Pays en développement non spécifiés	3.500 T.PULSES-EURONAID LO 18633	2 178 127	52010	Sécurité alimentaire
Pays en développement non spécifiés	Alimentation /2003/ 004-836 – Assistance aux victimes de conflits armés	3 600 000	71010	Aide alimentaire d'urgence
Pays en développement non spécifiés	Alimentation /2003/ 004-853 – Programme CE d'aide alimentaire 2003 EA	30 000 000	52010	Sécurité alimentaire
Pays en développement non spécifiés	Alimentation /2003/ 004-953 – Sécurité alimentaire – Allocation globale ONG Cet appel à propositions adressé aux ONG concerne des actions de développement mises en œuvre en cohérence avec les autres interventions de sécurité alimentaire de la CE et avec les politiques nationales des pays bénéficiaires. L'appel à propositions concerne l'Angola, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Soudan, la RDC, la Sierra Leone et le Yémen.	25 000 000	52010	Sécurité alimentaire
Pays en développement non spécifiés	Alimentation/2003/ 005-597 – CGIAR – Appui à la recherche agricole	22 200 000	31183	Recherche agricole
Pays en développement non spécifiés	Alimentation/2003/ 005-048 – Assistance Technique – Décision globale	2 000 000	52010	Sécurité alimentaire
Pays en développement non spécifiés	Intérêts de retard	17 397	91010	Coûts administratifs

Pays	Intitulé du projet	Montant en euros	Secteur	Description du secteur
Amérique centrale et du Nord (non alloués)	Alimentation/2003/ 005-599 – Amérique centrale-FAO – Assistance technique de la FAO au Programme de Sécurité alimentaire	200 000	52010	Sécurité alimentaire
Amérique centrale et du Nord (non alloués)	Alimentation/2003/ 005-984 – Projet de décision Programme de Sécurité alimentaire en Amérique centrale	12 000 000	52010	Sécurité alimentaire
Sud du Sahara (non allloués)	Alimentation/2003/ 005-986 – Programme d'appui à la stratégie régionale de sécurité alimentaire	5 000 000	52010	Sécurité alimentaire

7 | 9 Engagements autres lignes thématiques

Nº Décision	Intitulé	Montants en euros	Zone géographique	Ligne budgétaire	Commentaires
SANTE/2003/005-897	Appel à propositions RH 2003	12 000 000	Tous pays	21 02 07 03	Les deux appels à propositions sont en cours. Sélection des propositions prévues fin septembre.
SANTE/2003/005-902	Appel à propositions 2003 PRD	34 850 000	Tous pays	21 02 07 02	
SANTE/2003/005-903	Contribution annuelle au Fonds global de lutte contre le SIDA, la tuberculose et la malaria (GFATM)	42 000 000	Tous pays	21 02 07 02	Il s'agit de la contribution annuelle de la ligne budgétaire «Maladies liées la Pauvreté» au Fonds Mondial de Lutte contre le SIDA, la tuberculose et la malaria. Ce Fonds est un instrument financier qui reçoit des contributions de divers donneurs pour renforcer la lutte contre ces trois maladies. La contribution de la CE pour la période 2003-2006 est de 340 millions d'euros répartis également entre le FED et la ligne budgétaire 21 02 07 02.
ENV/2003/005893	ENV/2003/ 005-893 – Appel à propositions 2003 pour B7-6200 (21 02 05) (Environnement & Forêts dans PED)	30 816 237	Tous pays	21 02 05	
ENV/2003/005920	ENV/2003/ 005-920 – Environnement ligne principale 2003 (B76200-21 02 05)	2 000 000	Tous pays	21 02 05	
ENV/2003/074947	ENV/2003/ 074-947 – Appui aux pays en développement pour préparer les profils nationaux, définir les priorités et renforcer les échanges d'information pour une gestion saine des produits chimiques	760 000	Tous pays	21 02 05	
ENV/2003/074945	ENV/2003/ 074-945 – Améliorer l'accès au marché pour les matières premières	1 000 000	Afrique de l'Est	21 02 05	
ENV/2003/074943	ENV/2003/ 074-943 – Libéralisation du commerce, pauvreté rurale, et environnement	1 379 329	Tous pays	21 02 05	
ENV/2003/074946	ENV/2003/ 074-946 – Facilité au Programme forestier national	3 250 000	Tous pays	21 02 05	

Nº Décision	Intitulé	Montants en euros	Zone géographique	Ligne budgétaire	Commentaires
ENV/2003/074915	ENV/2003/ 074-915 – Renforcement des capacités usage et contribution à INFOCAP dans les pays en développement	500 000	Tous pays	21 02 05	
ENV/2003/074944	ENV/2003/ 074-944 – Afrique Programme stocks – Activités horizontales	1 000 000	Afrique	21 02 05	Le projet ASP vise à la constitution d'un partenariat entre l'industrie, les pays participants, des fondations privées et des organisations sans but lucratif avec l'objectif de mettre en commun des ressources et des connaissances afin de débarrasser l'Afrique des stocks de pesticides périmés.
ÉDUCATION/2003/ 76548 et ÉDUCATION /2003/76612	ICT/Projet Pilote «Composantes des Technologies de l'Information»	2 348 000	Tous Pays	21 02 14	Projet Pilote ayant trait à l'utilisation des Technologies de l'Information et de Communication (TIC) dans le secteur de l'éducation afin de mieux atteindre les objectifs de développement du Millénaire. Les promoteurs du projet sont le PNUD et la Banque mondiale.
MAP/2003/5808	Enquête sur l'impact des mines terrestres	1 500 000	Angola	19 02 04	Ce projet doit fournir une enquête d'impact de qualité et représenter une étape importante dans la planification d'une stratégie pour éliminer ou minimiser l'impact des mines terrestres sur les communautés, les réfugiés et les personnes déplacées en Angola.
MAP/2003/5808	Extension de l'enquête d'impact des mines terrestres en Érythrée	300 000	Érythrée	19 02 04	
MMAP/2003/5808	Information sur les mines terrestres au Soudan (Phase II)	2 000 000	Soudan	19 02 04	
MAP/2003/5808	Engager les groupes armés non étatiques dans un embargo sur les mines terrestres	500 000	Tous pays	19 02 04	Ce projet doit dissuader les groupes armés non étatiques en Colombie et au Moyen-Orient de recourir aux mines antipersonnel et les engager dans un embargo total de ces mines, notamment en signant et appliquant l'acte d'engagement del'appel de Genève.
MAP/2003/5808	Enquête d'impact des mines terrestres et développement des capacitiés d'action dans le secteur des mines – Contribution au Fonds fiduciaire du PNUD	2 000 000	Irak	19 02 04	
MAP/2003/5808	Appui au renforcement des capacités de l'Institut de déminage du Mozambique	1 000 000	Mozambique	19 02 04	
MAP/2003/5808	Équipes d'enquête techniques pour le programme d'action d'urgence dans le secteur des mines au Soudan	500 000	Soudan	19 02 04	Ce projet va déployer des équipes d'enquête techniques comme partie intégrante d'un plan d'action dans le secteur des mines. Les équipes d'enquête techniques surveilleront toutes les routes principales et tous les secteurs dangereux connus, vérifieront la présence de mines et les mettront hors d'état permettant un suivi adéquat de la suppression des mines avec un objectif à terme de déblaiement total.

Nº Décision	Intitulé	Montants en euros	Zone géographique	Ligne budgétaire	Commentaires
MAP/2003/5808	Programme d'action intégrée dans le domaine des mines en Afghanistan	2 000 000	Afghanistan	19 02 04	
MAP/2003/5808	Impact des mines terrestres en Arménie	1 400 000	Arménie	19 02 04	
MAP/2003/5808	Renforcement des capacités et actions de déblaiement en Azerbaïdjan	1 350 000	Azerbaïdjan	19 02 04	
MAP/2003/5808	Approche intégrée pour l'action dans le secteur des mines au Myanmar	500 000	Myanmar	19 02 04	
MAP/2003/5808	Assistance à la réhabilitation après-conflit (Vanni)	1 239 989	Sri Lanka	19 02 04	
MAP/2003/5808	Projet de déblaiement des mines dans la province du Katanga	986 585	RDCongo	19 02 0	
MAP/2003/5808	Bissau sans mines ni UXOs – Projet de renforcement des capacités locales d'action contre les mines et les UXOs en Guinée-Bissau	600 000	Guinée-Bissau	19 02 04	
MAP/2003/5808	Déblaiement des mines et assistance aux victimes	1 700 000	Laos	19 02 04	Cette allocation est intégrée dans le cfp 2004 lancé en juin 2004.
MAP/2003/5808	Assistance technique	500 000	Cambodia	19 02 04	Contrat pas encore établi
GENRE/2003/ 076280	Rapport politique sur l'égalité des sexes et le développement: une contribution UNRISD	950 000	Tous pays	21 02 06	
GENRE/2003/ 076514	Appui méthodologique et formation dans le secteur de l'égalité hommes/femmes	1 911 816	Tous pays	21 02 06	

Commission européenne

Rapport annuel 2004
sur la politique de développement et l'aide extérieure de la Communauté européenne

2004 – 200 pp. – 21 x 29,7 cm

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes

ISBN 92-894-8160-9



VENTE ET ABONNEMENTS

Les publications payantes éditées par l'Office des publications sont disponibles auprès de nos bureaux de vente répartis dans le monde.

Quelle est la marche à suivre pour acquérir l'une ou l'autre des publications?
Après vous être procuré la liste des bureaux de vente, vous choisissez le bureau qui vous intéresse et vous le contactez pour passer commande.

Comment vous procurer la liste des bureaux de vente?
- Soit vous consultez le site internet de l'Office http://publications.eu.int/
- Soit vous la demandez par télécopie au (352) 2929-42758 et vous la recevrez sur papier.

NH-AC-04-001-FR-C





